

## **1442<sup>e</sup> réunion, 14 septembre 2022**

11 Programme, Budget et Administration

### **11.1 Comptes de gestion budgétaire du Conseil de l'Europe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

---

---

<sup>1</sup> Ce document a été classé en diffusion restreinte jusqu'à la date de son examen par le Comité des Ministres.  
Site internet : [www.coe.int/cm](http://www.coe.int/cm)



Comptes de gestion budgétaire  
du Conseil de l'Europe  
pour l'exercice clos le 31 décembre 2021  
et Rapport de l'Auditeur externe



## TABLE DES MATIÈRES

Opinion de l'auditeur externe .....	5
Conseils pour l'utilisation de ce document .....	6
Chapitre 1 – Vue d'ensemble .....	12
Vue d'ensemble de l'exécution budgétaire .....	13
Budget général, Accords partiels et ressources extrabudgétaires : recettes et dépenses réelles par programme.....	17
Résultats budgétaires du Budget général et accords partiels.....	19
Comptes spéciaux : soldes de fin d'année .....	20
Chapitre 2 – Budget général .....	21
Budget ordinaire .....	22
Budgets annexes des services internes refacturés .....	26
Budget annexe des Centres européens de la jeunesse .....	29
Budget annexe des publications.....	30
Budget extraordinaire .....	31
Crédits reportés de 2020 .....	32
Budget des pensions.....	33
État de la performance financière du Fonds de Réserve pour les Pensions (suivant les normes IPSAS) .....	34
Budget du Fonds européen pour la jeunesse.....	35
Chapitre 3 – Accords partiels .....	36
Budget de l'Accord partiel Pharmacopée européenne .....	37
Budget de l'Accord partiel élargi sur la Banque de développement du Conseil de l'Europe .....	38
Budget de l'Accord partiel élargi Groupe de coopération internationale sur les drogues et les addictions (Groupe Pompidou).....	39
Budget de l'Accord partiel élargi de coopération en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs.....	40
Budget de l'Accord élargi sur la Commission européenne pour la démocratie par le droit.....	41
Budget de l'Accord partiel élargi sur la mobilité des jeunes par la Carte Jeunes .....	42
Budget de l'Accord partiel élargi portant création du Centre européen pour les langues vivantes (Graz).....	43
Budget de l'Accord élargi instituant le « Groupe d'États contre la corruption – GRECO » .....	44
Budget de l'Accord partiel élargi sur le sport - APES .....	45
Budget de l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels .....	46
Budget de l'Accord partiel élargi du Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles « Eurimages » .....	47
Budget de l'Accord partiel élargi établissant le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales.....	48
Budget de l'Accord partiel élargi sur l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe .....	49
Chapitre 4 – Informations complémentaires.....	50
Budget ordinaire : répartition de l'ajustement salarial 2021 .....	51
Budget ordinaire : transferts budgétaires.....	52
Dépenses totales d'investissement .....	54
Budget ordinaire : provisions communes.....	55
Budget ordinaire : dotation de la provision des programmes conjoints par programme .....	56
Budget ordinaire : dépenses générales d'encadrement (GME).....	57
Budget ordinaire : dépenses par type.....	58
Budget ordinaire : plafond salarial (dépenses de personnel).....	60
Personnel : tableau des postes .....	61
Budget général, Accords partiels et ressources extrabudgétaires : Total personnel .....	63
Plan de projets d'investissement .....	64
Plan de projets d'investissement de l'EDQM.....	65
Comptes spéciaux – dépenses par type.....	66
Comptes spéciaux – recettes .....	67
Comptes spéciaux – recettes par source .....	68
Rapprochement du résultat budgétaire et du résultat net comptable .....	69
Rapport d'audit sur les Comptes de gestion budgétaire du Conseil de l'Europe.....	71



## CERTIFICATION DES COMPTES DE GESTION BUDGÉTAIRE

Les comptes de gestion budgétaire du Conseil de l'Europe ont été préparés conformément à l'article 63 du Règlement financier.

Ces comptes donnent une image fidèle de la performance budgétaire du Conseil de l'Europe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Ils se composent des éléments suivants :

le Budget général qui comprend :

- le Budget ordinaire,
- les Budgets annexes de services,
- les Budgets annexes des Centres européens de la Jeunesse,
- le Budget annexe des publications,
- le Budget extraordinaire,
- le budget des activités reportées de 2020,
- le Budget des pensions,
- le Fonds de réserve pour les pensions,
- le Budget du Fonds européen pour la Jeunesse,

les Budgets des Accords partiels/élargis suivants :

- Accord partiel Pharmacopée européenne,
- Accord partiel élargi de la Banque de développement du Conseil de l'Europe,
- Accord partiel élargi Groupe de coopération internationale sur les drogues et les addictions (Groupe Pompidou) et les activités reportées de 2020,
- Accord partiel élargi de coopération en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs,
- Accord élargi sur la Commission européenne pour la démocratie par le droit,
- Accord partiel élargi sur la mobilité des jeunes par la Carte Jeunes,
- Accord partiel élargi portant création du Centre européen pour les langues vivantes (Graz),
- Accord élargi instituant le « Groupe d'États contre la corruption – GRECO » et les activités reportées de 2020,
- Accord partiel élargi sur le Sport – APES,
- Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels,
- Accord partiel élargi Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles « Eurimages »,
- Accord partiel élargi établissant le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales,
- Accord partiel élargi sur l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe

et les Budgets des comptes spéciaux.

Strasbourg, le 31 mai 2022

Signé  
Alison Sidebottom,  
Directrice du Programme et Budget

Cour des comptes  
FRANCE



**Le Premier président**

Paris, le 31 MAI 2022

**À l'attention de Madame Marija Pejčinović Burić  
Secrétaire générale  
Conseil de l'Europe**

### OPINION DE L'AUDITEUR EXTERNE

Nous avons examiné les comptes de gestion budgétaire du Conseil de l'Europe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui comprennent l'état des dépenses et des recettes de chaque budget et budget annexe du Conseil de l'Europe, ainsi que des accords partiels et des comptes spéciaux, et leurs notes explicatives.

La Secrétaire générale du Conseil de l'Europe est responsable de la préparation et de la présentation correcte des comptes de gestion budgétaire conformément aux dispositions des articles 61 et 63 du Règlement financier du Conseil de l'Europe et pour la mise en place d'un contrôle interne adéquat en vue de la préparation de comptes de gestion budgétaire exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient d'origine frauduleuse ou dues à une erreur.

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de nos vérifications, une opinion sur ces comptes de gestion budgétaire conformément à l'article 72 du Règlement financier du Conseil de l'Europe. Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes internationales d'audit applicables et aux dispositions de l'article 71 du Règlement financier du Conseil de l'Europe. Nos travaux ont été organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes de gestion budgétaire ne comportent pas d'inexactitude significative. Nous avons procédé à l'examen, sur la base de sondages, des montants et autres données figurant dans les comptes budgétaires. Nous avons examiné les principes comptables suivis, ainsi que la présentation des comptes de gestion budgétaire. Nous estimons que les vérifications effectuées constituent une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion.

Notre opinion est que les comptes de gestion budgétaire reflètent correctement les enregistrements financiers et les transactions du Conseil de l'Europe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et qu'ils ont été préparés conformément au Règlement financier.

Conformément aux articles 71 et 72 du Règlement financier, nous avons également rédigé un rapport à l'intention du Comité des Ministres consignant nos observations sur les comptes de gestion budgétaire du Conseil de l'Europe.

**Pierre MOSCOVICI**

## CONSEILS POUR L'UTILISATION DE CE DOCUMENT

### BUT DU DOCUMENT SUR LES COMPTES DE GESTION BUDGETAIRE

Comme décrit dans le « Chapitre 4 – Reporting » du Titre IV du Règlement financier, la Secrétaire Générale tient les comptes annuels de l'Organisation en produisant deux types de rapports annuels différents (article 61) :

- Les **états financiers** préparés conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) ;
- Les **comptes de gestion budgétaire** présentant un rapprochement entre le résultat budgétaire et le budget approuvé.

Ces comptes doivent être présentés à l'Auditeur externe avant le **31 mars de l'année suivant** l'exercice auquel ils se réfèrent.

L'**objectif** de ce document est de présenter les comptes de gestion budgétaire (situation budgétaire à la fin de l'exercice) de chaque budget contenu dans le Programme et Budget<sup>2</sup>.

Chaque **budget** comporte les éléments suivants (article 63 du Règlement financier) :

- **Les recettes** (contributions obligatoires, factures émises au titre de biens livrés ou de services rendus, et tout autre recette) ;
- Les **dépenses** encourues au cours de l'exercice ;
- Un récapitulatif des **transferts** de crédit ;
- Le solde des **crédits non dépensés** ;
- Le résultat du budget de **l'exercice précédent** ;
- Le rapport sur **autre élément** ayant fait l'objet d'une décision spécifique lors de l'approbation du budget, notamment le plafond salarial et les tableaux de postes et fonctions.

Le présent document est structuré autour de quatre chapitres différents :

- Chapitre 1 – **Vue d'ensemble** ;
- Chapitre 2 – **Budget général** ;
- Chapitre 3 – **Accords partiels** ;
- Chapitre 4 – **Informations complémentaires**.

La certification des comptes de gestion budgétaire par la Directrice du Programme et Budget ainsi que l'opinion de l'Auditeur externe figurent au début du document.

L'**Annexe** contient le rapport de l'Auditeur externe.

Le solde de fin d'année de chaque **compte spécial** est présenté dans le premier chapitre. Les comptes spéciaux comprennent les dépenses et recettes liées aux ressources extrabudgétaires, de l'Union européenne ou d'autres contributeurs (contributions volontaires). Ils comprennent également les dépenses et recettes liées aux projets multi-annuels tels que les investissements. Les informations détaillées sur les dépenses et recettes relatives aux comptes spéciaux figurent au Chapitre 4 - Informations complémentaires.

Ces informations budgétaires sont complétées par le **Rapport de suivi (CM/Inf(2022)7)** présentant un examen de la mise en œuvre du Programme, y compris des informations sur l'impact de la pandémie de covid-19 et sur les mesures d'atténuation respectives, et les ressources utilisées pour chaque programme (article 65). Une évaluation détaillée de chaque résultat est contenue dans le document DD(2022)109.

---

<sup>2</sup> Les budgets sont regroupés en deux catégories principales : le Budget général et les budgets des Accords partiels.



## DESCRIPTION DU BUDGET GENERAL

Budget général	Descriptions succinctes
Budget <b>ordinaire</b>	Le Budget ordinaire est le budget principal de l'Organisation utilisé pour mettre en œuvre le Programme approuvé par le Comité des Ministres. Tous les États membres du Conseil de l'Europe y contribuent et peuvent participer aux activités mises en œuvre. Ce budget couvre les coûts de la structure intergouvernementale, des institutions (y compris la Cour) et des entités d'appui.
Budgets annexes : <b>services internes refacturés</b> (Traduction, Interprétation, Documents)	La raison d'être de ces trois services internes est de fournir des prestations de qualité de la manière la plus efficace et la plus économique possible. Les coûts sont refacturés aux services demandeurs à des taux prédéfinis.
Budget annexe <b>des Centres européens de la Jeunesse</b> (CEJ)	Les CEJ de Strasbourg et de Budapest sont des établissements de formation et d'hébergement qui servent de base de connaissance sur les politiques de jeunesse, l'éducation non formelle et le travail de jeunesse.
Budget annexe des <b>publications</b>	Ce budget englobe les crédits destinés à la production, la promotion et la distribution des publications commerciales, des périodiques et de matériel audiovisuel destinés à la vente ainsi que les dépenses de personnel y afférent.
Budget <b>extraordinaire</b>	Le Budget extraordinaire assure le financement de la construction de bâtiments et d'autres investissements importants.
Budget des <b>activités reportées</b> de 2020	Conformément à l'article 29 du Règlement financier « afin d'assurer la pleine exécution du Programme au cours d'un biennium, le Secrétaire Général peut demander au Comité des Ministres l'autorisation de reporter sur la deuxième année les crédits budgétaires du premier exercice, concernant des activités dont l'exécution aurait été retardée du fait de circonstances exceptionnelles, en vue de la mise en œuvre de ces activités ». Les activités reportées de 2020 sont décrites dans les documents CM(2020)130-add.
Budget des <b>pensions</b>	Il y a trois régimes de pensions en vigueur qui couvrent les agents permanents du Conseil de l'Europe.  Le financement des obligations des États membres au titre des régimes de pensions est assuré via le Fonds de réserve pour les pensions dont le Comité des Ministres a adopté le Statut révisé par la Résolution Res(2006)1. Le Budget des pensions comporte en dépenses : (a) L'ensemble des prestations versées au titre des régimes de pensions ; (b) Les crédits afférents à la réalisation d'une étude actuarielle, et ceux afférents au financement de la structure de gestion du Fonds de réserve pour les pensions, et en recettes une dotation d'équilibre du Fonds de réserve pour les pensions au Budget des pensions.
Budget du <b>Fonds de réserve pour les pensions</b>	Conformément à son statut (Résolution Res(2006)1 et Résolution CM/Res(2012)12), l'objectif du Fonds de réserve pour les pensions est de stabiliser, à moyen et long terme, le financement des obligations des États membres au titre des régimes de pensions de l'Organisation.  Le financement du Fonds est assuré par : (a) Toutes les contributions des agents ; (b) Les contributions annuelles des États membres ; (c) Les contributions employeurs du Budget général, des accords partiels et des comptes spéciaux ; (d) Les revenus produits par les avoirs du Fonds ; et (e) Les autres sommes que le Comité des Ministres pourrait décider d'allouer au Fonds.  Les dépenses comprennent les montants crédités au Budget des Pensions pour le paiement des prestations de l'Organisation ainsi que les coûts de gestion du Fonds.  Un tableau détaillant l'évolution de la situation financière du Fonds pour 2021 et 2020 figure à la page 34.
Budget du <b>Fonds européen pour la jeunesse</b>	Le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) a été fondé <b>en 1972</b> par le Conseil de l'Europe pour encourager la participation et la coopération entre les jeunes. Il soutient les activités qui permettent aux jeunes de participer activement à la vie locale, régionale et internationale.  Le FEJ comptait <b>47 États membres</b> du Conseil de l'Europe à 1 janvier 2021, et finance également des activités de jeunesse organisées par des organisations de la société civile siégeant dans trois États non-membres signataires de la Convention culturelle européenne : le Bélarus, le Saint-Siège et le Kazakhstan.  ① <a href="http://www.eyf.coe.int/fej">www.eyf.coe.int/fej</a>

## DESCRIPTION DES ACCORDS PARTIELS

Accords partiels	Descriptions succinctes <sup>3</sup>
<p>Accord partiel de la <b>Pharmacopée européenne</b></p>	<p>La Direction européenne de la qualité du médicaments et soins de santé (EDQM, aussi appelée la Pharmacopée) est un accord partiel du Conseil de l'Europe créé en <b>1964</b>.</p> <p>Elle vise à élaborer, établir et diffuser des normes documentaires et des matériels de référence de haute qualité pour les médicaments à usage humain et vétérinaire, la transfusion sanguine et la transplantation d'organes, mais aussi pour une utilisation sûre et appropriée des médicaments. Cela comprend également la participation à des programmes de protection de la santé des consommateurs, ainsi que des partenariats avec des agences, autorités et des institutions au niveau national, régional et international.</p> <p>L'Accord partiel comptait <b>39 membres et l'UE, et 29 observateurs</b> au 1<sup>er</sup> janvier 2021.</p> <p>① <a href="http://www.edqm.eu">www.edqm.eu</a></p>
<p>Accord partiel élargi de la <b>Banque de développement</b> du Conseil de l'Europe</p>	<p>La Banque de développement du Conseil de l'Europe est une banque multilatérale de développement à vocation exclusivement sociale créée en <b>1956</b>.</p> <p>Elle participe au financement de projets à vocation sociale. L'objectif du Secrétariat de l'Accord partiel élargi de la Banque de développement est de permettre aux parties prenantes d'accomplir leurs tâches efficacement.</p> <p>L'Accord partiel comptait <b>42 membres</b> au 1<sup>er</sup> janvier 2021.</p> <p>① <a href="http://www.coebank.org">www.coebank.org</a></p>
<p>Accord partiel élargi Groupe de coopération internationale sur les drogues et les addictions (<b>Groupe Pompidou</b>)</p>	<p>Le Groupe de coopération internationale sur les drogues et les addictions (Groupe Pompidou) a été créé en <b>1971</b> et intégré au Conseil de l'Europe sous forme d'un Accord partiel élargi en <b>1980</b>.</p> <p>Il élabore et fournit des orientations et des outils à l'intention des décideurs politiques, des managers et des praticiens impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière de drogues.</p> <p>L'Accord partiel comptait <b>41 membres</b> au 1<sup>er</sup> janvier 2021.</p> <p>① <a href="http://www.coe.int/pompidou">www.coe.int/pompidou</a></p>
<p>Accord partiel élargi de coopération en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologies majeurs (<b>EUR-OPA</b>)</p>	<p>L'Accord euro-méditerranéen Risques majeurs est un accord partiel créé en <b>1987</b> pour faciliter la prévention et atténuer les effets des catastrophes sur les populations.</p> <p>L'Accord partiel comptait <b>24 membres et 1 observateur</b> au 1<sup>er</sup> janvier 2021.</p> <p>① <a href="http://www.coe.int/europarisks">www.coe.int/europarisks</a></p>
<p>Accord élargi sur la Commission européenne pour la <b>démocratie par le droit</b></p>	<p>La Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), est un Accord élargi créé en <b>1990</b>.</p> <p>La Commission est l'organe consultatif du Conseil de l'Europe sur les questions constitutionnelles ; à la demande d'un État, d'une organisation internationale et/ou un organe du Conseil de l'Europe, elle émet des avis juridiques sur des textes juridiques ou constitutionnels qu'ils soient déjà adoptés ou sous forme de projet.</p> <p>L'Accord partiel comptait <b>62 membres et 4 observateurs</b> au 1<sup>er</sup> janvier 2021.</p> <p>① <a href="http://www.venice.coe.int">www.venice.coe.int</a></p>
<p>Accord partiel élargi sur la <b>mobilité des jeunes</b> par la Carte Jeunes</p>	<p>L'Accord partiel élargi sur la mobilité des jeunes par la Carte Jeunes a été créé en <b>1991</b>.</p> <p>Conformément à son statut, il a pour objectif « d'élaborer le programme Carte Jeunes, en particulier au niveau européen, dans l'intérêt supérieur des jeunes de moins de 30 ans et afin de faciliter leur mobilité ainsi que leur accès à divers biens et services nécessaires à leur épanouissement personnel et culturel ».</p> <p>Il comptait <b>21 membres</b> au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Une adhésion a eu lieu au cours de 2021 (Macédoine du Nord).</p> <p>① <a href="http://www.coe.int/youth">www.coe.int/youth</a></p>

<sup>3</sup> Une description plus détaillée est disponible dans le document du Programme et Budget.

Accords partiels	Descriptions succinctes <sup>3</sup>
<p>Accord partiel élargi portant création du Centre européen pour les <b>langues vivantes (Graz)</b></p>	<p>L'Accord partiel élargi « Centre européen pour les langues vivantes (CELV) » a été créé en <b>1994</b>.</p> <p>Sa mission est de promouvoir l'excellence et l'innovation dans la pratique de l'éducation aux langues.</p> <p>L'Accord partiel comptait <b>33 membres</b> au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Deux adhésions ont eu lieu en 2021 (Belgique et Hongrie).</p> <p>① <a href="http://www.ecml.at">www.ecml.at</a></p>
<p>Accord élargi instituant le « Groupe d'États contre la <b>corruption – GRECO</b> »</p>	<p>L'Accord élargi « Groupe d'États contre la corruption (GRECO) » a été créé en <b>1999</b> par le Conseil de l'Europe.</p> <p>Il a pour objectif d'améliorer la capacité de ses membres à lutter contre la corruption en évaluant leur respect des normes du Conseil de l'Europe en la matière, par le biais d'un processus dynamique d'évaluation mutuelle et de pression par les pairs.</p> <p>L'Accord partiel comptait <b>50 membres</b> et <b>7 observateurs</b> au 1<sup>er</sup> janvier 2021.</p> <p>① <a href="http://www.coe.int/greco">www.coe.int/greco</a></p>
<p>Accord partiel élargi sur le <b>Sport – APES</b></p>	<p>L'Accord partiel élargi sur le Sport (APES) a été créé en <b>2007</b>.</p> <p>Il vise à promouvoir l'essor du sport dans les sociétés d'aujourd'hui, tout en mettant l'accent sur ses valeurs positives.</p> <p>L'Accord partiel comptait <b>39 membres</b> et <b>1 observateur</b> 1<sup>er</sup> janvier 2021. Une adhésion a eu lieu au cours de 2021 (Ukraine).</p> <p>① <a href="http://www.coe.int/epas">www.coe.int/epas</a></p>
<p>Accord partiel élargi sur les <b>Itinéraires culturels</b></p>	<p>L'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels a été créé en <b>2011</b> pour démontrer comment le patrimoine des différents pays d'Europe et leur culture contribuent à une histoire et une identité partagée</p> <p>L'Accord partiel comptait <b>34 membres</b> au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Une adhésion a eu lieu au cours de 2021 (Ukraine).</p> <p>① <a href="http://www.coe.int/routes">www.coe.int/routes</a></p>
<p>Accord partiel élargi du Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles « <b>Eurimages</b> »</p>	<p>L'Accord partiel élargi « Eurimages » est le Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles. Il a été créé en <b>1988</b>.</p> <p>L'Accord partiel comptait <b>39 membres</b> et 1 membre associé au 1<sup>er</sup> janvier 2021.</p> <p>① <a href="http://www.coe.int/eurimages">www.coe.int/eurimages</a></p>
<p>Accord partiel élargi établissant le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (<b>Centre Nord-Sud</b>)</p>	<p>Le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiale ou Centre Nord-Sud de Lisbonne, a été créé en <b>1989</b> avec l'objectif de promouvoir le dialogue entre le Nord et le Sud, d'encourager la solidarité et de faire prendre conscience de l'interdépendance mondiale.</p> <p>L'Accord partiel comptait <b>21 membres</b> au 1<sup>er</sup> janvier 2021.</p> <p>① <a href="http://www.coe.int/t/dg4/nscentre">www.coe.int/t/dg4/nscentre</a></p>
<p>Accord partiel élargi sur l'<b>Observatoire de l'enseignement de l'histoire</b> en Europe</p>	<p>L'Accord partiel élargi sur l'observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe a été créé en <b>2020</b>. Il offre la possibilité de partager de bonnes pratiques et des expériences entre les États membres de l'accord partiel élargi et de renforcer la coopération dans le domaine de l'enseignement de l'histoire au niveau européen.</p> <p>L'Accord partiel comptait <b>17 membres</b> au 1<sup>er</sup> janvier 2021.</p> <p>① <a href="http://www.coe.int/fr/web/observatory-history-teaching/">www.coe.int/fr/web/observatory-history-teaching/</a></p>
<p>Observatoire européen de l'audiovisuel</p>	<p>L'Observatoire européen de l'audiovisuel a été créé à Strasbourg en <b>1992</b> et continue à offrir une vue d'ensemble comparative de l'industrie audiovisuelle européenne dans 41 différents pays, ainsi qu'une analyse détaillée sur les professionnels du secteur, tant à l'échelon national que régional.</p> <p>L'Accord partiel élargi a son propre règlement financier, son Comité financier et Conseil exécutif. Les résultats budgétaires ne sont pas inclus dans ce rapport.</p> <p>① <a href="http://www.obs.coe.int">www.obs.coe.int</a></p>

---

<b>Comptes spéciaux</b>	<p>Les comptes spéciaux sont établis selon l'Article 4 du Règlement financier. Ils disposent de leurs ressources propres provenant de contributions extrabudgétaires et les dotations budgétaires. Les crédits affectés à un compte spécial sont automatiquement reportés sur l'exercice suivant et ce jusqu'à l'achèvement de l'activité à laquelle ils étaient dédiés. Tout crédit restant sera alors affecté conformément aux instructions du donateur ou par décision du Comité des Ministres comme l'indique l'Article 11 du Règlement financier.</p> <p>Il existe quatre catégories de compte spécial. Trois d'entre eux (comptes spéciaux du budget ordinaire, des programmes conjoints et des accords partiels / élargis) sont consolidés dans le tableau général sur la page 17. Les « Autres comptes individualisés » sont financés par des dotations internes et comprennent les comptes d'investissements, le plan de départ anticipé, les dépenses différées et le soutien administratif des ressources extrabudgétaires. Cette dernière catégorie n'est pas incluse dans le tableau général pour éviter le double comptage.</p>
-------------------------	---

---

## SITUATION BUDGETAIRE

La situation budgétaire est présentée pour chaque budget suivant la même structure de base. Les tableaux sont présentés en milliers d'euros, conformément à la présentation du budget approuvé.

Compte tenu de la nature de l'activité de certains budgets (par exemple la Pharmacopée européenne, Eurimages, les services internes refacturés), quelques catégories spécifiques ont été ajoutées. Il convient de noter que le Fonds de réserve pour les pensions (PRF) a une structure différente avec la présentation de l'état de performance financière suivant les normes IPSAS.

La colonne « Ajustements au budget » montre les ajustements aux recettes et les autorisations de dépenses par rapport aux recettes réelles.

La colonne « Transferts » correspond aux autorisations de dépenses transférées entre les lignes budgétaires.

	Budget approuvé	Ajust. au budget (a)	Transferts	Budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	Solde compte au budget initial ajusté	Solde compte au budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
Dépenses de personnel	29 371.1	0.0	(12.2)	29 358.9	26 949.5	2 421.6	2 409.4	
Rémunération et autres frais	25 935.6	0.0	(12.2)	25 923.4	23 514.0	2 421.6	2 409.4	
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	3 435.5	0.0	0.0	3 435.5	3 435.5	0.0	0.0	
<b>Autres dépenses</b>	<b>95 319.7</b>	<b>(49 338.6)</b>	<b>12.2</b>	<b>45 993.3</b>	<b>27 290.9</b>	<b>18 690.2</b>	<b>18 702.4</b>	
Dotation au compte spécial investissements	4 600.0	0.0	0.0	4 600.0	4 600.0	0.0	0.0	4 600.0
Réserve pour investissements futurs	66 957.3	(49 338.6)	0.0	17 618.7	0.0	17 618.7	17 618.7	0.0
Dépenses diverses (b)	23 762.4	0.0	12.2	23 774.6	22 690.9	1 071.5	1 083.7	21 314.0
<b>Dépenses totales</b>	<b>124 690.8</b>	<b>(49 338.6)</b>	<b>0.0</b>	<b>75 352.2</b>	<b>54 240.4</b>	<b>21 111.8</b>	<b>21 111.8</b>	<b>52 709.9</b>
<b>Contributions</b>	<b>2 852.8</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>2 852.8</b>	<b>2 852.8</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>2 847.1</b>
Contributions obligatoires	2 852.8	0.0	0.0	2 852.8	2 852.8	0.0	0.0	2 847.1
<b>Autres recettes</b>	<b>121 838.0</b>	<b>(49 338.6)</b>	<b>0.0</b>	<b>72 499.4</b>	<b>72 499.4</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>116 889.7</b>
Recettes des ventes et activités	66 733.0	5 705.1	0.0	72 438.1	72 438.1	0.0	0.0	70 307.6
Produits financiers nets	90.0	(40.0)	0.0	50.0	50.0	0.0	0.0	(44.4)
Provisions pour créances douteuses	0.0	6.4	0.0	6.4	6.4	0.0	0.0	(32.5)
Solde de l'année précédente	55 000.0	(55 000.0)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	45 947.7
Autres	15.0	(10.2)	0.0	4.8	4.8	0.0	0.0	711.2
<b>Recettes totales</b>	<b>124 690.8</b>	<b>(49 338.6)</b>	<b>0.0</b>	<b>75 352.2</b>	<b>75 352.2</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>119 736.8</b>
<b>Surplus/(déficit) net (c)</b>						<b>21 111.8</b>		<b>67 026.9</b>

Ceci indique que l'explication de la variance est disponible après le tableau.

Cela indique qu'une explication détaillée est disponible en dessous du tableau.

(a) Le montant de 49 338,6 K € est un ajustement des recettes réelles enregistrées.

(b) L'excédent de l'Accord partiel sera traité comme indiqué dans le projet de Résolution où un remboursement de l'excédent de l'Accord partiel est prévu.

(c) Total des contributions des États membres pour 2021, ainsi qu'un montant supplémentaire de 1,0 M €, est proposé.

Dans la même section, des notes explicatives à la fin de chaque budget après chaque tableau couvrent les différences représentant un écart de plus de 100 K € et de plus de 10 %.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA MISE EN ŒUVRE DU BUDGET

Dans le premier chapitre, des **informations générales** sur l'exécution du budget sont présentées :

- Le **total des dépenses et recettes** suivant la structure **Pilier/ Programme** ;
- **Les résultats budgétaires pour chaque budget** (Budget général et Accords partiels) ;
- Les variations des soldes des comptes spéciaux **par catégorie de comptes spéciaux**.

Certaines informations spécifiques sont incluses au chapitre 4 et présentent :

- Les transferts budgétaires au sein du **Budget ordinaire** ;
- Les dépenses totales d'**investissement** ;
- Les explications détaillées des mouvements dans les **provisions communes** et la dotation de la **provision de programmes conjoints** ;
- La répartition des **dépenses générales d'encadrement (GME)** ;
- Les dépenses par type du Budget ordinaire ;
- Le calcul du **plafond salarial** pour les dépenses réelles ;
- Le tableau des **postes** et des **fonctions** en équivalent temps plein (ETP) ;
- Le rapprochement du **résultat budgétaire** et du **résultat net comptable**.

De plus, des informations complémentaires sont fournies concernant le détail des dépenses/recettes au titre des comptes spéciaux.

**CHAPITRE 1 –  
VUE D'ENSEMBLE**

- **VUE D'ENSEMBLE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE**
- **BUDGET GENERAL, ACCORDS PARTIELS ET RESSOURCES EXTRABUDGETAIRES : DEPENSES/RECETTES  
PAR PROGRAMME**
- **BUDGET GENERAL ET ACCORD PARTIELS : RESULTATS BUDGETAIRES**
- **COMPTES SPECIAUX : SOLDES DE FIN D'ANNEE**

### VUE D'ENSEMBLE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

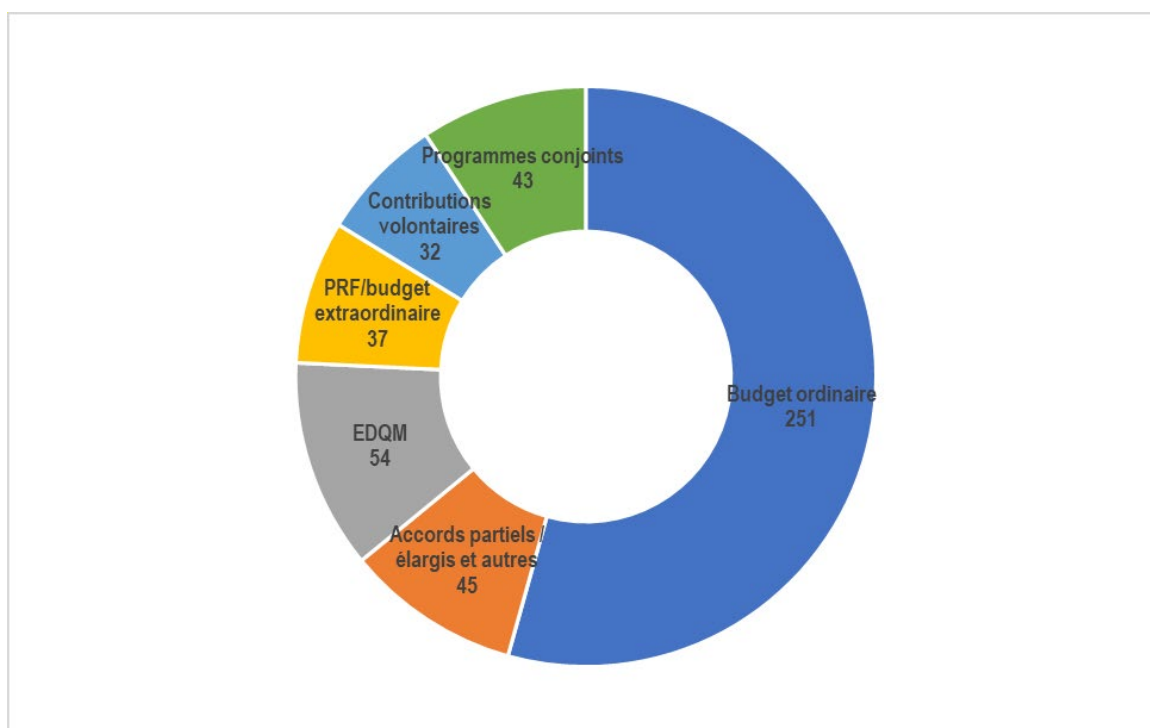
L'exécution du budget du Conseil de l'Europe a de nouveau été fortement affectée par la pandémie de covid-19. Dans toute l'Europe, des mesures restrictives ont été mises en place pendant la majeure partie de l'année, avec des degrés de sévérité et un impact variable sur les activités de l'Organisation. Les restrictions ont eu un impact sur les voyages, les réunions en présentiel, le travail de bureau et ont nécessité la mise en place de certaines mesures sanitaires. De ce fait, toutes les activités n'ont pas été menées comme prévu et les dépenses budgétaires ont été affectées en conséquence, notamment en termes de frais de déplacement et de séjour pour les voyages officiels, les réunions intergouvernementales et autres comités, ainsi que les visites de suivi.

Les recettes budgétaires et extrabudgétaires pour 2021 se sont élevées à 550,9 M € (2020 : 510,0 M €<sup>4</sup>). Les contributions obligatoires des États membres ont constitué 60 % des recettes budgétaires (333,0 M €) et ont été conformes au montant prévu. 0,04 M € restent impayés à la fin de 2021<sup>5</sup>. La principale source des Autres recettes est constituée des recettes de vente de la Pharmacopée européenne (EDQM) (72,4 M €) et des recettes extrabudgétaires de 94,5 M €.

Les recettes extrabudgétaires ont dépassé de 40,5 M € les niveaux prévus. Cela inclut 32,0 M € alloués à une réserve<sup>6</sup> provenant du solde de fin d'année 2020 de l'EDQM dans le cadre de son plan d'urgence et une augmentation de 10 M € des contributions volontaires, compensée par - 1,1 M € de remboursements aux donateurs à la fin des projets.

Les dépenses globales pour 2021 de l'Organisation pour l'année se sont élevées à 451,3 M €<sup>7</sup> (2020 : 418,5 M €). Les niveaux de dépenses sont inférieurs au budget de 6,7 M € pour le Budget ordinaire (2,6 %) et de 5,7 M € pour les accords partiels/élargis (5,4%) (hors variation sur le budget de l'EDQM liée à la réserve pour investissements futurs – 67,0 M €), la différence étant principalement liée à l'impact de la pandémie covid-19.

#### Dépenses globales<sup>8</sup>



<sup>4</sup> Montant retraité pour exclure les recettes reportées de l'exercice précédent de 45,9 M €.

<sup>5</sup> Contributions impayées document CM(2022)13.

<sup>6</sup> Résolution CM/Res(2021)9.

<sup>7</sup> Les dépenses comprennent les montants budgétaires et extrabudgétaires tels que présentés dans le tableau de la page 17. Elles excluent les comptes spéciaux entièrement financés par des subventions budgétaires, y compris les budgets d'investissement, les régimes de départ du personnel et le compte administratif du prélèvement.

<sup>8</sup> Les dépenses globales ne prennent pas en compte les dotations budgétaires de 11,5 M € qui sont retirées de la situation consolidée à la page 18.

Les dépenses de personnel au niveau de l'Organisation se sont élevées à 221,1 M € (2020 : 212,3 M €), soit 49 % des dépenses totales, et comprennent du personnel permanent<sup>9</sup> à hauteur de 191,6 M € (87 %) (2020 : 183,7 M € (87 %)) et du personnel temporaire à hauteur de 23,3 M € (11 %) (2020 : 24,1 M € (11 %)). L'augmentation du personnel permanent (7,9 M €, +4 %) est principalement due à l'ajustement salarial de 2021 (2,5 M €), au pourvoi de postes vacants (Budget ordinaire 1,0 M €, autres budgets 0,7 M €) et à une augmentation des ressources extrabudgétaires (3,9 M €). 89 % du personnel permanent est financé par des ressources budgétaires (2020 : 91 %).

Le personnel temporaire est utilisé pour les besoins à court terme (y compris les postes vacants et la couverture maternité) et les projets mis en œuvre sur le terrain. Les coûts du personnel temporaire ont diminué par rapport à 2020 (-0,8 M €, -3 %), principalement en raison de l'occupation de postes vacants (Budget ordinaire - 1,3 M €, autres budgets - 0,7 M €), ce qui compense les augmentations dues à l'ajustement salarial (0,3 M €) et une augmentation des ressources extrabudgétaires (0,9 M €). Les ressources extrabudgétaires couvrent 66 % du personnel temporaire (2020 : 60 %).

En ce qui concerne les dépenses de personnel, le recrutement s'est lentement accéléré après les mesures de confinement plus strictes en 2020. L'Organisation a employé 2 787 équivalents temps plein (ETP) en 2021 (2020 : 2 684), soit 2 178 ETP permanents (2020 : 2 071) et 609 ETP temporaires (2020 : 613), dont 385 sont basés sur le terrain (2020 : 350). Les effectifs ont été complétés par 82 fonctionnaires mis à disposition (2020 : 70).

Comme en 2020, les variations des dépenses opérationnelles comprennent une baisse significative des frais de voyage, de séjour et d'honoraires, et des frais de mission par rapport aux prévisions, en raison des restrictions de voyage et de l'accès limité aux réunions en personne. Cette baisse a été compensée par une augmentation des services audiovisuels, des coûts de conseil et d'externalisation et des coûts d'équipement. L'Organisation a pu bénéficier d'une capacité croissante pour les réunions en ligne et hybrides et a continué à adapter son programme pour travailler autour des mesures covid-19 en place.

Les visites de suivi ont été particulièrement touchées étant donné la nécessité d'effectuer ces visites de suivi en personne. Afin de minimiser l'impact des visites de suivi reportées en 2021, le Comité des Ministres a approuvé l'allocation de crédits de 2,0 M €<sup>10</sup> pour rattraper les cycles des mécanismes de suivi d'ici 2025. Une mesure équivalente a été prise en 2020.

La poursuite de la mise en œuvre de la stratégie numérique – réunion avec télé-participation a réduit l'impact global de la covid-19 sur les activités prévues en 2021. Cependant, un grand nombre des mesures sanitaires et de sécurité mises en place en 2020 ont été poursuivies en 2021. Le coût supplémentaire de ces mesures s'est élevé à 2,2 M €.

**L'excédent budgétaire de fin d'année de 99,6 M € provient principalement :**

- des excédents budgétaires du **Budget ordinaire (7,0 M €)**, du **Fonds européen pour la jeunesse (1,8 M €)** et des autres **accords élargis/partiels (0,8 M €)** ;
- de l'**EDQM (Pharmacopée) (21,1 M €)**, concernant principalement des recettes de ventes et d'activités supérieures aux dépenses ;
- d'**Eurimages (38,0 M €)**, principalement en raison du décalage entre la décision du Comité de direction d'Eurimages d'accorder un soutien et la signature du contrat et l'enregistrement du soutien dans les comptes ;
- des recettes **extrabudgétaires** reçues au cours de l'année et les dépenses encourues pour les projets en cours **(31,1 M €)**<sup>11</sup>.

<sup>9</sup> Le personnel permanent comprend les contrats à durée indéterminée (CDI) ainsi que les contrats à durée déterminée (CDD).

<sup>10</sup> CM(2021)146.

<sup>11</sup> Cet excédent extrabudgétaire concerne les comptes spéciaux à l'exclusion des « Autres comptes spéciaux individualisés » qui ne sont pas présentés au tableau à la page 17, car financés en totalité par des dotations de budgets ou d'autres comptes spéciaux (par exemple, la dotation des investissements ou le prélèvement administratif sur les ressources extrabudgétaires).



## BUDGET GENERAL

- **BUDGET ORDINAIRE**

Les **recettes** réelles se sont élevées à **257,5 M €**, ce qui représente une baisse de -0,1 M € des autres recettes par rapport aux niveaux budgétaires. Les contributions des États membres représentent 97 % des recettes.

Les **dépenses** pour 2021 se sont élevées à **250,9 M €** pour une enveloppe budgétaire approuvée de 257,7 M €. Le solde de **6,6 M €** (2,6 %) est constitué d'une baisse de 3,1 M € des dépenses de personnel et de 3,6 M € des dépenses opérationnelles. En outre, il restait un solde de 0,4 M € de crédits reportés de 0,9 M € du budget 2020.

Les activités ont été impactées par la pandémie de covid-19 pour la deuxième année. Les dépenses relatives aux voyages, per diem et honoraires, aux voyages officiels, à l'hospitalité et aux autres coûts liés aux réunions en personne et aux visites de pays ont été nettement inférieures aux prévisions (-10,6 M €, soit 31 % des niveaux budgétaires). L'augmentation du nombre de réunions en ligne ou hybrides et les mesures d'atténuation prises pour atteindre les résultats attendus ont entraîné une augmentation des dépenses liées aux services audiovisuels, aux services de conseil et aux coûts des activités externalisées (+ 2,9 M €). Les détails figurent à la page 58 du présent document.

En tant que mesure spéciale pour rattraper les **visites de suivi** reportées d'ici 2025 à la suite d'une décision du Comité des Ministres<sup>12</sup>, une dépense de 1,9 M € est incluse en tant que dotation aux comptes spéciaux.

Un grand nombre des mesures de santé et de sécurité mises en place en 2020 pour limiter **l'impact de la pandémie de covid-19** ont été poursuivies en 2021. Il s'agissait notamment de la fourniture de masques, de coûts supplémentaires de nettoyage et de filtration de l'air, de modifications des services de restauration et des installations de test du covid-19 pour les sessions de l'APCE et du Congrès. Ces **coûts imprévus (2,2 M €)** ont été couverts par des économies au sein du programme Administration générale et par la réduction des frais de voyage dans les 4 piliers de l'Organisation.

Les dépenses de personnel représentent 144,6 M € des dépenses annuelles (98 % du montant budgétisé). En 2021, le Budget ordinaire a financé 2 178 équivalents temps plein (ETP) en personnel permanent<sup>13</sup> (2020 : 2071) et 609 ETP en personnel temporaire (2020 : 613). À cela s'ajoutent 82 ETP de fonctionnaires mis à disposition (2020 : 70). L'écart de 3,1 M € par rapport aux prévisions est lié principalement à la vacance de postes.

Les dépenses relatives à la part patronale des contributions au Fonds de réserve pour les pensions sont alignées sur le budget (22,4 M €).

- **FONDS EUROPEEN POUR LA JEUNESSE**

Les dépenses du Fonds ont atteint 4,3 M € pour l'année, soit une augmentation de 32 % par rapport à 2020. Cela inclut les activités et les subventions relatives aux contributions volontaires reçues à la fin de 2020. Les contributions volontaires de 0,3 M € reçues fin 2021 sont incluses dans le solde de fin d'année, ainsi que les crédits pour les projets futurs de 0,9 M €. En raison de l'impact de la pandémie, les activités prévues par les ONG ont été reportées, ce qui a entraîné un report du versement des subventions. L'excédent de 1,9 M € sera reporté en 2022, conformément au statut du Fonds européen pour la jeunesse.

## ACCORDS ELARGIS / PARTIELS

L'exécution des budgets des accords élargis/partiels a été impactée par la pandémie de covid-19.

**L'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe** a été mis en place en novembre 2020 et son personnel a été recruté au cours de l'année 2021. La sous-utilisation des crédits à hauteur de **0,2 M €** (24 %) est liée au retard dans le recrutement du personnel (directrice exécutive, chef de projet, professionnel junior et assistant).

Les dépenses du **GRECO** comprennent une subvention de 0,2 M € sur son compte spécial pour effectuer des visites de suivi reportées à partir de 2021. Il est prévu de rattraper le retard du cycle de suivi d'ici 2025.

<sup>12</sup> CM(2021)146.

<sup>13</sup> Le personnel permanent comprend les contrats à durée indéterminée (CDI) ainsi que les contrats à durée déterminée (CDD).

Il y a eu cinq adhésions en 2021, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Accord Partiel	Adhésions	Date d'adhésion
Centre européen pour les langues vivantes (Graz)	Hongrie	02/12/2021
	Belgique	20/07/2021
Accord Partiel sur la Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes	Macédoine du Nord	14/09/2021
Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels	Ukraine	30/03/2021
Accord partiel élargi sur le sport (APES)	Ukraine	29/01/2021

- **EDQM, PHARMACOPEE**

Les ventes et les recettes des activités ont continué de croître en 2021, atteignant 72,4 M €, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2020. Cette augmentation concerne les publications, les ventes de substances, les ventes de normes de référence et les procédures de certification. A la suite d'une décision du Comité des Ministres<sup>14</sup>, le solde de l'année précédente a été transféré sur le compte spécial de l'EDQM et n'a pas été inclus dans le budget 2021 comme cela était initialement prévu. Il est proposé qu'une partie du solde de fin d'année de 21,1 M € soit utilisée pour la stratégie d'investissement dans les bâtiments de l'EDQM, comme indiqué dans le document CM(2021)92.

- **EURIMAGES**

Eurimages a présenté un solde de fin d'année de 38,0 M €, principalement en raison du décalage temporel entre la décision du Comité de direction d'Eurimages d'accorder un soutien et la signature du contrat et l'enregistrement du soutien dans les comptes. Pour la coproduction, les contrats en attente de signature sont passés de 30,5 M € à la fin de 2020 à 34,8 M € à la fin de 2021.

#### RESSOURCES EXTRABUDGETAIRES

Au 31 décembre 2021, un total de **63,9 M € de contributions extrabudgétaires** a été reçu, soit une diminution de 9,0 M € par rapport à 2020 (cf. DD(2022)91). L'Union européenne a contribué à hauteur de 36,5 M € pour les programmes conjoints (2020 : 43,9 M €). D'autres contributions volontaires de 27,4 M € ont été reçues des États membres et d'autres donateurs (2020 : 29,0 M €). Les recettes extrabudgétaires ont également été augmentées par des allocations budgétaires de 11,5 M € et un montant de 32,0 M € a été alloué à partir du solde de fin d'année 2020 de l'EDQM dans le cadre de son plan d'urgence. Prenant en compte les remboursements aux donateurs et d'autres recettes diverses (-1,4 M €), le total de « programmes conjoints » et de « contributions volontaires » pour l'exercice 2021 s'élève à 106,0 M € (2020 : 85,0 M €).

Les dépenses relatives aux projets extrabudgétaires, qui étaient tombées à 59,5 M € en 2020, ont augmenté de 15,4 M € pour atteindre 74,9 M € en 2021, ce qui montre l'impact décroissant de la covid-19 sur la mise en œuvre des projets.

#### MESURES DE REFORME ADMINISTRATIVE

L'Organisation a continué à mettre en œuvre ses mesures de réforme au cours de l'année 2021. Un rapport actualisé des actions entreprises et des indicateurs correspondants se trouve dans le document CM(2022)61. Certaines mesures ont été accélérées en raison de l'impact de la pandémie de covid-19, comme la stratégie numérique – réunions avec télé-participation et la politique du zéro papier. D'autres mesures ont été ralenties afin de permettre aux ressources de se concentrer sur le maintien efficace de la continuité des activités. L'impact est visible dans les annexes du rapport actualisé.

<sup>14</sup> CM/Del/Dec(2021)1414/11.1b.

**BUDGET GENERAL, ACCORDS PARTIELS ET RESSOURCES EXTRABUDGETAIRES :  
RECETTES ET DEPENSES REELLES PAR PROGRAMME**

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des recettes et des dépenses de l'Organisation pour l'année, comparable au tableau figurant sur le rabat intérieur du Programme et Budget. Alors que les budgets des deux premières colonnes du tableau (Budget ordinaire et Autres budgets) sont approuvés annuellement, les deux dernières (Programmes conjoints UE et Contributions volontaires) sont signées sur une base continue et pluriannuelle.

Pilier/Programme	Budget ordinaire	Autres budgets	Programmes conjoints UE (a)	Contributions volontaires (a)	Dotation budgétaire aux projets extrabud. (b)	Total
	K €	K €	K €	K €	K €	K €
<b>DROITS DE L'HOMME</b>	115 186,9	1 701,8	12 840,0	11 265,3	(3 827,8)	137 166,2
Cour européenne des droits de l'homme	73 448,9	0,0	0,0	2 593,3	(28,0)	76 014,2
Commissaire aux droits de l'homme	3 564,7	0,0	0,0	0,0	(0,9)	3 563,8
Mise en œuvre effective de la CEDH	19 516,9	42,6	6 375,5	4 214,1	(1 953,3)	28 195,8
Égalité et dignité humaine	4 846,8	14,1	1 215,5	2 396,5	(391,8)	8 081,1
Anti-discrimination, diversité et inclusion	9 770,3	1 645,1	5 249,1	1 766,2	(1 423,7)	17 007,0
Droits sociaux	4 039,2	0,0	0,0	295,2	(30,1)	4 304,3
<b>ÉTAT DE DROIT</b>	<b>13 307,1</b>	<b>63 421,0</b>	<b>17 285,5</b>	<b>11 923,0</b>	<b>(5 000,1)</b>	<b>100 936,6</b>
Institutions fondées sur l'Etat de droit	3 279,7	4 112,0	5 397,1	1 654,4	(525,2)	13 918,0
Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens	10 027,5	59 308,9	11 888,4	10 268,7	(4 474,9)	87 018,6
<b>DÉMOCRATIE</b>	<b>40 372,3</b>	<b>34 607,3</b>	<b>6 400,3</b>	<b>7 047,9</b>	<b>(2 697,6)</b>	<b>85 730,2</b>
Assemblée parlementaire	16 530,9	16,9	203,7	297,9	(73,2)	16 976,1
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	5 648,1	63,1	0,0	1 559,1	(313,4)	6 957,0
Gouvernance démocratique	4 919,4	100,7	1 358,9	2 713,5	(208,3)	8 884,1
Participation démocratique	10 929,6	34 426,7	4 837,7	2 257,2	(2 102,2)	50 349,0
Centres européens de la Jeunesse - Bâtiments	2 344,3	0,0	0,0	220,2	(0,5)	2 564,1
<b>ORGANES DIRECTEURS, SERVICES D'APPUI ET AUTRES</b>	<b>82 078,8</b>	<b>37 199,7</b>	<b>6 344,9</b>	<b>1 800,1</b>	<b>(5,0)</b>	<b>127 418,4</b>
Comité des Ministres	3 203,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3 203,0
Secrétaire Générale, Secrétaire Général Adjoint et Cabinet	2 610,4	0,0	0,0	0,0	0,0	2 610,4
Présence sur le terrain	6 449,6	0,0	6 196,7	1 698,9	(3,3)	14 341,9
Services communs	14 335,6	0,0	0,0	57,8	(1,7)	14 391,7
Administration générale	43 579,9	0,0	0,0	24,0	0,0	43 603,9
Investissements, provisions communes et autres	11 900,2	37 199,7	148,2	19,4	0,0	49 267,4
Piliers opérationnels	168 866,4	99 730,1	36 525,8	30 236,2	(11 525,4)	323 833,0
Piliers d'appui	82 078,8	37 199,7	6 344,9	1 800,1	(5,0)	127 418,4
<b>Total dépenses</b>	<b>250 945,1</b>	<b>136 929,8</b>	<b>42 870,7</b>	<b>32 036,3</b>	<b>(11 530,4)</b>	<b>451 251,4</b>
Contributions des Etats membres	249 926,6	83 102,2	0,0	0,0	0,0	333 028,8
Autres recettes	7 618,5	115 756,4	43 659,8	62 351,6	(11 530,4)	217 855,8
<b>Total recettes</b>	<b>257 545,1</b>	<b>198 858,6</b>	<b>43 659,8</b>	<b>62 351,6</b>	<b>(11 530,4)</b>	<b>550 884,6</b>
Surplus / Deficit	6 599,9	61 928,8	789,1	30 315,3	0,0	99 633,2

- (a) Le tableau ci-dessous montre le rapprochement entre les colonnes « programmes conjoints » et « contributions volontaires » dans le tableau ci-dessus et les comptes spéciaux (page 20). Les « Autres comptes spéciaux individualisés » (page 20) sont exclus du tableau ci-dessus car ils sont financés en totalité par des dotations de budgets ou d'autres comptes spéciaux (par exemple, la dotation des investissements ou le prélèvement administratif sur les ressources extrabudgétaires).

K €	Programmes conjoints UE	Contributions volontaires	Total
<b>Total Dépenses</b>	<b>42 870,7</b>	<b>32 036,3</b>	<b>74 907,0</b>
Éclatement selon les informations présentées à la page 20 :			
Comptes spéciaux du Budget ordinaire		25 801,7	25 801,7
Compte spécial des programmes conjoints	41 816,5		41 816,5
Comptes spéciaux des accords partiels et/ou élargis	1 054,1	6 234,7	7 288,8
<b>Total Recettes</b>	<b>43 659,8</b>	<b>62 351,6</b>	<b>106 011,4</b>
Éclatement selon les informations présentées à la page 20 :			
Comptes spéciaux du Budget ordinaire		26 888,5	26 888,5
Compte spécial des programmes conjoints	40 696,9		40 696,9
Comptes spéciaux des accords partiels et/ou élargis	2 962,8	35 463,1	38 426,0

- (b) Les dotations aux comptes spéciaux sont comptabilisées en tant que dépenses dans le Budget ordinaire et autres budgets et en tant que recettes dans les programmes conjoints et les contributions volontaires. Cette colonne retire ces montants de la situation consolidée pour montrer les dépenses et les recettes globales de l'Organisation. Le tableau ci-dessous montre les budgets où les dotations sont reflétées comme dépenses.

#### Dotation budgétaire aux comptes spéciaux

	Dépenses K €
<b>Budget ordinaire</b>	
- Services Généraux	37,8
- Programme	2 751,0
- Assemblée parlementaire	35,0
- Congrès	276,8
- Programmes conjoints	5 136,3
<b>Other budgets</b>	
- Programmes conjoints (CEJ)	360,0
<b>Partial Agreements</b>	
- Lutte contre la corruption (GRECO)	183,0
- ECML Programme d'activités	458,1
- Centre Nord Sud programmes	242,4
- EDQM programmes	2 000,0
- APES programmes conjoints	50,0
<b>Total</b>	<b>11 530,4</b>

## RESULTATS BUDGETAIRES DU BUDGET GENERAL ET ACCORDS PARTIELS

### TABLEAU DES RESULTATS BUDGETAIRES

	2021 Excédents/(déficits) budgétaires (a) € K	2020 Excédents/(déficits) budgétaires € K
<b>Budget ordinaire (a)</b>	<b>6 599,9</b>	<b>5 143,1</b>
<b>Crédits reportés de 2020 - Budget ordinaire</b>	<b>376,2</b>	<b>0,0</b>
<b>Autres budgets</b>	<b>61 552,6</b>	<b>106 858,9</b>
Budget du Fonds européen pour la Jeunesse *	1 765,9	2 072,8
Budget de l'Accord partiel élargi Banque de développement du Conseil de l'Europe	9,6	60,3
Budget de l'Accord partiel de la Pharmacopée européenne	21 111,8	67 026,9
Budget de l'Accord élargi de la Commission européenne pour la démocratie par le droit	167,5	284,4
Budget de l'Accord élargi instituant le « Groupe d'Etats contre la corruption – GRECO »	151,2	119,4
Budget de l'Accord partiel élargi Groupe de coopération internationale sur les drogues et les addictions (Groupe Pompidou)	8,4	102,7
Crédits reportés de 2020 - Groupe Pompidou	1,2	0,0
Budget de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES)	8,0	18,1
Budget de l'Accord partiel élargi portant création du Centre européen pour les langues vivantes (Graz)	27,7	16,9
Budget de l'Accord partiel élargi établissant le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud)	29,9	32,4
Budget de l'Accord partiel élargi sur la mobilité des jeunes par la Carte Jeunes	0,0	0,4
Budget de l'Accord partiel élargi du Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles « Eurimages »	38 018,0	36 994,6
Budget de l'Accord partiel élargi Groupe de coopération en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs	28,1	99,5
Budget de l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels	19,8	30,5
Budget de l'Accord partiel élargi sur l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe	205,6	0,0
<b>Budget annexe des publications</b>	<b>167,2</b>	<b>146,0</b>
<b>Total</b>	<b>68 696,0</b>	<b>112 148,0</b>

\* Le budget du Fonds européen pour la Jeunesse fait partie du Budget général de l'Organisation. Il est présenté dans la colonne « Autres budgets » à la page 17.

### COMPTES SPECIAUX : SOLDES DE FIN D'ANNEE

La section ci-dessous présente des informations résumées (soldes de fin d'année) sur les comptes spéciaux.

Les comptes spéciaux reflètent les contributions volontaires, dons et legs, et arrangements de financement conjoint contractés par la Secrétaire Générale, ainsi que les plans multi-annuels (investissements, plan de départ, etc.). Les soldes non dépensés avant la fin de l'exercice sont automatiquement reportés à l'exercice suivant et ce jusqu'à l'achèvement de l'activité à laquelle ils étaient dédiés.

**TABLEAU DES SOLDES DE FIN D'ANNEE**

	Solde au 31 décembre 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Solde au 31 décembre 2021 (a)
	K €	K €	K €	K €
<b>I. Comptes spéciaux du budget ordinaire</b>	<b>47 606,4</b>	<b>25 801,7</b>	<b>26 888,5</b>	<b>48 693,2</b>
Compte spécial Services généraux	1 089,3	38,8	292,4	1 342,9
Compte spécial Programme (b)	42 049,9	22 866,6	22 432,3	41 615,6
Compte spécial Assemblée parlementaire	284,3	299,4	242,5	227,5
Compte spécial Cour européenne des droits de l'homme	4 176,5	2 593,3	3 644,4	5 227,7
Compte spécial Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6,4	3,6	276,8	279,6
<b>II. Comptes spéciaux des programmes conjoints</b>	<b>47 224,8</b>	<b>41 816,5</b>	<b>40 696,9</b>	<b>46 105,2</b>
Compte spécial Programmes conjoints (c)	47 224,8	41 816,5	40 696,9	46 105,2
<b>III. Comptes spéciaux des accords partiels et/ou élargis</b>	<b>8 995,3</b>	<b>7 288,8</b>	<b>38 426,0</b>	<b>40 132,5</b>
Compte spécial Accord partiel élargi APES	150,8	91,1	75,0	134,7
Compte spécial Accord partiel élargi Groupe Pompidou	1 035,4	592,2	247,8	691,0
Compte spécial Accord partiel élargi Risques naturels	0,9	0,0	0,0	0,9
Compte spécial Accord élargi GRECO	434,0	8,3	183,0	608,7
Compte spécial Accord élargi Démocratie par le Droit	1 351,3	0,8	189,7	1 540,2
Compte spécial Accord partiel élargi sur l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe	350,5	10,7	15,0	354,8
Compte spécial Accord partiel élargi Centre de Graz	368,1	733,7	1 365,1	999,5
Compte spécial Accord partiel élargi Itinéraires Culturels	25,4	8,1	24,6	41,9
Compte spécial Accord partiel de la Pharmacopée européenne	4 593,2	5 376,4	36 083,3	35 300,1
Compte spécial Accord partiel élargi Centre Nord-Sud	685,7	467,5	242,4	460,6
<b>IV. Autres comptes individualisés</b>	<b>59 789,8</b>	<b>22 748,6</b>	<b>50 948,8</b>	<b>87 990,1</b>
Compte spécial Soutien administratif - Activités financées par des contributions externes	10 708,3	5 427,8	6 320,7	11 601,2
Compte spécial Cessations de fonctions	2 805,1	0,0	1 307,8	4 112,9
Compte spécial Dépenses différées (d)	1 647,9	0,0	(1 529,6)	118,3
Compte spécial Programme d'investissements de l'EDQM (e)	19 531,2	4 328,0	35 779,8	50 983,0
Compte spécial Programme d'investissements général	25 097,3	12 992,8	9 070,1	21 174,6
<b>Total</b>	<b>163 616,4</b>	<b>97 655,6</b>	<b>156 960,2</b>	<b>222 921,0</b>

Des informations détaillées concernant les dépenses et les recettes sont incluses dans le Chapitre 4 Informations complémentaires (pages 66-68).

- (a) Pour les contrats signés et en attente de la réception des contributions, environ 18,4 M € de crédits ont été avancés au 31/12/2021 pour permettre aux projets de se poursuivre et aux dépenses d'être engagées. Ces avances ne sont incluses dans les recettes réelles qu'à la réception des contributions.
- (b) Le solde comprend 227 K € correspondant au solde restant des Plans d'action finalisés au 31 décembre 2021.
- (c) Le solde comprend 171 K € correspondant au solde restant des programmes conjoints finalisés au 31 décembre 2021 et 400 K € (réserve pour contingences ou Liability Shield) permettant à l'Organisation de faire face à des obligations financières découlant d'événements postérieurs à la finalisation des projets, tels qu'une décision de l'UE selon laquelle certaines dépenses sont inéligibles. Des coûts non éligibles de 28 K € ont été couverts par cette réserve en 2021, qui a été reconstituée à partir de fonds non alloués.
- (d) Les recettes reflètent une provision pour créances douteuses liées aux intérêts moratoires de la Fédération de Russie des années précédentes.
- (e) A la suite d'une décision du Comité des Ministres (CM/Del/Dec(2021)1414/11.1b), 63,2 M € ont été doté du solde 2020 de la Pharmacopée européenne vers ses comptes spéciaux (31,2 M € vers le compte spécial d'investissement de l'EDQM pour les investissements des bâtiments et 32,0 M € vers le compte spécial de l'accord partiel ciblé à couvrir des provisions de contingence EDQM en cas de crise).

## **CHAPITRE 2 – BUDGET GENERAL**

- **BUDGET ORDINAIRE**
- **BUDGETS ANNEXES DES SERVICES INTERNES REFACTURES**
- **BUDGET ANNEXE DES CENTRES EUROPEENS DE LA JEUNESSE**
- **BUDGET ANNEXE DES PUBLICATIONS**
- **ACTIVITES REPORTEES DE 2020**
- **BUDGET EXTRAORDINAIRE**
- **BUDGET DES PENSIONS**
- **FOND DE RESERVE POUR LES PENSIONS**
- **BUDGET DU FONDS EUROPEEN POUR LA JEUNESSE**

**BUDGET ORDINAIRE****RESULTATS BUDGETAIRES**

	2021							2020
	Budget approuvé	Ajustements au budget	Transferts	Budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	Solde comparé au budget approuvé ajusté	Solde comparé au budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>170 505,3</b>	<b>0,0</b>	<b>(2 331,8)</b>	<b>168 173,5</b>	<b>166 989,2</b>	<b>3 516,1</b>	<b>1 184,2</b>	<b>164 767,6</b>
Rémunération et autres frais	148 081,8	0,0	(2 331,8)	145 750,0	144 565,7	3 516,1	1 184,2	142 025,2
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	22 423,5	0,0	0,0	22 423,5	22 423,5	0,0	0,0	22 742,4
<b>Autres dépenses</b>	<b>87 164,4</b>	<b>0,0</b>	<b>2 331,8</b>	<b>89 496,2</b>	<b>83 955,9</b>	<b>3 208,5</b>	<b>5 540,3</b>	<b>84 666,9</b>
Dotation au compte spécial investissements	8 157,4	0,0	171,1	8 328,5	8 328,5	(171,1)	0,0	13 512,4
Dépenses diverses (a)	79 007,0	0,0	2 160,7	81 167,7	75 627,4	3 379,6	5 540,3	71 154,5
<b>Dépenses totales (b)</b>	<b>257 669,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>257 669,7</b>	<b>250 945,1</b>	<b>6 724,6</b>	<b>6 724,6</b>	<b>249 434,5</b>
<b>Contributions</b>	<b>249 926,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>249 926,6</b>	<b>249 926,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>247 325,9</b>
Contributions obligatoires	249 926,6	0,0	0,0	249 926,6	249 926,6	0,0	0,0	247 325,9
<b>Autres recettes (c)</b>	<b>7 743,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>7 743,1</b>	<b>7 618,5</b>	<b>(124,6)</b>	<b>(124,6)</b>	<b>7 251,6</b>
Participation forfaitaire des Accords partiels	6 832,9	0,0	0,0	6 832,9	6 972,4	139,5	139,5	6 617,8
Produits financiers nets	200,0	0,0	0,0	200,0	227,9	27,9	27,9	132,8
Provisions pour créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0	(215,1)	(215,1)	(215,1)	(11,9)
Recettes diverses	710,2	0,0	0,0	710,2	633,2	(77,0)	(77,0)	512,9
<b>Recettes totales</b>	<b>257 669,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>257 669,7</b>	<b>257 545,1</b>	<b>(124,6)</b>	<b>(124,6)</b>	<b>254 577,5</b>
<b>Excédent/(déficit) net (d)</b>					<b>6 599,9</b>			<b>5 143,1</b>

- (a) La rubrique « Dépenses diverses » comprend une dotation de 1 868 K € vers un compte spécial pour les visites de suivi retardées. Il comprend aussi un montant de 2 649 K € relatif aux dépenses d'investissement (voir le chapitre 4 - Informations complémentaires).
- (b) La rubrique « Dépenses totales » par programme est disponible ci-après, page 23.
- (c) Le détail de la rubrique « Autres recettes » est disponible ci-après, page 25.
- (d) L'excédent sera traité comme indiqué dans le projet de Résolution.



**(b) BUDGET ORDINAIRE : TOTAL DES DEPENSES PAR PROGRAMME**

Pilier/Programme	2021 Budget Retraité	Total transferts (a)	Budget définitif	Total dépenses	Solde comparé au budget retraité	Solde comparé au budget définitif	Note
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	
<b>DROITS DE L'HOMME</b>	<b>116 347,1</b>	<b>598,9</b>	<b>116 946,0</b>	<b>115 186,9</b>	<b>1 160,2</b>	<b>1 759,2</b>	
Cour européenne des droits de l'homme	74 022,3	77,3	74 099,6	73 448,9	573,4	650,7	
Commissaire aux droits de l'homme	3 771,7	(66,3)	3 705,4	3 564,7	207,0	140,7	
Mise en œuvre effective de la CEDH	19 993,3	29,4	20 022,7	19 516,9	476,4	505,7	
Égalité et dignité humaine	4 933,6	10,5	4 944,1	4 846,8	86,8	97,3	
Anti-discrimination, diversité et inclusion	9 333,4	678,6	10 012,0	9 770,3	(436,9)	241,7	
Droits sociaux	4 292,8	(130,5)	4 162,2	4 039,2	253,5	123,0	
<b>ÉTAT DE DROIT</b>	<b>15 434,6</b>	<b>(564,0)</b>	<b>14 870,6</b>	<b>13 307,1</b>	<b>2 127,5</b>	<b>1 563,4</b>	
Institutions fondées sur l'Etat de droit	4 461,3	(679,9)	3 781,4	3 279,7	1 181,6	501,7	(1)
Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens	10 973,4	115,9	11 089,2	10 027,5	945,9	1 061,7	(2)
<b>DÉMOCRATIE</b>	<b>43 056,9</b>	<b>(490,1)</b>	<b>42 566,8</b>	<b>40 372,3</b>	<b>2 684,5</b>	<b>2 194,4</b>	
Assemblée parlementaire	16 693,4	171,9	16 865,3	16 530,9	162,5	334,5	
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 598,4	(184,7)	6 413,7	5 648,1	950,3	765,6	(3)
Gouvernance démocratique	5 640,6	(197,2)	5 443,4	4 919,4	721,3	524,0	(4)
Participation démocratique	11 697,7	(269,2)	11 428,4	10 929,6	768,1	498,8	
Centres européens de la Jeunesse - Bâtiments	2 426,8	(10,9)	2 415,9	2 344,3	82,4	71,5	
<b>ORGANES DIRECTEURS, SERVICES D'APPUI ET AUTRES</b>	<b>82 831,1</b>	<b>455,2</b>	<b>83 286,3</b>	<b>82 078,8</b>	<b>752,3</b>	<b>1 207,6</b>	
Comité des Ministres	3 214,5	11,3	3 225,8	3 203,0	11,5	22,8	
Secrétaire Générale, Secrétaire Général Adjoint et Cabinet	2 651,8	(11,4)	2 640,4	2 610,4	41,4	30,1	
Présence sur le terrain	7 118,7	(269,9)	6 848,8	6 449,6	669,1	399,1	(5)
Services communs	15 141,0	(242,4)	14 898,6	14 335,6	805,4	563,0	
Administration générale	42 275,3	1 378,0	43 653,3	43 579,9	(1 304,6)	73,4	
Investissements, provisions communes et autres (b)	12 429,8	(410,4)	12 019,4	11 900,2	529,6	119,2	
<b>TOTAL</b>	<b>257 669,7</b>	<b>0,0</b>	<b>257 669,7</b>	<b>250 945,1</b>	<b>6 724,6</b>	<b>6 724,6</b>	

NB : Le Budget retraité 2021 est présenté après allocation de l'ajustement salarial 2021 qui a été présenté dans le document CM(2020)169. Un tableau qui montre les changements à la suite des ajustements se trouve au chapitre 4 – informations complémentaires, page 51.

- (a) Les détails des transferts sont donnés au chapitre 4 - Informations complémentaires (pages 52-53).  
 (b) La ligne « Investissements, provisions communes et autres » inclut la dotation du Budget ordinaire vers le compte spécial Investissements. Les mouvements du compte spécial sont détaillés à la page 63.

**EXPLICATION DES ECARTS<sup>15</sup>****Institutions fondées sur l'État de droit (1 181,6 K €) (1)**

La sous-utilisation des crédits est principalement due à l'impact de la covid-19 et à la tenue en ligne des réunions suivantes :

- réunions plénières et des groupes de travail de la CEPEJ (222 K €) ;
- réunions du bureau CCJE / CCPE et conférences (150 K €) ;
- réunion plénière du CAHDI et annulation de voyages officiels (95 K €) ;
- réunions du bureau et des groupes de travail du CDCJ (88 K €).

La sous-utilisation des crédits comprend également des dépenses de personnel inférieures aux prévisions (113 K €) et une allocation aux programmes conjoints inférieure aux prévisions initiales via ce programme (494 K €).

<sup>15</sup> Les notes explicatives couvrent les différences entre le budget approuvé et les dépenses réelles représentant un écart de plus de 100 K € et 10 %.

## Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens (945,9 K €) (2)



Écart significatif

La sous-utilisation des crédits est principalement due aux éléments suivants :

- annulation de voyages officiels, et d'activités en ligne ou hybrides (600 K €) ;
- tenue en ligne des réunions plénières, des réunions de bureau et des groupes de travail des comités intergouvernementaux (CDPC, CDCT, PC-CP et PC-OC) et des comités conventionnels (T-CY) (547 K €).

La sous-utilisation des crédits comprend également des dépenses de personnel inférieures aux prévisions (111 K €) et une allocation plus élevée que prévu aux programmes conjoints via ce programme (445 K €).

## Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (950,3 K €) (3)



Écart significatif

La sous-utilisation des crédits est principalement due aux éléments suivants :

- tenue en ligne de la 40<sup>e</sup> session, de la commission de la gouvernance et de la commission des questions d'actualité (486 K €) ;
- annulation/ report des activités d'observation des élections (153 K €) ;
- report des activités de suivi et de coopération (211 K €).

La sous-utilisation des crédits comprend des dépenses de personnel inférieures aux prévisions initiales car un certain nombre de postes vacants n'ont pas pu être pourvus (100 K €).

## Gouvernance démocratique (721,3 K €) (4)



Écart significatif

La sous-utilisation des crédits est principalement due aux éléments suivants :

- réunions en ligne, annulation de missions, report d'activités liées à l'assistance électorale et aux écoles d'études politiques (238 K €) ;
- report des mesures de confiance (262 K €) ;
- le format du Forum mondial de la démocratie a été revu et moins de participants ont pu être invités (95 K €). Les discussions ont été transférées en ligne, offrant l'opportunité d'échanger tout au long de l'année via des webinaires, des discussions en ligne et - si les conditions le permettent - en face à face.

La sous-utilisation des crédits comprend également une allocation inférieure aux prévisions aux programmes conjoints via ce programme (118 K €).

## Présence sur le terrain (669,1 K €) (5)



Écart significatif

La sous-utilisation des crédits est due à des dépenses de personnel inférieures aux prévisions (591 K €) liées au retard dans le recrutement de plusieurs postes de grade A ainsi qu'à une dotation aux programmes conjoints inférieure aux prévisions (57 K €).

**(C) BUDGET ORDINAIRE : AUTRES RECETTES**

	2021 K €	2020 K €
<b>Participation forfaitaires des Accords partiels</b>	<b>6 972,4</b>	<b>6 617,8</b>
Budget de l'Accord partiel de la Pharmacopée européenne	4 371,2	4 258,4
Budget de l'Accord partiel élargi Banque de développement du Conseil de l'Europe	251,1	251,1
Budget de l'Accord partiel élargi Groupe de coopération internationale sur les drogues et les addictions (Groupe Pompidou)	195,3	195,3
Budget de l'Accord partiel élargi Groupe de coopération en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs	83,7	83,7
Budget de l'Accord partiel élargi Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles « Eurimages »	669,6	613,8
Budget de l'Accord élargi de la Commission européenne pour la démocratie par le droit	641,7	641,7
Budget de l'Accord partiel élargi portant création du Centre européen pour les langues vivantes (Graz)	60,9	60,9
Budget de l'Accord partiel élargi instituant l'Observatoire européen de l'Audiovisuel	34,6	34,6
Budget de l'Accord partiel élargi établissant le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud)	26,1	26,1
Budget de l'Accord partiel élargi sur la mobilité des jeunes par la Carte Jeunes	7,0	7,0
Budget de l'Accord élargi instituant le « Groupe d'Etats contre la corruption – GRECO »	334,8	334,8
Budget de l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels	17,4	17,4
Budget de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES)	139,5	93,0
Budget de l'Accord partiel élargi sur l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe	139,5	0,0
<b>Produits financiers nets (a)</b>	<b>227,9</b>	<b>132,8</b>
Intérêts bancaires sur compte courant et dépôts à terme	296,6	258,7
Intérêts moratoires	13,7	13,7
Différences de change	26,2	(22,8)
Frais bancaires	(108,5)	(116,8)
Autres produits financiers divers	(0,0)	(0,1)
<b>Provisions pour créances douteuses (b)</b>	<b>(215,1)</b>	<b>(11,9)</b>
<b>Recettes diverses</b>	<b>633,2</b>	<b>512,9</b>
Total	<b>7 618,5</b>	<b>7 251,6</b>

- (a) La rubrique « Produits financiers nets » comprend à la fois les gains et les pertes liés aux revenus financiers comme présentés au tableau ci-dessous.

Produits financiers nets			Produits financiers nets
	Gains	Pertes	
Intérêts bancaires sur compte courant et dépôts à terme	296,6	0,0	<b>296,6</b>
Intérêts moratoires	13,7	0,0	<b>13,7</b>
Différences de change	69,9	(43,7)	<b>26,2</b>
Frais bancaires	0,0	(108,5)	<b>(108,5)</b>
Autres produits financiers divers	0,0	(0,1)	<b>(0,0)</b>
<b>Total</b>	<b>380,2</b>	<b>(152,3)</b>	<b>227,9</b>

- (b) Les provisions pour créances douteuses comprennent une provision pour des intérêts moratoires de la Fédération de Russie des années précédentes (185,8 K €).

**BUDGETS ANNEXES DES SERVICES INTERNES REFACTURES**

Les budgets de trois services internes refacturés sont ajustés au cours de l'exercice en fonction des recettes réelles (CM/Res(2020)11).

**BUDGET DE LA TRADUCTION : RESULTATS BUDGETAIRES**

Le budget de la Traduction est en progression avec des volumes en hausse de 8,6% par rapport à 2020. Un solde de 376 K € a été reversé au Budget ordinaire.

	2021							2020
	Budget approuvé K €	Ajustements au budget K €	Transferts K €	Budget définitif K €	Dépenses/ Recettes réelles K €	Solde comparé au budget approuvé ajusté K €	Solde comparé au budget définitif K €	Dépenses/ Recettes réelles K €
<b>Dépenses de personnel</b>	4 262,7	0,0	(535,5)	3 727,2	3 633,7	629,0	93,5	3 851,0
Rémunération et autres frais	3 667,8	0,0	(535,5)	3 132,3	3 038,8	629,0	93,5	3 224,1
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	594,9	0,0	0,0	594,9	594,9	0,0	0,0	626,9
<b>Autres dépenses</b>	757,9	520,0	535,5	1 813,4	1 769,0	(491,1)	44,4	1 467,7
Dépenses diverses	757,9	520,0	535,5	1 813,4	1 769,0	(491,1)	44,4	1 467,7
<b>Dépenses totales</b>	<b>5 020,6</b>	<b>520,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5 540,6</b>	<b>5 402,8</b>	<b>137,8</b>	<b>137,8</b>	<b>5 318,6</b>
<b>Contributions</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>5 020,6</b>	<b>520,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5 540,6</b>	<b>5 402,8</b>	<b>(137,8)</b>	<b>(137,8)</b>	<b>5 318,6</b>
Services internes refacturés	3 156,6	520,0	0,0	3 676,6	3 912,9	236,3	236,3	3 653,7
Dotation provenant d'autres budgets	1 864,0	0,0	0,0	1 864,0	1 488,2	(375,8)	(375,8)	1 664,2
Recettes diverses	0,0	0,0	0,0	0,0	1,7	1,7	1,7	0,7
<b>Recettes totales</b>	<b>5 020,6</b>	<b>520,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5 540,6</b>	<b>5 402,8</b>	<b>(137,8)</b>	<b>(137,8)</b>	<b>5 318,6</b>
<b>Excédent /(déficit) net</b>					<b>0,0</b>			<b>0,0</b>

### BUDGET DE L'INTERPRETATION : RESULTATS BUDGETAIRES

Le budget de l'interprétation a répondu à une très forte demande en 2021 avec des besoins en interprétation diversifiés. Les installations de vidéoconférence pour les réunions hybrides et en ligne ont permis d'augmenter la participation à de nombreuses réunions. Le nombre de réunions avec interprétation est resté stable par rapport à 2020, mais la complexité de ces réunions liée tant au nombre de langues interprétées que des méthodes de travail en place pour les réunions hybrides ou en ligne, ont augmenté le nombre de contrats d'interprétation et engendré des recettes plus élevées.

	2021							2020
	Budget approuvé	Ajustements au budget	Transferts	Budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	Solde comparé au budget approuvé ajusté	Solde comparé au budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
<b>Dépenses de personnel</b>	1 178,1	0,0	(80,1)	1 098,0	1 051,6	126,5	46,4	1 026,6
Rémunération et autres frais	1 029,1	0,0	(80,1)	949,0	902,6	126,5	46,4	876,8
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	149,0	0,0	0,0	149,0	149,0	0,0	0,0	149,8
<b>Autres dépenses</b>	5 799,1	1 860,0	80,1	7 739,2	7 633,0	26,1	106,2	4 954,1
Dépenses diverses	5 799,1	1 860,0	80,1	7 739,2	7 633,0	26,1	106,2	4 954,1
<b>Dépenses totales</b>	<b>6 977,2</b>	<b>1 860,0</b>	<b>0,0</b>	<b>8 837,2</b>	<b>8 684,6</b>	<b>152,6</b>	<b>152,6</b>	<b>5 980,7</b>
<b>Contributions</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>6 977,2</b>	<b>1 860,0</b>	<b>0,0</b>	<b>8 837,2</b>	<b>8 684,6</b>	<b>(152,6)</b>	<b>(152,6)</b>	<b>5 980,7</b>
Recettes des ventes et activités	437,5	0,0	0,0	437,5	357,8	(79,7)	(79,7)	267,0
Services internes refacturés	6 539,7	1 860,0	0,0	8 399,7	8 326,7	(73,0)	(73,0)	5 713,3
Recettes diverses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4
<b>Recettes totales</b>	<b>6 977,2</b>	<b>1 860,0</b>	<b>0,0</b>	<b>8 837,2</b>	<b>8 684,6</b>	<b>(152,6)</b>	<b>(152,6)</b>	<b>5 980,7</b>
<b>Excédent /(déficit) net</b>					<b>0,0</b>			<b>0,0</b>

**BUDGET DES DOCUMENTS : RESULTATS BUDGETAIRES**

Le budget des documents comporte trois sources de revenus distinctes : l'impression, l'affranchissement et la prépresse. L'impression et la prépresse ont des coûts fixes, le prix des services étant calculé sur la base des volumes estimés en début d'année.

Les services d'impression ont connu une baisse des volumes au cours des 15 dernières années en raison du passage à l'information numérique et de l'objectif de l'Organisation de réduire sa consommation de papier. En 2021, les volumes d'impression ont augmenté de 4,4 % par rapport à 2020 mais ont diminué de 35,7 % par rapport à 2019.

Les services de prépresse, au contraire, ont connu une augmentation d'activité, de nombreux programmes d'activités utilisant le format écrit et les publications.

	2021						2020	
	Budget approuvé	Ajustements au budget	Transferts	Budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	Solde comparé au budget approuvé ajusté	Solde comparé au budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>1 718,2</b>	<b>(94,5)</b>	<b>(125,0)</b>	<b>1 498,8</b>	<b>1 498,7</b>	<b>125,1</b>	<b>0,1</b>	<b>1 510,9</b>
Rémunération et autres frais	1 445,5	(94,5)	(125,0)	1 226,1	1 226,0	125,1	0,1	1 234,5
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	272,7	0,0	0,0	272,7	272,7	0,0	0,0	276,4
<b>Autres dépenses</b>	<b>1 174,1</b>	<b>(145,6)</b>	<b>125,0</b>	<b>1 153,5</b>	<b>1 153,1</b>	<b>(124,6)</b>	<b>0,4</b>	<b>1 121,0</b>
Dépenses diverses	1 174,1	(145,6)	125,0	1 153,5	1 153,1	(124,6)	0,4	1 121,0
<b>Dépenses totales</b>	<b>2 892,3</b>	<b>(240,0)</b>	<b>0,0</b>	<b>2 652,3</b>	<b>2 651,8</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>2 631,9</b>
<b>Contributions</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>2 892,3</b>	<b>(240,0)</b>	<b>0,0</b>	<b>2 652,3</b>	<b>2 651,8</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>2 631,9</b>
Services internes refacturés (a)	2 584,6	(387,2)	0,0	2 197,4	2 196,9	(0,5)	(0,5)	2 140,0
Dotation provenant d'autres budgets	307,7	147,2	0,0	454,9	454,9	0,0	0,0	491,9
<b>Recettes totales</b>	<b>2 892,3</b>	<b>(240,0)</b>	<b>0,0</b>	<b>2 652,3</b>	<b>2 651,8</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>2 631,9</b>
<b>Excédent /(déficit) net</b>					<b>0,0</b>			<b>0,0</b>

(a) Le détail de la rubrique « Services internes refacturés » est disponible ci-après :

	2021 K €	2020 K €
<b>Services internes refacturés</b>		
Fabrication de documents	1 174,2	1 271,4
Affranchissement	240,7	199,7
Pré-presse	781,9	668,8
<b>Total</b>	<b>2 196,9</b>	<b>2 140,0</b>

### BUDGET ANNEXE DES CENTRES EUROPEENS DE LA JEUNESSE<sup>16</sup>

En raison de la pandémie de covid-19, les Centres européens de la jeunesse n'ont pas pu accueillir les activités pendant une grande partie de l'année, comme indiqué dans le Rapport de suivi 2021 pour le programme Centres européens de la jeunesse - Bâtiments. Ceci est reflété dans les recettes des ventes et des activités dans les tableaux ci-dessous. L'indisponibilité des Centres a eu un impact sur le programme et les activités statutaires, ainsi que sur la réduction des coûts de fonctionnement (restauration, nettoyage, blanchisserie et personnel).

#### RESULTATS BUDGETAIRES

	2021							2020
	Budget approuvé	Ajustements au budget (a)	Transferts	Budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	Solde comparé au budget approuvé ajusté	Solde comparé au budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
<b>Dépenses de personnel</b>	296,1	(27,3)	(75,0)	193,8	172,4	96,4	21,4	215,3
Rémunération et autres frais	285,2	(27,3)	(75,0)	182,9	161,5	96,4	21,4	204,0
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	10,9	0,0	0,0	10,9	10,9	0,0	0,0	11,3
<b>Autres dépenses</b>	3 611,1	(740,1)	75,0	2 946,0	2 816,1	55,0	130,0	2 516,8
Dépenses diverses (b)	3 611,1	(740,1)	75,0	2 946,0	2 816,1	55,0	130,0	2 516,8
<b>Dépenses totales</b>	<b>3 907,2</b>	<b>(767,4)</b>	<b>0,0</b>	<b>3 139,8</b>	<b>2 988,5</b>	<b>151,4</b>	<b>151,4</b>	<b>2 732,1</b>
<b>Contributions</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>3 907,2</b>	<b>(767,4)</b>	<b>0,0</b>	<b>3 139,8</b>	<b>2 988,5</b>	<b>(151,4)</b>	<b>(151,4)</b>	<b>2 732,1</b>
Recettes des ventes et activités (c)	986,0	(770,9)	0,0	215,1	215,1	0,0	0,0	151,7
Dotation provenant d'autres budgets	2 921,2	1,3	0,0	2 922,5	2 771,1	(151,4)	(151,4)	2 580,0
Provisions pour créances douteuses	0,0	(0,3)	0,0	(0,3)	(0,3)	0,0	0,0	0,0
Recettes diverses	0,0	2,5	0,0	2,5	2,5	0,0	0,0	0,5
<b>Recettes totales</b>	<b>3 907,2</b>	<b>(767,4)</b>	<b>0,0</b>	<b>3 139,8</b>	<b>2 988,5</b>	<b>(151,4)</b>	<b>(151,4)</b>	<b>2 732,1</b>
<b>Excédent /(déficit) net</b>					<b>0,0</b>			<b>0,0</b>

- (a) Un ajustement du budget de 767,4 K € a été fait en fonction des recettes réelles conformément à la Résolution CM/Res(2020)11.
- (b) La rubrique « Dépenses diverses » comprend un montant de 109,5 K € relatif aux dépenses d'investissement (voir le chapitre 4 – Informations complémentaires).
- (c) Le détail de la rubrique « Recettes des ventes et activités » est disponible ci-après.

	2021 K €	2020 K €
<b>Recettes des ventes et activités</b>		
Droits d'inscription	19,1	6,7
Hébergement	196,0	145,0
<b>Total</b>	<b>215,1</b>	<b>151,7</b>

<sup>16</sup> Le Budget annexe fait partie du Budget ordinaire et est financé par une contribution de ce budget, ainsi que par ses recettes propres à hauteur du montant prévu dans le budget. Les recettes collectées par les Centres au-delà du montant budgétisé sont transférées au compte spécial pour les activités de la Jeunesse. Ce n'a pas été le cas en 2021.

## BUDGET ANNEXE DES PUBLICATIONS

## RESULTATS BUDGETAIRES

	2021						2020	
	Budget approuvé	Ajustements au budget (a)	Transferts	Budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	Solde comparé au budget approuvé ajusté	Solde comparé au budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
<b>Dépenses de personnel</b>	97,7	0,0	30,1	127,8	118,7	(21,0)	9,1	119,0
Rémunération et autres frais	83,2	0,0	30,1	113,3	104,2	(21,0)	9,1	99,5
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	14,5	0,0	0,0	14,5	14,5	0,0	0,0	19,5
<b>Autres dépenses</b>	155,0	72,2	(30,1)	197,1	39,0	188,2	158,1	43,9
Dépenses diverses	155,0	72,2	(30,1)	197,1	39,0	188,2	158,1	43,9
<b>Dépenses totales</b>	<b>252,7</b>	<b>72,2</b>	<b>0,0</b>	<b>324,9</b>	<b>157,7</b>	<b>167,2</b>	<b>167,2</b>	<b>162,8 (1)</b>
<b>Contributions</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Autres recettes</b>	252,7	72,2	0,0	324,9	324,9	0,0	0,0	308,9
Recettes des ventes et activités	65,0	(1,9)	0,0	63,1	63,1	0,0	0,0	69,4
Recettes des publications de la Cour	0,0	18,1	0,0	18,1	18,1	0,0	0,0	12,0
Dotation provenant d'autres budgets	97,7	0,0	0,0	97,7	97,7	0,0	0,0	102,2
Provisions pour créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,0)
<b>Solde de l'année précédente</b>	<b>90,0</b>	<b>56,0</b>	<b>0,0</b>	<b>146,0</b>	<b>146,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>121,9</b>
<b>Recettes diverses</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,4
Recettes totales	252,7	72,2	0,0	324,9	324,9	0,0	0,0	308,9
<b>Excédent/(déficit) net (b)</b>					<b>167,2</b>			<b>146,0</b>

- (a) Le budget est ajusté pour refléter les recettes réelles.  
(b) Comme l'excédent net de ce budget annexe est automatiquement reporté sur le budget de l'année suivante, il n'y a pas de répartition de l'excédent.

## EXPLICATION DES ECARTS

## (1) Dépenses totales

Le solde est dû à un ralentissement des activités et le report de crédits de l'année précédente.



**BUDGET EXTRAORDINAIRE****RESULTATS BUDGETAIRES**

	2021						2020	
	Budget approuvé	Ajustements au budget	Transferts	Budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	Solde comparé au budget approuvé ajusté	Solde comparé au budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
Dépenses de personnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Autres dépenses</b>	<b>5 103,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5 103,7</b>	<b>5 103,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5 103,7</b>
Dotation au compte spécial investissements	13,7	0,0	0,0	13,7	13,7	0,0	0,0	13,7
Dépenses diverses	5 090,0	0,0	0,0	5 090,0	5 090,0	0,0	0,0	5 090,0
<b>Dépenses totales</b>	<b>5 103,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5 103,7</b>	<b>5 103,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5 103,7</b>
<b>Contributions</b>	<b>5 103,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5 103,7</b>	<b>5 103,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5 103,7</b>
Contributions obligatoires	5 103,7	0,0	0,0	5 103,7	5 103,7	0,0	0,0	5 103,7
<b>Autres recettes</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>5 103,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5 103,7</b>	<b>5 103,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5 103,7</b>
<b>Excédent /(déficit) net</b>					<b>0,0</b>			<b>0,0</b>

**CREDITS REPORTES DE 2020****RESULTATS BUDGETAIRES**

	2021							2020
	Budget approuvé	Ajustements au budget	Transferts	Budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	Solde comparé au budget approuvé ajusté	Solde comparé au budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
Dépenses de personnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Autres dépenses</b>	<b>940,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>940,8</b>	<b>564,6</b>	<b>376,2</b>	<b>376,2</b>	<b>0,0</b>
Dépenses diverses	940,8	0,0	0,0	940,8	564,6	376,2	376,2	0,0
<b>Dépenses totales</b>	<b>940,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>940,8</b>	<b>564,6</b>	<b>376,2</b>	<b>376,2</b>	<b>0,0</b> (1)
<b>Contributions</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>940,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>940,8</b>	<b>940,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Recettes diverses	940,8	0,0	0,0	940,8	940,8	0,0	0,0	0,0
<b>Recettes totales</b>	<b>940,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>940,8</b>	<b>940,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Excédent/(déficit) net</b>					<b>376,2</b>			<b>0,0</b>

Les activités reportées de 2020 sont décrites dans le document CM(2020)130-add.

**EXPLICATION DES ECARTS****(1) Dépenses totales**

Toutes les activités n'ont pas pu être mises en œuvre étant donné qu'elles concernent principalement des visites et des réunions difficiles à tenir avec les mesures covid en place. La plupart des activités ont été mises en œuvre au cours du second semestre de 2021. Sur les 1 M € reportés, 0,6 M € ont été dépensés fin 2021. L'excédent sera remboursé aux États membres.

**BUDGET DES PENSIONS<sup>17</sup>****RESULTATS BUDGETAIRES**

	2021							2020
	Budget approuvé	Ajustements au budget	Transferts	Budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	Solde comparé au budget approuvé ajusté	Solde comparé au budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
Dépenses de personnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Autres dépenses</b>	<b>59 128,1</b>	<b>898,0</b>	<b>0,0</b>	<b>60 026,1</b>	<b>59 264,0</b>	<b>762,1</b>	<b>762,1</b>	<b>56 336,5</b>
Pensions (a)	55 975,1	898,0	0,0	56 873,1	56 222,0	651,1	651,1	53 575,1
Indemnités de départ	2 600,0	0,0	0,0	2 600,0	2 591,1	8,9	8,9	2 312,8
Gestion du Fonds de Réserve pour les Pensions	531,0	0,0	(2,7)	528,3	426,2	104,8	102,1	424,4
Evaluation actuarielle	22,0	0,0	2,7	24,7	24,7	(2,7)	0,0	24,2
<b>Dépenses totales</b>	<b>59 128,1</b>	<b>898,0</b>	<b>0,0</b>	<b>60 026,1</b>	<b>59 264,0</b>	<b>762,1</b>	<b>762,1</b>	<b>56 336,5</b>
<b>Contributions</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>59 128,1</b>	<b>898,0</b>	<b>0,0</b>	<b>60 026,1</b>	<b>59 264,0</b>	<b>(762,1)</b>	<b>(762,1)</b>	<b>56 336,5</b>
Dotation provenant d'autres organes (b)	59 128,1	898,0	0,0	60 026,1	58 915,9	1 110,2	1 110,2	54 481,9
Produits financiers nets	0,0	0,0	0,0	0,0	23,4	(23,4)	(23,4)	32,9
Recettes diverses (c)	0,0	0,0	0,0	0,0	324,7	(324,7)	(324,7)	1 821,8
<b>Recettes totales</b>	<b>59 128,1</b>	<b>898,0</b>	<b>0,0</b>	<b>60 026,1</b>	<b>59 264,0</b>	<b>(762,1)</b>	<b>(762,1)</b>	<b>56 336,5</b>
<b>Excédent/(déficit) net</b>					<b>0,0</b>			<b>0,0</b>

- a) Le détail de la rubrique « Pensions » est disponible ci-après.  
b) Dotation du Fonds de réserve pour les pensions.  
c) « Recettes diverses » inclut le remboursement des indemnités de départ des agents de retour dans l'Organisation (324,7 K €).

	2021 K €	2020 K €
<b>Pensions</b>		
Pensions d'ancienneté	43 738,6	41 413,7
Pensions d'invalidité	3 604,2	3 466,5
Pensions de survie-réversion	6 640,4	6 586,2
Pensions d'orphelins	255,1	216,9
Allocations familiales	1 983,7	1 891,9
<b>Total</b>	<b>56 222,0</b>	<b>53 575,1</b>

<sup>17</sup> Les montants figurant dans le budget des pensions sont des estimations qui doivent être ajustées sur la base des chiffres réels, qui dépendent du nombre réel de personnes affiliées au régime.

**CHANGEMENT NET DANS LE NOMBRE DE PENSIONS OCTROYEES**

La différence entre les prestations versées en 2020 et 2021 (+4.94 %) résulte de la variation nette du nombre de pensions accordées (+44 ; voir ci-dessous) et des ajustements des pensions pour 2021.

	au 31/12/2020	Accordées	Supprimées	au 31/12/2021
Pensions d'ancienneté	711	58	15	754
Pensions d'invalidité	79	4	3	80
Pensions de survie-réversion	155	5	4	156
Pensions d'orphelins	24	1	2	23
<b>TOTAL</b>	<b>969</b>	<b>68</b>	<b>24</b>	<b>1 013</b>

**ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIERE DU FONDS DE RESERVE POUR LES PENSIONS  
(SUIVANT LES NORMES IPSAS)**

Etat de la performance financière du Fonds de Réserve des Pensions		
	2021	2020
	K€	K€
Contributions des Etats membres	32 096,0	28 718,1
Part employeur des pensions	32 082,4	32 046,0
Part employés des pensions	19 215,9	18 564,9
Validation des services temporaires	621,8	907,2
Recettes diverses	0,0	0,3
<b>Revenu total</b>	<b>84 016,1</b>	<b>80 236,6</b>
Pensions	56 222,0	52 131,3
Indemnités de départ	2 591,1	2 312,8
Autres charges (a)	1 350,4	464,4
<b>Total des charges</b>	<b>60 163,5</b>	<b>54 908,5</b>
<b>Contributions nettes</b>	<b>23 852,6</b>	<b>25 328,0</b>
<b>Gain net / (perte nette) sur investissement</b>	<b>77 765,5</b>	<b>25 345,1</b>
<b>Augmentation nette / (diminution nette) de la réserve</b>	<b>101 618,1</b>	<b>50 673,1</b>
<b>Réserve au 31 décembre</b>	<b>589 794,3</b>	<b>488 176,2</b>

(a) « Autres charges » inclut une provision pour créances douteuses liée aux intérêts moratoires de la Fédération de Russie des années précédentes (873,1 K €).

## BUDGET DU FONDS EUROPEEN POUR LA JEUNESSE

## RESULTATS BUDGETAIRES

	2021						2020	
	Budget approuvé	Ajustements au budget (a)	Transferts	Budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	Solde comparé au budget approuvé ajusté	Solde comparé au budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
<b>Dépenses de personnel</b>	773,4	0,0	19,9	793,3	704,5	68,9	88,8	682,0
Rémunération et autres frais	691,2	0,0	19,9	711,1	622,3	68,9	88,8	594,8
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	82,2	0,0	0,0	82,2	82,2	0,0	0,0	87,2
<b>Autres dépenses</b>	4 370,9	1 015,9	(19,9)	5 366,9	3 559,2	1 827,6	1 807,7	2 553,8
Reserve pour activités futures	625,1	310,8	(12,7)	923,2	0,0	935,9	923,2	0,0
Dépenses diverses	3 745,8	705,0	(7,2)	4 443,6	3 559,2	891,7	884,5	2 553,8
<b>Dépenses totales</b>	<b>5 144,3</b>	<b>1 015,9</b>	<b>0,0</b>	<b>6 160,2</b>	<b>4 263,7</b>	<b>1 896,5</b>	<b>1 896,5</b>	<b>3 235,8</b> (1)
<b>Contributions</b>	<b>3 415,3</b>	<b>340,6</b>	<b>0,0</b>	<b>3 755,9</b>	<b>3 755,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>3 571,7</b>
Contributions obligatoires	3 395,3	0,0	0,0	3 395,3	3 395,3	0,0	0,0	3 351,7
Contributions volontaires des Etats membres (b)	20,0	340,6	0,0	360,6	360,6	0,0	0,0	220,0
<b>Autres recettes</b>	<b>1 729,0</b>	<b>675,3</b>	<b>0,0</b>	<b>2 404,3</b>	<b>2 273,7</b>	<b>(130,6)</b>	<b>(130,6)</b>	<b>1 736,9</b>
Produits financiers nets	4,0	0,3	0,0	4,3	4,3	0,0	0,0	5,0
Solde de l'année précédente	1 575,0	497,8	0,0	2 072,8	2 072,8	0,0	0,0	1 578,3
Provisions pour créances douteuses (c)	0,0	0,0	0,0	0,0	(130,6)	(130,6)	(130,6)	0,0
Recettes diverses	150,0	177,3	0,0	327,3	327,3	0,0	0,0	153,6
<b>Recettes totales</b>	<b>5 144,3</b>	<b>1 015,9</b>	<b>0,0</b>	<b>6 160,2</b>	<b>6 029,6</b>	<b>(130,6)</b>	<b>(130,6)</b>	<b>5 308,6</b>
<b>Excédent /(déficit) net (d)</b>					<b>1 765,9</b>			<b>2 072,8</b>

- (a) L'ajustement budgétaire de 1 016 K € reflète le changement au report de crédit prévu de l'année précédente de 498 K € (CM/Res(2021)8) ainsi que 341 K € de contribution volontaire supérieur au montant prévu.
- (b) Le détail de la rubrique « Contributions volontaires des États membres » est disponible ci-après :

	2021 K€	2020 K€
<b>Contributions volontaires des Etats membres</b>		
France	10,6	20,0
Allemagne	350,0	200,0
<b>Total</b>	<b>360,6</b>	<b>220,0</b>

- (c) La provision pour créances douteuses est liée aux intérêts moratoires de la Fédération de Russie des années précédentes (130,6 K €).
- (d) L'excédent sera reporté au budget de l'année suivante selon le statut du Fonds (Article 6.3).

## EXPLICATION DES ECARTS

## (1) Dépenses totales

La sous-utilisation des crédits est en partie due au report des paiements des subventions lié au report des activités menées par les ONG ; et au fait que des missions ont été annulées et des réunions ont été organisées en ligne. Par ailleurs, 1 278 K € concernent des projets à mettre en œuvre en 2022.

### **CHAPITRE 3 – ACCORDS PARTIELS**

- **BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL PHARMACOPÉE EUROPÉENNE**
- **BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE**
- **BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL ELARGI GROUPE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE SUR LES DROGUES ET LES ADDICTIONS (GROUPE POMPIDOU) ET LES CRÉDITS REPORTES DE 2020**
- **BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE PRÉVENTION, DE PROTECTION ET D'ORGANISATION DES SECOURS CONTRE LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS (EUR-OPA)**
- **BUDGET DE L'ACCORD ELARGI SUR LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT**
- **BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LA MOBILITÉ DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES**
- **BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL ELARGI PORTANT CRÉATION DU CENTRE EUROPÉEN POUR LES LANGUES VIVANTES (GRAZ)**
- **BUDGET DE L'ACCORD ELARGI INSTITUANT LE « GROUPE D'ÉTATS CONTRE LA CORRUPTION – GRECO » ET LES CRÉDITS REPORTES DE 2020**
- **BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LE SPORT – APES**
- **BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LES ITINÉRAIRES CULTURELS**
- **BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LE FONDS EUROPÉEN DE SOUTIEN À LA COPRODUCTION ET À LA DIFFUSION DES ŒUVRES DE CRÉATION CINÉMATOGRAPHIQUES ET AUDIOVISUELLES « EURIMAGES »**
- **BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL ELARGI ÉTABLISSANT LE CENTRE EUROPÉEN POUR L'INTERDEPENDANCE ET LA SOLIDARITÉ MONDIALES (CENTRE NORD SUD)**
- **BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL ELARGI DE L'OBSERVATOIRE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE EN EUROPE**

**BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL  
PHARMACOPEE EUROPEENNE**

**RESULTATS BUDGETAIRES**

	2021								2020
	Budget approuvé	Ajust. au budget (a)	Transferts	Budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	Solde comparé au budget approuvé ajusté	Solde comparé au budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>29 371,1</b>	<b>0,0</b>	<b>(12,2)</b>	<b>29 358,9</b>	<b>26 949,5</b>	<b>2 421,6</b>	<b>2 409,4</b>	<b>26 795,9</b> (1)	
Rémunération et autres frais	25 935,6	0,0	(12,2)	25 923,4	23 514,0	2 421,6	2 409,4	23 268,0	
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	3 435,5	0,0	0,0	3 435,5	3 435,5	0,0	0,0	3 527,9	
<b>Autres dépenses</b>	<b>95 319,7</b>	<b>(49 338,6)</b>	<b>12,2</b>	<b>45 993,3</b>	<b>27 290,9</b>	<b>18 690,2</b>	<b>18 702,4</b>	<b>25 914,0</b>	
Dotation au compte spécial investissements	4 600,0	0,0	0,0	4 600,0	4 600,0	0,0	0,0	4 600,0	
Réserve pour investissements futurs	66 957,3	(49 338,6)	0,0	17 618,7	0,0	17 618,7	17 618,7	0,0 (2)	
Dépenses diverses (b)	23 762,4	0,0	12,2	23 774,6	22 690,9	1 071,5	1 083,7	21 314,0 (3)	
<b>Dépenses totales</b>	<b>124 690,8</b>	<b>(49 338,6)</b>	<b>0,0</b>	<b>75 352,2</b>	<b>54 240,4</b>	<b>21 111,8</b>	<b>21 111,8</b>	<b>52 709,9</b>	
<b>Contributions</b>	<b>2 852,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2 852,8</b>	<b>2 852,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2 847,1</b>	
Contributions obligatoires	2 852,8	0,0	0,0	2 852,8	2 852,8	0,0	0,0	2 847,1	
<b>Autres recettes</b>	<b>121 838,0</b>	<b>(49 338,6)</b>	<b>0,0</b>	<b>72 499,4</b>	<b>72 499,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>116 889,7</b>	
Recettes des ventes et activités	66 733,0	5 705,1	0,0	72 438,1	72 438,1	0,0	0,0	70 307,6	
Produits financiers nets	90,0	(40,0)	0,0	50,0	50,0	0,0	0,0	(44,4)	
Provisions pour créances douteuses	0,0	6,4	0,0	6,4	6,4	0,0	0,0	(32,5)	
Solde de l'année précédente	55 000,0	(55 000,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45 947,7	
Recettes diverses	15,0	(10,2)	0,0	4,8	4,8	0,0	0,0	711,2	
<b>Recettes totales</b>	<b>124 690,8</b>	<b>(49 338,6)</b>	<b>0,0</b>	<b>75 352,2</b>	<b>75 352,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>119 736,8</b>	
<b>Surplus /(déficit) net (c)</b>					<b>21 111,8</b>			<b>67 026,9</b>	

- (a) Le montant de 49 338,6 K € correspond à un ajustement des recettes réelles enregistrées.
- (b) La rubrique « Dépenses diverses » comprend un montant de 731,1 K € relatif aux dépenses d'investissement (voir le chapitre 4 - Informations complémentaires).
- (c) L'excédent de l'Accord partiel sera traité comme indiqué dans le projet de Résolution qui propose le remboursement du total des contributions des États membres pour 2021 ainsi qu'un montant supplémentaire de 1,0 M €.

**EXPLICATION DES ECARTS :**

**(1) Dépenses de personnel :**

Les coûts de personnel sont inférieurs aux prévisions (2 409 K €) en raison de retards dans le recrutement du personnel, du refus d'un certain nombre d'entretiens ou d'offres de contrat, de l'accélération des départs (internes et externes) et de l'organisation de tests et d'entretiens en ligne.

**(2) Réserve pour investissements futurs :**

Cette ligne comprend le solde reporté des années précédentes. Ces ressources ont été transférées vers les comptes spéciaux de l'EDQM où elles seront allouées à des fins spécifiques conformément aux décisions prises par le Comité des Ministres (CM/Del/Dec(2021)1414/11.1b).

**(3) Dépenses diverses :**

Les économies dues aux restrictions de déplacement/réunion pour le personnel et les experts, le report de certains projets informatiques et le report de la formation ont été partiellement compensés par des coûts de transport supplémentaires à la suite de la pandémie (1 076 K €).

**BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL ELARGI  
SUR LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**RESULTATS BUDGETAIRES**

	2021							2020
	Budget approuvé	Ajustements au budget	Transferts	Budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	Solde comparé au budget approuvé ajusté	Solde comparé au budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>1 140,1</b>	<b>10,5</b>	<b>2,9</b>	<b>1 153,5</b>	<b>1 150,3</b>	<b>0,3</b>	<b>3,2</b>	<b>1 094,2</b>
Rémunération et autres frais	983,7	10,5	2,9	997,1	993,9	0,3	3,2	947,5
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	156,4	0,0	0,0	156,4	156,4	0,0	0,0	146,7
<b>Autres dépenses</b>	<b>393,2</b>	<b>0,0</b>	<b>(2,9)</b>	<b>390,3</b>	<b>384,0</b>	<b>9,2</b>	<b>6,3</b>	<b>388,9</b>
Dépenses diverses	393,2	0,0	(2,9)	390,3	384,0	9,2	6,3	388,9
<b>Dépenses totales</b>	<b>1 533,3</b>	<b>10,5</b>	<b>0,0</b>	<b>1 543,8</b>	<b>1 534,2</b>	<b>9,6</b>	<b>9,6</b>	<b>1 483,1</b>
<b>Contributions</b>	<b>964,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>964,8</b>	<b>964,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>950,0</b>
Contributions obligatoires	964,8	0,0	0,0	964,8	964,8	0,0	0,0	950,0
<b>Autres recettes</b>	<b>568,5</b>	<b>10,5</b>	<b>0,0</b>	<b>579,0</b>	<b>579,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>593,4</b>
Dotation provenant d'autres organes (a)	568,5	10,5	0,0	579,0	579,0	0,0	0,0	562,4
Recettes diverses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	31,0
	<b>1 533,3</b>	<b>10,5</b>	<b>0,0</b>	<b>1 543,8</b>	<b>1 543,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 543,4</b>
<b>Surplus /(déficit) net (b)</b>					<b>9,6</b>			<b>60,3</b>

(a) La dotation de la Banque de développement couvre certains coûts du budget, notamment des coûts de personnel.

(b) L'excédent sera traité comme indiqué dans le projet de Résolution.



**BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL ELARGI  
GROUPE DE COOPERATION INTERNATIONALE  
SUR LES DROGUES ET LES ADDICTIONS (GROUPE POMPIDOU)**

**RESULTATS BUDGETAIRES**

	2021							2020
	Budget approuvé	Ajustements au budget	Transferts	Budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	Solde comparé au budget approuvé ajusté	Solde comparé au budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
<b>Dépenses de personnel</b>	882,8	0,0	(12,0)	870,8	870,8	12,0	0,0	852,9
Rémunération et autres frais	747,1	0,0	(12,1)	735,0	735,0	12,1	0,0	720,3
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	135,7	0,0	0,1	135,8	135,8	(0,1)	0,0	132,6
<b>Autres dépenses</b>	588,2	0,0	12,0	600,2	593,4	(5,2)	6,8	520,8
Dépenses diverses	588,2	0,0	12,0	600,2	593,4	(5,2)	6,8	520,8
<b>Dépenses totales</b>	<b>1 471,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 471,0</b>	<b>1 464,2</b>	<b>6,8</b>	<b>6,8</b>	<b>1 373,7</b>
<b>Contributions</b>	<b>1 471,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 471,0</b>	<b>1 471,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 445,0</b>
Contributions obligatoires	1 471,0	0,0	0,0	1 471,0	1 471,0	0,0	0,0	1 445,0
<b>Autres recettes</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1,6</b>	<b>(1,6)</b>	<b>(1,6)</b>	<b>31,4</b>
Recettes diverses	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	(1,6)	(1,6)	31,4
<b>Recettes totales</b>	<b>1 471,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 471,0</b>	<b>1 472,6</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>1 476,4</b>
<b>Surplus /(déficit) net (a)</b>					<b>8,4</b>			<b>102,7</b>

(a) L'excédent sera traité comme indiqué dans le projet de Résolution.

**ACTIVITES REPORTEES DE 2020**

**RESULTATS BUDGETAIRES**

	2021							2020
	Budget approuvé	Ajustements au budget	Transferts	Budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	Solde comparé au budget approuvé ajusté	Solde comparé au budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
<b>Autres dépenses</b>	35,0	0,0	0,0	35,0	33,8	1,2	1,2	0,0
Dépenses diverses	35,0	0,0	0,0	35,0	33,8	1,2	1,2	0,0
<b>Dépenses totales</b>	<b>35,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>35,0</b>	<b>33,8</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	<b>0,0</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>35,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>35,0</b>	<b>35,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Solde de l'année précédente	35,0	0,0	0,0	35,0	35,0	0,0	0,0	0,0
<b>Recettes totales</b>	<b>35,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>35,0</b>	<b>35,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Surplus /(déficit) net (a)</b>					<b>1,2</b>			<b>0,0</b>

(a) L'excédent sera traité comme indiqué dans le projet de Résolution.

**BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL ELARGI  
DE COOPERATION EN MATIERE DE PREVENTION, DE PROTECTION ET  
D'ORGANISATION DES SECOURS CONTRE LES RISQUES NATURELS  
ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

**RESULTATS BUDGETAIRES**

	2021							2020
	Budget approuvé	Ajustements au budget	Transferts	Budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	Solde comparé au budget approuvé ajusté	Solde comparé au budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>387,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>387,7</b>	<b>384,4</b>	<b>3,2</b>	<b>3,3</b>	<b>294,9</b>
Rémunération et autres frais	337,6	0,0	0,1	337,7	334,4	3,2	3,3	243,6
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	50,0	0,0	0,0	50,0	50,0	0,0	0,0	51,3
<b>Autres dépenses</b>	<b>311,4</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,1)</b>	<b>311,3</b>	<b>286,5</b>	<b>24,9</b>	<b>24,8</b>	<b>350,5</b>
Dépenses diverses	311,4	0,0	(0,1)	311,3	286,5	24,9	24,8	350,5
<b>Dépenses totales</b>	<b>699,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>699,0</b>	<b>670,9</b>	<b>28,1</b>	<b>28,1</b>	<b>645,4</b>
<b>Contributions</b>	<b>699,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>699,0</b>	<b>699,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>733,3</b>
Contributions obligatoires (a)	699,0	0,0	0,0	699,0	699,0	0,0	0,0	733,3
<b>Autres recettes</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>11,6</b>
Recettes diverses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,6
<b>Recettes totales</b>	<b>699,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>699,0</b>	<b>699,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>744,9</b>
<b>Surplus /(déficit) net (b)</b>					<b>28,1</b>			<b>99,5</b>

(a) Dont 11,3 K € de contributions impayées au 31.12.2021 (Liban).

(b) L'excédent sera traité comme indiqué dans le projet de Résolution.

**BUDGET DE L'ACCORD ELARGI  
SUR LA COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**

**RESULTATS BUDGETAIRES**

	2021							2020
	Budget approuvé	Ajustements au budget	Transferts	Budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	Solde comparé au budget approuvé ajusté	Solde comparé au budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
<b>Dépenses de personnel</b>	3 048,6	0,0	(201,4)	2 847,2	2 838,4	210,2	8,8	2 968,6
Rémunération et autres frais	2 633,1	0,0	(201,4)	2 431,7	2 422,9	210,2	8,8	2 536,8
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	415,5	0,0	0,0	415,5	415,5	0,0	0,0	431,8
<b>Autres dépenses</b>	1 230,7	0,0	201,4	1 432,1	1 273,6	(42,9)	158,5	1 049,7
Dépenses diverses (a)	1 230,7	0,0	201,4	1 432,1	1 273,6	(42,9)	158,5	1 049,7
<b>Dépenses totales</b>	<b>4 279,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>4 279,3</b>	<b>4 112,0</b>	<b>167,3</b>	<b>167,3</b>	<b>4 018,3</b>
<b>Contributions</b>	<b>4 279,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>4 279,3</b>	<b>4 279,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>4 224,4</b>
Contributions obligatoires (b)	4 279,3	0,0	0,0	4 279,3	4 279,3	0,0	0,0	4 224,4
<b>Autres recettes</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>78,2</b>
Recettes diverses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,3	78,2
<b>Recettes totales</b>	<b>4 279,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>4 279,3</b>	<b>4 279,6</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>4 302,6</b>
<b>Surplus /(déficit) net (c)</b>					<b>167,5</b>			<b>284,4</b>

- (a) La rubrique « Autres dépenses » comprend un montant de 10,7 K € relatif aux dépenses d'investissement (voir le chapitre IV - Informations supplémentaires).
- (b) Dont 10,7 K € de contributions impayées au 31.12.2021 (Chili et Kirghizstan).
- (c) L'excédent sera traité comme indiqué dans le projet de Résolution.

**BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL ELARGI  
SUR LA MOBILITE DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES**

**RESULTATS BUDGETAIRES**

	2021							2020
	Budget approuvé	Ajustements au budget	Transferts	Budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	Solde comparé au budget approuvé	Solde comparé au budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
<b>Dépenses de personnel</b>	14,4	0,0	0,0	14,4	14,4	0,0	0,0	14,0
Rémunération et autres frais	12,3	0,0	0,0	12,3	12,3	0,0	0,0	12,0
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	2,1	0,0	0,0	2,1	2,1	0,0	0,0	2,0
<b>Autres dépenses</b>	57,3	0,0	0,0	57,3	57,3	0,0	0,0	56,7
Dépenses diverses	57,3	0,0	0,0	57,3	57,3	0,0	0,0	56,7
<b>Dépenses totales</b>	<b>71,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>71,7</b>	<b>71,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>70,7</b>
<b>Contributions</b>	71,7	0,0	0,0	71,7	71,7	0,0	0,0	70,8
Contributions obligatoires	71,7	0,0	0,0	71,7	71,7	0,0	0,0	70,8
<b>Autres recettes</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
Solde de l'année précédente	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,1)
Recettes diverses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4
<b>Recettes totales</b>	<b>71,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>71,7</b>	<b>71,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>71,1</b>
<b>Excédent /(déficit) net (a)</b>					<b>0,0</b>			<b>0,4</b>

(a) L'excédent sera traité comme indiqué dans le projet de Résolution.

**BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL ELARGI  
PORTANT CREATION DU CENTRE EUROPEEN POUR LES LANGUES VIVANTES (GRAZ)**

**RESULTATS BUDGETAIRES**

	2021							2020
	Budget approuvé	Ajustements au budget (a)	Transferts	Budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	Solde comparé au budget approuvé ajusté	Solde comparé au budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
<b>Dépenses de personnel</b>	859,8	0,0	6,4	866,2	856,9	2,9	9,3	837,1
Rémunération et autres frais	744,3	0,0	6,4	750,7	741,4	2,9	9,3	722,9
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	115,5	0,0	0,0	115,5	115,5	0,0	0,0	114,2
<b>Autres dépenses</b>	534,8	25,7	(6,4)	554,1	535,7	24,8	18,4	534,8
Dépenses diverses	534,8	25,7	(6,4)	554,1	535,7	24,8	18,4	534,8
<b>Dépenses totales (b)</b>	<b>1 394,6</b>	<b>25,7</b>	<b>0,0</b>	<b>1 420,3</b>	<b>1 392,6</b>	<b>27,7</b>	<b>27,7</b>	<b>1 371,9</b>
<b>Contributions</b>	<b>1 394,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 394,6</b>	<b>1 394,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 376,7</b>
Contributions obligatoires	1 394,6	0,0	0,0	1 394,6	1 394,6	0,0	0,0	1 376,7
<b>Autres recettes</b>	<b>0,0</b>	<b>25,7</b>	<b>0,0</b>	<b>25,7</b>	<b>25,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>12,1</b>
Solde de l'année précédente	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(18,1)
Recettes diverses	0,0	25,7	0,0	25,7	25,7	0,0	0,0	30,2
<b>Recettes totales</b>	<b>1 394,6</b>	<b>25,7</b>	<b>0,0</b>	<b>1 420,3</b>	<b>1 420,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 388,8</b>
<b>Surplus /(déficit) net (c)</b>					<b>27,7</b>			<b>16,9</b>

- (a) Le budget a été ajusté pour refléter les recettes réelles y compris l'adhésion de la Belgique et de la Hongrie (25 K €).
- (b) Le Centre gère des programmes d'activités sur quatre ans qui sont financés par une dotation budgétaire et mis en œuvre par le compte spécial pour tenir compte de la pluri-annualité du programme. Le détail de la rubrique « dépenses totales » par dépenses opérationnelles et dotation vers le programme est disponible ci-dessous.

	2021 K€	2020 K€
Dépenses opérationnelles	934,5	913,8
Dépenses de programme	458,1	458,1
<b>Total</b>	<b>1 392,6</b>	<b>1 371,9</b>

- (c) L'excédent sera traité comme indiqué dans le projet de Résolution.

**BUDGET DE L'ACCORD ELARGI  
INSTITUANT LE « GROUPE D'ÉTATS CONTRE LA CORRUPTION – GRECO »**

**RESULTATS BUDGETAIRES**

	2021							2020
	Budget approuvé	Ajustements au budget	Transferts	Budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	Solde comparé au budget approuvé ajusté	Solde comparé au budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
<b>Dépenses de personnel</b>	1 686,6	0,0	0,1	1 686,7	1 605,3	81,3	81,4	1 517,2
Rémunération et autres frais	1 432,5	0,0	0,1	1 432,6	1 351,2	81,3	81,4	1 268,7
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	254,1	0,0	0,0	254,1	254,1	0,0	0,0	248,5
<b>Autres dépenses</b>	808,5	0,9	(0,1)	809,3	739,4	69,9	69,8	868,7
Dépenses diverses (a)	808,5	0,9	(0,1)	809,3	739,4	69,9	69,8	868,7
<b>Dépenses totales</b>	<b>2 495,1</b>	<b>0,9</b>	<b>0,0</b>	<b>2 496,0</b>	<b>2 344,8</b>	<b>151,2</b>	<b>151,2</b>	<b>2 386,0</b>
<b>Contributions</b>	2 495,1	0,0	0,0	2 495,1	2 495,1	0,0	0,0	2 450,2
Contributions obligatoires	2 495,1	0,0	0,0	2 495,1	2 495,1	0,0	0,0	2 450,2
<b>Autres recettes</b>	0,0	0,9	0,0	0,9	0,9	0,0	0,0	55,1
Recettes diverses	0,0	0,9	0,0	0,9	0,9	0,0	0,0	55,1
<b>Recettes totales</b>	<b>2 495,1</b>	<b>0,9</b>	<b>0,0</b>	<b>2 496,0</b>	<b>2 496,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2 505,3</b>
<b>Surplus /(déficit) net (b)</b>					<b>151,2</b>			<b>119,4</b>

- (a) La rubrique « Dépenses diverses » comprend une dotation de 183 K € vers le Compte Spécial GRECO pour les visites de suivi retardées.
- (b) L'excédent de cet Accord élargi sera traité comme indiqué dans le projet de Résolution.

**ACTIVITES REPORTEES DE 2020****RESULTATS BUDGETAIRES**

	2021							2020
	Budget approuvé	Ajustements au budget	Transferts	Budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	Solde comparé au budget approuvé ajusté	Solde comparé au budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
<b>Autres dépenses</b>	24,0	0,0	0,0	24,0	24,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses diverses	24,0	0,0	0,0	24,0	24,0	0,0	0,0	0,0
<b>Dépenses totales</b>	<b>24,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>24,0</b>	<b>24,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Autres recettes</b>	24,0	0,0	0,0	24,0	24,0	0,0	0,0	0,0
Solde de l'année précédente	24,0	0,0	0,0	24,0	24,0	0,0	0,0	0,0
<b>Recettes totales</b>	<b>24,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>24,0</b>	<b>24,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Surplus /(déficit) net</b>					<b>0,0</b>			<b>0,0</b>

### BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LE SPORT - APES

#### RESULTATS BUDGETAIRES

	2021							2020
	Budget approuvé	Ajustements au budget (a)	Transferts	Budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	Solde comparé au budget approuvé ajusté	Solde comparé au budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
<b>Dépenses de personnel</b>	603,6	11,7	0,9	616,3	616,3	(0,9)	0,0	498,7
Rémunération et autres frais	540,4	11,7	0,9	553,1	553,1	(0,9)	0,0	451,3
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	63,2	0,0	0,0	63,2	63,2	0,0	0,0	47,4
<b>Autres dépenses</b>	474,9	10,2	(0,9)	484,2	476,2	8,9	8,0	442,8
Dépenses diverses	474,9	10,2	(0,9)	484,2	476,2	8,9	8,0	442,8
<b>Dépenses totales</b>	<b>1 078,5</b>	<b>22,0</b>	<b>(0,0)</b>	<b>1 100,5</b>	<b>1 092,5</b>	<b>8,0</b>	<b>8,0</b>	<b>941,5</b>
<b>Contributions</b>	1 078,5	0,0	0,0	1 078,5	1 078,5	0,0	0,0	831,2
Contributions obligatoires	1 078,5	0,0	0,0	1 078,5	1 078,5	0,0	0,0	831,2
<b>Autres recettes</b>	0,0	22,0	0,0	22,0	22,0	0,0	0,0	128,4
Solde de l'année précédente	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(4,9)
Recettes diverses	0,0	22,0	0,0	22,0	22,0	0,0	0,0	133,3
<b>Recettes totales</b>	<b>1 078,5</b>	<b>22,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 100,5</b>	<b>1 100,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>959,6</b>
<b>Surplus /(déficit) net (b)</b>					<b>8,0</b>			<b>18,1</b>

(a) Le budget a été ajusté pour les recettes réelles, y compris l'adhésion de l'Ukraine (19 K €).

(b) L'excédent sera traité comme indiqué dans le projet de Résolution.

**BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL ELARGI SUR  
LES ITINERAIRES CULTURELS**

**RESULTATS BUDGETAIRES**

	2021							2020
	Budget approuvé	Ajustements au budget (a)	Transferts	Budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	Solde comparé au budget approuvé ajusté	Solde comparé au budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>281,5</b>	<b>0,0</b>	<b>(1,6)</b>	<b>279,9</b>	<b>269,0</b>	<b>12,5</b>	<b>10,9</b>	<b>260,5</b>
Rémunération et autres frais	249,6	0,0	(1,5)	248,1	237,2	12,4	10,9	233,9
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	31,9	0,0	(0,1)	31,8	31,8	0,1	0,0	26,6
<b>Autres dépenses</b>	<b>96,3</b>	<b>4,0</b>	<b>1,6</b>	<b>101,9</b>	<b>93,1</b>	<b>7,2</b>	<b>8,8</b>	<b>88,5</b>
Dépenses diverses	96,3	4,0	1,6	101,9	93,1	7,2	8,8	88,5
<b>Dépenses totales</b>	<b>377,8</b>	<b>4,0</b>	<b>0,0</b>	<b>381,8</b>	<b>362,0</b>	<b>19,8</b>	<b>19,8</b>	<b>348,9</b>
<b>Contributions</b>	<b>377,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>377,8</b>	<b>377,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>364,6</b>
Contributions obligatoires	377,8	0,0	0,0	377,8	377,8	0,0	0,0	364,6
<b>Autres recettes</b>	<b>0,0</b>	<b>4,0</b>	<b>0,0</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>14,9</b>
Recettes diverses	0,0	4,0	0,0	4,0	4,0	0,0	0,0	14,9
<b>Recettes totales</b>	<b>377,8</b>	<b>4,0</b>	<b>0,0</b>	<b>381,8</b>	<b>381,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>379,5</b>
<b>Surplus /(déficit) net (b)</b>					<b>19,8</b>			<b>30,5</b>

(a) Le budget a été ajusté pour refléter les recettes réelles y compris l'adhésion de l'Ukraine (4,0 K €).

(b) L'excédent sera traité comme indiqué dans le projet de Résolution.



**BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL ELARGI DU  
FONDS EUROPEEN DE SOUTIEN A LA COPRODUCTION ET A LA DIFFUSION DES ŒUVRES DE CREATION  
CINEMATOGRAPHIQUES ET AUDIOVISUELLES « EURIMAGES »**

**RESULTATS BUDGETAIRES**

	2021								2020
	Budget approuvé	Ajustements au budget (a)	Transferts	Budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	Solde comparé au budget approuvé ajusté	Solde comparé au budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	
<b>Dépenses de personnel</b>	2 998,5	0,0	(2,7)	2 995,8	2 692,0	306,5	303,8	2 592,0	
Rémunération et autres frais	2 604,7	0,0	(2,7)	2 602,0	2 298,2	306,5	303,8	2 232,6	
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	393,8	0,0	0,0	393,8	393,8	0,0	0,0	359,4	
<b>Autres dépenses</b>	<b>23 944,8</b>	<b>37 413,4</b>	<b>2,7</b>	<b>61 360,9</b>	<b>23 507,5</b>	<b>37 850,6</b>	<b>37 853,3</b>	<b>16 011,8</b>	
Dépenses diverses (b)	23 944,8	37 413,4	2,7	61 360,9	23 507,5	37 850,6	37 853,3	16 011,8	
<b>Dépenses totales (c)</b>	<b>26 943,3</b>	<b>37 413,4</b>	<b>0,0</b>	<b>64 356,7</b>	<b>26 199,5</b>	<b>38 157,1</b>	<b>38 157,1</b>	<b>18 603,8</b>	
<b>Contributions</b>	<b>25 483,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>25 483,3</b>	<b>25 483,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>26 066,6</b>	
Contributions obligatoires	25 483,3	0,0	0,0	25 483,3	25 483,3	0,0	0,0	26 066,6	
<b>Autres recettes</b>	<b>1 460,0</b>	<b>37 413,4</b>	<b>0,0</b>	<b>38 873,4</b>	<b>38 734,2</b>	<b>(139,2)</b>	<b>(139,2)</b>	<b>29 531,8</b>	
Recettes provenant des activités de programme	1 330,0	43,6	0,0	1 373,6	1 373,6	0,0	0,0	1 331,6	
Annulations d'aides	0,0	19,4	0,0	19,4	19,4	0,0	0,0	94,2	
Produits financiers nets	130,0	136,7	0,0	266,7	266,7	0,0	0,0	115,0	
Provision pour créances douteuses (d)	0,0	(1,4)	0,0	(1,4)	(140,6)	(139,2)	(139,2)	0,0	
Solde de l'année précédente	0,0	36 994,6	0,0	36 994,6	36 994,6	0,0	0,0	27 636,8 (1)	
Recettes diverses	0,0	220,5	0,0	220,5	220,5	0,0	0,0	354,2	
<b>Recettes totales</b>	<b>26 943,3</b>	<b>37 413,4</b>	<b>0,0</b>	<b>64 356,7</b>	<b>64 217,5</b>	<b>(139,2)</b>	<b>(139,2)</b>	<b>55 598,4</b>	
<b>Surplus /(déficit) net (e)</b>					<b>38 018,0</b>			<b>36 994,6</b>	

- (a) Conformément à la décision du Comité des Ministres, le budget a été ajusté pour refléter les changements dans la rubrique « Autres recettes » incluant le solde reporté de l'exercice 2020 (CM/Res(2021)20).
- (b) La rubrique « Dépenses diverses » comprend un montant de 138,2 K € relatif aux dépenses d'investissement (voir le chapitre 4 - Informations supplémentaires).
- (c) Le budget d'Eurimages comprend le Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles (dépenses de programme) et les dépenses opérationnelles pour la mise en œuvre. Le détail de la rubrique « Dépenses totales » divisée par dépenses opérationnelles/dépenses de programme est disponible ci-après.

	2021 K€	2020 K€
Dépenses opérationnelles	3 986,3	3 635,5
Dépenses de programme	22 213,2	14 968,3
<b>Total</b>	<b>26 199,5</b>	<b>18 603,8</b>

- (d) La provision pour créances douteuses comprend une provision pour des intérêts moratoires de la Fédération de Russie des années précédentes (139,2 K €).
- (e) L'excédent de l'Accord partiel élargi sera traité comme indiqué dans le projet de Résolution.

**EXPLICATION DES ECARTS**

**(1) Solde de l'exercice précédent :**

Le solde de l'exercice précédent comprend 30,5 M € pour les contrats en attente de signature fin 2020. L'excédent pour 2021 comprend un montant de 34,8 M € pour les contrats en attente de signature fin 2021. En outre, par rapport aux années précédentes l'on constate une augmentation des montants en attente de signature liée à la pandémie, qui a déterminé un allongement de la durée du processus de production des projets cinématographiques. La contribution impayée de 2020 de l'Argentine (1,1 M €) fait partie du solde des deux années.

**BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL ELARGI  
ETABLISSANT LE CENTRE EUROPEEN POUR L'INTERDEPENDANCE  
ET LA SOLIDARITE MONDIALES**

**RESULTATS BUDGETAIRES**

	2021							2020
	Budget approuvé	Ajustements au budget (a)	Transferts	Budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	Solde comparé au budget approuvé ajusté	Solde comparé au budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
<b>Dépenses de personnel</b>	310,7	0,0	(30,1)	280,6	271,1	39,6	9,5	303,9
Rémunération et autres frais	292,9	0,0	(30,1)	262,8	253,3	39,6	9,5	286,3
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	17,8	0,0	0,0	17,8	17,8	0,0	0,0	17,6
<b>Autres dépenses</b>	430,6	3,2	30,1	463,9	443,6	(9,7)	20,4	411,7
Dépenses diverses	430,6	3,2	30,1	463,9	443,6	(9,7)	20,4	411,7
<b>Dépenses totales (b)</b>	<b>741,3</b>	<b>3,2</b>	<b>0,0</b>	<b>744,5</b>	<b>714,7</b>	<b>29,9</b>	<b>29,9</b>	<b>715,7</b>
<b>Contributions</b>	739,3	(7,6)	0,0	731,7	731,7	0,0	0,0	536,7
Contributions obligatoires (c)	489,3	0,0	0,0	489,3	489,3	0,0	0,0	483,0
Contributions volontaires des Etats membres	100,0	75,3	0,0	175,3	175,3	0,0	0,0	140,7
Contributions volontaires de l'Union européenne	100,0	(32,9)	0,0	67,1	67,1	0,0	0,0	(87,0)
Autres contributions volontaires	50,0	(50,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Autres recettes</b>	2,0	10,8	0,0	12,8	12,8	0,0	0,0	211,4
Dotation provenant d'autres budgets (d)	0,0	7,2	0,0	7,2	7,2	0,0	0,0	200,0
Produits financiers nets	2,0	3,6	0,0	5,6	5,6	0,0	0,0	3,6
Recettes diverses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,8
<b>Recettes totales</b>	<b>741,3</b>	<b>3,2</b>	<b>0,0</b>	<b>744,5</b>	<b>744,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>748,1</b>
<b>Surplus /(déficit) net (e)</b>					<b>29,9</b>			<b>32,4</b>

- (a) Le budget a été ajusté pour refléter les recettes réelles, y compris les différences aux contributions volontaires pour les projets extrabudgétaires.
- (b) Le budget du Centre comprend le programme d'activités et les dépenses opérationnelles pour la mise en œuvre. Le détail de la rubrique « dépenses totales » répartie par dépenses opérationnelles et dépenses de programme est disponible ci-dessous. Les dépenses de programme comprennent des dotations de contributions volontaires reçues au cours de l'année vers le compte spécial du Centre.

	2021 K€	2020 K€
Dépenses opérationnelles	337,5	371,4
Dépenses de programme	377,2	344,3
<b>Total</b>	<b>714,7</b>	<b>715,7</b>

- (c) Dont 19,8 K € de contributions impayées au 31.12.2021 (Cap Vert et Tunisie).
- (d) La dotation provenant d'autres budgets concerne un programme conjoint sur la gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée, partiellement mis en œuvre par le Centre Nord-Sud.
- (e) L'excédent sera traité comme indiqué dans le projet de Résolution.

**BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL ELARGI  
SUR L'OBSERVATOIRE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE EN EUROPE**

**RESULTATS BUDGETAIRES**

	2021							2020
	Budget approuvé	Ajustements au budget	Transferts	Budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles	Solde comparé au budget approuvé ajusté	Solde comparé au budget définitif	Dépenses/ Recettes réelles
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
<b>Dépenses de personnel</b>	485,8	0,0	0,0	485,8	283,9	201,9	201,9	0,0
Rémunération et autres frais	442,5	0,0	0,0	442,5	240,6	201,9	201,9	0,0 (1)
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	43,3	0,0	0,0	43,3	43,3	0,0	0,0	0,0
<b>Autres dépenses</b>	364,2	0,0	0,0	364,2	360,5	3,7	3,7	0,0
Dépenses diverses	364,2	0,0	0,0	364,2	360,5	3,7	3,7	0,0
<b>Dépenses totales</b>	<b>850,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>850,0</b>	<b>644,4</b>	<b>205,6</b>	<b>205,6</b>	<b>0,0</b>
<b>Contributions</b>	<b>850,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>850,0</b>	<b>850,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Contributions obligatoires	850,0	0,0	0,0	850,0	850,0	0,0	0,0	0,0
<b>Autres recettes</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>0,0</b>
Recettes diverses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,0)	(0,0)	0,0
<b>Recettes totales</b>	<b>850,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>850,0</b>	<b>850,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Surplus /(déficit) net (a)</b>					<b>205,6</b>			<b>0,0</b>

(a) L'excédent sera traité comme indiqué dans le projet de Résolution.

**EXPLICATION DES ECARTS :**

**(1) Dépenses de personnel :**

L'Accord partiel élargi a été conclu en novembre 2020. La sous-utilisation des crédits est due à des dépenses de personnel inférieures aux prévisions initiales liées au retard dans le recrutement du personnel (directrice exécutive, chef de projet, jeune professionnel et assistant).

#### **CHAPITRE 4 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

- **BUDGET ORDINAIRE : REPARTITION DE L'AJUSTEMENT SALARIAL 2021**
- **BUDGET ORDINAIRE : TRANSFERTS BUDGETAIRES**
- **DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT**
- **BUDGET ORDINAIRE : PROVISIONS COMMUNES**
- **BUDGET ORDINAIRE : DOTATION DE LA PROVISION DES PROGRAMMES CONJOINTS PAR PROGRAMME**
- **BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES GENERALES D'ENCADREMENT**
- **BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES PAR NATURE**
- **BUDGET ORDINAIRE : PLAFOND DES DEPENSES DE PERSONNEL**
- **PERSONNEL : TABLEAUX DES POSTES ET DES FONCTIONS**
- **PLAN GENERAL DES PROJETS D'INVESTISSEMENT**
- **PLAN DE PROJETS D'INVESTISSEMENT DE L'EDQM**
- **COMPTES SPECIAUX – DEPENSES PAR TYPE**
- **COMPTES SPECIAUX – RECETTES**
- **COMPTES SPECIAUX – RECETTES PAR SOURCE**
- **RAPPROCHEMENT DU RESULTAT BUDGETAIRE ET DU RESULTAT NET COMPTABLE**

**BUDGET ORDINAIRE : REPARTITION DE L'AJUSTEMENT SALARIAL 2021**

Les informations dans le tableau ci-dessous ont été présentées au Comité des Ministres dans le document CM(2020)169, décrivant l'impact de l'ajustement salarial 2021.

Pilier/Programme (en K€)	2021 Approuvé	Réserve pour hausse de prix	Ajustement salarial 2021	Budgets de service & inflation	GME	2021 après ajustement salarial
<b>DROITS DE L'HOMME</b>	<b>115 029,7</b>		<b>1 220,7</b>	<b>57,6</b>	<b>39,1</b>	<b>116 347,1</b>
Cour européenne des droits de l'homme	73 102,8		900,9	18,6		74 022,3
Commissaire aux droits de l'homme	3 725,8		43,4	2,5		3 771,7
Mise en œuvre effective de la CEDH	19 805,6		151,4	17,1	19,2	19 993,3
Égalité et dignité humaine	4 887,3		35,9	4,5	5,9	4 933,6
Anti-discrimination, diversité et inclusion	9 257,0		57,4	9,3	9,7	9 333,4
Droits sociaux	4 251,2		31,7	5,6	4,3	4 292,8
<b>ÉTAT DE DROIT</b>	<b>15 315,8</b>		<b>92,2</b>	<b>13,8</b>	<b>12,8</b>	<b>15 434,6</b>
Institutions fondées sur l'Etat de droit	4 427,5		27,2	3,5	3,0	4 461,2
Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens	10 888,3		65,0	10,3	9,8	10 973,4
<b>DÉMOCRATIE</b>	<b>42 657,1</b>		<b>326,6</b>	<b>53,3</b>	<b>20,0</b>	<b>43 057,0</b>
Assemblée parlementaire	16 510,7		147,9	34,8		16 693,4
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 537,2		48,9	12,3		6 598,4
Gouvernance démocratique	5 598,3		35,3	2,1	4,9	5 640,6
Participation démocratique	11 608,1		73,6	4,1	11,9	11 697,7
Centres européens de la Jeunesse - Bâtiments	2 402,8		20,9		3,2	2 426,9
<b>DÉPENSES GÉNÉRALES D'ENCADREMENT (GME)</b>			<b>71,1</b>	<b>0,8</b>	<b>(71,9)</b>	
<b>ORGANES DIRECTEURS, SERVICES D'APPUI ET AUTRES</b>	<b>84 667,1</b>	<b>(3 207,4)</b>	<b>599,3</b>	<b>772,0</b>		<b>82 831,0</b>
Comité des Ministres	3 174,2		36,3	4,0		3 214,5
Secrétaire Générale, Secrétaire Général Adjoint et Cabinet	2 622,1		29,0	0,7		2 651,8
Présence sur le terrain	7 037,7		78,4	2,6		7 118,7
Services communs	14 966,6		169,0	5,4		15 141,0
Administration générale	41 605,2		276,5	393,6		42 275,3
Investissements, provisions communes et autres	15 261,3	(3 207,4)	10,1	365,7		12 429,7
<b>Total Dépenses</b>	<b>257 669,7</b>	<b>(3 207,4)</b>	<b>2 309,9</b>	<b>897,5</b>		<b>257 669,7</b>

**BUDGET ORDINAIRE : TRANSFERTS BUDGETAIRES**

Le tableau ci-dessous montre la répartition entre les transferts techniques et non-techniques réalisée dans le Budget ordinaire en 2021.

Pilier/Programme	2021 Budget Révisé	Transferts techniques (a)	Transferts (b)	Budget définitif	Note
	K €	K €	K €	K €	
<b>DROITS DE L'HOMME</b>	<b>116 347,1</b>	<b>689,9</b>	<b>(90,9)</b>	<b>116 946,0</b>	
Cour européenne des droits de l'homme	74 022,3	100,1	(22,7)	74 099,6	(2)
Commissaire aux droits de l'homme	3 771,7	(6,3)	(60,0)	3 705,4	(2)
Mise en œuvre effective de la CEDH	19 993,3	(109,0)	138,4	20 022,7	(1)
Égalité et dignité humaine	4 933,6	47,1	(36,6)	4 944,1	(2)
Anti-discrimination, diversité et inclusion	9 333,4	680,4	(1,8)	10 012,0	(2)
Droits sociaux	4 292,8	(22,4)	(108,2)	4 162,2	(1) (2)
<b>ÉTAT DE DROIT</b>	<b>15 434,6</b>	<b>(99,5)</b>	<b>(464,5)</b>	<b>14 870,6</b>	
Institutions fondées sur l'Etat de droit	4 461,3	(508,7)	(171,2)	3 781,4	(2)
Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens	10 973,4	409,2	(293,3)	11 089,2	(1) (2)
<b>DÉMOCRATIE</b>	<b>43 056,9</b>	<b>15,4</b>	<b>(505,5)</b>	<b>42 566,8</b>	
Assemblée parlementaire	16 693,4	(34,1)	206,0	16 865,3	(1)
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 598,4	28,5	(213,2)	6 413,7	(2)
Gouvernance démocratique	5 640,6	(124,9)	(72,4)	5 443,3	(2)
Participation démocratique	11 697,7	141,6	(410,9)	11 428,4	(1) (2)
Centres européens de la Jeunesse - Bâtiments	2 426,8	4,3	(15,2)	2 415,9	
<b>ORGANES DIRECTEURS, SERVICES D'APPUI ET AUTRES</b>	<b>82 831,1</b>	<b>(605,8)</b>	<b>1 061,0</b>	<b>83 286,3</b>	
Comité des Ministres	3 214,5	(28,7)	40,0	3 225,8	
Secrétaire Générale, Secrétaire Général Adjoint et Cabinet	2 651,8	5,1	(16,5)	2 640,4	
Présence sur le terrain	7 118,7	(239,9)	(30,0)	6 848,8	
Services communs	15 141,0	(29,9)	(212,5)	14 898,6	(3)
Administration générale	42 275,3	85,9	1 292,0	43 653,3	(2) (3)
Investissements, provisions communes et autres	12 429,8	(398,3)	(12,0)	12 019,4	
<b>TOTAL</b>	<b>257 669,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>257 669,7</b>	

NB : Le Budget retraité est présenté après allocation de l'ajustement salarial 2021 qui a été présenté dans le document CM(2020)169. Un tableau qui montre les changements à la suite des ajustements se trouve au chapitre 4 – informations complémentaires, page 51.

- a) Les transferts techniques concernent les frais de personnel et les mouvements liés aux provisions (programmes conjoints, plans d'action et fonctionnaires mis à disposition).
- b) Conformément à l'article 28 du Règlement financier, si les transferts non techniques entre lignes de programme dépassent 10 % de la ligne de programme sur laquelle le transfert est crédité ou de celle de laquelle il est débité ou 100 K €, le Comité des Ministres en est immédiatement informé (voir Note 1 ci-dessous).

Les transferts ont été effectués conformément à l'article 28 du Règlement financier. La Secrétaire Générale est autorisée à faire des transferts de nature technique liés aux charges de personnel et à l'allocation de provisions communes. Le cas échéant, le/la Secrétaire Général(e) est autorisé à effectuer d'autres transferts entre lignes de programme au sein des piliers opérationnels et entre lignes de programme au sein du pilier d'appui du budget pour un exercice donné chaque fois que le total des autres transferts entre lignes de programme dépasse 10 % de la ligne de programme sur laquelle le transfert est crédité ou de celle de laquelle il est débité ou 100 000 €, le Comité des Ministres est immédiatement informé des transferts et de leur justification.

## Transferts significatifs

Le Comité des Ministres a été informé de trois transferts significatifs en 2021 avec les justifications suivantes :

(1) Les transferts ci-après sont notifiés par le document CM/Inf(2021)13 :

Programme(s) de destination

Le programme **Assemblée parlementaire** : l'Assemblée a dû faire face à des dépenses supplémentaires de vidéoconférence afin de poursuivre ses activités statutaires pendant la pandémie de covid-19. Si une grande partie des frais techniques peut être couverte par le budget de l'Assemblée parlementaire, celle-ci n'est pas en mesure d'absorber tous les coûts, notamment ceux liés à la location du matériel (115 K €). Par ailleurs, l'ancien Secrétaire Général de l'Assemblée a choisi de bénéficier de l'indemnité temporaire de cessation de fonctions hors cadre pendant trois ans, à la charge du Budget ordinaire, ainsi que le prévoit la Résolution CM/Res(2012)48. Le coût additionnel pour le Budget ordinaire en 2021 s'élève à 91 K € (10 mois à partir du 1<sup>er</sup> mars).

Le programme **Mise en œuvre effective de la CEDH** : la demande de cours HELP est forte depuis le début de la pandémie de covid-19. Le transfert a permis la préparation et le lancement des versions nationales supplémentaires des cours en ligne (136 K €) ; en outre, il a financé les travaux pour le nouveau comité de rédaction sur la Traite à des fins d'exploitation par le travail (DH-TET) (65 K €).

Programme(s) d'origine : des crédits ont été transférés des programmes **Droits sociaux ; Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens et Participation démocratique**, rendu possible par la réduction des dépenses de voyage et de séjour au cours des six premiers mois de l'année en raison des restrictions liées à la covid-19.

(2) Les transferts ci-après sont notifiés par le document CM(2021)14 :

L'**Administration générale** a dû couvrir des coûts administratifs supplémentaires dus à la pandémie de covid-19 (coût estimé à 1 629 K € pour l'année complète). Les mesures mises en place avaient pour but d'assurer le bon fonctionnement continu de l'Organisation et comprenaient le nettoyage supplémentaire, la ventilation, des services de vidéoconférence, la fourniture de masques et de gels et la provision de services de restauration.

Ces coûts supplémentaires pour le programme **Administration générale** ont été partiellement absorbés par des économies au sein de la ligne de programme, notamment en raison de la fermeture des locaux et divers autres coûts administratifs réduits (568 K €).

Le reste des crédits requis (1 061 K €) ont été transférés depuis les piliers opérationnels **Droits de l'homme, État de droit, Démocratie** (cf. tableau). Cela a été possible en utilisant les crédits non dépensés au sein des piliers opérationnels du premier semestre de l'année en raison des restrictions liées à la covid-19, en particulier les frais de voyage et de séjour.

Programme(s) d'origine	Transferts
Cour européenne des droits de l'homme	(22,7)
Commissaire aux droits de l'homme	(60,0)
Égalité et dignité humaine	(48,7)
Anti-discrimination, diversité et inclusion	(20,0)
Droits sociaux	(33,0)
Institutions fondées sur l'Etat de droit	(164,2)
Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens	(241,5)
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	(213,2)
Gouvernance démocratique	(76,5)
Participation démocratique	(176,6)
GME	(4,6)
<b>Programme(s) de destination</b>	
<b>Administration générale</b>	<b>1 061,0</b>

(3) Les transferts ci-après sont notifiés par le document CM(2021)24-corr :

Compte tenu du risque élevé de tentatives de piratage continues, des mesures ont été mises en place dans le but de respecter le modèle de référence de sécurité CIA (Confidentialité, Intégrité et Disponibilité) et de répondre aux recommandations des audits. Dans ce contexte, pour mettre en œuvre des mesures de sécurité renforcées - telles qu'un Centre d'opérations de sécurité (surveillance et analyse des activités pour identifier les incidents de sécurité), un système de sécurité pour le Cloud et une protection contre l'hameçonnage et d'autres solutions antivirus - 212,5 K € ont été transférés des **Services communs** vers l'**Administration générale**. Les économies réalisées sont principalement dues à des restrictions liées à la covid-19, touchant notamment les frais de voyage et de séjour.

**DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT**

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses totales d'investissement établies selon les normes IPSAS et reflétée dans chaque budget et chaque compte spécial.

	2021 K€	2020 K€
<b>Budget général</b>	<b>2 758,5</b>	<b>2 575,9</b>
Budget ordinaire	2 649,0	2 357,0
Budget annexe des Centres européens pour la jeunesse	109,5	217,3
Budget du Fonds européen pour la jeunesse	0,0	1,6
<b>Accords partiels</b>	<b>880,0</b>	<b>728,1</b>
Accord partiel de la Pharmacopée Européenne	731,1	684,1
Accord partiel élargi Banque de Développement	0,0	4,3
Accord partiel élargi Groupe Pompidou	0,0	4,9
Accord élargi sur la Commission européenne pour la démocratie par le droit	10,7	0,0
Accord partiel élargi Centre Nord-Sud	0,0	2,9
Accord partiel élargi Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles "Eurimages"	138,2	31,9
<b>Comptes spéciaux</b>	<b>8 054,8</b>	<b>4 681,4</b>
Compte spécial Services généraux	0,4	0,0
Compte spécial Programme	250,8	13,1
Compte spécial Programmes conjoints	74,3	36,2
Compte spécial Accord partiel élargi Centre de Graz	16,6	9,7
Compte spécial Accord partiel élargi Centre Nord-Sud	11,8	5,1
Compte spécial Soutien administratif - Activités financées par des contributions externes	74,8	153,1
Compte spécial Programme d'investissements de l'EDQM	1 936,0	2 290,0
Compte spécial Programme d'investissements général	5 690,0	2 174,2
<b>Total</b>	<b>11 693,2</b>	<b>7 985,4</b>



**BUDGET ORDINAIRE : PROVISIONS COMMUNES**

La ligne « Provisions communes et autres » contient le budget des provisions allouées aux programmes concernées avant d'être dépensées. Le tableau ci-dessous présente les dépenses et répartition des provisions à la fin de 2021.

	2021 Budget		
	Provision annuelle*	Dépenses/ répartition réelles	Solde comparé au budget
	K €	K €	K €
<b>Provisions communes</b>	<b>8 452,4</b>	<b>8 149,2</b>	<b>303,2</b>
Fonctionnaires nationaux mis à disposition	1 145,4	1 331,7	(186,3)
Indemnités de stage	480,0	521,4	(41,4)
Programmes conjoints	5 136,3	5 136,3	0,0
Plans d'action et actions prioritaires	1 159,8	1 159,8	0,0
Réserve pour dépenses de personnel	530,9	0,0	530,9

\* La provision annuelle du budget approuvé est présentée après l'allocation de l'ajustement salarial 2021.

**BUDGET ORDINAIRE : DOTATION DE LA PROVISION DES PROGRAMMES CONJOINTS PAR PROGRAMME**

Dans le budget, une allocation estimative des contributions de l'Organisation aux programmes conjoints est reflétée derrière les programmes dans le Programme et Budget, tout solde restant étant inclus dans « Provisions communes et autres ». L'allocation réelle dépend de la signature de nouveaux projets ou des besoins de projets en cours nécessitant un financement supplémentaire. Les allocations réelles sont reflétées derrière les dépenses et peuvent être vues dans le tableau ci-dessous.

	Budget	Dépenses	Ecart
	K€	K€	K€
<b>DROITS DE L'HOMME</b>	<b>1 858,1</b>	<b>1 966,4</b>	<b>(108,3)</b>
Cour européenne des droits de l'homme			
Commissaire aux droits de l'homme			
Mise en œuvre effective de la CEDH	1 153,0	1 001,3	151,7
Égalité et dignité humaine	223,0	227,6	(4,6)
Anti-discrimination, diversité et inclusion	482,1	737,5	(255,4)
Droits sociaux			
<b>ÉTAT DE DROIT</b>	<b>2 207,9</b>	<b>2 158,9</b>	<b>49,0</b>
Institutions fondées sur l'Etat de droit	956,2	461,9	494,3
Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens	1 251,7	1 697,0	(445,3)
<b>DÉMOCRATIE</b>	<b>948,2</b>	<b>1 011,0</b>	<b>(62,8)</b>
Assemblée parlementaire	9,0	9,4	(0,4)
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux			
Gouvernance démocratique	150,0	31,7	118,3
Participation démocratique	789,2	969,9	(180,7)
Centres européens de la Jeunesse - Bâtiments			
<b>ORGANES DIRECTEURS, SERVICES D'APPUI ET AUTRES</b>	<b>122,1</b>	<b>0,0</b>	<b>122,1</b>
Comité des Ministres			
Secrétaire Générale, Secrétaire Général Adjoint et Cabinet			
Présence sur le terrain	56,7	0,0	56,7
Services communs			
Administration générale			
Investissements, provisions communes et autres	65,4		65,4
<b>TOTAL</b>	<b>5 136,3</b>	<b>5 136,3</b>	<b>0,0</b>

### BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES GENERALES D'ENCADREMENT (GME)

Le système de gestion financière identifie les dépenses réelles par rapport au budget par le biais de la structure de codification mise en place pour la préparation et l'exécution du budget.

Certains coûts, comme ceux des dépenses générales d'encadrement (ex : les coûts centraux du bureau du Directeur général, l'unité administrative de la Direction) de la Direction générale I, de la Direction générale II et du Bureau de la Direction générale des Programmes sont directement liés à la mise en œuvre des programmes. Toutefois, par souci de bonne gestion financière, ces coûts sont budgétés et gérés séparément dans le système de gestion financière.

Afin d'avoir la vision globale du coût total des programmes tant pour le budget que pour les dépenses réelles, ces coûts sont alloués au *pro rata* de la valeur de chaque programme.

La répartition s'effectue sur la base du poids relatif des budgets des programmes concernés. Par exemple, la ligne GME de la DGI est allouée à toutes les programmes gérés par la DGI en fonction du montant en euros de chaque programme. Le même ratio est utilisé à la fois pour l'allocation budgétaire et la répartition réelle des dépenses.

Le tableau ci-dessous présente le détail des dépenses générales d'encadrement (GME).

	2021						2020
	Budget retraité	Transferts	Budget définitif	Dépenses réelles	Solde comparé au budget retraité	Solde comparé au budget définitif	Dépenses réelles
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
Dépenses d'encadrement - DGI	1 739,3	75,0	1 814,3	1 805,1	(65,8)	9,1	1 764,9
Dépenses d'encadrement - DGII	2 325,6	105,3	2 430,9	2 428,5	(102,9)	2,4	2 378,0
Dépenses d'encadrement - ODGP	1 581,5	(37,9)	1 543,6	1 541,2	40,3	2,4	1 563,1
<b>Total</b>	<b>5 646,4</b>	<b>142,4</b>	<b>5 788,8</b>	<b>5 774,8</b>	<b>(128,4)</b>	<b>14,0</b>	<b>5 706,1</b>

**BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES PAR TYPE**

Les restrictions dues à la covid-19 ont une nouvelle fois eu un impact sur tous les programmes de l'Organisation et sur les activités qui ont été menées au cours de l'année. Les activités budgétisées ont à nouveau dû être adaptées pour tenir compte des restrictions de déplacement et permettre les réunions en distanciel ou hybrides. Une baisse significative des dépenses a été enregistrée, affectant particulièrement les budgets prévus pour les réunions. Des dépenses supplémentaires ont une nouvelle fois été engagées pour mettre en place des mesures de prévention et de sécurité (nettoyages complémentaires, achat de gel, masques...), et continuer à fournir au personnel des moyens de travailler à distance, afin de permettre à l'Organisation de poursuivre ses travaux. Afin de minimiser l'impact des restrictions de covid-19 sur le travail en cours de l'Organisation, un certain nombre de mesures exceptionnelles ont été prises et sont reflétées dans l'augmentation des dotations et investissements ci-dessous.

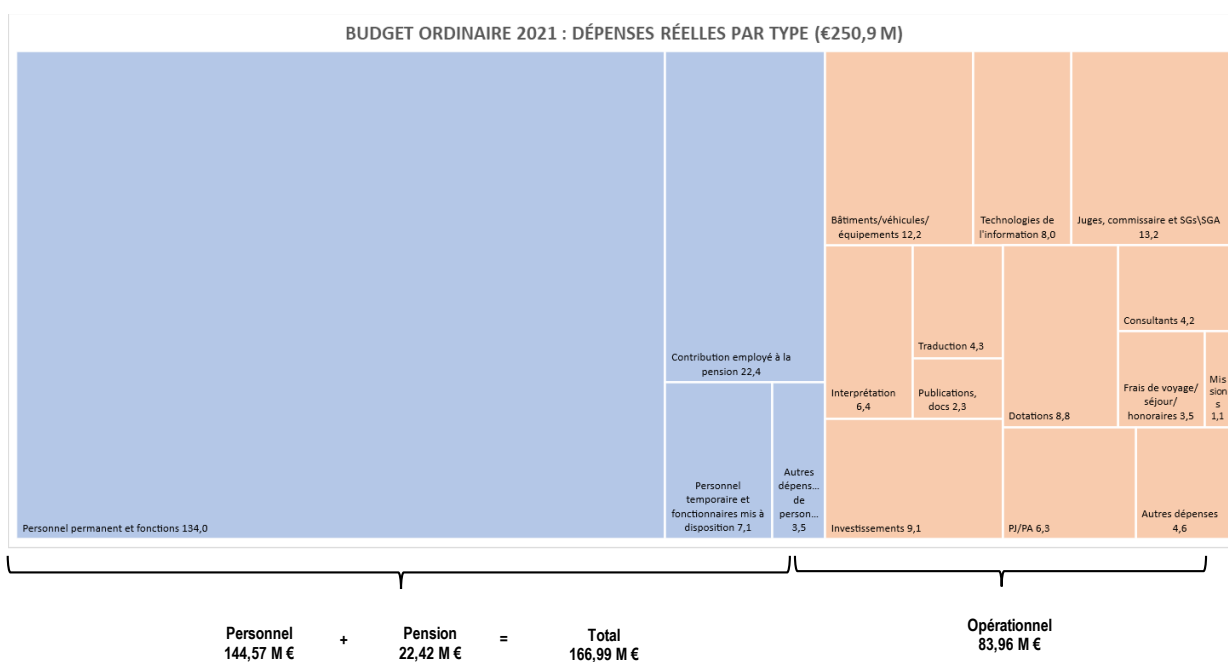
	2021 Budget retraité K €	2021 Dépenses réelles K €	Variance K €	Variance %	
Personnel permanent	140 705,4	133 982,4	6 723,0	4,8%	
Personnel temporaire	1 780,3	5 760,9	(3 980,6)	-223,6%	
Fonctionnaires mis à disposition	1 145,4	1 331,7	(186,3)	-16,3%	
Autres dépenses de personnel	4 082,5	3 490,7	591,8	14,5%	
<b>Total Personnel</b>	<b>147 713,6</b>	<b>144 565,7</b>	<b>3 147,9</b>	<b>2,1%</b>	(1)
Secrétaire Générale/Secrétaire Général Adjoint/Secrétaire Générale de l'Assemblée Parlementaire	922,3	1 051,6	(129,3)	-14,0%	(2)
Juges et Commissaire aux droits de l'homme	12 259,8	12 165,2	94,6	0,8%	
Missions (personnel/juges/commissaire)	3 003,5	1 108,4	1 895,1	63,1%	(3)
Consultants et activités externalisées	2 868,4	4 160,4	(1 292,0)	-45,0%	(4)
Frais de voyage/séjour/honoraires	11 973,2	3 512,7	8 460,5	70,7%	(5)
Fonds de réception	372,7	99,7	273,0	73,3%	(6)
Interprétation	6 075,6	6 382,1	(306,5)	-5,0%	(7)
Traduction	4 806,3	4 303,2	503,1	10,5%	(8)
Publications, documents et affranchissement	2 557,1	2 303,5	253,6	9,9%	
Bâtiments, véhicules et équipements	10 785,3	12 165,7	(1 380,4)	-12,8%	(9)
Technologies de l'information	6 751,7	8 044,1	(1 292,4)	-19,1%	(10)
Services audiovisuels	198,7	1 819,1	(1 620,4)	-815,5%	(11)
Subventions à des groupes politiques	830,0	834,1	(4,1)	-0,5%	
Investissements (dotation)	9 056,3	9 056,3			
Dotations	5 704,8	8 013,8	(2 309,0)	-40,5%	(12)
Autres types de dépenses	3 070,8	2 639,9	430,9	41,0%	(13)
Programmes conjoints, Plans d'action et actions prioritaire	6 296,1	6 296,1			
<b>Total autres dépenses</b>	<b>87 532,6</b>	<b>83 955,9</b>	<b>3 576,7</b>	<b>4,1%</b>	
Contribution au Fonds de réserve pour les pensions	22 423,5	22 423,5			
<b>Total dépenses</b>	<b>257 669,7</b>	<b>250 945,1</b>	<b>6 724,6</b>	<b>2,6%</b>	

NB : Le Budget retraité 2021 est présenté après allocation de l'ajustement salarial 2021, qui a été présenté dans le document CM(2020)169. Un tableau qui montre les changements à la suite des ajustements se trouve au chapitre 4 – informations complémentaires, page 51.

- (1) **Dépenses de personnel** : Les procédures de recrutement ont à nouveau connu un ralentissement, notamment en raison des difficultés rencontrées par les nouveaux membres du personnel qui se déplacent pour rejoindre l'Organisation. Il a été fait appel à du personnel temporaire et aux fonctionnaires mis à disposition pour pourvoir les postes vacants, notamment à la Cour et pour la Présence sur le terrain.
- (2) **Indemnité de l'ancien Secrétaire Général et de l'ancien Secrétaire Général de l'Assemblée Parlementaire** : À la suite de la nomination d'un nouveau secrétaire Général de l'Assemblée Parlementaire, une indemnité au précédent Secrétaire Général a dû être versée.
- (3) **Missions** : En raison des restrictions imposées aux déplacements, peu de voyages officiels ont eu lieu pendant l'année. Une partie de ces crédits ont été utilisés pour couvrir une partie des dépenses liées aux mesures sanitaires de la pandémie.

- (4) **Consultants et activités externalisées** : Comme l'année précédente, de nombreuses activités menées au cours de l'année sont passées à un format en ligne, ce qui a entraîné une augmentation des dépenses pour les services de consultants et d'externalisation. Le développement de nouveaux cours en ligne dans le cadre du sous-programme « Éducation pour la Démocratie », de formations et manuels sur l'anti-discrimination ou de développement de nouveaux cours en ligne et e-book dans le cadre du programme HELP, expliquent notamment l'augmentation des dépenses en comparaison au budget prévu. De plus certaines études ont coûté plus cher que prévu (étude de l'OIT dans le cadre de la Charte Sociale Européenne par exemple).
- (5) **Frais de voyage/séjour/honoraires** : Les réunions en présentiel et par conséquent les déplacements ont été considérablement réduits voire inexistant au cours du premier trimestre. Pour le reste de l'année, les réunions se sont principalement tenues en ligne et en hybride en raison des déplacements des experts limités par les restrictions liées la pandémie de covid-19.
- (6) **Fonds de réception** : Peu de réceptions ont pu avoir lieu avant le milieu de l'année.
- (7) **Interprétation** : Tout au long de l'année, les réunions se sont principalement tenues en ligne ou en hybride, notamment grâce aux salles équipées en installations de vidéoconférence et à l'expertise du service interprétation dans le domaine de l'interprétation multilingue, de plus en plus demandée.
- (8) **Traduction** : La baisse des dépenses en traduction est liée à une amélioration des méthodes de travail du service interne.
- (9) **Bâtiments, véhicules et équipements** : L'augmentation des dépenses sous cette rubrique est notamment liée à l'impact de la poursuite de la pandémie de covid-19. Un certain nombre de mesures ont continué à être mises en place afin de permettre au personnel de travailler tout en respectant les protocoles sanitaires en vigueur au siège (achat de masques, gel, nettoyages supplémentaires des locaux et ventilation, mise en place d'une cellule covid pour les sessions de l'Assemblée parlementaire et tests de dépistage (540 K €)). Par ailleurs, les dépenses liées à l'entretien des bâtiments ont été plus importantes que budgétisées (+162%).
- (10) **Technologies de l'information** : Le travail à distance et la pandémie de covid 19 ont accentué les risques liés à la sécurité des systèmes d'information. L'Organisation a donc dû renforcer son infrastructure informatique et se doter de logiciels de détection de phishing notamment. Par ailleurs l'Organisation a fait l'question de matériel informatique tel que webcam et casques audio pour permettre les réunions à distance.
- (11) **Services audiovisuels** : La majorité des activités ayant eu lieu à distance, les dépenses liées aux services audiovisuels ont à nouveau considérablement augmenté, notamment pour les besoins transversaux en techniciens multimédias, locations de matériel et accès aux plateformes de vidéoconférence (1 546 K €).
- (12) **Dotations** : L'augmentation des subventions comprend l'affectation de 1 868 K € d'activités de 2021 aux comptes spéciaux pour les activités de suivi, ainsi que des subventions accordées à des organismes spécialisés dans le cadre des activités de participations des Roms et des Gens du voyage <sup>(a)</sup> (303 K).
- (13) **Autres types de dépenses** : Les dépenses telles que les frais de formation, les contrats de service ou les articles de visibilité et autres dépenses diverses ont été inférieures aux prévisions.

Le tableau ci-dessous montre le poids relatif de chaque type de dépenses par rapport à l'ensemble du Budget ordinaire. Les dépenses de personnel (coûts du personnel et contributions aux pensions) représentent 66.5 % du budget.



- (a) Le terme « Roms et Gens du voyage » est utilisé au Conseil de l'Europe pour englober la grande diversité des groupes couverts par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part a) les Roms, les Sinti/Manush, les Calé, les Kaale, les Romanichals, les Boyash/Rudari ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les groupes orientaux (Dom, Lom et Abdal) ; et, d'autre part, des groupes tels que les Gens du voyage, les Yéniches et les populations désignées sous le terme administratif de "Gens du voyage", ainsi que les personnes qui s'identifient comme Tsiganes. La présente note est une note de bas de page explicative, et non une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

**BUDGET ORDINAIRE : PLAFOND SALARIAL (DEPENSES DE PERSONNEL)**

Nature de dépenses	Budget retraité 2021 K €	Ratio personnel et autres dépenses / Budget	Dépenses réelles 2021 K €	Ratio personnel et autres dépenses / Réelles
<b>DROITS DE L'HOMME</b>	<b>104 874,2</b>		<b>103 616,1</b>	
Rémunération et autres frais	75 237,8	71,74%	75 169,4	72,55%
Juges	12 029,6	11,47%	11 935,0	11,52%
Commissaire aux droits de l'homme	230,2	0,22%	230,2	0,22%
Autres dépenses (a)	17 376,7	16,57%	16 281,5	15,71%
<b>ETAT DE DROIT</b>	<b>14 346,0</b>		<b>12 249,0</b>	
Rémunération et autres frais	7 233,7	50,42%	7 136,4	58,26%
Autres dépenses (a)	7 112,3	49,58%	5 112,6	41,74%
<b>DEMOCRATIE</b>	<b>39 373,4</b>		<b>36 662,2</b>	
Rémunération et autres frais	22 360,3	56,79%	21 896,0	59,72%
Fonctionnaires hors cadre (b)	272,9	0,69%	385,9	1,05%
Autres dépenses (a)	16 740,2	42,52%	14 380,3	39,22%
<b>ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GENERAUX ET AUTRES</b>	<b>76 652,6</b>		<b>75 994,3</b>	
Rémunération et autres frais	42 881,9	55,94%	40 363,9	53,11%
Fonctionnaires hors cadre (b)	649,4	0,85%	665,7	0,88%
Autres dépenses (a)	33 121,3	43,21%	34 964,7	46,01%
<b>Total budget ordinaire</b>	<b>235 246,2</b>		<b>228 521,6</b>	
Rémunération et autres frais	147 713,6	62,79%	144 565,7	63,26%
Fonctionnaires hors cadre	922,3	0,39%	1 051,6	0,46%
Juges et Commissaire aux droits de l'homme	12 259,8	5,21%	12 165,2	5,32%
Autres dépenses (a)	74 350,5	31,61%	70 739,2	30,96%
<b>Total services internes refacturés</b>	<b>13 873,5</b>		<b>15 722,5</b>	
Rémunération et autres frais (c)	6 072,3	43,77%	5 167,4	32,87%
Autres dépenses	7 801,2	56,23%	10 555,1	67,13%
<b>Total Personnel - Plafond salarial</b>	<b>153 785,9</b>	<b>65,37%</b>	<b>149 733,1</b>	<b>65,52%</b>
Rémunération et autres frais - Budget ordinaire	147 713,6	62,79%	144 565,7	63,26%
Rémunération et autres frais - Services internes refacturés	6 072,3	2,58%	5 167,4	2,26%
<b>Total Budget ordinaire après contribution au Fonds de réserve pour les pensions</b>	<b>257 669,7</b>		<b>250 945,1</b>	
Total Budget ordinaire avant contribution au Fonds de réserve pour les pensions et provision pour recours contentieux	235 246,2		228 521,6	
Contribution au Fonds de réserve pour les pensions	22 423,5		22 423,5	

NB : Le Budget retraité 2021 est présenté après allocation de l'ajustement salarial 2021 qui a été présenté dans le document CM(2020)169. Un tableau qui montre les changements à la suite des ajustements se trouve au chapitre 4 – informations complémentaires, page 51.

- Ces dépenses comprennent les coûts de personnel des services refacturés : Traduction, Interprétation, Documents et Publications.
- Les fonctionnaires hors cadre sont la Secrétaire Générale, le Secrétaire Général Adjoint et la Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire.
- Ces chiffres n'incluent pas les coûts des interprètes et traducteurs free-lance.

**PERSONNEL : TABLEAU DES POSTES**

Les tableaux des postes sont présentés dans le Programme et Budget par entité. Le tableau ci-dessous présente les effectifs en place au cours de l'exercice en équivalents temps plein à des fins de comparaison.

**TABLEAU DES POSTES POUR 2021**

	<b>Total Postes approuvés</b>	<b>Réel Equivalent temps plein</b>
<b>Budget Général</b>	<b>1 621</b>	<b>1 491,2</b>
Cabinet de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général Adjoint	18	17,2
Secrétariat du Comité des Ministres	23	21,4
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire	83	75,2
Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme	585	558,8
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe	34	31,1
Bureau de la Commissaire aux Droits de l'Homme	27	23,7
Bureau de la Direction générale des programmes	45	38,0
Direction générale I : Droits de l'Homme et Etat de droit	185	167,5
Direction générale II : Démocratie	186	168,4
Direction générale de l'Administration	309	276,0
Protocole	9	8,3
Direction de la communication	51	48,4
Direction des affaires politiques	16	12,0
Direction des relations extérieures	12	8,9
Direction du Programme et Budget	9	8,1
Direction du conseil juridique et du droit international public	13	11,4
Direction de l'audit interne et de l'évaluation	13	12,2
Tribunal administratif	2	2,6
Comité du personnel	1	1,9
<b>Accords Partiels</b>	<b>404</b>	<b>387,8</b>
DGI - GRECO	12	11,8
DGI - Groupe Pompidou	7	7,0
DGI - Commission de Venise - Démocratie par le Droit	23	21,1
DGII - EUR-OPA	3	3,0
DGII - Centre Langues Vivantes (Graz)	7	6,9
DGII - Eurimages	24	22,4
DGII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé	310	296,8
DGII - Lisbonne	2	2,7
DGII - Observatoire enseignement de l'histoire		1,6
DGII - Secrétariat Banque de Développement	9	7,8
DGII - Sport	5	5,5
DGII - Mobilité des jeunes	1	0,3
DGII - Itinéraires culturels	1	1,0
<b>Total</b>	<b>2 025</b>	<b>1 878,9</b>





**BUDGET GENERAL, ACCORDS PARTIELS ET RESSOURCES EXTRABUDGETAIRES :  
TOTAL PERSONNEL**

Les tableaux ci-dessous présentent les crédits d'effectifs et équivalents temps pleins pour l'ensemble des ressources budgétaires et extrabudgétaires de l'Organisation.

**Personnel global – dépenses**

K €	Financement budgétaire	Financement comptes spéciaux	Total global - personnel	Var. année précédente
Personnel permanent	171 181,0	20 385,5	<b>191 566,6</b>	7 914,7
Personnel temporaire	7 817,4	15 496,5	<b>23 313,9</b>	(766,9)
Fonctionnaires mis à disposition	1 398,7	170,0	<b>1 568,7</b>	524,9
Autres dépenses de personnel	3 911,4	710,6	<b>4 622,0</b>	1 088,4
<b>Total Global - Personnel</b>	<b>184 308,5</b>	<b>36 762,6</b>	<b>221 071,1</b>	<b>8 761,1</b>

**Personnel global - Équivalents temps plein**

	Financement budgétaire	Financement comptes spéciaux	Total ETP
Personnel permanent	1 878,9	298,8	<b>2 177,7</b>
Personnel temporaire	165,5	443,8	<b>609,3</b>
Fonctionnaires mis à disposition	77,3	4,4	<b>81,7</b>
<b>Total Équivalent Temps Plein (ETP)</b>	<b>2 121,7</b>	<b>747,0</b>	<b>2 868,7</b>

## PLAN DE PROJETS D'INVESTISSEMENT

	Crédits cumulés (a) au 31/12/2021 K €	Dépenses/ Recettes cumulées au au 31/12/2020 K €	Dépenses/ Recettes 2021 K €	Solde au 31/12/2021 K €
Stratégie IT	23 851,7	14 279,9	6 493,1	3 078,7
Stratégie Numérique - réunions avec télé-participation	5 355,1	0,0	1 421,7	3 933,4
Schéma Directeur Immobilier	41 789,5	14 924,5	4 334,3	22 530,8
CEDH Renouvellement équipement informatique	5 397,5	4 274,1	743,7	379,7
Projets terminés au 1er janvier 2021	80 026,3	80 026,3	0,0	0,0
<b>Total dépenses (b)</b>	<b>156 420,2</b>	<b>113 504,8</b>	<b>12 992,8</b>	<b>29 922,6</b>
Contributions volontaires des Etats membres	302,8	302,8	0,0	0,0
Dotations d'autres budgets ou CS/CS	19 983,9	19 970,2	13,7	0,0
Dotations du budget ordinaire	125 941,7	108 137,4	9 056,3	(8 748,0)
Crédit reporté compte spécial sécurité incendie	1 100,0	1 100,0	0,0	0,0
AI Droits de tirage	8 693,5	8 693,5	0,0	0,0
Crédit reporté au 01/01/2001	398,3	398,3	0,0	0,0
<b>Total recettes</b>	<b>156 420,1</b>	<b>138 602,1</b>	<b>9 070,0</b>	<b>(8 748,0)</b>
<b>Solde au 31/12/2021</b>				<b>21 174,6</b>

- (a) Les crédits cumulés incluent des crédits reportés de projets antérieurs ayant débuté avant la mise en place du Schéma Directeur Immobilier et de la stratégie IT. Des crédits jusqu'en 2023 ont été mis à disposition pour le Schéma directeur immobilier d'équipement afin de permettre des engagements de dépenses à long terme.
- (b) Les « Total dépenses » comprennent un montant de 5 690 K € relatif aux dépenses d'investissement (voir chapitre 4 - Informations complémentaires).

**PLAN DE PROJETS D'INVESTISSEMENT DE L'EDQM**

	Crédits cumulés au 31/12/2021 K €	Dépenses/ Recettes cumulées au au 31/12/2020 K €	Dépenses/ Recettes 2021 K €	Solde au 31/12/2021 K €
<b>Direction européenne de la qualité du médicament (EDQM, Pharmacopée)</b>	<b>95 752,3</b>	<b>40 441,2</b>	<b>4 328,0</b>	<b>50 983,0</b>
Investissements et renouvellements d'équipement technique et scientifique	11 793,0	4 021,7	1 526,5	6 244,8
Investissements et renouvellements d'équipement IT	6 283,7	2 525,3	913,9	2 844,5
Renouvellement et mise en conformité des bâtiments (a)	77 675,7	33 894,3	1 887,7	41 893,7
<b>Projets finalisés au 1er janvier 2021</b>	<b>4 630,0</b>	<b>4 630,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total dépenses (b)</b>	<b>100 382,3</b>	<b>45 071,3</b>	<b>4 328,0</b>	<b>50 983,0</b>
Affectation des exercices précédents (a)	35 043,9	3 864,1	31 179,8	0,0
Dotation du budget de l'EDQM	65 338,4	60 738,4	4 600,0	0,0
<b>Total recettes</b>	<b>100 382,3</b>	<b>64 602,5</b>	<b>35 779,8</b>	<b>0,0</b>
<b>Solde au 31/12/2021</b>				<b>50 983,0</b>

- (a) A la suite d'une décision du Comité des Ministres<sup>18</sup>, le solde budgétaire de 2020 pour les investissements futurs a été transféré aux comptes spéciaux de l'EDQM en 2021. Un montant de 31,2 M € est inclus dans les crédits cumulés pour la stratégie d'investissement immobilier de l'EDQM, comme indiqué dans le document CM(2021)92.
- (b) Les « dépenses totales » comprennent un montant de 1 936 K € relatif aux dépenses d'investissement (voir chapitre 4 - Informations complémentaires).

<sup>18</sup> CM/Del/Dec(2021)1414/11.1b

**COMPTES SPECIAUX – DEPENSES PAR TYPE**

	Personnel	Opérationnel (a)	Pensions	Total
	K €	K €	K €	K €
<b>I. Comptes spéciaux du budget ordinaire</b>	<b>11 545,3</b>	<b>13 609,4</b>	<b>647,0</b>	<b>25 801,7</b>
Compte spécial services généraux	21,4	17,5	0,0	38,8
Compte spécial Programme	9 138,8	13 339,3	388,5	22 866,6
Compte spécial Assemblée Parlementaire	57,0	236,6	5,7	299,4
Compte spécial Cour Européenne des Droits de l'Homme	2 328,1	12,4	252,8	2 593,3
Compte spécial Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux	0,0	3,6	0,0	3,6
<b>II. Comptes spéciaux des programmes conjoints</b>	<b>15 267,2</b>	<b>25 663,6</b>	<b>885,7</b>	<b>41 816,5</b>
Compte spécial Programmes conjoints	15 267,2	25 663,6	885,7	41 816,5
<b>III. Comptes spéciaux des accords partiels et/ou élargis</b>	<b>3 829,6</b>	<b>3 113,4</b>	<b>345,8</b>	<b>7 288,8</b>
Compte spécial Accord partiel élargi APES	72,0	18,3	0,8	91,1
Compte spécial Accord partiel élargi Groupe Pompidou	152,7	439,5	0,0	592,2
Compte spécial Accord partiel élargi Risques Naturels	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte spécial Accord élargi GRECO	0,0	8,3	0,0	8,3
Compte spécial Accord élargi Démocratie par le Droit	0,0	0,8	0,0	0,8
Compte Special Accord partiel élargi Observatoire de Enseignement Histoire en Europe	0,0	10,7	0,0	10,7
Compte spécial Accord partiel élargi Centre de Graz	68,0	665,7	0,0	733,7
Compte spécial Accord partiel élargi Itinéraires Culturels	0,0	8,1	0,0	8,1
Compte spécial Accord partiel de la Pharmacopée européenne	3 382,1	1 649,3	345,0	5 376,4
Compte spécial Accord partiel élargi Centre Nord-Sud	154,8	312,7	0,0	467,5
<b>IV. Autres comptes individualisés</b>	<b>6 120,6</b>	<b>16 074,7</b>	<b>553,4</b>	<b>22 748,6</b>
Compte spécial Soutien administratif - Activités financées par des contributions externes	3 594,3	1 486,1	347,4	5 427,8
Compte spécial Cessations de fonctions	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte spécial Dépenses différées (contributions impayées)	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte spécial Programme d'investissements de l'EDQM	1 164,5	3 052,9	110,6	4 328,0
Compte spécial Programme d'investissements général	1 361,7	11 535,7	95,4	12 992,8
<b>Total</b>	<b>36 762,6</b>	<b>58 461,1</b>	<b>2 431,8</b>	<b>97 655,6</b>

(a) L'opérationnel comprend un montant de 8 055 K € relatif aux dépenses d'investissement (page 54).

### COMPTES SPECIAUX – RECETTES

	Contributions reçues (a) K €	Remboursements aux donateurs K €	Report de crédits et dotations budgétaires (b) K €	Recettes Totales 2021 K €
<b>I. Comptes spéciaux du budget ordinaire</b>	<b>24 450,5</b>	<b>(662,6)</b>	<b>3 100,6</b>	<b>26 888,5</b>
Compte spécial Services généraux	254,6	0,0	37,8	292,4
Compte spécial Programme	20 338,9	(657,6)	2 751,0	22 432,3
Compte spécial Assemblée parlementaire	212,5	(5,0)	35,0	242,5
Compte spécial Cour Européenne des droits de l'homme	3 644,4	0,0	0,0	3 644,4
Compte spécial Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	0,0	0,0	276,8	276,8
<b>II. Comptes spéciaux des programmes conjoints</b>	<b>35 477,2</b>	<b>(276,6)</b>	<b>5 496,3</b>	<b>40 696,9</b>
Compte spécial Programmes conjoints	35 477,2	(276,6)	5 496,3	40 696,9
<b>III. Comptes spéciaux des accords partiels et/ou élargis</b>	<b>3 667,4</b>	<b>(192,3)</b>	<b>34 951,0</b>	<b>38 426,0</b>
Compte spécial Accord partiel élargi APES	25,0	0,0	50,0	75,0
Compte spécial Accord partiel élargi Groupe Pompidou	260,8	(12,9)	0,0	247,8
Compte spécial Accord partiel élargi Risques Naturels	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte spécial Accord élargi GRECO	0,0	0,0	183,0	183,0
Compte spécial Accord élargi Démocratie par le Droit	217,3	(27,6)	0,0	189,7
Compte Special Accord partiel élargi Observatoire de Enseignement Histoire en Europe	15,0	0,0	0,0	15,0
Compte spécial Accord partiel élargi Centre de Graz	937,7	(48,1)	475,5	1 365,1
Compte spécial Accord partiel élargi Itinéraires Culturels	24,6	0,0	0,0	24,6
Compte spécial Accord partiel de la Pharmacopée européenne	2 187,0	(103,7)	34 000,0	36 083,3
Compte spécial Accord partiel élargi Centre Nord-Sud	0,0	0,0	242,4	242,4
<b>Total programmes conjoints et contributions volontaires</b>	<b>63 595,1</b>	<b>(1 131,6)</b>	<b>43 547,9</b>	<b>106 011,4</b>
<b>IV. Autres comptes individualisés</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>50 948,8</b>	<b>50 948,8</b>
Compte spécial Soutien administratif - Activités financées par des contributions externes	0,0	0,0	6 320,7	6 320,7
Compte spécial Cessations de fonctions	0,0	0,0	1 307,8	1 307,8
Dépenses différées (contributions impayées) ( c )	0,0	0,0	(1 529,6)	(1 529,6)
Compte spécial Programme d'investissements de l'EDQM	0,0	0,0	35 779,8	35 779,8
Compte spécial Programme d'investissements général	0,0	0,0	9 070,1	9 070,1
<b>Total comptes spéciaux</b>	<b>63 595,1</b>	<b>(1 131,6)</b>	<b>94 496,7</b>	<b>156 960,2</b>

- (a) Les contributions reçues des donateurs sont détaillées à la page 67.
- (b) Les autres recettes comprennent des dotations ou allocations budgétaires, des reports de crédits de l'année précédente et les crédits attribués par le biais du prélèvement administratif.
- (c) Les recettes négatives du compte spécial Dépenses différées comprennent une provision pour créances douteuses liées aux intérêts moratoires de la Fédération de Russie des années précédentes (1 529,6 K €).

**COMPTES SPECIAUX – RECETTES PAR SOURCE**

## Source des crédits reçues aux comptes spéciaux

K €	Contributions reçues
<b>Etats membres</b>	
Andorre	21,3
Arménie	12,5
Autriche	155,0
Azerbaïdjan	10,3
Belgique	357,9
Croatie	2,0
Chypre	92,6
République tchèque	114,9
Danemark	600,1
Estonie	14,0
Finlande	1 286,7
France	549,9
Allemagne	3 257,5
Grèce	4,0
Hongrie	530,0
Islande	6,2
Irlande	275,5
Italie	190,8
Liechtenstein	33,6
Lituanie	7,0
Luxembourg	126,9
Malte	20,0
Monaco	130,0
Pays-Bas	719,2
Norvège	6 963,0
Pologne	144,1
Portugal	132,5
République de Moldova	0,5
Roumanie	50,0
Fédération de Russie	123,0
Serbie	7,0
Republique slovaque	5,0
Slovénie	36,5
Espagne	115,0
Suède	2 264,0
Suisse	970,1
Turquie	52,1
Royaume-Uni	636,7
<b>Observateurs</b>	1 582,0
<b>Union européenne</b>	38 814,3
<b>Autres</b>	3 230,0
<b>Total ressources extrabudgétaires (a)</b>	<b>63 643,7</b>
Recettes diverses (b)	427,2
Contribution Fonds Fiduciaire « Droits de l'Homme (HRTF) - mouvement (c)	(475,8)
<b>Total</b>	<b>63 595,1</b>

- (a) Diffère du DD(2022)91 en raison de l'ajustement pour les contributions reçues en dehors des comptes spéciaux (Centre Nord-Sud 286 K € et Fonds européen pour la Jeunesse 360 K €), l'ajout des contributions au fonds Culturel européen (64 K € (Bélarus, Saint-Siège et Kazakhstan), et 293 K € de contributions obligatoires des Etats ou territoires non membres du Conseil de l'Europe aux activités de suivi (Moneyval).
- (b) Les recettes diverses comprennent la location des salles de réunion, la sécurité sociale, les remboursements d'assurance et autres recettes diverses.
- (c) Le solde HRTF correspond à la différence entre le montant reçu sur le compte bancaire en 2021 et les contributions réellement affectées à un projet en 2021.

## RAPPROCHEMENT DU RESULTAT BUDGETAIRE ET DU RESULTAT NET COMPTABLE

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement entre les comptes budgétaires et les résultats comptables figurant dans les états financiers consolidés.

		2021 K €
	Réf document	
Budget ordinaire		6 600
Budgets annexes et de services		2 309
Accords partiels		59 787
<b>Résultats budgétaires</b>	<b>Page 19</b>	<b>68 696</b>
Comptes spéciaux - résultat de l'exercice	Page 20	59 304
<b>Résultats budgétaires nets</b>		<b>128 000</b>
	Réf CM(2022)100	
<b>Ajustements IPSAS</b>	Note	
Avantages du personnel	10 et 14	(156 872)
Augmentation de la réserve du Fonds de réserve pour les pensions	10	101 618
Capitalisation et amortissement des immobilisations	(1) 6 et 7	(4 062)
Variation nette de stock	3 et 12	19 555
Ajustement des comptes spéciaux en produits différés	(2) 9 et 12	5 201
Affectation aux réserves des résultats budgétaires reportés de l'exercice antérieur	23	(102 410)
Ajustement relatif à la clôture des comptes spéciaux liés à la construction des nouveaux bâtiments et aux mesures de sécurité	11	4 564
Ajustements sur les contrats signés d' « Eurimages »	14	2 947
Ajustements relatifs à la provision pour créances douteuses	15	(5 979)
Ajustements relatifs à la provision pour congés à payer	14	96
Ajustements relatifs à la provision pour les frais de voyages congés au foyer	14	221
Ajustements relatifs aux contrats de location-financement		495
Ajustements relatifs à la réserve couverture médicale	12 et 14	(58)
Divers		494
<b>Total éléments de rapprochement</b>		<b>(134 190)</b>
<b>Résultat net IPSAS</b>		<b>(6 190)</b>

(1) Cette ligne ne tient pas compte des acquisitions constatées durant l'année au titre des nouveaux contrats de location-financement qui sont inclus dans une ligne d'ajustement séparée.

(2) Le reliquat budgétaire non dépensé au titre des comptes spéciaux est ajusté dans les produits différés (CM(2021)100, note 9). Le compte spécial « plan de départ du personnel » est exclu de cet ajustement, compte tenu de sa nature spécifique. Les mouvements constatés durant l'exercice (1 308 K € en 2021 et -6 236 K € en 2020), font partie du résultat net. Le résultat budgétaire de ce compte spécial est affecté aux « Autres réserves » (note 23). ». A leur 1414<sup>e</sup> réunion, les Délégués ont décidé d'affecter le reliquat budgétaire de l'EDQM à ses deux comptes spéciaux pour un montant total de 63 180 K €. Ces reliquats reportés en comptabilité budgétaire constituent une réserve selon les principes comptables. Ils ne sont pas reportés en produits différés et sont inscrits dans les fonds propres.

Ces ajustements s'analysent comme suit :

### Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont considérés comme une dépense budgétaire selon les versements effectués durant l'exercice concerné, alors que, selon les normes IPSAS, la charge comptabilisée au titre des avantages du personnel reflète les avantages acquis par le personnel en cours d'exercice en ce qui concerne les pensions et la garantie santé postérieure à l'emploi.

### Augmentation de la réserve du Fonds de réserve pour les pensions

En base IPSAS, les mouvements constatés dans le Fonds de réserve pour les pensions sont considérés comme faisant partie intégrante de l'état de la performance financière, mais ne sont pas intégrés dans les comptes de gestion budgétaire. L'ajustement correspond à la variation de l'actif net du Fonds de réserve pour les pensions.

#### Capitalisation et amortissements des immobilisations

Pour l'établissement des comptes de gestion budgétaire, les dépenses d'investissement sont traitées comme des dépenses de l'exercice en cours, tandis qu'en base IPSAS, elles sont inscrites à l'actif dans l'état de la situation financière et donnent lieu à des amortissements et à d'éventuelles corrections de valeur constatées dans l'état de la performance financière.

#### Variation nette de stocks

Les stocks sont considérés comme une dépense s'ils sont acquis ou produits dans le cadre de l'exercice concerné, alors que, selon les normes IPSAS, ils sont capitalisés et seule la variation de stock est enregistrée dans l'état de la performance financière.

#### Ajustement des comptes spéciaux en produits différés

Le solde non utilisé des comptes spéciaux est reporté en produits différés. L'excédent ou le déficit des comptes spéciaux vient ajuster les produits différés dans les comptes IPSAS alors que d'un point de vue budgétaire, cet excédent ou déficit constitue le résultat de l'année. L'ajustement annuel constitue la différence entre les ressources budgétaires affectées aux comptes spéciaux et les dépenses comptabilisées durant la période de reporting. Cet ajustement est négatif en cas de ressources non dépensées, ou positif si les dépenses de l'exercice dépassent les ressources de l'année et sont ainsi financées, pour le surplus, par la reprise d'une quote-part de ressources reportées en produits différés au cours de périodes antérieures. Le compte spécial « plan de départ du personnel » contient les mesures pour les départs anticipés des membres du personnel approuvées par le Comité des Ministres. Compte tenu de sa nature spécifique, son résultat annuel n'est pas ajusté dans les produits différés, mais constitue un élément du résultat net de l'exercice.

#### Affectation aux réserves du résultat budgétaire reporté de l'exercice antérieur

Conformément aux normes IPSAS, le résultat de l'exercice antérieur est affecté aux « autres réserves », alors que dans le cadre budgétaire, lorsque la résolution adoptée par le Comité des Ministres autorise le report du résultat antérieur, il sera considéré comme un revenu de l'exercice.

#### Ajustement concernant la clôture des comptes spéciaux liés à la construction des nouveaux bâtiments et des mesures de sécurité

Dans les comptes budgétaires, le montant total du financement a été initialement enregistré comme une recette dans sa totalité. Dans la comptabilité IPSAS, les contributions obligatoires destinées au remboursement de l'emprunt contracté auprès de Dexia sont comptabilisées au fur et à mesure de leur réception.

#### Ajustement sur les contrats signés d'« Eurimages »

En base IPSAS, les avances sur recettes sont comptabilisées comme des actifs financiers lors du paiement aux coproducteurs et provisionnées dans leur totalité en raison de l'incertitude liée à leur remboursement. Les aides accordés à la distribution, aux salles de cinéma, à la promotion et au plan d'action parité sont comptabilisées comme dépenses dans les comptes IPSAS lors de la réalisation des termes des contrats. Dans la comptabilité budgétaire, les avances sur recettes et les aides sont considérées comme dépenses à la signature du contrat.

#### Ajustement relatif à la provision pour créances douteuses

Une provision pour créance douteuse a été constituée en 2021 à hauteur du montant impayé des intérêts moratoires de la Fédération de Russie (8 837 K €) (note 4, CM(2022)100)). Dans les comptes budgétaires, la provision a impacté pour un montant de 1 329 K € les budgets concernés et 1 530 K € pour le compte spécial « Dépenses différées ». Un montant de 5 978 K €, correspondant aux reliquats budgétaires du Budget ordinaire de 2018 et 2019, affecté à la réserve « Compte d'attente résultat budgétaire », conformément aux décisions prises par les Délégués à leurs 1388<sup>e</sup> et 1361<sup>e</sup> réunions, n'a pas été pris en compte dans les comptes budgétaires de l'exercice. En base IPSAS, ce montant de 5 978 K € a été comptabilisé dans l'état de la performance financière en tant que dotation aux provisions pour créance douteuse.

#### Ajustement relatif à la provision pour congés à payer et frais de voyages pour congés au foyer

Les provisions pour congés à payer et frais de voyages pour congés au foyer sont comptabilisées selon les normes IPSAS et auront un impact dans la comptabilité budgétaire seulement lors de l'éventuel paiement de ces congés.

#### Ajustements relatifs aux contrats de location-financement

Les dépenses de location sont considérées budgétairement comme des dépenses de l'exercice alors qu'en comptabilité IPSAS, les dépenses liées aux contrats de location-financement sont retraitées afin d'amortir la dette de location financement et constater la charge financière correspondante.

#### Ajustements relatifs à la couverture maladie

L'augmentation ou la diminution de la réserve relative à la couverture maladie est constatée dans les recettes ou dépenses pour la comptabilité IPSAS alors qu'elle n'impacte pas les comptes de gestion budgétaire.





# AUDIT EXTERNE DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT D'AUDIT DES  
COMPTES DE GESTION BUDGÉTAIRE  
DU CONSEIL DE L'EUROPE

POUR L'EXERCICE CLOS  
AU 31 DECEMBRE 2021

RÉFÉRENCE COUR DES COMPTES: COE 2022-1

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

## TABLE DES MATIÈRES

I.	OBJECTIFS ET PÉRIMÈTRE DE L'AUDIT .....	74
II.	LISTE DES RECOMMANDATIONS .....	76
III.	SYNTHESE.....	77
IV.	Vue d'ensemble de l'exécution budgétaire en 2021.....	80
V.	ANALYSE DES COMPTES DU BUDGET GÉNÉRAL .....	82
	1. Le budget ordinaire .....	83
	1.1. Les recettes .....	83
	1.2. Les transferts.....	84
	1.3. Les dépenses .....	85
	2. Le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ).....	88
VI.	LES ACCORDS PARTIELS ET LES COMPTES SPECIAUX.....	89
	1. Les accords partiels/élargis.....	89
	1.1. Présentation d'ensemble.....	89
	1.2. La Pharmacopée européenne.....	89
	1.3. Démocratie par le droit (Commission de Venise).....	92
	1.4. Groupes d'États contre la corruption (GRECO).....	93
	2. Les comptes spéciaux .....	93
	2.1. Cadre général.....	93
	2.2. Le compte spécial soutien administratif (dit <i>Logistical support</i> ou LS ou Levy).....	95
	2.3. Les deux comptes spéciaux de l'EDQM.....	99
	3. Les ressources extrabudgétaires.....	100
VII.	LES BUDGETS D'EURIMAGES ET DU CENTRE NORD-SUD .....	101
	1. Eurimages.....	101
	1.1. Eurimages alimente l'excédent du Conseil de l'Europe à hauteur de 38 M € en 2021.....	101
	1.2. Un fonctionnement qui entraîne nécessairement des reports de dépenses.....	102
	2. Le Centre Nord-Sud.....	103
VIII.	La gestion budgétaire et la PERFORMANCE .....	104
	1. Une gestion axée sur les résultats (RBM) propre au contexte spécifique du Conseil de l'Europe.....	104
	2. Les indicateurs des trois piliers opérationnels : une approche enrichie par des preuves de changement ou d'engagement.....	104
	3. La catégorie « Administration générale » du quatrième pilier : des indicateurs majoritairement d'activité, une absence fréquente de cibles.....	105
IX.	Les dépenses de personnel.....	106
	1. Appréciation générale de l'évolution de la dépense de personnel.....	106
	2. Des écarts récurrents entre la dépense prévue et la dépense exécutée.....	112
	3. La prévision, le pilotage et le suivi de la dépense de personnel.....	113
	4. L'appréciation de la performance de la dépense de personnel.....	115
	5. Les dépenses de personnel non salariales : le budget des pensions.....	117
X.	Le déploiement du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques.....	121
	1. Suivi de la précédente recommandation.....	121
	2. Un pilotage à exercer au plus haut niveau de l'Organisation.....	121
	3. Rapprocher le contrôle interne de la gestion des risques et accompagner sa mise en œuvre au sein des entités 122	
	3.1. L'articulation avec la gestion des risques.....	122
	3.2. Les dispositifs de contrôle interne au sein des entités.....	122

4.	Renforcer l'évaluation des responsables .....	123
4.1.	Renforcer l'auto-évaluation annuelle (ICSAQ) et établir une synthèse des questionnaires.....	123
4.2.	Développer l'appréciation du contrôle interne lors de l'entretien annuel des managers.....	123
XI.	Suivi des RECOMMANDATIONS antérieures .....	124
XII.	REMERCIEMENTS .....	125
	ANNEXES .....	126
	Annexe n°1 : Organigramme simplifié du Conseil de l'Europe .....	126
	Annexe n°2 : Liste des personnes rencontrées .....	127
	Annexe n°3 : Comptes spéciaux par type de dépenses (en milliers d'euros).....	128
	Annexe n°4 : Règles de répartition des coûts indirects .....	129
	Annexe n°5 : Schéma de suivi des contribution volontaires .....	130
	Annexe n°6 : Contributions directes des États (en milliers d'euros) .....	131
	Annexe n°7 : Exécution du budget ordinaire par nature de dépenses en 2021 (en milliers d'euros).....	133
	Annexe n°8 : Progression 2016-2021 des dépenses du budget ordinaire par nature (en milliers d'euros) .....	134

## I. OBJECTIFS ET PÉRIMÈTRE DE L'AUDIT

1. Conformément à notre lettre de notification en date du 6 mars 2022, une équipe de quatre auditeurs a procédé à l'audit des comptes de gestion budgétaire du Conseil de l'Europe, d'Eurimages<sup>19</sup> et du Centre Nord-Sud<sup>20</sup> pour l'exercice 2021, correspondant à la troisième année de notre mandat.
2. Comme cela est prévu dans le « Chapitre 4 – *Reporting* » du Titre IV du Règlement financier, la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe tient les comptes annuels de l'Organisation en produisant deux types de rapports annuels différents (article 61) : les états financiers préparés conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et les comptes de gestion budgétaire présentant un rapprochement entre le résultat budgétaire et le budget approuvé. Ces comptes doivent être présentés à l'Auditeur externe avant le 31 mars de l'année suivant l'exercice auquel ils se réfèrent. De fait, l'Auditeur externe a eu accès à ces comptes grâce à la transmission du projet de rapport dans sa version française le 31 mars 2022, les modifications intervenues ultérieurement ayant été marginales.
3. Les auditeurs ont pris connaissance de l'intégralité des documents et des réponses écrites au questionnaire envoyé avec la lettre de notification le 6 mars et ont été en mesure de poser, sur place puis à distance, toutes les questions de principe ou techniques qu'ils ont jugées nécessaires. Il y a été répondu de façon correcte et dans des délais rapides, notamment par les équipes de la Direction du Programme et du Budget (DPB).
4. L'audit a été effectué conformément au titre VI du Règlement financier, aux normes internationales d'audit des institutions supérieures de contrôle (ISSAI<sup>21</sup>) relatives à l'audit de conformité, ISSAI 4000, ainsi, lorsque approprié, aux normes ISA 805 (« *Audit d'états financiers isolés et d'éléments, de comptes ou de postes spécifiques d'un état financier* ») et ISAE 3000 (« *Missions d'assurance autres que des audits ou examens limités de l'information financière* »).
5. Une phase d'audit intermédiaire a été effectuée au Siège entre le 22 novembre et le 3 décembre 2021. Cette phase d'audit vise, comme tous les ans, à analyser certains points particuliers de la gestion budgétaire et pouvant revêtir une dimension notable en raison des risques encourus ou des innovations introduites. Ces travaux, qui ont donné lieu à la rédaction de cinq documents contredits avec l'Organisation en janvier 2022, ont porté sur les points suivants : la structure générale du budget et la gestion du compte spécial relatif aux ressources extrabudgétaires ; la structure et l'évolution pluriannuelle des budgets des accords partiels Direction européenne de la qualité du médicament et des soins de santé (EDQM) et Eurimages qui sont les deux plus importants des 13 accords partiels ; les indicateurs et la démarche de performance ; le pilotage des dépenses de personnel et leur évolution pluriannuelle ; le déploiement du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques.
6. Au cours de ses travaux tant pendant la phase d'audit intermédiaire que pendant l'audit final, l'équipe a coopéré étroitement avec la deuxième équipe d'audit externe chargée de l'audit des états financiers. Des contrôles communs ont été effectués sur certains points particuliers à impact significatif au plan budgétaire comme au plan comptable (les ressources dites extrabudgétaires par exemple), ou sur le dispositif de contrôle interne. Ces instructions croisées ont conduit à identifier des points d'attention qui, sans relever *stricto sensu* des audits budgétaires et financiers, peuvent le cas échéant nécessiter des analyses approfondies dans le cadre d'un audit de performance.
7. D'un point de vue logistique, l'équipe n'a rencontré aucune difficulté particulière et a pu conduire sur place les entretiens et procéder aux vérifications informatiques prévues.
8. L'article 72 alinéa 1 du Règlement financier prévoit qu'« *au plus tard le 31 mai suivant l'exercice objet de l'audit, l'Auditeur externe formule une opinion sur les états financiers et les comptes de gestion budgétaire et la signe* ».
9. L'article 72 du Règlement financier concerne à la fois la certification des états financiers et celle des comptes de gestion budgétaire.

---

19 Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles ou « Eurimages ».

20 Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiale ou « Centre Nord-Sud ».

21 *International Standards of Supreme Audit Institutions.*

10. La plupart des diligences décrites à l'article 72 concernent l'audit des états financiers, et plus marginalement celui des comptes de gestion budgétaire – pour les états financiers, c'est notamment le cas des points visés à l'alinéa 1, de a) à c), et la totalité de l'alinéa 2, qui n'ont donc pas lieu d'être renouvelés dans le cadre de l'audit des comptes de gestion budgétaire. De ce fait, il faut rappeler que les deux certifications forment un tout, et que la certification des comptes budgétaires repose également sur des vérifications effectuées dans le cadre de la certification des états financiers<sup>22</sup>. Les seules diligences prévues à l'article 72 spécifiquement applicables à l'audit des comptes de gestion budgétaire sont visées à l'alinéa 1 d), qui demande à l'Auditeur externe d'attester que « les transactions sont conformes au Règlement financier et aux autorisations budgétaires ».

11. Trois dispositions de l'article 72 sont applicables aux deux certifications, prévoyant que dans les deux cas, l'opinion de l'Auditeur externe :

- « *identifie les comptes examinés* » ;
- « *décrit la portée et l'étendue de la procédure d'audit* ».

12. En ce qui concerne « *la portée et l'étendue de la procédure d'audit* » mentionnée à l'article 72, le contrôle du projet de comptes de gestion budgétaire pour 2021 a concerné :

- à titre principal, la régularité, l'exactitude, la cohérence et l'exhaustivité des données financières concernant les recettes et les dépenses de l'exercice 2021 retracées dans les comptes de gestion budgétaire, ainsi que la conformité des opérations correspondantes avec les dispositions du Règlement financier ;
- ensuite, les divers commentaires ou explications apportés dans le projet de rapport sur les comptes de gestion budgétaire à l'appui de ces chiffres, qu'il s'agisse des comparaisons avec l'exercice précédent ou de l'analyse des diverses circonstances particulières qui ont eu un impact sur la gestion budgétaire en 2021 et ont provoqué des écarts entre les prévisions et les réalisations. Ces explications ont été pour la plupart présentées et discutées, à plusieurs reprises, devant le Comité des Ministres au cours de l'exercice 2021, et ont souvent donné lieu à des décisions de ce dernier. Elles sont donc réputées connues des États membres. C'est pourquoi l'Auditeur externe n'évoque que les plus importantes ou celles qui appelleraient de sa part des observations particulières du fait de leurs impacts sur la qualité de la gestion ou sur la soutenabilité budgétaire. Ont été regardés :
  - o le budget ordinaire et le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) ;
  - o les accords partiels EDQM, Groupes d'États contre la corruption (GRECO) et Commission de Venise ;
  - o les comptes spéciaux ;
  - o les budgets Eurimages et Nord-Sud ;
  - o les dépenses de personnels ;
  - o la gestion budgétaire et la performance ;
  - o le déploiement du contrôle interne ;
  - o le suivi des recommandations antérieures.

13. En ce qui concerne les vérifications avec l'outil FIMS<sup>23</sup>, l'Auditeur externe a procédé à de nombreuses extractions via l'outil WebFocus. Les données issues de ces extractions ont ensuite été retraitées afin de vérifier leur correspondance avec les montants figurant dans le projet de comptes budgétaires transmis à l'Auditeur externe. Il a été répondu correctement à l'ensemble des questions qui ont émergé dans le cadre de ces vérifications.

<sup>22</sup> L'article 72 confirme ce point, puisqu'il dispose qu'« *au plus tard le 31 mai suivant l'exercice objet de l'audit, l'Auditeur externe formule une opinion sur les états financiers et les comptes de gestion budgétaire et la signe* » – l'emploi du singulier indique clairement que, réglementairement, l'Auditeur externe ne signe qu'une seule et unique opinion, qui porte simultanément sur les états financiers et sur les comptes de gestion budgétaire, même si, dans la pratique, les deux phases de cette certification unique ont été séparées pour faire l'objet de deux présentations et de deux signatures séparées.

<sup>23</sup> Système de gestion de l'information financière du Conseil de l'Europe (*Financial Information Management System*).

## II. LISTE DES RECOMMANDATIONS

14. Les recommandations formulées ont un niveau de priorité déterminé par l'Auditeur externe :

- **Priorité 1** : point fondamental, qui requiert l'attention immédiate de la direction ;
- **Priorité 2** : point de contrôle de nature moins urgente, que doit traiter la direction ;
- **Priorité 3** : point sur lequel les contrôles pourraient être améliorés et l'attention de la direction est attirée.

Domaine et services concernés	Priorité	Projets de recommandation
Règlement financier DPB	1	1. L'Auditeur externe recommande de définir précisément les notions de ressources (ou recettes) dites extrabudgétaires par rapport aux ressources (recettes) budgétaires.
Comptes spéciaux DPB	2	2. L'Auditeur externe recommande de clarifier les notions et les méthodes utilisées pour les comptes spéciaux, notamment en ce qui concerne les soldes, les engagements et restes à payer et les principes généraux de fonctionnement.
Comptes spéciaux DPB	2	3. L'Auditeur externe recommande d'actualiser la définition du périmètre des coûts pris en compte dans les contrats de programme.
Gestion budgétaire DPB	1	4. L'Auditeur externe recommande de clarifier les règles relatives à la constitution de provisions budgétaires afin de mieux justifier la création de nouvelles provisions.
Ressources humaines DPB	1	5. L'Auditeur externe recommande d'ajouter dans la documentation budgétaire des informations permettant d'apprécier instantanément et de manière complète la dépense globale de personnel en comparaison des crédits autorisés.
Ressources humaines DPB	2	6. L'Auditeur externe recommande d'indiquer dans le budget les emplois permanents financés sur des comptes spéciaux.
Ressources humaines DPB	2	7. L'Auditeur externe recommande de sécuriser les analyses budgétaires relatives à la dépense de personnel en définissant une méthode précise d'extraction et d'analyse des données issues de FIMS.

### III. SYNTHÈSE

15. L'exécution budgétaire 2021 du Conseil de l'Europe est marquée, comme celle de 2020, par l'impact fort de la pandémie et des confinements successifs sur un grand nombre de ses activités en dépit de la réactivité dont ont fait preuve les services. Mais si cette situation se traduit par un niveau de dépenses moindre que prévu du fait du fort ralentissement de certaines activités nécessitant une présence physique (comme la tenue de réunions au Siège ou les visites de terrain) ou du décalage de certains programmes et de recrutements, le niveau global de recettes est peu affecté grâce à la constance des contributions des États et à des recettes supplémentaires diverses, notamment pour la Direction européenne de la qualité des médicaments et soins de santé (EDQM).

16. Cette situation, en partie difficile à anticiper, explique les résultats budgétaires relativement atypiques dans lesquels il est nécessaire de distinguer entre les éléments réellement conjoncturels et ceux pouvant traduire des tendances de fond. C'est l'objet de l'analyse conduite par l'Auditeur externe.

17. L'ensemble des recettes annuelles du Conseil de l'Europe atteint 551 millions d'euros (M€), soit un montant supérieur de 30 M € au montant inscrit au budget (521 M € dans le budget ajusté) et inférieur de 5 M € au montant constaté en 2020 (556 M €).<sup>24</sup>

18. Les contributions obligatoires des États membres (333 M €<sup>25</sup>) sont conformes aux prévisions<sup>26</sup> et en progression de 7 M € par rapport à 2020.

19. Les autres recettes du budget ordinaire, des budgets subsidiaires<sup>27</sup> et des accords partiels sont de 123 M €, soit 11 M € de moins que prévu (134 M €) et 34 M € de moins qu'en 2020 (157 M €). Ces chiffres sont toutefois trompeurs, car il faut tenir compte de la comptabilisation en 2020, au titre des autres recettes de l'EDQM, du report de solde de l'exercice précédent (2019), qui se montait à 46 M €. En neutralisant cette écriture, les autres recettes sont en fait en progression de 12 M € par rapport à 2020, grâce à la croissance des ventes de l'EDQM (passées de 70 à 72 M €) et à l'accroissement de 9 M € du report de solde 2020 par rapport au report de solde de l'exercice antérieur pour Eurimages<sup>28</sup>.

20. Enfin les recettes dites « extrabudgétaires » inscrites sur des comptes spéciaux, qui correspondent, d'une part, à des contributions volontaires d'États et de l'Union européenne (UE) pour le financement de programmes conjoints<sup>29</sup>, d'autre part à des versements provenant de crédits budgétaires antérieurs non consommés (essentiellement des accords partiels), enregistrent une forte augmentation en passant de 54 M € en prévision<sup>30</sup> à 106 M € en exécution, et sont en hausse de 21 M € par rapport à 2020 (85 M €). En réalité, cette hausse s'explique essentiellement par des allocations budgétaires de 31,2 M € et de 32 M € sur des comptes spéciaux à partir du solde de fin d'année 2020 de l'EDQM dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Les contributions d'États et de l'UE au titre des programmes conjoints, au contraire<sup>31</sup>, diminuent. En outre, 27 M € ont été transférés du budget de l'EDQM vers un compte spécial, réduisant ainsi la visibilité de ces excédents, au titre de provisions à la justification contestable.

21. Les dépenses globales du Conseil de l'Europe en 2021 (451 M €) sont inférieures de 70 M € à la prévision initiale (budget ajusté) et supérieures de 33 M € par rapport à 2020 (418 M €). Toutefois, l'écart entre la prévision et l'exécution ne s'explique que marginalement par un niveau d'activité moindre, mais avant tout par des écritures internes qu'il est important d'explicitier.

<sup>24</sup> Ce montant total de recettes de 551 M€ ne tient pas compte d'un montant de 11 M € comptabilisé en ressource extrabudgétaire mais provenant en fait d'un versement du budget ordinaire (montant neutralisé en dépense donc sans impact sur le résultat).

<sup>25</sup> 250 M € de contributions au budget ordinaire, 32 M € de contributions au budget des pensions, 5 M € au budget extraordinaire, 4 M € au Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) et 43 M € pour les accords partiels.

<sup>26</sup> Et même légèrement supérieures (+0,8 M €).

<sup>27</sup> Budgets annexes, budget extraordinaire et FEJ.

<sup>28</sup> Faisant passer les autres recettes d'Eurimages de 30 M € en 2020 à 39 M € en 2021.

<sup>29</sup> Le rattachement de ces contributions (montants assurés) à un exercice budgétaire est fait au *pro rata temporis* de la durée de chaque projet.

<sup>30</sup> Chiffre du budget 2021 ajusté.

<sup>31</sup> De respectivement 7 M € pour l'UE et 1,5 M € pour les États contributeurs.

22. Si le budget ordinaire connaît une sous-exécution de 7 M € (251 M € dépensés pour 258 M € prévus) explicable principalement par les conditions particulières d'activité durant l'année, les accords partiels sont eux en sous-exécution de 72 M € (137 M € dépensés contre 209 M € en budget initial). Ce fort écart, imputable en quasi-totalité à l'EDQM<sup>32</sup>, s'explique essentiellement par une mise en réserve de 63,2 M €<sup>33</sup> et pour 3 M € par des dépenses moindres que prévu, en particulier en matière de personnel (décalages de recrutements).

23. Les dépenses relatives aux projets conjoints et aux contributions volontaires (recettes « extrabudgétaires ») sont en progression sensible, passant de 60 M € en 2020 à 75 M € en 2021. A l'issue du biennium, les dépenses totales des programmes conjoints et des contributions volontaires atteignent 135 M €, contre une estimation des besoins de 130 M € dans le Programme et Budget 2020-2021 ajusté.

24. En définitive, l'exécution budgétaire 2021 paraît moins affectée par les effets de la pandémie que par des écritures internes relativement complexes engendrées par l'affectation de soldes antérieurs pour des montants élevés. Aucune analyse rigoureuse de l'exécution budgétaire 2021 ne peut avoir lieu sans expliciter ces mouvements de crédits internes.

25. L'analyse détaillée des principaux budgets n'appelle pas d'observation majeure. L'Auditeur externe a souhaité focaliser ses travaux sur des enjeux jugés importants ou potentiellement sources de risques budgétaires pour apprécier la qualité du pilotage budgétaire et des informations données au Comité des Ministres et pour s'assurer de la sincérité et de la soutenabilité budgétaire.

26. Les analyses approfondies ont porté sur les questions suivantes.

27. Un éclairage est donné sur la gestion budgétaire des deux principaux accords partiels, l'EDQM et Eurimages, en raison de leurs enjeux financiers et des impacts significatifs que leur exécution budgétaire a de fait sur l'exécution budgétaire globale du Conseil de l'Europe. Il en ressort que, si ces deux accords ne soulèvent pas d'inquiétude en ce qui concerne leurs équilibres financiers actuels, une appréciation plus documentée de leurs besoins réels de financement serait nécessaire pour comprendre objectivement la justification des niveaux de reports élevés qui sont constatés.

28. Une analyse a également été conduite sur les comptes spéciaux, particulièrement ceux relatifs aux programmes conjoints, et sur les liens qui existent avec le budget ordinaire au travers notamment du compte spécial soutien administratif (compte dit « LS »). Ces comptes spéciaux offrent une souplesse de gestion appréciable en permettant de s'adapter aux exigences des co-financeurs et aux réalités de terrain, ce qui peut expliquer la montée en puissance en quelques années de ces programmes sous la responsabilité du Bureau de la Direction générale des programmes (ODGP), tout en garantissant un suivi relativement sécurisé par les entités administratives du Siège. Ils servent en fait à effectuer un suivi analytique des dépenses engagées sur chaque programme, de manière à pouvoir justifier ces dernières auprès des co-financeurs. Pour autant, la gestion de ces comptes spéciaux, qui suit des règles budgétaires dérogatoires du droit commun (notamment en ce qui concerne l'annualité et la règle de non-report sauf exception) nécessite un suivi assez complexe, spécifique, passant par des traitements non automatisés. ce qui constitue une source d'erreurs possibles.

29. La gestion du compte spécial soutien administratif, en dépit de son enjeu relativement limité (6 M €), illustre ces difficultés. Outre le fait qu'elle conduit à prendre en charge hors budget des dépenses du Siège, il est difficile – et le sujet n'est pas nouveau – de savoir si cette « recette » couvre l'intégralité des charges induites.

---

<sup>32</sup> Les autres accords partiels ayant un niveau de dépense en ligne avec le budget, Eurimages ayant consommé 26,2 M € soit pratiquement son budget initial (26,9 M €) tandis que l'excédent reporté (37 M € fin 2021) a progressé, en lien avec des engagements financiers croissants dans la coproduction.

<sup>33</sup> Un premier ajustement de 49 M € a été réalisé pour tenir compte du non rattachement du solde de l'exercice 2020 ; la ligne conservait un montant de 18 M € qui n'a en fait pas été utilisée. Parallèlement, deux versements d'un montant total de 63,2 M € ont été effectués sur deux comptes spéciaux de l'EDQM, l'un de 32 M € sur le compte spécial de l'accord partiel dédié aux partenariats avec l'UE, l'autre, de 31,2 M €, sur le compte spécial d'investissement de l'EDQM pour financer le projet d'un troisième site.



30. Ce mode de fonctionnement entraîne une tendance à la fragmentation du budget du Conseil de l'Europe. La vision globale du budget de l'Organisation, des dépenses et des recettes consolidées, des effectifs totaux employés, du résultat réel de l'exercice en dehors des soldes antérieurs, de la correcte couverture des engagements par des recettes assurées est rendue malaisée par une information d'une grande hétérogénéité et par l'existence d'un cadre de gestion non explicité dans la documentation budgétaire, spécifique à chaque convention et qui, surtout, s'applique à des montants financiers de plus en plus conséquents (135 M € de dépenses sur deux ans pour les programmes conjoints) par rapport au reste du budget.

31. Si les principes classiques d'unité et d'universalité budgétaires, corollaires indispensables d'un contrôle éclairé d'un organe délibérant sur un budget et son exécution, figurent bien au 1 de l'article 4 du Règlement financier (« *Toutes les recettes et toutes les dépenses de l'Organisation doivent être inscrites aux budgets de l'Organisation* »), la formulation ambiguë des dispositions suivantes au 2 de l'article 4, qui concernent les comptes spéciaux (« *Cependant, le Comité des Ministres peut créer, suivant des modalités qu'il détermine [...]* ») entretient une certaine confusion. Sans vouloir remettre en cause la justification des comptes spéciaux, l'Auditeur externe souhaite soulever la question d'une clarification des règles de gestion de ces comptes spéciaux, sans empêcher que des procédures spécifiques puissent tenir compte de besoins et de contraintes particulières.

32. Cette fragmentation budgétaire croissante rend particulièrement complexe le suivi global de la dépense de personnel et des effectifs employés. La documentation budgétaire actuelle ne permet pas de connaître avec exactitude, en lecture directe et de manière consolidée la dépense de personnel, sa répartition par catégorie d'agents et les effectifs réels par rapport aux effectifs autorisés. Le fait que les emplois financés sur les comptes spéciaux ne figurent pas dans le tableau des emplois de l'Organisation interroge. Que les emplois soient financés sur le budget ordinaire, sur un accord partiel ou sur un compte spécial ne change rien au fait que ce sont des emplois de l'Organisation, occupés par des agents liés à celle-ci par un contrat de travail, et à l'égard desquels elle a des engagements (le cas échéant de retraite) qui, *in fine*, reposent sur les États membres.

33. En outre, l'appréciation du niveau de l'excédent budgétaire doit pouvoir s'appuyer sur des éléments précis, distinguant ce qui relève de restes à payer sur des engagements pris (notamment sur des conventions en cours d'exécution) et ce qui relève de crédits non utilisés en instance de réaffectation sur de nouveaux objets mais non engagés à ce jour (comptes spéciaux de l'EDQM en particulier).

34. Enfin, l'Auditeur externe a procédé à un examen de deux sujets importants et en cours de construction.

35. La mise en place de la gestion par la performance se traduit par une généralisation progressive d'une approche orientée vers les résultats. Des progrès sont encore à enregistrer, notamment pour compléter les objectifs et indicateurs relatifs aux activités d'administration générale et de support. Il n'en demeure pas moins que la trajectoire suivie doit être encouragée.

36. Il en est de même en ce qui concerne le déploiement du contrôle interne et de la maîtrise des risques. Ce point avait donné lieu à une recommandation dans le rapport d'audit externe sur les comptes de gestion budgétaire 2020<sup>34</sup>. La formalisation d'un cadre solidement documenté et la désignation d'une responsable constituent un progrès indéniable, et il convient de porter une appréciation plutôt positive sur les orientations de travail qui ont été définies. Au-delà du travail de documentation et d'appropriation d'outils, il faut mieux intégrer encore le contrôle interne dans les pratiques managériales. Les questionnaires d'auto-évaluation jouent un rôle important à cet égard, et il convient de responsabiliser davantage encore les cadres en situation de management, et ce jusqu'au plus haut niveau de la hiérarchie du Conseil de l'Europe, pour que ces questions soient pleinement prises en compte dans la pratique.

37. Au terme de cet audit, il convient de souligner la qualité de la gestion budgétaire du Conseil de l'Europe, permettant de porter une appréciation favorable sur la soutenabilité budgétaire des prochaines années. Il existe toutefois des points d'attention significatifs qui, pour la plupart, concernent la vision consolidée et la cohérence globale de l'information donnée au Comité des Ministres. Il restera à apprécier la capacité du Conseil de l'Europe à gérer au mieux les conséquences de l'exclusion de la Fédération de Russie, ce que le présent audit n'a pas été en mesure de faire et qui sera à instruire lors du prochain audit sur les comptes, en 2022.

---

<sup>34</sup> Elle était libellée comme suit : « *L'Auditeur recommande de mettre en place une unité transverse dédiée à la mise en œuvre de la politique de gestion des risques et du contrôle interne, cette équipe devant être pilotée par une personne placée au plus haut niveau de l'Organisation.* »

#### IV. VUE D'ENSEMBLE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE EN 2021

38. L'exercice 2021 est le deuxième exercice du biennium 2020-2021. Si cette présentation du Programme et Budget sur deux années traduit une continuité des objectifs au-delà de l'exercice budgétaire et inscrit les programmes et les actions dans une vision pluriannuelle, les exercices budgétaires restent annuels. Les possibilités de reports de crédits d'un exercice sur l'autre sont très encadrées (et exceptionnelles s'agissant du deuxième exercice)<sup>35</sup>. Il n'existe pas d'autorisations d'engagement couvrant plusieurs exercices comme il en existe dans le droit budgétaire français ou dans celui de l'Union européenne<sup>36</sup>. De ce fait, les dépenses correspondant à des engagements pluriannuels sont soit rattachées à un exercice budgétaire en fonction de leur avancement (par exemple, les encaissements et décaissements correspondant à 60 % de l'engagement comme pour les conventions Eurimages), soit inscrites sur des comptes spéciaux offrant davantage de souplesse de gestion et notamment de possibilités de reports<sup>37</sup>. Ce point technique est important à évoquer en préalable, car il permet de comprendre le niveau global d'excédent constaté à la fin 2021.

39. Les présentations budgétaires font une distinction entre les ressources budgétaires et les ressources dites extrabudgétaires, ces dernières correspondant aux ressources des comptes spéciaux.

40. Cette distinction entre ressources budgétaires et ressources extrabudgétaires n'existe pas dans le Règlement financier qui énumère ainsi les recettes de l'Organisation : contributions obligatoires, contributions volontaires, et recettes diverses. Les ressources budgétaires peuvent en fait comprendre des contributions obligatoires (budget ordinaire), des contributions volontaires (accords partiels), des rémunérations de prestations de service (accords partiels notamment), des remboursements divers, etc. Des contributions volontaires seront considérées comme des ressources budgétaires lorsqu'elles financent un accord partiel, mais comme des ressources extrabudgétaires lorsqu'elles financent une action extérieure inscrite sur un compte spécial<sup>38</sup>.

41. De plus, des ressources extrabudgétaires peuvent provenir de soldes de crédits budgétaires non utilisés et transférés sur un compte spécial, comme c'est le cas pour les accords partiels (notamment EDQM). La notion devient dès lors encore plus floue, car elle conduit à considérer comme provenant de l'extérieur des recettes budgétaires classiques, le passage d'une catégorie de recettes à une autre relevant de simples jeux d'écriture interne sans paraître obéir à des définitions ni à des règles formalisées. Ce manque de précision affecte la qualité du budget. Les termes utilisés gagneraient à être définis précisément pour faciliter la compréhension des états d'autorisation et d'exécution budgétaire<sup>39</sup>.

42. Les dépenses se déclinent en trois piliers opérationnels (« Droits de l'homme », « État de droit » et « Démocratie ») et un pilier support (« Organes directeurs, services appuis et autres »). Elles sont également présentées par catégorie.

---

<sup>35</sup> Cf. article 29 du Règlement financier.

<sup>36</sup> Les autorisations d'engagement, qui constituent « la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées », sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense. Elles sont le support de l'engagement de dépenses qui peuvent s'étaler sur plusieurs années, comme c'est le cas par exemple pour des investissements échelonnés sur plusieurs exercices, ou pour des conventions pluriannuelles (cas de la politique régionale européenne). Les crédits de paiement représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des crédits de paiement est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales.

<sup>37</sup> Cf. 3. de l'article 11 du Règlement financier.

<sup>38</sup> Des contributions volontaires figurant uniquement parmi les recettes du Centre NordSud (pour la dernière fois en 2021) et du Fonds européen pour la jeunesse.

<sup>39</sup> On peut relever que les ressources dites extrabudgétaires sont en fait intégrées dans les ressources budgétaires dans certains tableaux : c'est le cas par exemple du tableau de passage du résultat budgétaire au résultat comptable où les soldes des comptes spéciaux (que ceux-ci soient financés par des ressources budgétaires ou extrabudgétaires) contribuent au résultat budgétaire net de l'exercice.

**Tableau n°1 : Dépenses 2021 du Conseil de l'Europe par piliers (en milliers d'euros)**

		Droits de l'homme	État de droit	Démocratie	Organes directeurs, services généraux et autres	Total
Budget ordinaire	Budget	115 030	15 316	42 657	84 667	257 670
	Dépenses	115 187	13 307	40 372	82 079	250 945
Autres budgets	Budget	1 533	134 015	36 222	37 200	208 970
	Dépenses	1 702	63 421	34 607	37 200	136 930
Programmes conjoints UE	Prévisions	13 402	23 281	4 751	365	41 799
	Dépenses	12 840	17 286	6 400	6 345	42 871
Contributions volontaires	Prévisions	4 354	4 473	3 172	168	12 167
	Dépenses	11 265	11 923	7 048	1 800	32 036
Dotations budgétaires	Budget					
	Dépenses	-3 828	-5 000	-2 698	-5	-11 531
<b>Total budget approuvé et prévisions</b>		<b>134 319</b>	<b>177 085</b>	<b>86 802</b>	<b>122 400</b>	<b>520 604</b>
<b>Total des dépenses</b>		<b>137 166</b>	<b>100 937</b>	<b>85 730</b>	<b>127 419</b>	<b>451 251</b>

Source : CM (2022)100-add et budget ajusté 2021 (Aux arrondis près).

43. Les dépenses totales du Conseil de l'Europe sont de 451,2 M €<sup>40</sup> dont 56 % sur le budget ordinaire, 30 % sur les autres budgets, 10 % sur les programmes joints et 7 % sur les contributions volontaires<sup>41</sup>.

44. Le budget ordinaire (251 M €) couvre les dépenses des trois piliers opérationnels à hauteur de 67 % et celles du pilier appui à hauteur de 33 %. La répartition par catégorie indique que 57,6 % de dépenses sont constituées de rémunérations de personnel, 8,9 % de contributions versées au Fonds de Réserve pour les Pensions (PRF) et 33,4 % d'autres dépenses<sup>42</sup>.

45. Les comptes de gestion budgétaire présentent en page 14 un excédent budgétaire global de 99,6 M € pour 2021, soit 19 % du budget du Conseil de l'Europe.

**Tableau n°2 : Evolution du résultat global (en milliers d'euros)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2016-2021	Evolution 2020-2021	Variation annuelle moyenne 2016-2021
Budget ordinaire	3 060	1 189	3 411	2 778	5 143	6 976	+128%	+36%	+15%
Budget annexe	135	106	102	122	146	167	+24%	+15%	+4%
FEJ	235	246	996	1 578	2 073	1 766	+653%	-15%	+40%
Accords partiels	226	293	84	99	765	657	+191%	-14%	+19%
EDQM	25 920	33 730	40 245	49 795	67 027	21 112	-19%	-69%	-3%
Eurimages	26 123	25 624	24 556	27 637	36 995	38 018	+46%	+3%	+6%
Extrabudgétaires	17 488	1 430	3 577	15 496	25 470	31 104	+78%	+22%	+10%
<b>Total</b>	<b>73 186</b>	<b>62 618</b>	<b>72 971</b>	<b>97 504</b>	<b>137 618</b>	<b>99 800</b>	<b>+36%</b>	<b>-27%</b>	<b>+5%</b>

Source : Comptes de gestion budgétaire 2021.

46. Toutefois, ce résultat positif doit être nuancé, car il associe des montants de natures différentes. Pour le budget ordinaire, l'excédent affiché résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de l'exercice 2021, dans le respect du Règlement financier et des principes budgétaires classiques. L'excédent d'Eurimages, quant à lui, est constitué de recettes encaissées pour la totalité des projets ayant donné lieu à validation par le Comité de direction mais en vue d'engagements financiers à honorer au-delà de cet exercice. Les 38 M € ne représentent donc pas un excédent budgétaire en tant que tel, mais majoritairement un solde de trésorerie (restes à payer) au 31 décembre 2021.

<sup>40</sup> Les dotations budgétaires aux projets extrabudgétaires représentent 3 % des dépenses du Conseil de l'Europe. Elles sont comptabilisées en tant que dépenses dans le budget ordinaire et autres budgets et recettes dans les programmes conjoints et les contributions volontaires.

<sup>41</sup> Le total de ces contributions est de 103 % car il ne tient pas compte d'une dépense négative de 11 M €, correspondant à des remboursements de contributions sur programmes.

<sup>42</sup> Dont dotations aux investissements, dépenses diverses.

47. Le résultat de l'EDQM (21 M €) n'est constitué que de l'excédent de l'exercice, les excédents cumulés sur les exercices antérieurs ayant été pour l'essentiel transférés sur des comptes spéciaux (63 M €).

48. Le résultat des comptes spéciaux appelle deux observations : il n'intègre que trois des quatre catégories de comptes spéciaux, soit 31 M € sur un total de 59 M € d'excédents<sup>43</sup>. Ce chiffre de 59 M € est repris en page 68 des comptes de gestion budgétaire<sup>44</sup> alors que l'excédent présenté en vue d'ensemble à la page 14 n'est que de 31 M €, ce qui minore l'excédent global de 28 M €. Si l'excédent de 31 M € correspond en fait à des restes à payer pour des programmes en cours, l'excédent de 28 M € correspond, lui, majoritairement à des crédits réaffectés le cas échéant mais non engagés et pouvant donc être considérés comme disponibles. Ces 28 M € sont certes constitués de dotations. Mais ces dotations sont enregistrées comme des dépenses des budgets concernés, dont le résultat est réduit d'autant.

49. Le résultat global conjugue ainsi des excédents de natures différentes, dont certains correspondent à des restes à payer sur des engagements en cours et d'autres à des crédits non utilisés (provenant de l'exercice 2021 et d'exercices antérieurs) en instance de réaffectation. Il résulte de cette situation que l'information délivrée ne permet pas d'offrir une image fidèle et précise du résultat global. L'Auditeur externe invite donc le Conseil de l'Europe à clarifier la méthode de calcul du résultat global, notamment pour harmoniser les données présentées en introduction (page 14 et 17) et en conclusion (page 68) des comptes de gestion budgétaire. Il l'invite également à réfléchir à la formalisation de règles visant, d'une part, à faire apparaître les engagements auxquels correspondent des excédents et, d'autre part, la méthode de réaffectation de crédits non utilisés.

**Recommandation n°1. L'Auditeur externe recommande de définir précisément les notions de ressources (ou recettes) extrabudgétaires par rapport aux ressources (recettes) budgétaires.**

## V. ANALYSE DES COMPTES DU BUDGET GÉNÉRAL

50. L'article 63 alinéa 2 du Règlement financier précise que « *Les comptes de gestion budgétaire incluent pour chaque budget constituant le Programme et le Budget : a) dans le cas des recettes : i. les contributions obligatoires des États pour l'exercice concerné ; ii. les factures émises au titre des biens livrés ou des services rendus à des tiers au cours de l'exercice ; iii. toute autre recette relative à l'exercice ; b) les dépenses encourues au cours de l'exercice concerné ; c) un récapitulatif des transferts de crédits effectués au cours de l'exercice et des commentaires sur les transferts dépassant le seuil défini à l'article 28 ; d) le solde des crédits non dépensés à la fin de l'exercice ; e) l'exécution du budget de l'exercice précédent, retraité le cas échéant ; et f) un rapport sur tout autre élément figurant à l'article 20<sup>45</sup> ou ayant fait l'objet d'une décision spécifique lors de l'approbation budgétaire, notamment le plafond salarial et les tableaux des postes et des fonctions* ».

51. Au sein du budget principal, l'Auditeur a examiné le budget ordinaire et les données budgétaires relatives aux régimes des pensions, le Fonds européen pour la jeunesse et le solde du budget général.

52. Dès réception d'une version initiale de projet de comptes de gestion budgétaire, l'Auditeur externe a vérifié que les éléments prévus au Règlement figuraient dans le projet de rapport soumis à sa certification.

<sup>43</sup> La quatrième catégorie de comptes spéciaux correspond aux comptes spéciaux individualisés financés par des dotations budgétaires (compte spécial d'investissement, etc.). Les excédents sont d'une nature différente car ils ne correspondent pas à des engagements (crédits en réalité disponibles simplement transférés en vue d'une réaffectation).

<sup>44</sup> Tableau de rapprochement du résultat budgétaire du résultat net comptable.

<sup>45</sup> L'article 20 du Règlement financier précise les informations qui doivent figurer dans le projet de Programme et de Budget soumis au Comité des Ministres.

**Constat n°1** : L'Auditeur externe constate que le projet de rapport sur les comptes de gestion budgétaire comprend bien les données prévues à l'article 63 alinéa 2 du Règlement financier.

## 1. LE BUDGET ORDINAIRE

53. Le tableau suivant résume les principales grandeurs caractéristiques de l'exécution du budget ordinaire pour l'exercice 2021 relativement au budget ajusté, en distinguant, en matière de recettes, les contributions obligatoires et les autres produits, et en matière de dépenses, une répartition des programmes par piliers.

**Tableau n°3 : Dépenses et recettes du budget ordinaire en 2021 (en milliers d'euros)**

	Budget ordinaire 2021 - ajusté	Budget ordinaire 2021 - exécuté
Contributions des États membres	249 926,6	249 926,6
Autres recettes	7 743,1	7 618,5
<b>Total recettes</b>	<b>257 669,7</b>	<b>257 545,1</b>
Droits de l'homme	115 029,7	115 186,9
État de droit	15 315,8	13 307,1
Démocratie	42 657,1	40 372,3
Organes directeurs, services généraux et autres	84 667,1	82 078,8
<b>Total dépenses</b>	<b>257 669,7</b>	<b>250 945,1</b>
Excédent/Déficit(Recettes du budget ajusté – dépenses exécutées)	-	6 724,6

Source : CM(2021)1F Budget ajusté et Document CM(2022)100 add draft version 31 mars 2022.

### 1.1. LES RECETTES

#### 1.1.1. LES CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES

54. Les contributions obligatoires au budget ordinaire de l'exercice 2021 s'élèvent à 249,9 M €, en hausse de 1,1 % par rapport à 2020. Ces informations sont retracées dans le tableau en page 17 du projet de comptes de gestion budgétaire. Ces chiffres sont conformes à ceux de la base FIMS et aux montants figurant dans le budget 2020-2021.

**Constat n°2** : L'Auditeur externe constate que les données concernant les contributions obligatoires dans le projet de compte de gestion budgétaire pour 2021 sont cohérentes avec les données issues de FIMS.

#### 1.1.2. LES AUTRES RECETTES DU BUDGET ORDINAIRE

55. Le tableau suivant présente les autres recettes du budget ordinaire.

**Tableau n°4 : « Autres recettes » du budget ordinaire en 2021 (en milliers d'euros)**

	Budget définitif	Recettes réelles	Ecart
Services internes refacturés (participations forfaitaires des Accords partiels)	6 832,9	6 972,4	139,5
Produits financiers nets	200	227,9	27,9
Provisions pour créances douteuses	0	(215,1)	(215,1)
Dotation autres budgets	0	0	0
Autres recettes	710,2	633,2	(77)
<b>Total</b>	<b>7743,1</b>	<b>7618,4</b>	<b>(124,7)</b>

Source : Document CM(2022)100 add draft version 31 mars 2022.

56. Les services internes refacturés représentent 6 972,4 k€ en 2021 : ces recettes du budget ordinaire correspondent aux contributions forfaitaires facturées au titre de la gestion des treize accords partiels<sup>46</sup>.

<sup>46</sup> Ces facturations sont établies sur la base de paniers de coûts par accord.

**Constat n°3** : L'Auditeur externe constate que les « recettes autres que les contributions obligatoires » du budget ordinaire présentées dans le projet de rapport de gestion budgétaire pour 2021 sont conformes aux dispositions du Règlement financier et que les montants figurant dans ce projet concordent avec ceux qu'il a vérifiés dans la base FIMS.

## 1.2. LES TRANSFERTS

57. L'article 28 du Règlement financier distingue les transferts entre lignes de programme des différents piliers des transferts de nature technique concernant l'imputation des dépenses de personnel et l'allocation de provisions communes.

**Tableau n°5 : Répartition entre les transferts techniques et non-techniques réalisés dans le budget ordinaire en 2021 (en milliers d'euros)**

Pilier/Programme	2021 Budget Révisé	Transferts techniques (a)	Transferts (b)	Budget définitif	Note
	K €	K €	K €	K €	
<b>DROITS DE L'HOMME</b>	<b>116 347,1</b>	<b>689,9</b>	<b>(90,9)</b>	<b>116 946,0</b>	
Cour européenne des droits de l'homme	74 022,3	100,1	(22,7)	74 099,6	(2)
Commissaire aux droits de l'homme	3 771,7	(6,3)	(60,0)	3 705,4	(2)
Mise en œuvre effective de la CEDH	19 993,3	(109,0)	138,4	20 022,7	(1)
Égalité et dignité humaine	4 933,6	47,1	(36,6)	4 944,1	(2)
Anti-discrimination, diversité et inclusion	9 333,4	680,4	(1,8)	10 012,0	(2)
Droits sociaux	4 292,8	(22,4)	(108,2)	4 162,2	(1) (2)
<b>ÉTAT DE DROIT</b>	<b>15 434,6</b>	<b>(99,5)</b>	<b>(464,5)</b>	<b>14 870,6</b>	
Institutions fondées sur l'Etat de droit	4 461,3	(508,7)	(171,2)	3 781,4	(2)
Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens	10 973,4	409,2	(293,3)	11 089,2	(1) (2)
<b>DÉMOCRATIE</b>	<b>43 056,9</b>	<b>15,4</b>	<b>(505,5)</b>	<b>42 566,8</b>	
Assemblée parlementaire	16 693,4	(34,1)	206,0	16 865,3	(1)
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 598,4	28,5	(213,2)	6 413,7	(2)
Gouvernance démocratique	5 640,6	(124,9)	(72,4)	5 443,4	(2)
Participation démocratique	11 697,7	141,6	(410,9)	11 428,4	(1) (2)
Centres européens de la Jeunesse - Bâtiments	2 426,8	4,3	(15,2)	2 415,9	
<b>ORGANES DIRECTEURS, SERVICES D'APPUI ET AUTRES</b>	<b>82 831,1</b>	<b>(605,8)</b>	<b>1 061,0</b>	<b>83 286,3</b>	
Comité des Ministres	3 214,5	(28,7)	40,0	3 225,8	
Secrétaire Générale, Secrétaire Général Adjoint et Cabinet	2 651,8	5,1	(16,5)	2 640,4	
Présence sur le terrain	7 118,7	(239,9)	(30,0)	6 848,8	
Services communs	15 141,0	(29,9)	(212,5)	14 898,6	(3)
Administration générale	42 275,3	85,9	1 292,0	43 653,3	(2) (3)
Investissements, provisions communes et autres	12 429,8	(398,3)	(12,0)	12 019,4	
<b>TOTAL</b>	<b>257 669,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>257 669,7</b>	

Source : Document CM(2022)100 add draft version 31 mars 2022.

58. Le montant des écritures de transferts techniques passés au budget ordinaire s'élève à 0,7 M €, essentiellement au profit du pilier Droits de l'homme. En 2020, les transferts techniques avaient atteint 5,4 M € suite à la décision du Comité des Ministres de financer l'investissement dans la Stratégie numérique à partir de lignes budgétaires non utilisées (voyages et déplacements notamment), dans le contexte exceptionnel de la pandémie.

59. En application de l'article 28 du Règlement financier, le Comité des Ministres doit être informé des transferts entre les lignes de programme et de leur justification dès que le montant total de ces transferts dépasse 10 % de la ligne de programme sur laquelle le transfert est crédité ou de celle de laquelle il est débité, ou 100 000 €. Trois documents ont été présentés au Comité des Ministres<sup>47</sup> pour l'informer de ces transferts.

60. L'examen sur FIMS des transferts opérés durant l'exercice permet d'attester de la concordance entre les transferts effectués en 2021 et les données présentées au sein des comptes de gestion budgétaire.

<sup>47</sup> CM(2021)13, CM(2021)14 et CM(2021)24-corr.

**Constat n°4** : L'Auditeur externe valide les données du projet de rapport de gestion budgétaire 2021 en ce qui concerne les transferts effectués.

### 1.3. LES DEPENSES

#### 1.3.1. PRESENTATION DES DEPENSES PAR PROGRAMMES/ACTIVITES

**Tableau n°6 : Dépenses du budget ordinaire 2021 par piliers (en milliers d'euros)**

	Budget définitif	Total dépenses	Différence
Droits de l'homme	116 347,10	115 186,90	1 160,20
État de droit	15 434,60	13 307,10	2 127,50
Démocratie	43 056,90	40 372,30	2 684,60
Organes directeurs, services généraux et autres	82 831,10	82 078,80	752,30
<b>Total</b>	<b>257 669,70</b>	<b>250 945,10</b>	<b>6 724,60</b>

Source : Document CM(2022)100 add draft version 31 mars 2022.

61. Le taux d'exécution global des dépenses du budget ordinaire s'élève à 97,4 %, soit un excédent de 6,7 M €. Ce taux reste proche de celui de 2020 (97,9 %).

62. Si les piliers « Droits de l'homme » et « Organes directeurs, services généraux et autres » présentent un taux d'exécution de 99 %, les piliers « État de droit » et Démocratie » affichent des taux respectifs de 86,2 % et 93,8 %. Sur l'exercice 2020, ces deux piliers étaient également en sous-exécution.

63. Les comptes de gestion budgétaire apportent les explications nécessaires pour apprécier la faiblesse des taux d'exécution, liée en grande partie à la crise sanitaire et à la tenue en ligne de certaines activités. Compte tenu des circonstances, l'Auditeur externe constate que les comptes de gestion budgétaire délivrent une information appropriée sur l'exécution du budget ordinaire.

64. L'examen des transactions passées au sein du logiciel FIMS permet d'attester de la cohérence entre ces données et celles présentées au sein des comptes de gestion budgétaire.

**Constat n°5** : L'Auditeur externe constate que les données relatives aux dépenses du budget ordinaire par programmes sont conformes à celles qu'il a validées dans le logiciel FIMS.

#### 1.3.2. LE TAUX D'EXECUTION DES DEPENSES PAR NATURE

65. Si le budget est construit par piliers, il est techniquement élaboré sur la base de demandes des services exprimées par nature de dépenses. L'annexe VII du budget révisé pour 2021 ventile ainsi les crédits budgétaires par nature. Les comptes de gestion budgétaire retracent dans les informations complémentaires l'état des dépenses réelles pour l'exercice en apportant des explications aux éventuels écarts observés.

66. Le tableau suivant présente l'exécution des dépenses réelles en 2021, relativement au budget adopté, en comparant les taux d'exécution des trois derniers exercices. Les cellules orangées soulignent les sur-exécutions, les cellules jaunes les sous-exécutions (supérieures ou égales à 5 % du budget voté).

**Tableau n°7 : Exécution par nature du budget ordinaire 2021 (en milliers d'euros et en pourcentage)**

	Budget 2021	Dépenses réelles 2021	Taux d'exécution 2021	Taux d'exécution 2020	Taux d'exécution 2019
Personnel permanent et fonctions	140 705,4	133 982,4	95,2%	94,2%	97,3%
Personnel temporaire	1 780,3	5 760,9	323,6%	419,6%	308,1%
Fonctionnaires mis à disposition	1 145,4	1 331,7	116,3%	68,9%	72,2%
Autres dépenses de personnel	4 082,5	3 490,7	85,5%	87,5%	95,7%
<b>Total Personnel</b>	<b>147 713,6</b>	<b>144 565,7</b>	<b>97,9%</b>	<b>97,5%</b>	<b>99,9%</b>
Secrétaire générale/ Secrétaire général adjoint/ Secrétaire générale de l'Assemblée Parlementaire	922,3	1 051,6	114,0%	96,3%	98,3%
Juges et Commissaire aux droits de l'homme	12 259,8	12 165,2	99,2%	99,9%	101,9%
Missions (personnel/ juges/ commissaire)	3 003,5	1 108,4	36,9%	19,0%	97,9%
Consultants et activités externalisées	2 868,4	4 160,4	145,0%	142,1%	116,4%
Frais de voyage/ séjour/ honoraires	11 973,2	3 512,7	29,3%	20,1%	93,1%
Frais de réception	372,7	99,7	26,8%	28,0%	95,2%
Interprétation	6 075,6	6 382,1	105,0%	77,3%	81,5%
Traduction	4 806,3	4 303,2	89,5%	97,7%	94,0%
Documents et affranchissement	2 557,1	2 303,5	90,1%	95,5%	173,8%
Bâtiments, véhicules et équipements	10 785,3	12 165,7	112,8%	111,7%	109,6%
Technologies de l'information	6 751,7	8 044,1	119,1%	119,4%	108,6%
Services audiovisuels	198,7	1 819,1	915,5%	608,4%	57,4%
Subventions à des groupes politiques	830,0	834,1	100,5%	108,2%	107,6%
Investissements (dotation)	9 056,3	9 056,3	100,0%	160,3%	100,0%
Dotations	5 704,8	8 013,8	140,5%	152,7%	102,4%
Autres types de dépenses	3 070,8	2 639,9	86,0%	59,0%	81,6%
Programmes conjoints et plans d'action	6 296,1	6 296,1	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Total autres dépenses</b>	<b>87 532,6</b>	<b>83 955,9</b>	<b>95,9%</b>	<b>98,0%</b>	<b>99,9%</b>
Contribution au Fonds de Réserve pour les Pensions	22 423,5	22 423,5	100,0%	100,0%	100,0%
<b>TOTAL</b>	<b>257 669,7</b>	<b>250 945,1</b>	<b>97,4%</b>	<b>97,9%</b>	<b>99,9%</b>

Source : Document CM(2022)100 add draft version 31 mars 2022, comptes de gestion budgétaires 2021 et 2020.

67. L'examen sur la période 2019-2021 met en évidence quatre natures de dépenses qui font l'objet d'une sous-budgétisation :

- le personnel temporaire<sup>48</sup> ;
- les consultants et activités externalisées ;
- les bâtiments, véhicules et équipements ;
- Les technologies de l'information.

68. Les informations apportées au sein des comptes de gestion budgétaire font de la crise sanitaire la principale explication des écarts constatés. Nonobstant les difficultés réelles provoquées par la Covid-19, l'Auditeur externe relève que des écarts significatifs étaient déjà constatés en 2019.

69. Les dépenses de consultants (1,7 % des dépenses totales et 2,9 % des dépenses de personnel) mériteraient un examen particulier pour comprendre la raison de leur sous-budgétisation.

<sup>48</sup> Une analyse détaillée des dépenses de personnel est présentée plus loin.



70. À l'inverse, trois natures de dépenses font l'objet d'une surbudgétisation depuis 2019 :

- les frais de voyage, de séjour et d'honoraires, la question se posant de savoir si la pandémie (et le conflit russo-ukrainien) ont entraîné une modification durable des comportements de voyage, ce qui nécessiterait de revoir le niveau du budget (maintenu pour le moment au niveau de la dépense constatée en 2016-2017) ;
- les autres types de dépenses.

71. En 2021, la crise sanitaire a donc encore eu des effets sur l'activité et l'exécution des dépenses réelles du Conseil de l'Europe. Toutefois l'examen des dépenses par nature atteste qu'au-delà des difficultés rencontrées, la qualité de la prévision budgétaire peut encore être améliorée.

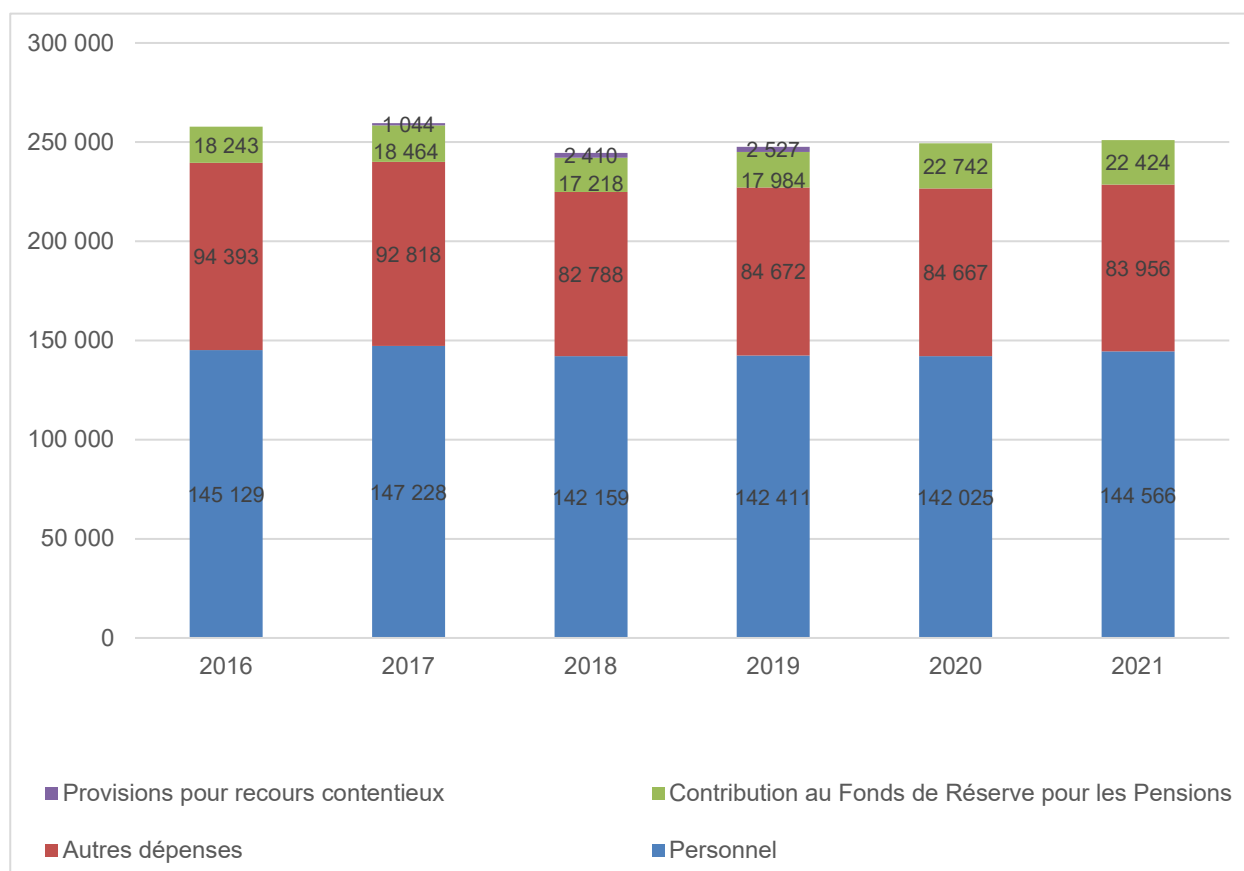
**Constat n°6 :** L'Auditeur externe constate que les dépenses par nature de l'exercice 2021 ont été contraintes par la crise sanitaire.

**Constat n°7 :** L'Auditeur externe relève que certains postes de dépenses font l'objet d'une prévision budgétaire imprécise. Il invite donc le Conseil de l'Europe à améliorer ses prévisions, en particulier en matière de personnel temporaire, de consultants, de bâtiments, véhicules, équipements, de frais de voyage et d'autres types de dépenses.

### 1.3.3. ANALYSE PLURIANNUELLE DE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES PAR NATURE

72. Entre 2020 et 2021, les dépenses réelles du budget ordinaire augmentent de 0,6 %. Le Programme et Budget pour 2020 et 2021 prévoyait une hausse de 1,1 %. Le Conseil de l'Europe a contenu la hausse de ses dépenses dans le respect des autorisations budgétaires.

#### Graphique n°1 : Evolution des dépenses du budget ordinaire par nature entre 2016 et 2021 – (en milliers d'euros)



Source : Auditeur externe, d'après comptes de gestion budgétaire.

73. Sur une tendance longue, l'examen des dépenses réelles du budget ordinaire appelle quatre observations :

- On constate une baisse de 2,6 % de l'ensemble des dépenses entre 2016 et 2021, résultant principalement de la diminution des autres types de dépenses (-11,6 %), plus particulièrement des frais de séjour et missions.
- L'exécution 2021 marque la fin du cycle de baisse des dépenses de personnel engagé depuis 2018. Les dépenses de personnel ont ainsi augmenté de 1,8 % entre 2020 et 2021, soit 2,5 M € supplémentaires, à la suite de l'ajustement salarial.
- La contribution au Fonds de Réserve pour les Pensions (PRF), après une diminution en 2018 et 2019, a enregistré une hausse significative en 2020, stabilisée en 2021 (+23 % entre 2016 et 2021).
- La participation du budget ordinaire aux programmes conjoints passe de 7,8 M € en 2016 à 6,3 M € en 2021 alors que ces programmes sont en forte hausse sur la même période.

**Constat n°8 :** L'Auditeur externe constate que l'évolution des dépenses réelles respecte les autorisations délivrées par le budget.

## 2. LE FONDS EUROPEEN POUR LA JEUNESSE (FEJ)

74. Selon l'article 1<sup>er</sup> de ses statuts, le Fonds européen pour la jeunesse est « *est un établissement du Conseil de l'Europe. Il a pour but d'encourager la coopération de la jeunesse en Europe en apportant son appui financier aux activités européennes de jeunesse qui sont de nature à favoriser la paix, la compréhension et la coopération entre les peuples d'Europe et du monde, dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales* ».

75. Ce fonds comprend l'ensemble des 46 États membres du Conseil de l'Europe et finance des activités jeunesse dans trois États non-membres signataires de la convention culturelle européenne<sup>49</sup>. En 2021, il a reçu 3,4 M € de contributions obligatoires et 360 584 € de contributions volontaires.

76. L'Auditeur externe a vérifié qu'une présentation en recettes et dépenses du budget du Fonds européen pour la jeunesse figure bien au chapitre 2 - Budget général (page 35) du compte de gestion budgétaire, conformément à l'article 6 des statuts du FEJ<sup>50</sup> ; comme en 2020, la présentation d'ensemble (p page 17) intègre ce budget dans les autres budgets. Le résultat budgétaire du Fonds est présenté dans les autres budgets au même titre que les accords partiels (page 19).

**Tableau n°8 : Dépenses et recettes du Fonds européen pour la jeunesse en 2021 (en milliers d'euros)**

	Budget définitif	Dépenses/Recettes réelles	Différence
<b>Dépenses</b>			
Personnel	793,3	704,5	88,8
Autres dépenses	5 366,9	3 559,2	1 807,7
<b>Dépenses totales</b>	<b>6 160,2</b>	<b>4 263,7</b>	<b>1 896,5</b>
<b>Recettes</b>			
Contributions obligatoires	3 395,3	3 395,3	0,0
Contributions volontaires	360,6	360,6	0,0
Produits financiers nets	4,3	4,3	0,0
Solde de l'année précédente	2 072,8	2 072,8	0,0
Provision pour créances douteuses	0,0	-130,6	-130,6
Recettes diverses	327,3	327,3	0,0
<b>Recettes totales</b>	<b>6 160,3</b>	<b>6 029,6</b>	<b>-130,6</b>
	Excédent	1 766,0	

Source : Document CM(2022)100 add draft version 31 mars 2022 (Aux arrondis près).

<sup>49</sup> Le Bélarus, le Saint-Siège et le Kazakhstan.

<sup>50</sup> « Les recettes et les dépenses du Fonds sont prévues et autorisées dans un budget distinct dans le cadre du budget général du Conseil de l'Europe et soumises à l'approbation du Comité des Ministres ».

77. L'Auditeur externe a vérifié que toutes les données budgétaires du Fonds européen pour la jeunesse concordaient avec les extractions de FIMS. L'exécution de ce budget, tant en recettes qu'en dépenses, n'appelle pas d'observation particulière.

**Constat n°13** : L'Auditeur externe a vérifié la conformité des chiffres présentés dans le projet de comptes de gestion budgétaire et les extractions de FIMS, qui n'appelle pas d'observation .

## **VI. LES ACCORDS PARTIELS ET LES COMPTES SPECIAUX**

### **1. LES ACCORDS PARTIELS/ELARGIS**

78. Le Conseil de l'Europe compte 13 accords partiels (élargis ou non)<sup>51</sup>. Seuls 11 budgets d'accords partiels sont examinés dans le présent chapitre, les budgets d'Eurimages et du Centre Nord-Sud étant examinés au chapitre suivant.

#### **1.1. PRESENTATION D'ENSEMBLE**

79. Les dépenses exécutées des 11 accords partiels (hors comptes spéciaux afférents) s'élèvent à 67,5 M € en 2021, soit près de 15 % des dépenses du Conseil de l'Europe. Pour mémoire, ce ratio monte à près de 21 % en intégrant Eurimages (26,2 M €) et le centre Nord-Sud (0,7 M €).

80. Entre 2020 et 2021, le résultat budgétaire des 11 accords partiels (hors comptes spéciaux afférents) passe de 67,8 M € à 21,7 M €. Ce recul des excédents cumulés s'explique par la baisse de 45,9 M € des excédents de l'EDQM en raison d'un transfert de 63,2 M € à deux comptes spéciaux. Pour autant, les accords partiels représentent encore près de 22 % de l'excédent budgétaire du Conseil de l'Europe (99,6 M €), soit un poids supérieur à leur poids dans les dépenses.

81. L'Auditeur externe a examiné les budgets des trois accords partiels représentant les montants les plus significatifs (la Pharmacopée européenne, Démocratie par le droit et le Groupe d'Etats contre la corruption) : à eux trois, ils concentrent 90 % des dépenses des 11 accords partiels (hors comptes spéciaux).

#### **1.2. LA PHARMACOPEE EUROPEENNE**

82. Le budget de la Pharmacopée européenne retrace l'activité principale de la Direction européenne de qualité du médicament et des soins de santé (EDQM), qui forme un accord partiel du Conseil de l'Europe. Créé en 1964, cet accord partiel réunit aujourd'hui 39 membres, l'Union européenne (UE) et 29 observateurs. Le budget de la Pharmacopée européenne (54,24 M €) compte à lui seul pour 12 % des dépenses de l'Organisation en 2021.

<sup>51</sup> Le Règlement financier du Conseil de l'Europe ne s'appliquant pas à l'Observatoire européen de l'audiovisuel, cet accord partiel n'entre pas dans le champ du présent audit.

**Tableau n°9 : Dépenses et recettes du budget de la Pharmacopée européenne en 2021  
(en milliers d'euros)**

	Budget définitif	Dépenses/Recettes réelles	Différence
<b>Dépenses</b>			
<b>Personnel</b>	<b>29 358,9</b>	<b>26 949,5</b>	2 409,4
<b>Autres dépenses</b>	<b>45 993,3</b>	<b>27 290,9</b>	18 702,4
Dotation au compte spécial investissements	4 600,0	4 600,0	0,0
Réserve pour investissements futurs	17 618,7	0,0	17 618,7
Dépenses diverses	23 774,6	22 690,9	1 083,7
<b>Dépenses totales</b>	<b>75 352,2</b>	<b>54 240,4</b>	<b>21 111,8</b>
<b>Recettes</b>			
<b>Contributions</b>	<b>2 852,8</b>	<b>2 852,8</b>	0,0
<b>Autres recettes</b>	<b>72 499,3</b>	<b>72 499,3</b>	0,0
Recettes des ventes et activités	72 438,1	72 438,1	0,0
Produits financiers nets	50,0	50,0	0,0
Provisions pour créances douteuses	6,4	6,4	0,0
Solde de l'année précédente	0,0	0,0	0,0
Recettes diverses	4,8	4,8	0,0
<b>Recettes totales</b>	<b>75 352,1</b>	<b>75 352,1</b>	0,0
	<b>Excédent</b>	<b>21 111,8</b>	

Source : Document CM(2022)100 add draft version 31 mars 2022.

83. L'Auditeur externe a vérifié que les données relatives au budget exécuté de cet accord partiel concordaient avec les extractions de FIMS et que le montant des contributions était conforme aux chiffres de la Résolution CM/Res(2020)20 portant budget 2021 pour la Pharmacopée européenne.

84. Les recettes tirées des ventes et activités, en progression de 3 % en 2021 (72,4 M €) par rapport à 2020 (70,3 M € en 2020), constituent l'essentiel de ressources de la Pharmacopée européenne, les contributions obligatoires versées par les États membres s'élevant à 2,8 M € et ayant vocation à être restituées. Il peut être relevé que ces recettes d'activité avaient été évaluées à un niveau significativement moindre dans le budget initial (66,73 M €).

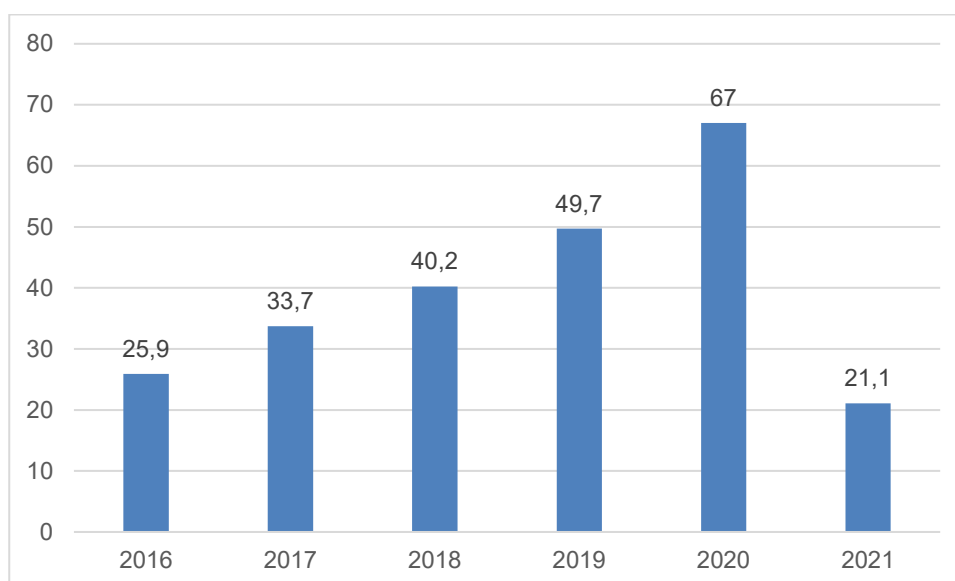
85. Les dépenses (54,2 M € en 2021) se composent pour moitié de dépenses salariales (27,3 M €). Ce poste de dépense, par nature relativement prévisible, enregistre un taux d'exécution faible (91,7 %). Cette sous-exécution, notamment liée à des décalages de recrutement, a alimenté l'excédent de l'année à hauteur de plus de 2 M €.

#### 1.2.1. DES EXCEDENTS CROISSANTS RESULTANT DE TAUX DE REALISATION STRUCTURELLEMENT FAIBLES EN DEPENSE

86. Les recettes de ce budget (hors excédent reporté) ont été plus dynamiques que ses dépenses entre 2016 et 2021, avec une progression annuelle de 6,1 % pour les premières contre 3,2 % pour les secondes.

87. De 2019 à 2021, les dépenses ont reculé de 3 % tandis que les recettes croissaient de 9 %. L'excédent annuel est ainsi passé de 13 M € en 2019 à 21,1 M € en 2021. Or, la présentation des comptes de gestion budgétaire ne distingue pas entre l'excédent annuel et l'excédent reporté des années précédentes, de sorte que cette croissance accélérée de l'excédent annuel depuis 2019 n'apparaît pas.

## Graphique n°2 : Excédents cumulés du budget Pharmacopée européenne (en millions d'euros)



Source : Comptes de gestion budgétaire 2016-2020 et Document CM(2022)100 add draft.

88. En cours de gestion, le budget a consommé l'intégralité des excédents reportés (67 M €) sous deux formes : un versement de 3,8 M € aux États membres de l'accord partiel et, surtout, le transfert de 63,2 M € sur les deux comptes spéciaux de l'accord. La baisse de l'excédent cumulé du budget de l'EDQM entre 2020 et 2021 n'est donc qu'apparente ; le montant significatif de l'excédent fin 2021 (21,1 M €) correspond au résultat annuel de ce seul exercice.

### 1.2.2. REVERSEMENTS AUX ÉTATS MEMBRES DE L'ACCORD PARTIEL

89. Relevant que la « *position financière de l'EDQM au 31 décembre 2010 est solide* », le Comité du Budget, dans la résolution CM(2011)123, avait proposé de reverser annuellement 1 M € aux États membres de la Pharmacopée européenne, en sus de leur contribution obligatoire.

90. Au titre de l'exercice 2020, les 39 États membres de l'accord partiel ont ainsi récupéré non seulement leur contribution obligatoire annuelle (2,8 M €) mais aussi un reversement additionnel de 1 M €, aboutissant à un total de 3,8 M €. Conformément à une recommandation formulée dans le rapport d'audit budgétaire sur l'exercice 2019, la résolution CM/Res(2021)9 portant affectation des résultats 2020 précise que la restitution aux États membres est d'un montant supérieur à leurs contributions. Il est prévu d'opérer la même restitution en 2021.

### 1.2.3. LE PLAN D'INVESTISSEMENT DE L'EDQM

91. La résolution CM(2021)92 présentée le 8 septembre 2021 au Comité des Ministres expose la stratégie d'investissement à long terme de l'EDQM. Le plan d'investissement s'élève à 72 M € de 2022 à 2029 afin de « *sécuriser l'avenir de l'Organisation pour les 15 à 20 années à venir et limiter les risques potentiels* ». L'EDQM insiste sur le fait que ces 72 M € de dépenses n'impliqueront pas d'augmenter les contributions des États membres, ni même de mettre fin au reversement additionnel de 1 M € par an.

92. Ce plan fait suite à la réalisation du site de contingence à Metz, inauguré en 2019, pour le stockage des substances de référence. Il est intervenu après une recommandation de l'Auditeur externe sur la gestion budgétaire relative à l'exercice 2020. Dans un contexte de croissance de ses activités<sup>52</sup>, l'EDQM envisage la création d'un troisième bâtiment, idéalement dans l'agglomération strasbourgeoise, assorti d'un réagencement des locaux actuels de Strasbourg (coût estimé à 40 M €), dans le but :

<sup>52</sup> Doublement du catalogue des étalons de référence produits et expédiés depuis 2007 et croissance encore plus importante de la délivrance de certificats de conformité.

- d'accroître les capacités d'analyse de l'actuel site de Strasbourg : cet accroissement des espaces de laboratoire et de stockage devra permettre de faire face au déclin des vocations parmi les experts externes bénévoles, qui impose une internalisation de certaines activités techniques. Il sera rendu possible grâce à la place libérée par le déménagement des zones de stockage dans le troisième site ;
- d'augmenter et de sécuriser les capacités de stockage d'échantillons : les nouvelles installations de stockage devraient poser moins de problèmes de maintenance que les tours de stockage de Strasbourg, qui sont vieillissantes ;
- de renforcer l'efficacité de l'EDQM en disposant d'un matériel technique de distribution performant sur le modèle des équipements du pôle santé-innovation de Metz inauguré en 2019 et en facilitant le passage des agents d'un site à l'autre ;
- d'augmenter les espaces administratifs et informatiques.

93. En outre, l'EDQM consacrera 5 M € à la création sur le site de Metz d'une zone de fabrication permettant de faire face à l'éventualité d'une interruption subite d'exploitation sur le site principal.

**Constat n°16** : L'Auditeur considère que la recommandation consistant à préciser que le reversement aux 39 États membres inclut un complément de 1 M € par an a été mise en œuvre. D'autre part, l'Auditeur externe estime que la recommandation concernant le plan d'investissement a été partiellement mise en œuvre par l'adoption de la stratégie d'investissement de 72 M €, dont 45 M € fléchés sur des dépenses d'investissement mais aussi 27 M € sur des provisions destinés plutôt à couvrir des aléas (voir *infra*).

### 1.3. DEMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE)

94. La Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), est un accord élargi créé en 1990. Elle compte aujourd'hui 62 membres et quatre observateurs. Le tableau ci-dessous rapproche le budget définitif du budget exécuté en 2021.

**Tableau n°10 : Budget de la Démocratie par le droit en 2021 (en milliers d'euros)**

	Budget définitif	Dépenses/Recettes réelles	Différence
<b>Dépenses</b>			
Personnel (y compris pensions)	2 847,2	2 838,4	8,8
Autres dépenses	1 432,1	1 273,6	158,5
<b>Dépenses totales</b>	<b>4 279,3</b>	<b>4 112,0</b>	<b>167,3</b>
<b>Recettes</b>			
Contributions	4 279,3	4 279,3	0,0
Recettes diverses	0,0	0,3	0,3
<b>Recettes totales</b>	<b>4 279,3</b>	<b>4 279,6</b>	<b>0,3</b>

Source : Document CM(2022)100 add draft version 31 mars 2022.

95. Le taux de collecte des recettes s'établit à 100 % en 2021, tandis que le taux de réalisation des dépenses s'élève à 96,1 %, en progression d'un point par rapport à 2020. Ce taux global est atteint grâce à un taux de plus de 99,6 % sur les dépenses de personnel et de 100 % sur les contributions au budget ordinaire (0,22 M €). En revanche, le taux d'exécution n'est que de 85,3 % sur les dépenses opérationnelles (0,4 M €).

96. Le budget a dégagé un excédent de 0,17 M € en 2021, en retrait par rapport à 2020 (0,29 M €). Il sera néanmoins sans incidence sur l'exercice 2022 si, comme pour l'exercice 2020, le Comité des Ministres décide de le restituer aux membres de l'accord au prorata de leurs contributions.

97. Les données et résultats budgétaires relatifs à ce budget figurant dans les comptes de gestion 2020 sont conformes aux extractions de FIMS.

## 1.4. GROUPES D'ÉTATS CONTRE LA CORRUPTION (GRECO)

98. L'accord élargi fondant le Groupe d'États contre la corruption date de 1999 et réunit aujourd'hui 50 membres et sept observateurs. Le tableau ci-dessous rapproche le budget définitif de l'exécution en 2021.

**Tableau n°11 : Budget du Groupe d'États contre la corruption en 2021 (en milliers d'euros)**

	Budget définitif	Dépenses/Recettes réelles	Différence
<b>Dépenses</b>			
Personnel (y compris pensions)	1 686,7	1 605,3	81,4
Autres dépenses	809,3	739,4	69,9
<b>Dépenses totales</b>	<b>2 496,0</b>	<b>2 344,7</b>	<b>151,3</b>
<b>Recettes</b>			
Contributions	2 495,1	2 495,1	0,0
Autres recettes	0,9	0,9	0,0
<b>Recettes totales</b>	<b>2 496,0</b>	<b>2 496,0</b>	<b>0,0</b>

Source : Document CM(2022)100 add draft version 31 mars 2022.

99. Le taux de réalisation des recettes s'établissant à 100 % et celui des dépenses à 96,8 %, le budget a dégagé un excédent de 0,15 M € en 2021. Il sera néanmoins sans incidence sur l'exercice 2022 si, comme pour l'exercice 2020, le Comité des Ministres décide de le restituer aux membres de l'accord au prorata de leurs contributions.

100. Les données et résultats budgétaires relatifs à ce budget figurant dans les comptes de gestion 2020 sont conformes aux extractions de FIMS.

**Constat n°17** : L'Auditeur externe valide les informations présentées dans les budgets relatifs aux accords partiels Commission de Venise et GRECO mais observe un taux d'exécution relativement faible sur les dépenses opérationnelles de la Commission de Venise.

## 2. LES COMPTES SPECIAUX

### 2.1. CADRE GENERAL

#### 2.1.1. UNE HAUSSE SIGNIFICATIVE LIEE A LA TAILLE DES PROJETS

101. L'article 4 du Règlement financier prévoit que, sous certaines conditions, le Comité des Ministres peut créer des comptes ayant un objectif spécifique et disposant de leurs ressources propres. En outre, l'article 11.3 dispose que « *dans les cas de crédits affectés à un compte spécial, les soldes non dépensés avant la fin de l'exercice sont automatiquement reportés à l'exercice suivant et ce jusqu'à l'achèvement de l'activité à laquelle ils étaient dédiés* ».

102. Depuis 2006, il existe quatre catégories de comptes spéciaux, dont les résultats sont retracés dans un rapport annuel sur les comptes spéciaux formalisé par la Direction du programme et du Budget :

- les comptes spéciaux du Budget ordinaire ;
- le compte spécial des programmes conjoints ;
- les comptes spéciaux des accords partiels et/ou élargis ;
- les autres comptes individualisés.

103. Les trois premières catégories sont consolidées dans le tableau général figurant en page 18 du projet des comptes de gestion budgétaire. La catégorie « autres comptes individualisés » étant financée par des dotations internes, elle n'est pas incluse dans le tableau général pour éviter un double comptage.

**Tableau n°12 : Recettes et dépenses des comptes spéciaux en 2021 (en milliers d'euros)**

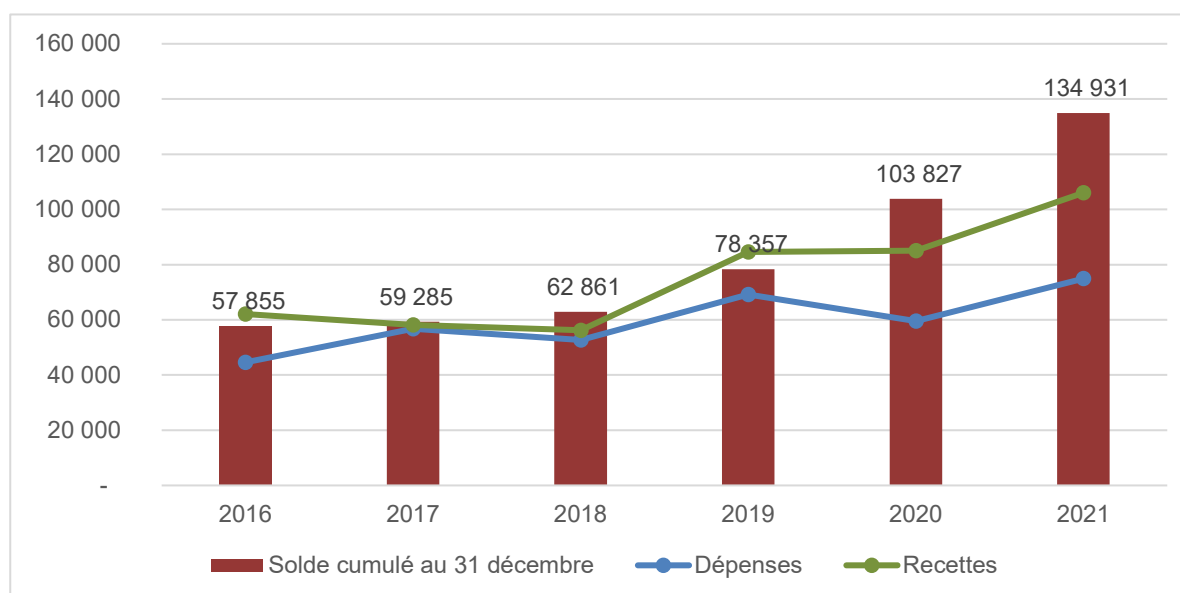
	Dépenses	Recettes
<b>I. Comptes spéciaux du budget ordinaire (A)</b>	<b>25 801,7</b>	<b>26 888,4</b>
- compte spécial services généraux	38,8	292,4
- compte spécial programmes	22 866,6	22 432,3
- compte spécial assemblée parlementaire	299,4	242,5
- compte spécial Cour européenne des droits de l'homme	2 593,3	3 644,4
- compte spécial Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	3,6	276,8
<b>II. Comptes spéciaux des programmes conjoints (B)</b>	<b>41 816,5</b>	<b>40 696,9</b>
- compte spécial programmes conjoints	41 816,5	40 696,9
<b>III. Comptes spéciaux des accords partiels et/ou élargis (C)</b>	<b>7 288,8</b>	<b>38 425,9</b>
- compte spécial accord partiel élargi APES <sup>53</sup>	91,1	75,0
- compte spécial accord partiel élargi groupe Pompidou	592,2	247,8
- compte spécial accord partiel élargi risques naturels	0,0	0,0
- compte spécial GRECO	8,3	183,0
- compte spécial accord partiel élargi Démocratie par le Droit	0,8	189,7
- compte spécial accord partiel Observatoire de l'enseignement de l'Histoire en Europe	10,7	15,0
- compte spécial accord partiel Centre de Graz	733,7	1 365,1
- compte spécial accord partiel Itinéraires culturels	8,1	24,6
- compte spécial accord partiel de la Pharmacopée européenne	5 376,4	36 083,3
- compte spécial accord partiel élargi Centre Nord-Sud	467,5	242,4
<b>IV. Autres comptes individualisés (D)</b>	<b>22 748,6</b>	<b>50 948,8</b>
- compte spécial soutien administratif	5 427,8	6 320,7
- compte spécial cessation de fonctions	0,0	1 307,8
- compte spécial dépense différées	0,0	-1 529,6
- compte spécial programme d'investissements de l'EDQM	4 328,0	35 779,8
- compte spécial programme d'investissements général	12 992,8	9 070,1
<b>Total (A + B + C + D)</b>	<b>97 655,6</b>	<b>156 960,0</b>

Source : Document CM(2022)100 add draft version 31 mars 2022.(aux arrondis près).

104. En 2021, les recettes totales des comptes spéciaux s'élèvent à 156,96 M € : elles se composent de contributions nettes (62,46 M €), de dotations budgétaires (31,1 M €) et des reports d'exercices antérieurs (63,2 M €). Du fait de ces excédents reportés, les recettes sont supérieures de 61 % aux dépenses (97,66 M €).

<sup>53</sup> Accord partiel élargi sur le Sport.



**Graphique n°3 : Évolution des soldes cumulés des comptes spéciaux (en milliers d'euros)**

Source : Comptes de gestion budgétaire 2021.

L'analyse pluriannuelle témoigne à la fois d'une hausse significative du solde cumulé et d'un écart accru entre les recettes et les dépenses depuis 2019

### 2.1.2. LA CLARIFICATION NECESSAIRE DE CERTAINES NOTIONS

105. Comme déjà évoqué, le résultat des comptes spéciaux cumule à la fois des soldes d'exercices antérieurs et le résultat de l'exercice, ce qui explique les montants particulièrement élevés<sup>54</sup>. Si certains intègrent des engagements financiers, d'autres résultent de crédits non engagés à ce stade. Il serait donc nécessaire de pouvoir rapprocher ces soldes des chiffres d'engagements auxquels ils correspondent pour partie. À cet égard, une vision pluriannuelle des engagements et des dépenses restant à effectuer (restes à payer) pourrait être facilitée par la mise en place d'autorisations d'engagement pluriannuelles et de crédits de paiement annuels, à l'instar du budget de l'Union européenne.

106. Cela pose la question de l'opportunité d'un cadre d'emploi homogène entre les comptes spéciaux, le Règlement financier étant à cet égard totalement muet. Il serait utile de clarifier certaines notions et méthodes de calcul (par exemple en ce qui concerne le solde), de mieux faire ressortir les engagements pluriannuels, et de prévoir qu'un acte spécifique précise la liste des comptes spéciaux, leur objet, et leurs règles de fonctionnement.

**Recommandation n°2. L'Auditeur externe recommande de clarifier les notions et les méthodes utilisées pour les comptes spéciaux, notamment en ce qui concerne les soldes, les engagements et restes à payer, et les principes généraux de fonctionnement.**

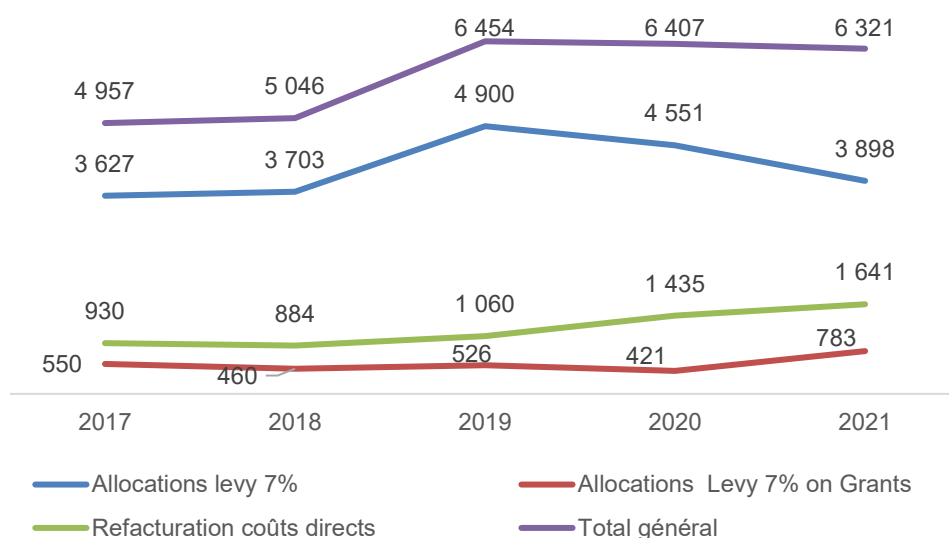
## 2.2. LE COMPTE SPECIAL SOUTIEN ADMINISTRATIF (DIT LOGISTICAL SUPPORT OU LS OU LEVY)

107. Le compte spécial soutien administratif (LS) des ressources extrabudgétaires fait partie des comptes spéciaux « autres comptes individualisés » financés par des dotations internes. Ce compte est alimenté par les prélèvements effectués sur des ressources extrabudgétaires depuis 2005 et depuis 2016 par des crédits de refacturation de coûts directs dit PAGO DA (*Pillar Assessment Grant Or Delegation Agreement*).

108. En 2021, les recettes budgétaires du compte spécial soutien administratif représentaient 1,5 % du budget de l'Organisation et s'élevaient à 6,3 M €, soit une augmentation de 28 % en cinq ans.

<sup>54</sup> 164 M € de soldes cumulés au 31 décembre 2020, auxquels s'ajoute le solde 2021 (59 M €), soit un total de 223 M € au 31 décembre 2021.

**Graphique n°4 : Évolution des recettes budgétaires du compte spécial soutien administratif de 2017 à 2021 (en milliers d'euros)**



Source : Logiciel FIMS, traitement par l'Auditeur externe.

109. Comme tous les comptes spéciaux, le compte spécial LS doit constamment afficher un solde positif, constitué indistinctement par le cumul des crédits non encore apurés et par l'inscription de crédits nouveaux correspondant à de nouvelles ressources extrabudgétaires.

110. Le solde du compte spécial LS en fin d'exercice est automatiquement reporté sur l'exercice suivant, ce qui permet de couvrir les coûts engagés en attendant la perception « au fil de l'eau » des ressources provenant de partenaires financiers tels que l'Union européenne ou les États participant au programme (voir annexe n°3).

**Tableau n°13 : Solde de fin d'année 2016-2021 du compte spécial soutien administratif -activités financées par des contributions externes (en milliers d'euros)**

	Solde au 31 décembre N-1	Dépenses	Recettes	Solde au 31 décembre N
2016	3 744	3 409	4 747	5 083
2017	5 083	3 886	4 957	6 154
2018	6 154	3 955	5 046	7 246
2019	7 246	4 603	6 454	9 097
2020	9 097	4 796	6 407	10 708
2021	10 708	5 427	6 320	11 601

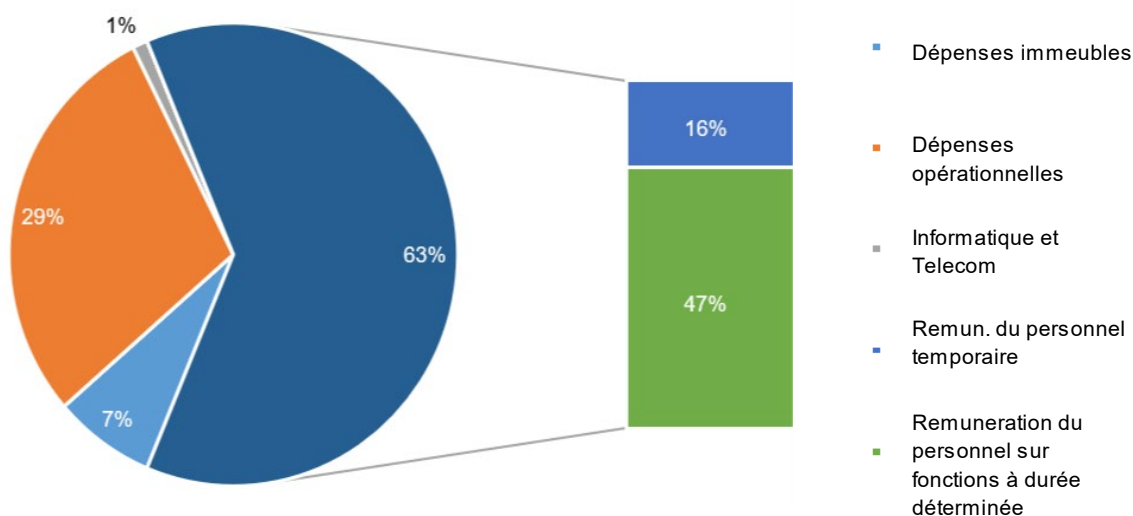
Source : Auditeur externe, d'après les comptes de gestion 2016 à 2021.

111. La Direction du Programme et Budget adopte une gestion budgétaire prudente en prévoyant un solde disponible en début d'année de 5 M €<sup>55</sup> dans un contexte de montée en puissance progressive. En effet, une ligne nommée « LS reserve 1 percent » porte l'ajustement budgétaire, c'est-à-dire qu'elle permet de savoir combien de recettes ont été reçues dans l'année et d'ajuster l'allocation de crédits budgétaires en N+1.

112. En revanche, la majorité des dépenses imputées sur les programmes concernent des dépenses de personnels. Or, à défaut de mise en place d'un système de suivi du temps de personnel lié à la gestion de la ressource extrabudgétaire, il n'est pas assuré que le solde de 11 M € enregistré en 2021 puisse couvrir à la fois les risques d'inflation et de dépenses de pensions, et les dépenses liées à la montée en charge des programmes.

<sup>55</sup> Hors crédits PAGO DA.

### Graphique n°5 : Répartition des dépenses de soutien administratif (compte LS) par article en 2021



Source : Auditeur externe, d'après les données de FIMS.

113. En outre, toutes les recettes des comptes spéciaux de catégories I, II et III supportent un taux de prélèvement unique de 7 % applicable à tous les accords signés après le 1<sup>er</sup> janvier 2014, conformément à la décision du Comité de Ministres du 19 novembre 2013.

114. Par construction, ce taux n'intègre pas le reste à charge du budget ordinaire, c'est-à-dire la prise en charge par le Conseil de l'Europe des coûts indirects correspondant à sa part dans le financement des programmes conjoints, telle que la part des dépenses de personnel permanent consacrée à la gestion de ces projets, les dépenses immobilières ou informatiques.

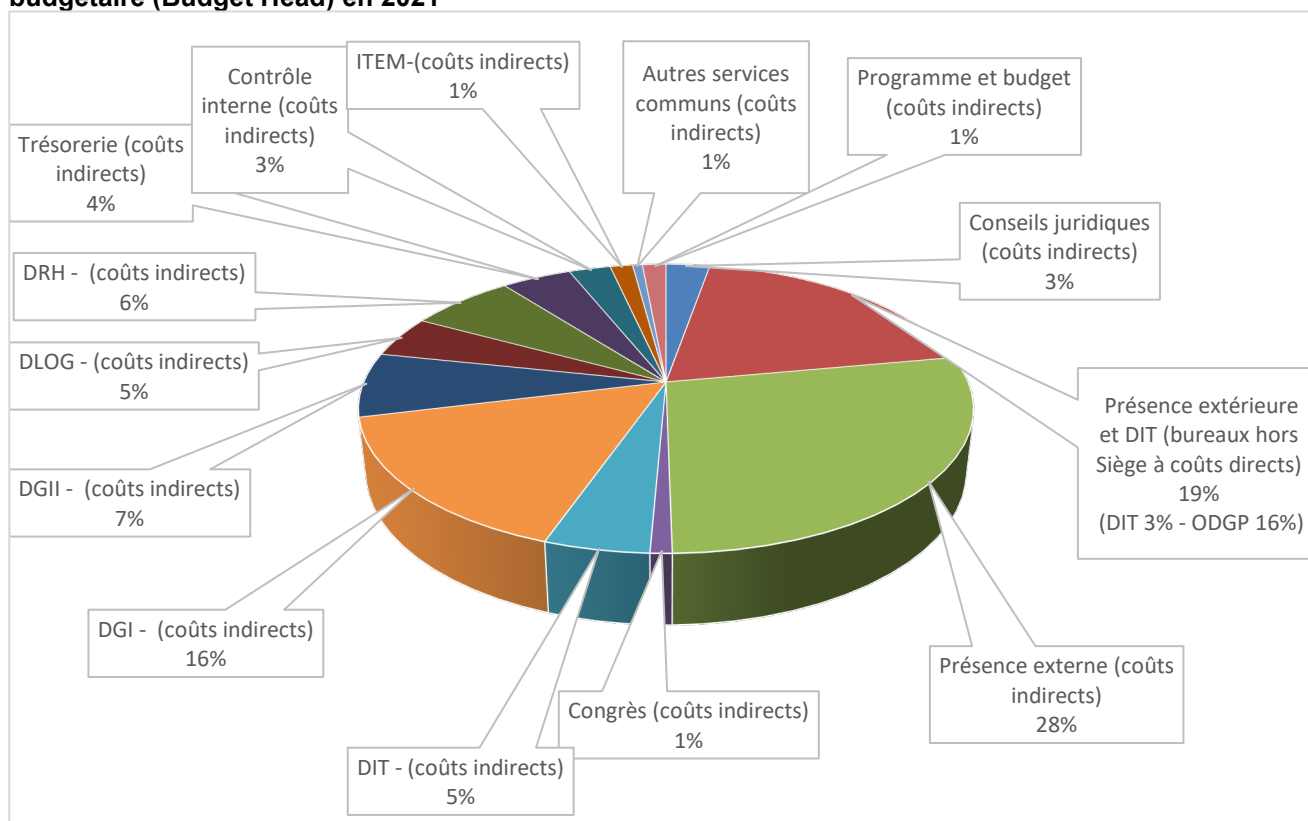
115. En 2016, le Conseil de l'Europe a retenu le périmètre dit PAGoDA pour définir les coûts directs. Ce choix a conduit à l'intégration de trois catégories de coûts pour les bureaux extérieurs (loyers et charges afférentes, coût des technologies de l'information, coût médicaux et sécurité), précédemment considérés comme indirects dans les coûts directs pris en charge par les financeurs au titre des ressources extrabudgétaires (voir annexe n°4)<sup>56</sup>.

116. Il est communément admis au Conseil de l'Europe que les dépenses afférentes à la gestion des programmes seraient de 9 %, ce qui a pour conséquence de faire peser les autres coûts sur le budget ordinaire, dans un contexte d'augmentation des programmes. Il résulte de cette situation qu'en l'absence de reversement du compte spécial vers le budget ordinaire, ce dernier supporte des dépenses attachées aux programmes conjoints.

117. A titre d'illustration, en 2021, les dépenses relatives à la présence extérieure du Conseil de l'Europe, portées par l'ODGP, représentent un tiers des dépenses.

<sup>56</sup> Un audit de l'Union européenne sur la méthodologie d'imputation des coûts des programmes était en cours au moment de l'audit externe et ses conclusions n'étaient pas connues au moment où ce rapport a été validé définitivement.

**Graphique n° 6 : Répartition des dépenses<sup>57</sup> de soutien administratif (compte LS) par chapitre budgétaire (Budget Head) en 2021**



Source : Auditeur externe, d'après les données FIMS.

118. En outre, l'analyse de l'exécution des dépenses du compte spécial de soutien aux programmes fait apparaître une sous-exécution budgétaire constante sur deux types de dépenses : les dépenses opérationnelles (63 % en 2021) reliées aux bureaux extérieurs et la réserve pour contingences (*Liability Shield*) (51 % en 2021), utilisée pour couvrir des dépenses considérées comme inéligibles par le donateur à la fin d'un projet.

119. Le compte spécial soutien administratif sert principalement à payer des agents en contrat à durée déterminée (3 M €), du personnel temporaire (1 M €), et des dépenses opérationnelles (1,9 M €).

**Tableau n°14 : Répartition des dépenses de soutien aux programmes par article du compte spécial soutien administratif en 2021 (en euros)**

	Montant	Part des dépenses par article
Dépenses immeubles	472 500	7%
<b>Dépenses opérationnelles</b>	<b>1 875 040</b>	<b>30%</b>
Informatique et Telecom	70 125	1%
Réserve LS 1 %	-139 434	-2%
Rémunération du personnel temporaire	1 002 190	16%
Rémunération du personnel sur fonctions à durée déterminée	3 040 323	48%
Total général	6 320 744	100%

Source : Auditeur externe, d'après les données de FIMS.

<sup>57</sup> L'assiette de dépenses est 5,4 M €.

**Recommandation n°3. L'Auditeur externe recommande d'actualiser la définition du périmètre des coûts pris en compte dans les contrats de programme.**

### 2.3. LES DEUX COMPTES SPECIAUX DE L'EDQM

120. Le premier compte spécial de l'EDQM, dit AM<sup>58</sup>, (5,38 M € de dépenses et 4,1 M € de recettes annuelles en 2021) retrace des conventions pluriannuelles de financement conclues avec la Commission européenne et l'Agence européenne du médicament (EMA).

121. Le compte spécial Programme d'investissement (4,33 M € de dépenses et 4,6 M € de recettes annuelles) correspond aux dépenses, y compris de personnel, générées par l'investissement dans l'informatique, les équipements et les bâtiments. Il reçoit une dotation annuelle du budget Pharmacopée européenne (4,6 M € en 2021).

122. L'excédent de 67 M € du budget de l'EDQM issu de 2020 a été divisé en trois :

- 3,85 M € versés aux États membres de l'EDQM qui incluent le complément de 1 M € ;
- 31,18 M € transférés au compte spécial Investissement de l'EDQM afin de contribuer au financement du projet de troisième site ;
- 32 M € transférés vers le compte spécial AM.

123. Sur le plan formel, cette allocation des 67 M € d'excédent budgétaire de l'EDQM est conforme à la résolution CM/Res(2021)9 du 13 octobre 2021. Il y était notamment précisé que les 32 M € seraient affectés à un compte spécial ciblé. L'EDQM et la Direction du Programme et du Budget ont fait le choix d'imputer ce montant sur le compte spécial AM. Cette décision a l'avantage d'éviter la création d'un compte spécial dédié, ce qui aurait encore complexifié l'architecture budgétaire de l'EDQM. En revanche, force est de constater que le transfert de 32 M € (5 M € dédiés à l'extension du site de Metz et deux provisions pour un total de 27 M € portant sur l'activité globale de l'EDQM) ne concorde guère avec la vocation du compte spécial AM, dont l'objet historique est de retracer les partenariats avec les institutions de l'Union européenne<sup>59</sup>. La lisibilité du budget ne s'en trouve pas améliorée. Toutefois, le Conseil de l'Europe a indiqué que le nom de ce compte spécial sous FIMS devrait être modifié en 2022 pour traduire sa vocation plus large, à savoir retracer les activités extrabudgétaires de l'EDQM.

124. Sur le fond, la constitution de ces deux provisions (27 M €) peut être contestée. La première (23 M €) a pour objet de couvrir six mois de coûts de fonctionnement d'urgence en cas d'incident interrompant l'activité de l'EDQM, et la seconde (4 M €) vise à faire face à un éventuel plan de départs du personnel. En principe, une provision doit prémunir contre les conséquences d'un événement préjudiciable dont la survenance est estimée suffisamment probable. Dans les deux cas, il est difficile de considérer ce critère d'une probabilité significative comme satisfait. D'ailleurs, ces provisions n'ont pas été comptablement traitées comme des provisions pour risques et charges conformément à la norme IPSAS 19 relative aux provisions, passifs éventuels et actifs éventuels.

125. La provision de 4 M € qui vise à prévenir les conséquences d'un plan de départ repose sur l'hypothèse où l'Union européenne et l'Agence européenne du médicament mettraient fin à leur partenariat avec l'EDQM. Or, les financements venant de ces deux entités sont restés relativement stables entre 2016 (2,3 M €) et 2021 (2 M €). Surtout, l'EDQM n'a pas été destinataire d'informations de la part des institutions européennes qui annonceraient une réduction des partenariats dans les années à venir. Dans ces conditions, la survenance d'une telle réduction ne paraît pas suffisamment probable pour justifier la constitution d'une provision.

<sup>58</sup> L'acronyme AM correspond à Agence du Médicament (désormais Agence européenne du médicament), à l'origine de l'ouverture de ce compte spécial, mais qui n'est plus l'unique financeur.

<sup>59</sup> Les financements d'institutions de l'UE (25,7 M € en 2021 en cumulé) représentent plus de 78 % des recettes (hors transfert des deux provisions totalisant 32 M €) et la quasi-totalité des contributions externes du compte, le seul autre contributeur étant l'Organisation mondiale de la santé pour 0,85 M €, soit moins de 3 % des recettes. Les autres recettes de ce compte spécial proviennent de dotations du budget principal (6,3 M €) et de recettes diverses (0,04 M €).

126. La justification de la provision de 23 M € peut également être remise en cause, car elle vise à protéger le Conseil de l'Europe contre les conséquences d'une perte de recettes entraînée par l'interruption d'activité de l'EDQM pendant six mois. Or, la probabilité d'un tel événement paraît faible, en particulier compte tenu de la mise en service du site de Metz qui permet depuis 2019 de sécuriser le stockage d'échantillons. Surtout, en l'absence de risque de défaillance identifié sur les équipements ou l'Organisation, le risque se révèle insuffisamment caractérisé pour justifier la constitution d'une provision.

127. Au final, le transfert des 27 M € de provision, peu explicité, ne contribue pas à la lisibilité de l'exécution budgétaire 2021. Il a causé une baisse apparente des excédents du budget de l'EDQM. Si, comme l'avance le Conseil de l'Europe, ce transfert devrait permettre de refléter plus clairement le résultat annuel de manière isolée, il importera de fournir chaque année une information plus détaillée que ce qui figure actuellement dans les comptes de gestion budgétaire. Par ailleurs, la question risque de se poser chaque année si l'exécution budgétaire de l'EDQM continue d'afficher des excédents significatifs.

128. Si les créations de provisions sont approuvées par le Comité des ministres, elles devraient se faire dans le cadre de règles prévues par le Règlement financier, de la même manière que les provisions comptables qui ne sont possibles que si elles sont conformes aux normes comptables. Faute d'un tel encadrement, il existe un risque de constituer des provisions pour masquer des excédents et sur des considérations d'opportunité plutôt que sur une appréciation rigoureuse de besoins réels. Un amendement au Règlement financier serait utile pour fixer les critères conditionnant la constitution de provisions budgétaires pour risques et charges. Le premier critère aurait trait à la probabilité de la survenance du risque, le second à sa gravité potentielle et à l'identification de ce risque au titre d'un exercice budgétaire.

<b>Recommandation n°4. L'Auditeur externe recommande de clarifier les règles relatives à la constitution de provisions budgétaires afin de mieux justifier la création de nouvelles provisions.</b>
---

### 3. LES RESSOURCES EXTRABUDGETAIRES

129. Au 31 décembre 2021, les ressources extrabudgétaires s'élevaient à 106 M € répartis entre 43,6 M € de recettes issues des programmes conjoints de l'Union européenne et 62,3 M € de contributions volontaires des États.

130. Dans les comptes de gestion budgétaire (page 16), il est écrit qu'« au 31 décembre 2021, un total de 63,9 M € de contributions extrabudgétaires a été reçu » ; or il s'agit d'une information partielle, correspondant aux seules ressources extrabudgétaires provenant des contributions inscrites sur des comptes spéciaux.

131. À la demande de l'Auditeur externe, le Conseil de l'Europe a complété cette information par une analyse d'ensemble du total des ressources extrabudgétaires (106 M €), en cohérence avec les informations figurant dans le tableau de la page 17, avec une analyse sur l'augmentation de 31 M € par rapport à 2020.

## VII. LES BUDGETS D'EURIMAGES ET DU CENTRE NORD-SUD

### 1. EURIMAGES

#### 1.1. EURIMAGES ALIMENTE L'EXCEDENT DU CONSEIL DE L'EUROPE A HAUTEUR DE 38 M € EN 2021

132. Eurimages, ou le Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles, est l'accord partiel dont l'objectif est de soutenir les coproductions cinématographiques et audiovisuelles et d'en faciliter la diffusion. Son Siège est à Strasbourg. Il regroupe 39 des 46 États membres du Conseil. On peut relever que l'Argentine a quitté Eurimages au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le Fonds Eurimages dispose de son propre Règlement financier, mais applique dans le silence de ce dernier (article 2.2) le Règlement financier du Conseil de l'Europe.

**Tableau n°15 : Budget pour Eurimages 2021 (en milliers d'euros)**

	Budget définitif	Dépenses/Recettes réelles	Différence
<b>Dépenses</b>			
Personnel	2 995,8	2 692,0	303,8
Autres dépenses	61 360,9	23 507,5	37 853,4
<b>Dépenses totales</b>	<b>64 356,7</b>	<b>26 199,5</b>	<b>38 157,2</b>
<b>Recettes</b>			
Contributions obligatoires	25 483,3	25 483,3	0,0
Recettes provenant des activités de programme	1 373,6	1 373,6	0,0
Annulations d'aides	19,4	19,4	0,0
Produits financiers nets	266,7	266,7	0,0
Provision pour créance douteuse	-1,4	-140,6	-139,2
Solde de l'année précédente	36 994,6	36 994,6	0,0
Recettes diverses	220,5	220,5	0,0
<b>Recettes totales</b>	<b>64 356,7</b>	<b>64 217,5</b>	<b>-139,2</b>

Source : Document CM(2022)100 add draft version 31 mars 2022 (aux arrondis près).

133. L'Auditeur externe a vérifié que ces montants concordaient avec les données de FIMS sans déceler d'écart et a constaté la conformité du montant des contributions, des dépenses opérationnelles et de programme avec celles de la résolution CM/Res(2020)27 adoptant le budget 2021 d'Eurimages.

134. Pour 2021, 25,5 M € de contributions des États membres ont été recouvrées. Les recettes provenant de l'activité du Fonds Eurimages (remboursements d'avances sur recettes des films co-produits) représentent, par comparaison, des montants modestes (1,4 M €). Une recette de 0,27 M € provient de produits de placement de ses disponibilités de trésorerie, Eurimages disposant d'un compte bancaire propre. La justification de ce niveau élevé de trésorerie (54,3 M €) mériterait d'être clarifiée. Elle semble s'expliquer en large partie par le décalage entre l'engagement des dépenses<sup>60</sup>, qui justifie le montant des contributions versées, et le décaissement effectif des subventions, qui peut parfois prendre plusieurs années. De fait, la majorité des ressources (57,6 %) provient des excédents reportés des années précédentes.

135. Le taux d'exécution des dépenses est faible (41 %). L'explication réside dans le soutien à la coproduction cinématographique européenne qui concentre près de 80 % des dépenses réalisées. Cette activité centrale engendre des dépenses réelles de 20,9 M € en 2021, correspondant à un taux d'exécution de 36 % (montant budgété : 58 M €). Si le taux d'exécution de la coproduction a progressé de 8,5 points par rapport à 2020 (année où la coproduction a été particulièrement perturbée par la crise sanitaire<sup>61</sup>), il pèse encore significativement en 2021 sur le taux d'exécution d'Eurimages.

<sup>60</sup> La décision de validation d'un projet par le Comité de direction donne lieu à une réserve de crédit qui peut être considérée comme un pré-engagement, l'engagement effectif n'intervenant qu'à la signature de la convention de co-production.

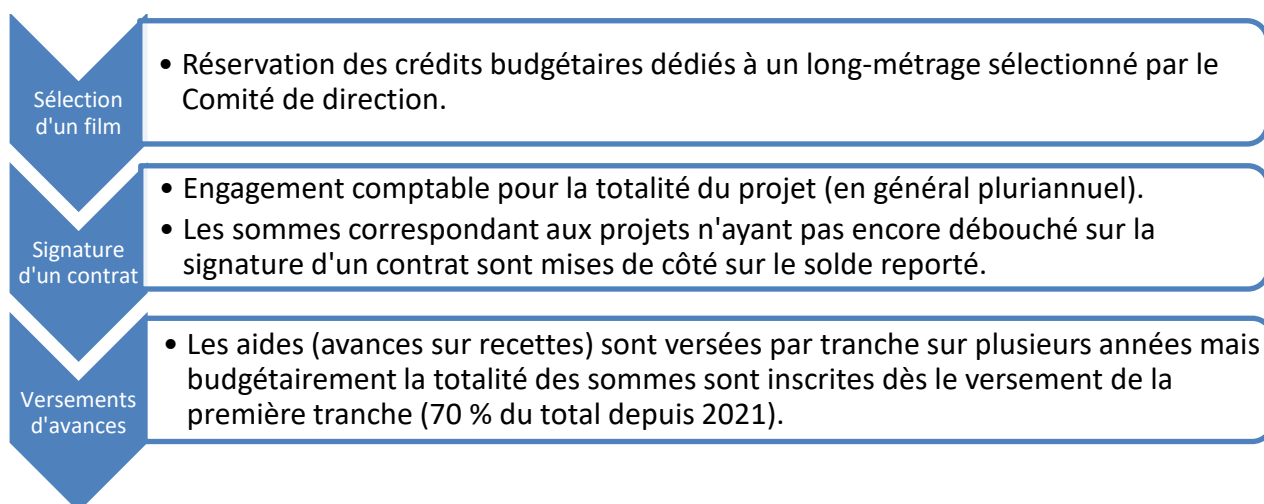
<sup>61</sup> Les contrats de co-production en attente de signature sont passés de 22 M € en 2019 (soit 80 % de l'excédent budgétaire de l'exercice) à 30,3 M € en 2020 (soit près de 82 % de l'excédent précité).

136. Compte tenu de ce faible taux d'exécution et de recettes qui se maintiennent, l'excédent reporté d'Eurimages s'élève à 37 M € en 2021 (contre 28 M € en 2020), soit davantage que les contributions des États membres (25 M €). L'essentiel de ce montant d'excédent reporté s'explique par le décalage temporel entre la validation d'un contrat de co-production portant financement de projet et le versement de l'aide financière.

137. Sur le plan procédural, cet excédent reporté est bien utilisé pour financer une dépense de programme<sup>62</sup> conformément aux prescriptions de l'article 8 du Règlement financier d'Eurimages, le montant correspondant étant imputé sur le compte dédié au soutien à la coproduction européenne.

## 1.2. UN FONCTIONNEMENT QUI ENTRAINE NECESSAIREMENT DES REPORTS DE DEPENSES

138. Étant donné que la co-production de longs métrages mobilise la majorité des ressources d'Eurimages, le rythme de versement des avances aux films soutenus détermine largement l'engagement et le décaissement de la dépense. En pratique, le Comité de direction, qui se réunit trois fois par an, sélectionne des longs métrages ayant répondu à des appels à projets. Or, il peut s'écouler plusieurs années entre la première étape (décision du Comité de direction de soutenir un film), la signature d'une convention de financement pluriannuelle (engagement comptable au moment de la signature)<sup>63</sup>, et le versement de la dernière avance sur recettes permettant de solder le contrat. À titre d'illustration, trois contrats non soldés conclus antérieurement à 2017 représentent encore un reste à solder de 0,12 M € au 31 décembre 2021. Budgétairement, les dépenses réelles dans les comptes de gestion comptabilisent la totalité des avances sur recettes dès le versement de la première tranche<sup>64</sup>.



Source : Auditeur externe

139. Ce rythme de versements échelonnés sur plusieurs années se répercute sur les comptes de gestion budgétaire d'Eurimages. Si les excédents reportés se montent à 36,99 M € en 2021, 94 % de cette somme (34,8 M €) est réservé au cofinancement de projets de films déjà validés par le Comité de direction mais n'ayant pas encore donné lieu à la signature d'une convention de financement. Ces décaissements échelonnés dans le temps ont pour effet d'alimenter la trésorerie d'Eurimages, qui s'élève à 54,3 M € fin 2021 (50,4 M € fin 2020).

<sup>62</sup> Les dépenses de programme correspondent aux dépenses d'intervention par opposition aux dépenses opérationnelles qui réunissent les dépenses de personnel et les fonctions support

<sup>63</sup> Les comptes de gestion budgétaire 2020 du Conseil soulignent (page 68) que les normes IPSAS imposent que les avances sur recettes soient considérées comme des dépenses dès la signature du contrat dans la comptabilité budgétaire.

<sup>64</sup> En règle générale, Eurimages versait ses aides en trois tranches en fonction du degré d'avancement du projet de film (60 % - 20 % - 20 %) et désormais en deux tranches (70 % - 30 %). Ainsi, dès le versement des 60 % ou 70 %, les comptes de gestion budgétaires font apparaître 100 % des avances sur recettes liées au projet. C'est à Eurimages et TPA que le rythme de versement des tranches est suivi.



140. Ainsi, l'excédent libre d'emploi, qui exclut les décalages de trésorerie liés au séquençage des projets de films, s'élève à 3,2 M € en 2021 (38 M € d'excédents desquels sont retranchés 34,8 M € de crédits réservés pour les projets en attente de signature). Au regard des masses financières d'Eurimages, ce montant demeure raisonnable. En outre, il convient de rappeler que l'Argentine, qui a quitté l'accord partiel en 2021, n'a pas encore réglé sa contribution au titre de 2020 (1,07 M €). Cet excédent libre d'emploi avait enregistré un pic en 2020 (6,5 M €), mais ce niveau s'explique par le ralentissement de l'activité de co-production causé par la crise sanitaire. En 2019, il s'élevait en effet à 3,5 M € et à moins de 3 M € en moyenne sur la période 2016-2018.

141. Cette situation présente l'avantage de limiter le risque évoqué dans le rapport de la Direction de l'audit interne (Audit (2020)01) d'un dépassement budgétaire de l'engagement du fonds Eurimages..

**Constat n°19** : L'Auditeur externe valide les informations présentées pour le budget de l'accord partiel élargi Eurimages et observe que l'excédent reporté provient à 94 % des décalages de versement des soutiens à la coproduction européenne.

## 2. LE CENTRE NORD-SUD

142. Le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales, dit Centre Nord-Sud, a pour objectif de renforcer la société civile, particulièrement les jeunes et les femmes, à travers le dialogue interculturel et l'éducation à la citoyenneté démocratique, afin que celle-ci joue un rôle actif au sein des États membres et des régions voisines. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Centre Nord-Sud rassemble 21 États membres, dont cinq non membres du Conseil de l'Europe (Algérie, Cap-Vert, Maroc, Saint-Siège et Tunisie).

143. Le Centre Nord-Sud ne dispose pas de Règlement financier propre, et applique celui du Conseil de l'Europe. L'exécution budgétaire en 2021 a été la suivante.

**Tableau n°16 : Budget pour le Centre Nord-Sud 2021 (en milliers d'euros)**

	Budget définitif	Montants exécutés	Différence
<b>Dépenses</b>			
Personnel	280,6	271,1	9,5
Autres dépenses	463,9	443,6	20,3
<b>Dépenses totales</b>	<b>744,5</b>	<b>714,7</b>	<b>29,8</b>
<b>Recettes</b>			
Contributions obligatoires	489,3	489,3	0,0
Contributions volontaires des États membres	175,3	175,3	0,0
Contributions volontaires de l'Union européenne	67,1	67,1	0,0
Autres contributions volontaires	0,0	0,0	0,0
Autres recettes	12,8	12,8	0,0
<b>Recettes totales</b>	<b>744,5</b>	<b>744,5</b>	<b>0,0</b>

Source : Document CM(2022)100 add draft version 31 mars 2022 (aux arrondis près).

144. Le budget initial du Centre Nord-Sud prévoyait des recettes de 0,49 M € de contributions obligatoires des États membres du Centre, montant qui a effectivement été reçu. En 2021, ce budget a dégagé un excédent de 29 800 €, en léger recul par rapport à 2020 (32 400 €). Il sera néanmoins sans incidence sur l'exercice 2022 si, comme pour l'exercice 2020, le Comité exécutif du Centre décide de le restituer entre les membres de l'accord au prorata de leurs contributions.

145. L'Auditeur externe a vérifié les données présentant les dépenses réelles par type de dépense et les recettes totales en les rapprochant des données extraites de FIMS, et n'a décelé aucun écart.

**Constat n°20** : L'Auditeur externe valide les informations présentées dans le projet de rapport de gestion budgétaire pour l'exécution du budget de l'accord partiel élargi du Centre Nord-Sud.

## VIII. LA GESTION BUDGETAIRE ET LA PERFORMANCE

### 1. UNE GESTION AXÉE SUR LES RESULTATS (RBM) PROPRE AU CONTEXTE SPECIFIQUE DU CONSEIL DE L'EUROPE

146. La budgétisation axée sur les résultats (*results-based budgeting* ou RBB) a été introduite en 2004 au Conseil de l'Europe, le budget et le programme ayant été réunis pour la première fois en 2011.

147. La gestion axée sur les résultats (*results-based management* ou RBM) est plus englobante que la budgétisation axée sur les résultats. Elle vise en effet à faire basculer la stratégie de gestion sur une logique de résultats à travers la production de programmes et de budgets structurés autour d'objectifs de politique publique et par le développement de systèmes de suivi et d'évaluation. Dans le propos liminaire du Programme et Budget 2022-2025, le Conseil de l'Europe déclare mener une gestion axée sur les résultats (RBM).

148. Si la gestion axée sur les résultats s'est diffusée au sein des directions, son imprégnation semble encore limitée. Des outils internes ont certes été créés, notamment les rapports de suivi et les rapports intermédiaires de suivi (IPRR) qui font un point destiné au Groupe de rapporteurs – Programme Budget et Administration (GR-PBA) du Comité des ministres sur l'état d'avancement des résultats attendus. Au sein des directions, l'outil *Programme and Budget Tool* (PBT) permet un dialogue entre la Direction du Programme et du Budget et les autres directions sur la mise en œuvre du programme. Pour autant, la gestion axée sur les résultats n'apparaît pas décisive dans l'allocation de moyens budgétaires par le Comité des Ministres. Une approche intégrée nécessiterait un portage au plus haut niveau. Dans la pratique, les indicateurs macro sont complétés par des indicateurs plus fins utilisés par les directions.

### 2. LES INDICATEURS DES TROIS PILIERS OPERATIONNELS : UNE APPROCHE ENRICHIE PAR DES PREUVES DE CHANGEMENT OU D'ENGAGEMENT

149. Le Conseil de l'Europe distingue trois niveaux de résultats pour les trois piliers opérationnels :

- premier niveau : résultat immédiat (changements directs au niveau des groupes cibles en conséquence des réalisations). Dans le Programme et Budget 2022-2025, il est considéré que c'est à ce niveau que le contrôle est efficace ;
- deuxième niveau : résultat intermédiaire qui correspond au changement attendu de groupes cibles. Il est désormais associé à des « preuves de changement » ou à « preuves d'engagement » (Programme et Budget 2022-2025) qui sont des indicateurs non exhaustifs ;
- troisième niveau : impact (changements au niveau des bénéficiaires en conséquence des résultats intermédiaires).

150. Compte tenu des limitations des moyens du Conseil en matière de suivi de l'action par les États, l'introduction des indicateurs non-exhaustifs constitue une innovation intéressante. Il s'agit de preuves de changement ou d'engagement que les États membres devront apporter à la suite d'actions demandées à travers des réalisations notables.

151. Les informations peuvent venir du bureau des traités, de contacts avec des parties prenantes dans les pays, y compris d'organisations non gouvernementales, de la presse, du monde de la recherche. Un changement de législation est facilement vérifiable et le Conseil de l'Europe dispose des données lorsqu'il participe à la rédaction des lois en question avec les États, ce qui arrive fréquemment. Ce faisant, le risque existe que les données se concentrent sur certains pays.

152. Un suivi de la mise en œuvre des recommandations peut être effectué au sein des comités directeurs. Par ailleurs, les États membres font souvent un point sur les évolutions dans leurs pays. Dans le cadre du suivi (*monitoring*), les rapports produits font état des changements qui ont eu lieu. Ce sont des sources d'information de premier ordre pour les preuves de changements. Dans le cadre de la coopération, il est même possible de mesurer la contribution du Conseil de l'Europe aux changements, lorsque celle-ci a directement accompagné les mesures.

153. Des indicateurs sont fixés pour toutes les activités du Conseil de l'Europe. La nature politique de son activité n'empêche pas de déterminer des objectifs mesurables, en dépit des limites et des aléas propres à une telle activité.

154. Les indicateurs du niveau intermédiaire qui sont formulés comme « preuve de » ne sont pas exhaustifs et ne peuvent avoir de cible ; ils visent à donner des éléments de preuve sur l'action du Conseil de l'Europe sur la base d'informations disponibles au moment du compte-rendu (*reporting*), sans que leurs sources soient nécessairement connues *a priori*.

155. Il reste néanmoins des pistes d'amélioration. Les indicateurs comprenant des cibles sont exclusivement des indicateurs d'activité (*output*) et présentent même l'inconvénient d'être inflationnistes (le plus souvent, nombre de subventions accordées). Pour ce qui est de l'indicateur de niveau intermédiaire « *preuve de l'utilisation par la société civile de la jeunesse du soutien accordé pour promouvoir les valeurs du Conseil* », il ne peut être considéré comme un indicateur SMART (non-spécifique, non-mesurable), d'autant qu'il est dépourvu de cible.

### **3. LA CATEGORIE « ADMINISTRATION GENERALE » DU QUATRIEME PILIER : DES INDICATEURS MAJORITAIREMENT D'ACTIVITE, UNE ABSENCE FREQUENTE DE CIBLES**

156. Si des améliorations ont été apportées dans le Programme et Budget 2022-2025, la majorité des indicateurs du quatrième pilier demeurent des indicateurs d'activité et non de résultat (*outcome*). Cette réalité doit d'autant plus être soulignée que, de toutes les activités du Conseil de l'Europe, les fonctions de support administratif, financier et logistique sont celles où la démarche de performance est *a priori* la plus aisée à mettre en place, car elle peut se fonder la plupart du temps sur des actions et des réalisations mesurables.

157. Parmi les transformations d'indicateurs d'activité en résultat, il convient de citer la satisfaction des agents concernant les formations suivies et non plus simplement le nombre de sessions suivies.

158. Dans le Programme et Budget 2022-2025, les indicateurs de l'administration générale apparaissent améliorables à plusieurs égards.

159. Aucune cible n'est associée aux indicateurs suivants de la catégorie « gestion saine et efficace des services » : support de l'Organisation pour l'organisation d'événements, pour la fourniture de services interprétariat et de voyage ainsi que l'efficacité de la gestion des achats. Les indicateurs affichés sont essentiellement des indicateurs d'activité. Or, ces indicateurs se rattachent à des questions d'efficacité. Certains indicateurs aisément mesurables de cette catégorie ne sont pas non plus accompagnés de cible : efficacité des services de gestion comptable et financière (le délai de traitement des factures/global de paiement pourrait donner lieu à une cible) ou, dans une moindre mesure, qualité de la gestion du patrimoine incluant le maintien de la valeur du patrimoine ; les indicateurs de coûts sur certaines activités de prestation interne (coût total de la possession) pourraient être comparés avec des standards de marché.

160. Pour le résultat 6 des services communs « *L'Organisation a bénéficié de conseils juridiques cohérents, concis, clairs et constructifs* », l'indicateur « *Éléments attestant de la disponibilité, de l'accessibilité et de l'utilisation des guides et des modèles relatifs aux procédures d'achat et de subvention* » est dépourvu de critères qui seraient pourtant utiles pour mesurer la disponibilité des modèles et leur utilisation.

161. Certains sujets sensibles, bien que figurant dans les priorités du Conseil de l'Europe, ne sont documentés par aucune cible ni aucun indicateur de réalisation : pas de cible pour l'indicateur « *Éléments attestant les améliorations dans le domaine de l'égalité de genre et de l'équilibre des représentations géographiques* ». Au demeurant, le mélange des deux volets d'égalité se situant sur des plans différents apparaît discutable en termes de lisibilité, avec un indicateur peu spécifique.

162. Enfin, il conviendrait de réfléchir au moyen de lier les performances affichées par les fonctions de support avec l'exercice de budgétisation. Certes, la mise en place de pénalités pour non-atteinte de cibles définies à l'avance, comme cela se pratique avec des prestataires externes, semble difficile en pratique. Une solution pourrait être de responsabiliser les managers et directeurs concernés en pondérant l'appréciation de leur performance individuelle au cours des entretiens annuels d'évaluation par l'atteinte des objectifs assignés à leurs services respectifs.

163. Les indicateurs de performance sur les ressources humaines sont présentés ci-après.

**Constat n°21** : L'Auditeur externe prend note de la mise en œuvre de la démarche de performance et des améliorations en cours et prévues dans le Programme et Budget 2022-2025.

## **IX. LES DEPENSES DE PERSONNEL**

164. Avec 221 M € en 2021 tous budgets confondus (212 M € en 2020), les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépense du Conseil de l'Europe<sup>65</sup>. Leur évolution a par conséquent un effet direct et significatif sur le budget et, à l'inverse, toute action volontariste au plan budgétaire implique une stricte maîtrise de la dépense salariale, comme ce fut le cas lors des difficultés rencontrées en 2018.

165. Au-delà de la dépense inscrite chaque année au budget, le personnel engendre également des engagements de moyen et long terme pour du Conseil de l'Europe, comptabilisés dans les états financiers<sup>66</sup> qui doivent être couverts par l'actif du Fonds de Réserve pour les Pensions. Celui-ci est alimenté par les cotisations salariales et patronales, par une contribution additionnelle des États membres et par des produits financiers.

166. La qualité de la prévision de la dépense, de son suivi et de son pilotage représente un enjeu déterminant, alors que la montée des accords partiels et plus encore des programmes conjoints et la relative décentralisation de gestion qui en résulte nécessairement se traduisent par une structuration budgétaire plus complexe à appréhender globalement, ce qui a conduit l'Auditeur externe à y consacrer un développement spécifique en 2021.

167. Cet éclairage permet en outre de disposer d'un état de la situation au moment où le nouveau Statut du personnel approuvé en 2021 se met en place. L'un des objectifs de ce nouveau statut est de rendre plus stable le cadre d'emploi pour les agents actuellement sous contrat à durée déterminée et de réduire le recours à des agents temporaires pour renforcer l'attractivité du Conseil de l'Europe. Il faut ajouter qu'en 2021, l'Auditeur externe a procédé à un audit de performance sur les assurances médicales et sociales du personnel, fournissant ainsi une analyse détaillée sur un enjeu certes modeste au plan financier mais non dénué de sensibilité au plan social, et instructif quant à la qualité de la gestion par la Direction des ressources humaines<sup>67</sup>.

### **1. APPRECIATION GENERALE DE L'EVOLUTION DE LA DEPENSE DE PERSONNEL**

168. La dépense totale de personnel examinée ici (221 M € en 2021) concerne le budget ordinaire, les budgets subsidiaires (budgets annexes, extraordinaire, du Fonds européen pour la jeunesse), les accords partiels et les différents comptes spéciaux. Ce montant consolidé ne figure pas dans le rapport annuel sur les comptes de gestion budgétaire. Il faut se reporter à différents tableaux pour disposer d'une vision globale : les dépenses par type pour le budget ordinaire (page 59) ; le tableau des postes pour les effectifs du budget ordinaire et des accords partiels (page 61) ; chacun des budgets subsidiaires (pages 29-35), le budget de chaque accord partiel (p page 37-50) et de chaque budget annexe ainsi que du budget du Fonds européen pour la jeunesse pour les dépenses par type (pages 29-36) ; enfin les dépenses par type pour les comptes spéciaux (page 66) sans qu'il y ait pour autant de détail par catégorie de personnel.

169. Il était indispensable de compléter la présentation actuelle, construite essentiellement en fonction des sources de financement, par un tableau consolidé des effectifs et de la dépense de personnel pour l'ensemble du Conseil de l'Europe, ce qui a été fait pendant l'audit. En effet, tous les agents, quels que soient leur statut et l'origine du financement qui permet de les rémunérer, font partie du même ensemble, participent à la même mission, et ont vis-à-vis du Conseil de l'Europe les mêmes droits et les mêmes devoirs.

<sup>65</sup> 49 % de l'ensemble des dépenses consolidées (450 M €).

<sup>66</sup> À hauteur de 4,2 Md€ au 31 décembre 2021, soit l'essentiel du bilan.

<sup>67</sup> Audit de performance sur les assurances médicales et sociales du Conseil de l'Europe, décembre 2021.

**Tableau n°17 : Dépenses totales de personnel par budget (en milliers d'euros)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Budget ordinaire	145 129	147 228	142 159	142 411	142 025	144 566
Budgets subsidiaires	7 018	7 011	6 300	6 272	6 232	6 055
Accords partiels	29 157	29 967	30 819	32 500	32 924	33 687
Comptes spéciaux, dont	20 407	24 729	22 804	29 922	31 129	36 763
<i>Comptes spéciaux d'investissement (EDQM et programme général)</i>	1 153	1 648	1 861	2 106	1 721	2 526
<i>Compte spécial CEDH (0187)</i>	1 235	1 283	1 578	1 731	1 923	2 328
<i>Compte spécial EDQM (1033)</i>	402	464	524	906	2 322	3 382
<i>Programmes conjoints (ressources extrabudgétaires), dont</i>	16 399	18 833	18 212	20 881	24 773	28 000
<i>Compte spécial LS 0155</i>	2 271	2 540	2 624	2 800	3 269	3 594
<i>Compte spécial 0185 contributions volontaires</i>	5 037	5 753	5 979	7 398	7 836	9 139
<i>Compte spécial 0189 programmes conjoints</i>	9 091	10 540	9 609	10 683	13 668	15 267
<i>Autres comptes spéciaux</i>	1 218	2 502	628	4 298	389	526
<b>Total</b>	<b>201 710</b>	<b>208 934</b>	<b>202 082</b>	<b>211 106</b>	<b>212 310</b>	<b>221 071</b>

Source : Conseil de l'Europe (aux arrondis près).

170. Après un recul temporaire en 2018, la dépense totale a repris une dynamique de croissance (+4,5 % en 2019, +0,6 % en 2020, +4,1 % en 2021) et se trouve en 2021 à un niveau de 10 % supérieur à celui de 2016. Les évolutions sont toutefois contrastées entre les différents budgets. Si la dépense exécutée sur le budget ordinaire est en léger recul (-0,4 %) par rapport à son niveau de 2016, elle a augmenté au cours de la même période de +16 % sur les accords partiels et de +80 % sur les comptes spéciaux<sup>68</sup>.

171. L'imputation de près de 37 M € de dépenses de personnel sur des comptes spéciaux est liée aux budgets des projets extrabudgétaires, y compris pour les entités financées principalement sur le budget ordinaire (comme la Cour européenne des droits de l'Homme) ou sur celui d'un accord partiel (comme l'EDQM). De même, l'imputation de dépenses de personnel sur des comptes spéciaux d'investissement mériterait d'être justifiée.

172. Ainsi, pour l'EDQM, les dépenses de personnel imputées sur les deux comptes spéciaux 0162 et 1033 représentent l'équivalent de 17 % de la dépense totale de personnel<sup>69</sup>. Cette pratique, qui peut s'expliquer par la volonté d'identifier des dépenses de personnel affectées à des programmes spécifiques (programme d'investissement, programmes conjoints), permet aussi de tirer parti des règles de gestion propres aux comptes spéciaux (reports automatiques notamment). Mais cela peut nuire à la qualité de l'information budgétaire alors qu'elle concerne une part aussi significative et en forte croissance des dépenses de personnel.

173. Les dépenses de personnel financées sur des programmes conjoints et les contributions volontaires (ressources extrabudgétaires) atteignent 28 M € en 2021 (+ 71 % par rapport à 2016), dont 3,6 M € concernent le soutien administratif assuré par des équipes au Siège de l'Organisation.

174. La répartition par budget fait apparaître un déclin de la part des dépenses de personnel financées par le budget ordinaire<sup>70</sup>, et au contraire un accroissement des parts financées par les accords partiels et par les comptes spéciaux.

<sup>68</sup> Comptes spéciaux d'accords partiels, comptes spéciaux d'investissement, comptes spéciaux de programmes conjoints.

<sup>69</sup> 4,5 M € (1,16 M € sur le compte 0162 et 3,38 M € sur le compte 1033, soit une hausse de + 562 % entre 2016 et 2021) à comparer à une dépense de personnel sur l'accord partiel de 26,9 M € (rapport BMA 2021, p. 37).

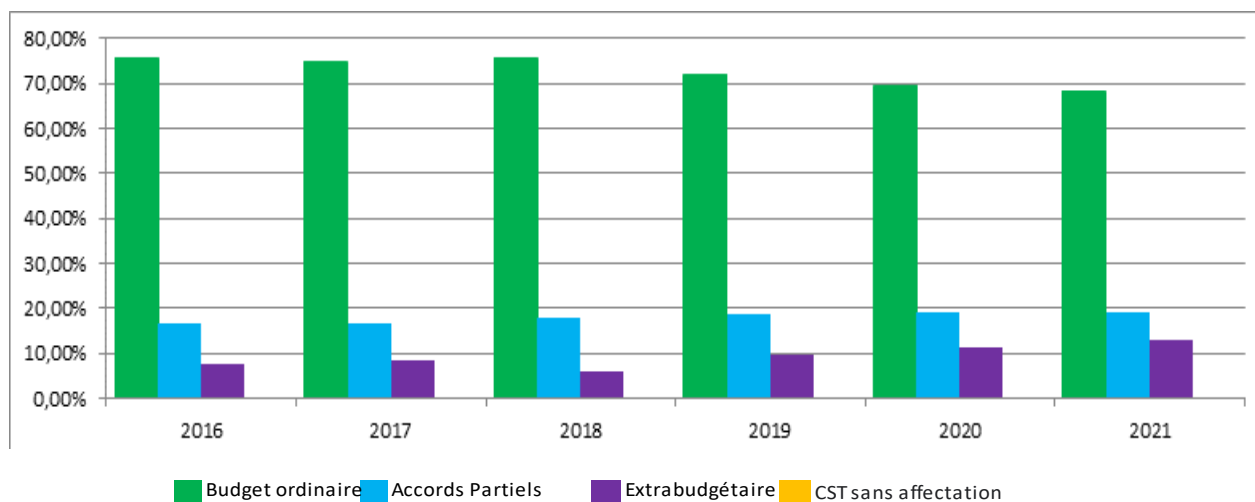
<sup>70</sup> Il faut également noter que le poids des dépenses de personnel dans le budget ordinaire est plus élevé (57,5 %) qu'au niveau consolidé (49 %).

**Tableau n°18 : Répartition des dépenses de personnel par budget (en %)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Budget ordinaire	72	70	70	67	67	65
Budgets subsidiaires	3	3	3	3	3	3
Accords partiels	15	15	16	16	15	15
Comptes spéciaux	10	12	11	14	15	17
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Conseil de l'Europe.

175. Entre 2016 et 2021, si la part des dépenses totales de personnel financée par le budget ordinaire recule de sept points (passant de 72 à 65 %), celle financée par les comptes spéciaux augmente de sept points (passant de 10 à 17 %). Cette tendance, qui résulte de la montée en puissance des programmes co-financés, est comparable à celle de l'évolution des effectifs d'agents permanents et temporaires par type de financement.

**Graphique n° 7 : Répartition du nombre d'agents permanents (CDI et CDD) par type de financement (en %)**

Source : Conseil de l'Europe.

176. La répartition d'agents appartenant à une même entité administrative répartis entre différents budgets (et sources de financement) peut s'expliquer par les tâches effectuées, certains agents étant imputés sur un accord partiel ou sur un compte spécial en raison de leur affectation à un projet. S'il est utile, d'un point de vue analytique, de pouvoir distinguer la dépense en fonction de la source de financement, la fragmentation de la dépense de personnel entre le budget ordinaire, les accords partiels et différents comptes spéciaux ne permet pas de disposer facilement d'une vision globale de l'ensemble de la dépense de personnel de l'Organisation, ce qui rend complexe l'analyse de l'exécution budgétaire. *A minima*, une information exhaustive et permettant d'appréhender la totalité de la dépense de personnel mériterait de figurer dans les documents de prévision et d'exécution budgétaire comme évoqué *supra*. Il convient d'être attentif à une évolution qui aboutit de fait à une forme de débudgétisation croissante, réduisant dès lors la portée de l'autorisation budgétaire annuelle.

177. Une deuxième lecture de la dépense de personnel consiste à examiner sa répartition par catégorie.

**Tableau n°19 : Dépense totale de personnel par catégorie d'agents et de dépense (en milliers d'euros) (budget ordinaire, budgets subsidiaires, accords partiels et comptes spéciaux)<sup>71</sup>**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2016-2021
Agents permanents	174 900	179 645	176 546	179 810	183 652	191 567	+10%
Agents temporaires	20 005	21 652	19 933	21 873	24 193	23 471	+17%
Fonctionnaires mis à disposition	1 635	1 771	1 558	1 169	1 044	1 569	-4%
Autres dépenses	5 170	5 866	4 045	8 254	3 421	4 465	-14%
<b>Total</b>	<b>201 710</b>	<b>208 934</b>	<b>202 082</b>	<b>211 106</b>	<b>212 310</b>	<b>221 071</b>	<b>+10%</b>

Source : Conseil de l'Europe.

178. Si la dépense relative aux agents permanents croît dans la même proportion que la dépense globale (+ 10 %) après une diminution en 2018 suivie d'un net rebond depuis 2019, celle relative aux agents temporaires augmente plus vite (+ 17 %)<sup>72</sup>, tandis que la dépense concernant les fonctionnaires mis à disposition recule de 4 % et que les autres dépenses (qui recouvrent des dépenses de nature non définies) sont en baisse de 14 %. La dépense relative aux agents temporaires est toutefois en léger retrait en 2021 par rapport à 2020.

179. L'analyse de la dépense doit être complétée par un suivi des effectifs.

180. Les effectifs du Conseil de l'Europe ont crû de 8 % entre 2016 et 2021, passant de 2 657 équivalents temps plein (ETP) en moyenne annuelle en 2016 à 2 869 en 2021<sup>73</sup>.

**Tableau n°20 : Évolution des ETP annuels de 2016 à 2021 (tous budgets)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2016-2021
CDI	1 469	1 428	1 386	1 353	1 292	1 247	-15%
CDD <sup>74</sup>	610	683	700	705	779	931	+53%
Total CDI + CDD	2 079	2 112	2 086	2 059	2 071	2 178	+5%
Journaliers	23	22	18	18	17	9	-60%
Mis à disposition	83	89	88	74	70	82	-2%
Mensuels	471	510	476	517	596	600	+27%
Total contrats flexibles	578	622	581	609	683	691	+20%
<b>Total général</b>	<b>2 657</b>	<b>2 733</b>	<b>2 668</b>	<b>2 668</b>	<b>2 754</b>	<b>2 869</b>	<b>+8%</b>

Source : Conseil de l'Europe (DPB).

181. Si les effectifs des contrats à durée indéterminée (CDI) ont reculé de 15 %, ceux des contrats à durée déterminée (CDD) ont crû de 53 % de 2016 à 2021. Les effectifs des autres contrats ont crû de 20 %, dont +27 % pour les contrats mensuels.

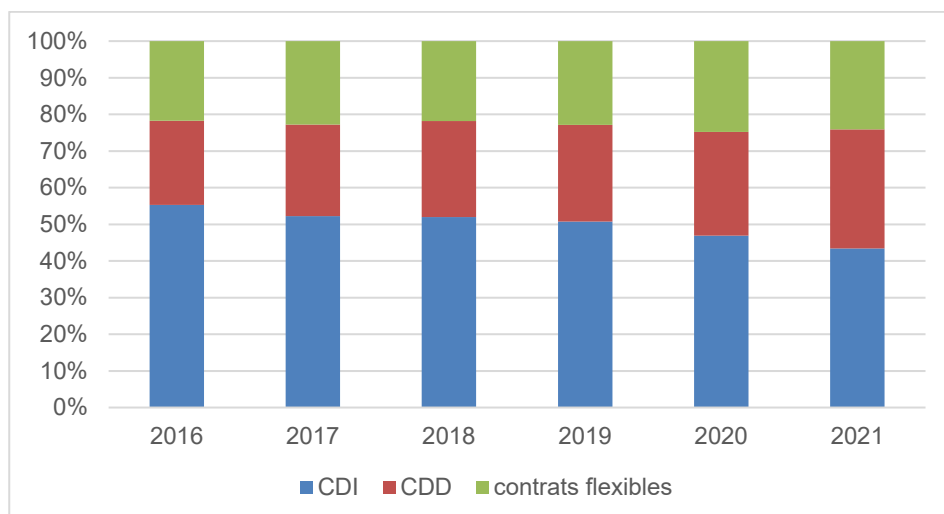
182. Il résulte de ces évolutions divergentes que la part des CDI a reculé (de 53 à 43 % entre 2016 et 2021), au profit des CDD (passés de 23 à 32 %) et des autres contrats (passés de 22 % en 2016 à 25 % en 2020 puis 24 % en 2021).

<sup>71</sup> La dépense de personnel imputée sur les comptes spéciaux n'est pas distinguée par catégories de personnels (de même pour le suivi des effectifs) et aucune indication n'est fournie dans la documentation budgétaire. Les chiffres utilisés ici ont nécessité des extractions informatiques.

<sup>72</sup> En raison notamment de l'augmentation des effectifs dans les bureaux extérieurs (programmes conjoints financés sur ressources extrabudgétaires).

<sup>73</sup> Le rapport sur les comptes de gestion budgétaire indique (cf. vue d'ensemble p. 14) 2 787 ETP en 2021 mais sans inclure les 82 mises à disposition (ce qui fait bien un total de 2 869 ETP).

<sup>74</sup> Dans ce tableau fourni par la Direction du Programme et du Budget, les CDD sont comptabilisés dans les effectifs d'agents permanents au même titre que les CDI, mais la direction des ressources humaines a précisé qu'il convenait de les considérer comme des contrats flexibles.

**Graphique n°8 : Répartition des ETP par type de contrats (tous budgets)**

Source : Conseil de l'Europe.

183. Les contrats flexibles sont concentrés à 85 % dans trois directions, la Direction générale des programmes, la Direction générale Droits de l'homme et Etat de droit (DG I) et la Direction générale Démocratie (DG II) dont ils représentent une part significative des effectifs<sup>75</sup>. De fait, ce sont principalement ces grandes entités administratives qui gèrent directement les ressources extrabudgétaires.

184. Fin 2021, les effectifs présents au sein du Conseil de l'Europe sont de 2 901 agents. Les effectifs en CDD ont sensiblement progressé en 2021 (+ 89 agents), ce qui résulte notamment de la décision de remplacer chaque CDI partant par un CDD (l'effectif des CDI ayant diminué de 63 agents en 2021). Les effectifs de contrats mensuels présents en fin d'année sont nettement inférieurs aux ETP figurant *supra*, ce qui peut s'expliquer, d'une part, par la fermeture du Conseil de l'Europe pendant la période de fin d'année et, d'autre part, par la limitation des contrats à neuf mois.

**Tableau n°21 : Effectifs présents en fin d'année (tous budgets)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	évolution 2016-2021
CDI	1 537	1 485	1 452	1 409	1 338	1 275	-17%
CDD	656	733	736	755	910	999	+52%
Mis à disposition	87	87	89	73	74	90	+3%
Mensuels	408	393	389	480	484	537	+32%
<b>Total</b>	<b>2 688</b>	<b>2 698</b>	<b>2 666</b>	<b>2 717</b>	<b>2 806</b>	<b>2 901</b>	<b>+8%</b>

Source : Conseil de l'Europe (DPB).

185. Enfin, il est intéressant de comparer les ETP réels avec les effectifs autorisés dans le budget (budget ordinaire et accords partiels).

<sup>75</sup> 48 % des effectifs d'ODGP, 45 % de ceux de la DG I et 21 % de ceux de la DG II.



**Tableau n°22 : Comparaison entre les postes approuvés au budget et les ETP réels**

	Total postes approuvés	ETP réels
Budget général	1 621	1 491
dont		
CEDH	585	559
DG I	185	168
DG II	186	168
ODGP	45	38
DGA	309	276
Direction de la communication	51	48
Accords partiels	404	388
dont EDQM	306	297
<b>Total</b>	<b>2 025</b>	<b>1 879</b>
ETP non inscrits au budget		990
<i>Total général</i>	<i>2 025</i>	<i>2 869</i>

Source : Auditeur externe, d'après le Conseil de l'Europe (Rapport 2021 sur les comptes de gestion budgétaire pour le budget général et les accords partiels, tableau des ETP annuels 2016-2021 pour le total général, les 990 ETP non-inscrits au budget étant calculés par différence).

186. Par rapport aux 2 025 postes autorisés au budget, le rapport sur les comptes de gestion budgétaire 2021 indique un nombre de 1 879 ETP réels. Ce chiffre ne prend toutefois en compte que les ETP sur des postes budgétaires, c'est-à-dire les agents en CDI et en CDD, mais pas la totalité des 2 869 ETP ayant travaillé au Conseil de l'Europe en 2021. La différence, soit 990 ETP, est financée sur d'autres budgets de dépenses et doit *a priori* concerner, d'une part, des agents temporaires recrutés sur le budget en remplacement d'agents permanents et, d'autre part, des agents (y compris ayant un statut d'agents permanents) payés sur des comptes spéciaux. En déduisant les 691 ETP correspondant à des contrats flexibles, il apparaît que 299 ETP correspondent à des agents permanents payés sur des comptes spéciaux sans que leur poste soit autorisé au plan budgétaire, alors qu'il serait normal que tous les agents permanents travaillant au Conseil de l'Europe figurent dans des effectifs et sur des autorisations de dépenses formellement approuvés par les instances. Compte tenu du nombre d'agents qui se trouvent ainsi liés par un contrat de travail du Conseil de l'Europe <sup>76</sup> sans être formellement prévus sur un budget approuvé par les instances, il conviendrait *a minima* de fournir au Comité des Ministres des explications sur les emplois et les directions bénéficiaires concernés, ainsi que sur le suivi transversal de ces emplois. Les justifications opérationnelles, pour compréhensibles qu'elles soient, ne devraient pas empêcher que ces effectifs soient retracés dans les documents budgétaires.

187. La volonté du Conseil de l'Europe de limiter le recours à des contrats temporaires et à durée déterminée risque d'entrer en contradiction avec la gestion des comptes spéciaux, qui conduit à n'engager des dépenses que sur un horizon limité à la durée des conventions.

**Recommandation n°5. L'Auditeur externe recommande d'ajouter dans la documentation budgétaire des informations permettant d'apprécier instantanément et de manière complète la dépense globale de personnel en comparaison des crédits autorisés.**

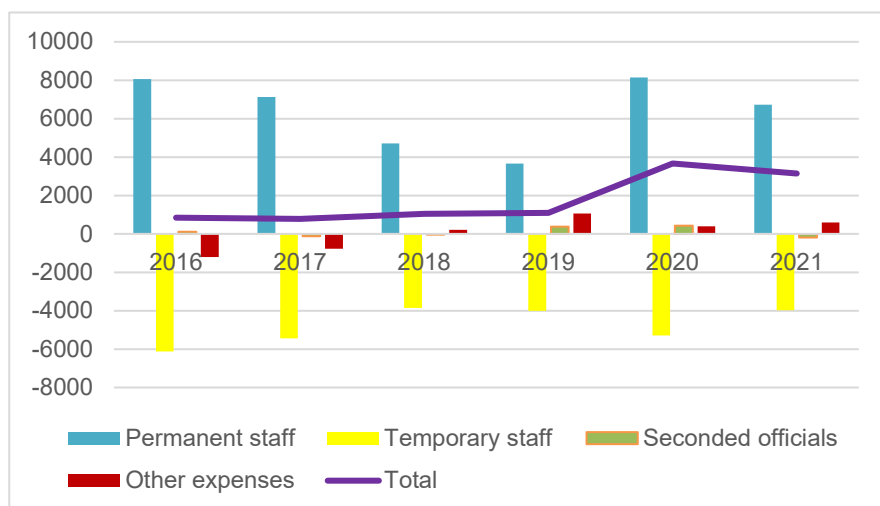
**Recommandation n°6. L'Auditeur externe recommande d'indiquer dans le budget les emplois permanents financés sur des comptes spéciaux.**

<sup>76</sup> Et qui créent également pour ce dernier des obligations en termes d'assurance médicale et de retraite.

## 2. DES ECARTS RECURRENTS ENTRE LA DEPENSE PREVUE ET LA DEPENSE EXECUTEE

188. La dépense exécutée est constamment en-deçà du budget au cours de la période 2016-2021, avec une accentuation du phénomène en 2020-2021.

### Graphique n°9 : Subbudgétisation ou sous-budgétisation des dépenses de personnel par catégorie d'agents (budget ordinaire) (en milliers d'euros)



Source : Conseil de l'Europe (DPB).

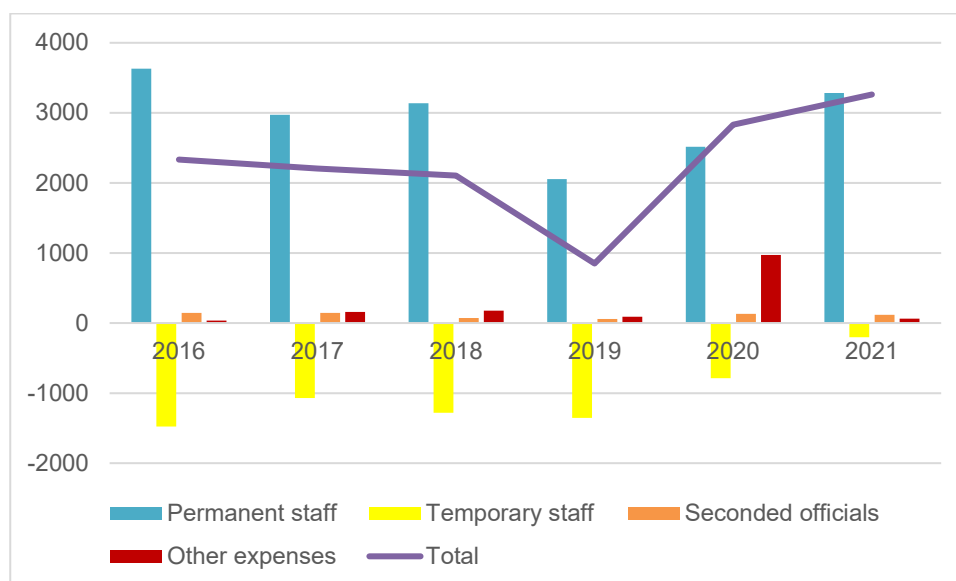
189. La prévision de dépenses concernant les agents permanents est systématiquement supérieure, et dans des proportions significatives, à la dépense exécutée. La surestimation de la dépense, qui avait atteint un maximum en 2020 (8,1 M €, soit 6 % du budget), a retrouvé en 2021 un niveau (6,7 M €) comparable à celui des années 2016-2017, ce qui montre que l'explication n'est pas seulement liée au Covid-19 mais également à des raisons structurelles.

190. De manière presque symétrique, la dépense concernant les agents temporaires est sous-évaluée chaque année, de près de 4 M € en 2021, soit à un niveau proche de ce qui était constaté en 2018 et 2019. Il semble que la prévision de la dépense relative aux agents permanents se fonde à chaque fois sur une hypothèse de sous-consommation, en anticipation de divers événements (absentéisme, délai de latence entre le départ d'un agent et son remplacement, etc.) ; cette marge permet de prévoir une dépense en agents temporaires (dont une part vient justement remplacer les agents permanents absents ou partis) très inférieure à la dépense qui sera effectivement constatée. De même, le poste « Autres dépenses » - qui se concentre en fait sur deux entités administratives - est sur-budgétisé depuis 2018 (0,6 M € en 2021). Ces écarts importants interrogent sur la qualité de la prévision et sur la capacité des systèmes d'information d'assurer, en cours de gestion, un suivi suffisamment fin et rapide pour piloter la dépense au plus près sans avoir besoin de constituer des marges de précaution qui gonflent artificiellement les budgets. Une analyse de la performance des systèmes d'information et de leur adaptation aux exigences du suivi d'une dépense de personnel de plus en plus éclatée entre un nombre sans cesse croissant de sources de financement et de centres de coûts pourrait apporter un éclairage utile sur ce point.

191. Au total, la dépense exécutée en 2021 reste inférieure au budget de 3,1 M €, soit une sous-consommation moindre qu'en 2020 (3,7 M €) mais encore nettement supérieure à celle des années antérieures (de l'ordre de 1 M €). Il reste à voir si le retour progressif à une activité normale en 2022 se traduira par une résorption de cette subbudgétisation, la justification par la seule pandémie de Covid-19 paraissant insuffisante.

192. La situation est plus marquée en ce qui concerne les accords partiels.

**Graphique n°10 : Surbudgétisation ou sous-budgétisation des dépenses de personnel par catégorie d'agents (accords partiels) (en milliers d'euros)**



Source : Conseil de l'Europe (DPB).

193. En dehors de l'exercice 2019, la dépense exécutée est systématiquement inférieure de 2 M € voire plus chaque année, l'excédent atteignant même un point haut à 3,3 M € en 2021 (soit 9 % du budget). Cette surbudgétisation se concentre essentiellement sur l'EDQM<sup>77</sup> et Eurimages. Certains écarts, quoique faibles, n'en sont pas moins surprenants compte tenu du caractère *a priori* stable et prévisible de l'activité en question, comme pour le Secrétariat de la Banque de développement ou le Groupe d'Etats contre la corruption; ils peuvent s'expliquer par des retards de recrutements.

194. L'origine de cette surbudgétisation globale est la même que pour le budget ordinaire : une marge sur la dépense en agents permanents, compensée par une sous-estimation tout aussi chronique de la dépense en agents temporaires. La justification de tels écarts par la Covid-19 n'est pas davantage suffisante et il existe très probablement des raisons de fond expliquant un tel niveau d'imprécision de la prévision budgétaire. Il est probable que la méthode de budgétisation, qui se fait par poste et non par type de contrat, explique une partie des écarts. Ceux-ci pourraient alors provenir de recrutements d'agents temporaires sur des postes budgétaires d'agents permanents ; dans ce cas, la mise en œuvre de la nouvelle politique de recrutement, qui vise à pérenniser des contrats temporaires, pourrait contribuer à résorber les écarts. Mais si cette raison peut expliquer la surbudgétisation de la dépense en agents permanents et la sous-budgétisation en agents temporaires, elle ne peut expliquer que la dépense globale soit à ce point inférieure au budget. Il doit y avoir une autre explication, qu'il conviendrait d'indiquer.

### 3. LA PREVISION, LE PILOTAGE ET LE SUIVI DE LA DEPENSE DE PERSONNEL

195. En gestion, les postes sont inscrits dans le tableau de postes du Programme et Budget conformément à l'autorisation budgétaire. Ces postes et les financements correspondants par grade et par entité administrative sont répliqués dans le système d'information *PeopleSoft*.

196. Les recrutements sur les fonctions ainsi que les renouvellements sont effectués par la Direction des ressources humaines, en lien avec l'entité administrative conformément à la procédure relative à la création de fonctions. La Direction du Programme et du Budget intervient pour vérifier la disponibilité du financement et la codification dans le système d'information.

197. Pour le recrutement des agents temporaires, le contrôle de la Direction du Programme et du Budget intervient au moment du transfert budgétaire. En effet, les agents temporaires sont codifiés sur un article spécifique de la nomenclature budgétaire, la Direction du Programme et du Budget validant tout transfert entre articles.

<sup>77</sup> 2,9 M € soit 14 % du budget en 2020.

198. La procédure de création ou de renouvellement de fonctions distingue deux catégories de fonctions :

- la catégorie 1 correspond aux fonctions financées par des ressources budgétaires et assimilées, qu'elles soient imputées sur un budget<sup>78</sup> ou sur des comptes spéciaux d'investissement ou encore le compte spécial soutien administratif, assimilées à des ressources budgétaires ;
- la catégorie 2 correspond aux fonctions financées par des ressources extrabudgétaires<sup>79</sup> imputées sur des comptes spéciaux.

199. La procédure suivante s'applique pour les deux catégories, de manière identique pour la demande, de manière différenciée pour la validation.

200. Au stade de la demande de création ou de renouvellement (étape 1), le service concerné envoie une demande à la Direction des ressources humaines<sup>80</sup> comprenant, pour toute création, une description du contexte (projet, programme, etc.), une description précise des fonctions, le grade proposé. La demande comprend en outre, pour tout renouvellement ou toute création, un formulaire détaillé sous format de tableau Excel comprenant la codification (clé comptable d'imputation), la source du financement, les dates de début et de fin de fonction, l'engagement du service (gestionnaire du centre de coûts ou *Cost Centre Manager - CCM*) de la disponibilité des crédits.

201. L'étape de validation de la demande (étape 2) se déroule avec des différences entre les deux catégories de fonctions.

202. Pour les fonctions de la catégorie 1, la Direction des ressources humaines valide le grade de la fonction et transmet la demande à la Direction du Programme et du Budget. Celle-ci vérifie la cohérence budgétaire, valide les informations apportées par le service et donne son accord, le cas échéant, à la Direction des ressources humaines pour la création de fonction.

203. Pour les emplois de catégorie 2, la DRH valide le grade de la fonction et transmet la demande à la DPB. Celle-ci n'a pas de validation à donner pour ces emplois, et limite son contrôle à la vérification de la clé comptable dans le système d'information. Si les créations ou renouvellements de fonctions de cette deuxième catégorie font donc l'objet d'une procédure allégée, elles sont pour autant suivies projet par projet à l'intérieur de chaque programme ; un dépassement éventuel serait identifié par l'ODGP afin d'anticiper un rejet par le co-financeur (par exemple l'Union européenne), En pratique, cela semble n'être jamais arrivé.

204. Pour toutes les demandes de création ou de renouvellement (étape 3), la DRH crée la fonction dans le système d'information avec impérativement les données relatives aux dates de début et de fin de la fonction, le type de fonction selon la source de financement. Elle procède ensuite au recrutement, en consultation avec l'entité administrative concernée. La DPB, quant à elle, codifie la fonction dans le système d'information en utilisant la clé d'imputation indiquée dans le formulaire.

205. En gestion, le contrôle interne se matérialise par un envoi mensuel par la DRH de la liste de paie au responsable de chaque service qui doit vérifier la cohérence avec son propre suivi. Ce contrôle permet de détecter d'éventuels retards dans le transfert de personnel. En ce qui concerne les fonctions financées sur les ressources extrabudgétaires, un contrôle est effectué via le système d'information de gestion des ressources humaines .

206. Cette procédure de suivi de la dépense en personnel semble robuste et encadrée par plusieurs niveaux de contrôle, tout en laissant une certaine souplesse pour les postes financés sur ressources extrabudgétaires situés dans des bureaux décentralisés et donc plus éloignés. Les contrôles faits par l'Auditeur externe dans le cadre de l'audit des états financiers n'ont pas révélé d'anomalie ni pour ce qui concerne le SIRH<sup>81</sup>, ni pour ce qui concerne la paie. Il reste à savoir, comme indiqué *supra*, si ces procédures et ces instruments de suivi sont en capacité de suivre de la manière la plus fine et la plus rapide possible une dépense de personnel qui, notamment pour ce qui concerne les programmes conjoints, obéit à des exigences des partenaires, des logiques opérationnelles, des sources de financement et de communication d'information (*reporting*) de plus en plus hétérogènes et complexes.

<sup>78</sup> Budget ordinaire, accords partiels, budget annexe.

<sup>79</sup> Contributions volontaires ou programmes conjoints.

<sup>80</sup> Par *email* ou via l'AMS.

<sup>81</sup> Processus de création et de suppression du compte utilisateur, de revue annuelle des comptes utilisateurs, de séparation de fonctions et de gestion des changements.

**Recommandation n°7. L’Auditeur externe recommande de sécuriser les analyses budgétaires relatives à la dépense de personnel en définissant une méthode précise d’extraction et d’analyse des données issues de FIMS.**

#### 4. L’APPRECIATION DE LA PERFORMANCE DE LA DEPENSE DE PERSONNEL

207. La budgétisation par programme, en vigueur depuis 2004 au Conseil de l’Europe, se traduit par la mise en place de différents niveaux d’indicateurs de performance destinés à éclairer les instances délibérantes et à orienter l’action des responsables d’entités et de leur encadrement.

208. Dans le cadre de l’examen de l’analyse de la performance de la dépense conduite cette année (cf. *infra*), il a été jugé utile d’approfondir la manière dont les indicateurs de performance sont utilisés pour le pilotage de la dépense de personnel.

209. La performance de la politique des ressources humaines devrait théoriquement pouvoir être appréciée au travers des cinq indicateurs suivants, qui sont partiellement renseignés pour 2021.

**Tableau n°23 : Les indicateurs de performance RH inscrits dans le biennium 2020-2021**

	Indicateurs des résultats	Cible 2020-2021	Réalisation 2021
Niveau 1	L’Organisation a bénéficié d’un processus d’amélioration continue pour relever ses défis		
	Mise en œuvre de la stratégie des ressources humaines 2019-2023		Pas d’indicateurs chiffrés mais une liste des actions réalisées
Niveau 2	L’Organisation et son personnel ont bénéficié d’une gestion efficace et saine des ressources (continuité des activités)		
	Eléments attestant de la qualité des outils et des pratiques de gestion et de l’évaluation des compétences		242 managers ayant réalisé l’évaluation 360°
	Pourcentage des agents formés reconnaissant la qualité et la pertinence des formations suivies		88% de satisfaits
	Eléments attestant les améliorations dans le domaine de l’égalité de genre et de l’équilibre de représentation géographique		Indicateurs équilibre hommes/femmes pour catégories A4, A5 et A6
	Eléments attestant la qualité du recrutement <sup>82</sup>		Indicateurs d’activité (nombre de concours)

Source : Conseil de l’Europe (Programme et Budget 2020-2021) et rapport DD(2022)109F de suivi 2021 du programme et budget 2020-2021.

210. La Stratégie des ressources humaines 2019-2023 prévoit un certain nombre d’indicateurs présentés tous les six mois. Sans qu’il soit possible de les reprendre tous dans les documents budgétaires, leur utilisation pour renseigner les indicateurs de performance prévus dans le budget devrait être possible.

<sup>82</sup> L’évaluation de cet indicateur se fondera sur les indicateurs détaillés dans le rapport d’avancement de la réforme, cf. document CM(2021)49.

**Tableau n°24 : Indicateurs prévus dans la stratégie des ressources humaines 2019-2023**

Axes de la stratégie RH	Axes secondaires	Nombre d'indicateurs prévus	Dont indicateurs prévus dans Programme et Budget
Gestion des ressources humaines	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	2	Non concerné
	Gestion des talents	4	Non concerné
	Formation et développement	5	0
	Attirer et recruter de nouveaux talents	10	Un en partie (répartition géographique du personnel et des stagiaires vs. progrès constatés en ce qui concerne l'égalité de genre et une répartition géographique équilibrée)
	Mobilité	5	Non concerné
	Gestion de la performance	2	Non concerné
Environnement de travail et culture organisationnelle	Promotion des valeurs fondamentales	6	Non concerné
	Culture managériale	5	Un en partie (résultat des enquêtes sur le management et le bien-être au travail vs. Qualité des instruments et des pratiques de management et d'évaluation des compétences)
	Bien-être	9	Non concerné
	Egalité des chances et diversité	4	Un en partie (répartition géographique par grade vs. progrès constatés en ce qui concerne l'égalité de genre et une répartition géographique équilibrée <sup>83</sup> )
Politique, règlements et procédures RH	Politique contractuelle	6	Non concerné
	Statut du personnel	3	Non concerné
	Organisation du travail et structure des carrières	4	Non concerné
	Systèmes et outils des ressources humaines	2	Non concerné

Source : Conseil de l'Europe, document CM(2019)58-final et Programme et Budget 2020-2021).

211. Un travail d'approfondissement et d'harmonisation est encore nécessaire pour rapprocher les indicateurs du Programme et Budget de ceux du rapport d'avancement de la réforme et pour compléter, lorsque c'est possible, les indicateurs d'activité par des indicateurs de performance (qualité, efficacité, efficience).

212. Un progrès est perceptible dans le Programme et Budget 2022-2025 adopté le 30 novembre 2021.

**Tableau n°25 : Les indicateurs prévus dans le Programme et Budget 2022-2025**

	Indicateurs des résultats	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
Niveau 1	L'Organisation a bénéficié d'un processus d'amélioration continue pour relever ses défis			
	Mise en œuvre de la stratégie des ressources humaines 2019-2023		100%	65%
Niveau 2	L'Organisation et son personnel ont bénéficié d'une gestion efficace et saine des ressources (continuité des activités)			
	Eléments attestant de la qualité des outils et des pratiques de gestion et de l'évaluation des compétences			
	Pourcentage des agents formés reconnaissant la qualité et la pertinence des formations suivies	80%	80%	
	Eléments attestant les améliorations dans le domaine de l'égalité de genre et de l'équilibre de représentation géographique			
	Eléments attestant la qualité du recrutement <sup>84</sup>			

Source : Conseil de l'Europe, Programme et Budget 2022-2025.

<sup>83</sup> Il convient de relever que le Programme et Budget 2020-2021, s'il ne contient pas d'indicateur dans la présentation du sous-programme Administration générale, présente en revanche une répartition géographique des postes de catégorie A en annexe VIII (p. 174).

<sup>84</sup> L'évaluation de cet indicateur se fondera sur les indicateurs détaillés dans le rapport d'avancement de la réforme, cf. document CM(2021)49.

213. Des indicateurs chiffrés détaillés ont été présentés dans le rapport sur l'avancement de la réforme mais il s'agit de ceux de la Stratégie des ressources humaines ; ils ne constituent donc qu'une source partielle d'alimentation des indicateurs prévus dans le Programme et Budget 2022-2025. De plus, ils demeurent principalement des indicateurs d'activité.

**Tableau n°26 : Indicateurs de performance de la Stratégie RH – avancement de la réforme (avril 2022)**

Indicateur de performance	2018	2019	2020	2021
<i>Stratégie des ressources humaines</i>				
% d'avancement de la stratégie des ressources humaines		52	65	75
Nombre de de jours de formation	7 519	7 558	5 476	6 556
Nombre de formations en ligne	14	18	115	158
Nombre de formations managers	26	25	39	47
% objectifs et appréciations	96	94	97	97,5
Nombre d'expérimentations appréciation		24	27	25
Nombre de mouvements internes	251	287	462	249
Nombre de concours externes	21	40	50	47
Nombre de candidats aux concours externes <sup>85</sup>	3 337	5 415	6 383	6 342
% candidats en épreuves à distance	0	46	80	99
Nombre de nationalités représentées aux concours externes	43	45	45	45
Nombre de contrats jeunes professionnels		9	22	44 <sup>86</sup>
Nombre de candidats aux stages			3600	4 778
Nombre de nationalités des stagiaires			29	34

Source : Conseil de l'Europe, document CM(2022)61 du 6 avril 2022 – rapport d'avancement sur les mesures de réforme (annexe 7).

## 5. LES DEPENSES DE PERSONNEL NON SALARIALES : LE BUDGET DES PENSIONS

214. Cette partie est consacrée à une analyse de l'évolution de la charge budgétaire constituée par la contribution au Fonds de Réserve pour les Pensions (PRF) qui fait l'objet d'un développement spécifique dans le rapport sur les comptes de gestion budgétaire.

215. Le Fonds de Réserve pour les Pensions a pour objet de stabiliser, à moyen terme, le financement des obligations des États membres au titre des régimes de pensions du Conseil de l'Europe. Tous les avoirs du Fonds sont la propriété du Conseil de l'Europe, gérés et comptabilisés séparément de tous les autres avoirs de l'Organisation. Les comptes du Fonds sont consolidés dans les états financiers annuels du Conseil de l'Europe.. Les avoirs du Fonds ne peuvent être utilisés que pour servir, par l'intermédiaire du budget des pensions, les prestations prévues par les régimes de pensions et pour financer les dépenses autorisées du Fonds.

216. Le Fonds de Réserve pour les Pensions reçoit :

- les contributions des agents prélevées directement sur leurs traitements par l'Organisation et versée par celle-ci au Fonds, ces contributions étant constituées des cotisations salariés et employeurs ;
- les contributions annuelles des États membres, fixées par le Comité des Ministres sur la base d'études actuarielles réalisées en 2005, puis tous les quatre ans, le montant de ces contributions étant indiqué dans le Programme et Budget sans pour autant transiter par le budget des pensions ;
- les contributions annuelles des budgets des accords partiels<sup>87</sup> ;
- les revenus financiers de l'actif du Fonds.

<sup>85</sup> Rapportés au nombre de concours, ces chiffres donnent un nombre moyen de candidats par concours en baisse (160 en 2018, 135 en 2019, 127 en 2020).

<sup>86</sup> Dont 32 à la CEDH.

<sup>87</sup> Ces contributions représentent entre une fois et demie et deux fois le montant des contributions des agents selon le régime de pension dont ils relèvent. Les comptes spéciaux contribuent également au budget des pensions.

217. Le Fonds affecte ses recettes à trois emplois distincts :

- le règlement des prestations de pension, dont le montant est versé au budget des pensions pour liquidation par le Trésorier, ce montant étant considéré comme une recette du budget des pensions ;
- le règlement des frais de gestion administrative du fonds (« Autres charges ») ;
- l'accroissement de l'actif financier pour l'excédent présenté dans le rapport sur les comptes de gestion budgétaire sous l'intitulé « Contributions nettes » et venant s'ajouter, le cas échéant, au résultat financier de l'actif sur l'exercice.

218. L'équilibre annuel emplois-ressources du Fonds de Réserve pour les Pensions est présenté comme suit dans le rapport des comptes de gestion budgétaire.

**Tableau n°27 : Équilibre annuel emplois-ressources du PRF (en millions d'euros)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2016-2021
Ressources	64,1	66,5	65,6	71,4	80,2	84,0	+31%
Contributions des États membres	25,1	26,2	26,5	30,3	28,7	32,1	+28%
Cotisations part employeur	24,5	24,7	24,2	25,8	32,0	32,1	+31%
Cotisations part employé	14,1	14,5	14,4	15,1	18,6	19,2	+36%
Autres ressources	0,5	1,0	0,5	0,3	0,9	0,6	+36%
Emplois	48,5	49,6	52,4	55,5	54,9	60,2	+24%
Règlement des pensions (via budget des pensions)	45,0	47,1	49,1	51,4	52,1	56,2	+25%
Versement des indemnités de départ (via budget des pensions)	3,1	2,1	2,8	3,7	2,3	2,6	-16%
Autres charges	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	1,4	+251%
Contributions nettes (investissements de l'année)	15,6	16,9	13,2	15,9	25,3	23,9	+53%
Gain net (perte nette) de l'actif financier	23,5	24,9	-17,6	63,7	25,3	77,8	+231%
Accroissement net (ou diminution nette) de l'actif financier	39,1	41,8	-4,3	79,6	50,7	101,6	+160%
<b>Montant de l'actif au 31 décembre</b>	<b>320,4</b>	<b>362,2</b>	<b>357,9</b>	<b>437,5</b>	<b>488,2</b>	<b>589,8</b>	<b>+84%</b>

Source : Rapports annuels des comptes de gestion budgétaire.

219. Les ressources du Fonds de Réserve pour les Pensions se montent en 2021 à 84 M €, dont 32 M € provenant des cotisations employeurs ; il convient de noter que la charge budgétaire des pensions a crû de 31 % entre 2016 et 2021, soit trois fois plus vite que la dépense salariale, qui a crû de 10 %. Toutefois, la contribution budgétaire est stable par rapport à 2020, alors que les ressources augmentent globalement de 5 %. Les emplois sont de 60 M €, dont 56,2 M € correspondant aux prestations de pension versées aux pensionnés via le budget des pensions<sup>88</sup> et 2,6 M € correspondant à des indemnités de départ<sup>89</sup>. Le poste « Autres charges », qui couvre habituellement les frais de gestion administrative du Fonds (de l'ordre de 0,4 à 0,5 M € chaque année), enregistre une très forte progression en 2021 du fait de l'inscription d'une provision pour créance douteuse de 873 100 € liée aux intérêts moratoires de la Fédération de Russie.

220. Il convient par ailleurs de relever que les chiffres présentés dans le dernier rapport de gestion du Fonds de Réserve pour les Pensions (au 30 septembre 2021)<sup>90</sup> sont légèrement différents. La plus grande différence concerne le montant des investissements de l'année, qui d'ailleurs n'est pas cohérent avec le résultat de la soustraction ressources – emplois. Ce tableau est manifestement erroné.

<sup>88</sup> Ce montant de 56,2 M € étant constitué principalement de pensions d'ancienneté (43,7 M €), de pensions d'invalidité (3,6 M €), de pensions de survie-réversion (6,6 M €), de pensions d'orphelin (0,25 M €) et d'allocations familiales (2,0 M €), mais pas *a priori* de prestations de santé.

<sup>89</sup> Les indemnités de départ concernent les contributions des agents qui quittent l'Organisation avant d'avoir effectué les dix années de service nécessaires pour avoir droit à une pension. Les contributions leur sont reversées par le fonds à leur départ.

<sup>90</sup> CM(2022)36, 1430<sup>e</sup> réunion des ministres du 30 mars 2022.



**Tableau n°28 : Évolution du PRF de 2016 à 2021 (d'après rapport de gestion au 30 septembre 2021)  
(en millions d'euros)**

	2016	2017	2018	2019	2020	30/09/2021
Ressources	64,1	66,5	65,6	71,4	80,2	64,4
Contributions des États membres	49,6	50,9	50,7	56,1	60,8	50,0
Cotisations du personnel	14,6	15,6	14,9	15,4	19,5	14,4
Emplois	48,5	49,6	52,4	55,6	54,9	44,3
Versement des prestations	48,1	49,2	52,0	55,1	54,5	43,8
Frais administratifs	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5
Ressources - emplois	15,6	16,9	13,3	15,9	25,3	20,1
Investissements de l'année	54,4	12,2	16,6	23,7	19,3	27,2
Gain net (perte nette) réalisé	23,5	24,9	-17,6	63,7	25,4	47,9
Actif financier net (long terme + trésorerie) au 1/1)	281,3	320,7	359,2	353,5	437,2	486,6

Source : Rapport CM(2022)36, tableau 8 : Évolution du fonds février 2008-septembre 2021, point 42 (aux arrondis près).

221. L'examen du budget des pensions et de ses liens croisés avec le PRF ne peut être dissocié d'une appréhension de l'équilibre global de ce dernier sur le moyen terme, ce qui manque dans le rapport sur les comptes de gestion budgétaire. Si l'excédent du budget des pensions permet d'accroître chaque année l'actif net du PRF, force est de constater que ce dernier reste très en deçà du niveau nécessaire pour couvrir l'obligation liée aux futurs avantages du personnel, même si l'écart s'est résorbé en 2021.

**Tableau n°29 : L'équilibre actif-passif du PRF (en millions d'euros)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Obligation liée aux futurs avantages du personnel au 31/12	2 757	2 796	3 207	3 940	4 646	4 183
Valeur de l'actif du PRF au 31/12 <sup>91</sup>	320	362	358	438	488	590
Écart	-2 437	-2 434	-2 849	-3 503	-4 158	-3 593

Source : Etats financiers 2016 à 2021.

222. Ces chiffres soulignent l'ampleur de l'effort budgétaire qu'il faudrait théoriquement consentir chaque année pour couvrir dans un délai raisonnable les engagements à l'égard des personnels tels qu'ils sont calculés de manière actuarielle et arrêtés chaque année selon les normes comptables internationales IPSAS<sup>92</sup>. L'atteinte d'un tel objectif paraît difficilement atteignable dans les conditions économiques et financières actuelles<sup>93</sup>. Il faut néanmoins anticiper que le budget des pensions restera sous pression pour longtemps et qu'il constituera l'un des enjeux majeurs de maîtrise de la dépense et du niveau de contribution des États membres. À cet égard, l'Organisation a fait le constat que l'exclusion de la Fédération de Russie aurait pour effet de répartir les engagements supportés par cette dernière sur les 46 États membres, sans donner plus de précisions<sup>94</sup> ; il conviendrait de fournir rapidement des éléments<sup>95</sup>.

223. Le montant global de prestations de pension versées connaît une croissance de 25 % entre 2016 et 2021, les pensions d'ancienneté, qui constituent plus des trois-quarts du total, progressant même de 28 %.

<sup>91</sup> Y compris trésorerie.

<sup>92</sup> Sachant que le statut du Fonds évoque les obligations non pas de l'Organisation mais des États membres.

<sup>93</sup> Notamment de taux d'intérêt.

<sup>94</sup> Cf. résolution CM/Res(2022)2 sur la cessation de la qualité de membre de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe.

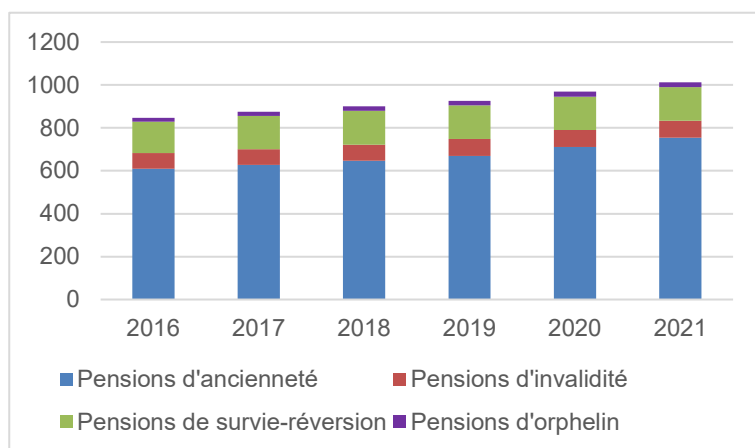
<sup>95</sup> La Fédération de Russie contribuant à hauteur de 8,5 % au budget des pensions (2,45 M € sur un total de 28,7 M € en 2020, source : Programme et Budget 2020-2021) et portant par conséquent 8,5 % de l'obligation liée aux avantages futurs du personnel (soit 357 M € sur la base des chiffres des états financiers 2021).

**Tableau n°30 : Évolution des différentes catégories de pensions servies de 2016 à 2021 (en millions d'euros)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2016-2021
Pensions d'ancienneté	34,3	35,9	37,0	38,9	41,4	43,7	+28%
Pensions d'invalidité	3,0	3,1	3,1	3,3	3,5	3,6	+19%
Pensions de réversion-survie	5,9	6,3	6,4	6,5	6,6	6,6	+12%
Pensions d'orphelin	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	+60%
Allocations familiales	1,6	1,7	1,7	1,8	1,9	2,0	+22%
<b>Total<sup>96</sup></b>	<b>45,0</b>	<b>47,1</b>	<b>48,4</b>	<b>50,7</b>	<b>53,6</b>	<b>56,2</b>	<b>+25%</b>

Source : *Rapports annuels de comptes de gestion budgétaire 2016 à 2021.*

224. Le nombre net de pensions servies a progressé de 20 % entre 2016 et 2021, avec une tendance à l'accélération depuis 2019 (+ 13 % pour les pensions d'ancienneté entre 2019 et 2021). Il serait utile par ailleurs de suivre l'évolution de la durée moyenne de service de la pension pour mieux apprécier l'impact global sur la charge de pension à venir pour l'Organisation.

**Graphique n° 11 : Nombre de pensions net (accordées moins supprimées) au 31 décembre**

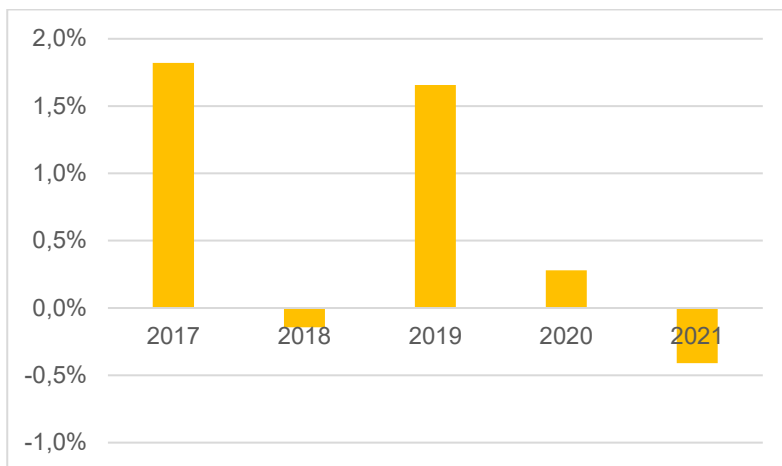
Source : *Rapport sur les comptes de gestion budgétaire.*

225. L'évolution annuelle de la pension d'ancienneté moyenne par pensionné (58 000 € en 2021, + 3 % par rapport à 2016) connaît un changement depuis quelques années, pour des raisons probablement structurelles qu'il serait trop long d'analyser ici, à l'image de l'évolution moyenne des pensions de retraite de base et complémentaires en France qui enregistre un net ralentissement depuis 2017<sup>97</sup>. Ce changement, particulièrement visible en 2021, est à suivre avec attention compte tenu de la hausse de l'inflation, car il risque de susciter une pression sociale sur l'Organisation.

<sup>96</sup> Le total est légèrement différent certaines années de celui figurant dans le tableau ci-dessus en raison de la prise en compte dans le montant des prestations versées de provisions notamment contentieuses.

<sup>97</sup> Au-delà de décisions de revalorisation décalées dans le temps et inférieures à l'inflation, le conseil d'orientation des retraites (COR) souligne que l'effet de *noria* (les nouvelles générations qui prennent leur retraite ont en moyenne des pensions plus élevées que les générations les plus anciennes qui décèdent) a tendance à s'estomper et que, par ailleurs, les générations arrivant aujourd'hui à la retraite liquident leur retraite avec des taux de remplacement plus faibles, ce qui freine la progression des pensions au fil des générations.

## Graphique n° 12 : Évolution de la pension d'ancienneté moyenne de 2017 à 2021



Source : Auditeur externe, d'après les rapports annuels des comptes de gestion budgétaire.

226. La question des pensions continuera de constituer un enjeu majeur pour le budget de l'Organisation. Aussi serait-il utile d'enrichir les présentations budgétaires par des éléments plus précis et plus prospectifs sur les anticipations de charges à venir, en fonction de différentes hypothèses, ainsi que sur leur impact financier pour l'Organisation et pour les États membres. Cet enjeu concerne l'ensemble de l'Organisation. Il serait logique de le partager avec les principales entités administratives, notamment lorsqu'elles connaissent des situations de fort excédent budgétaire les conduisant à constituer des provisions mal définies, afin d'explorer les marges budgétaires qu'il serait possible d'exploiter pour renforcer la capacité de faire face aux obligations vis-à-vis des personnels, sans tout attendre du seul effort contributif des États membres.

## X. LE DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE MAÎTRISE DES RISQUES

### 1. SUIVI DE LA PRECEDENTE RECOMMANDATION

227. Dans son rapport sur les comptes de gestion budgétaire pour l'exercice 2020, l'Auditeur externe avait recommandé de constituer une unité transversale de contrôle interne pilotée au plus haut niveau de l'Organisation.

228. Le Conseil de l'Europe s'est saisi de cette recommandation pour créer un poste de contrôleur interne en 2021 et travaille à l'appui de ce recrutement sur une refonte de sa politique de contrôle interne. Une revue du cadre de contrôle interne a été entreprise lors du second semestre 2021, à l'appui d'une expertise externe. Tout en constatant l'engagement de l'Organisation en la matière, l'Auditeur externe formule plusieurs constats visant à accompagner la mise en œuvre de cette fonction.

### 2. UN PILOTAGE A EXERCER AU PLUS HAUT NIVEAU DE L'ORGANISATION

229. Responsable devant le Comité des Ministres de la bonne gestion administrative et financière de l'Organisation, conformément au deuxième article du Règlement financier, la Secrétaire générale est chargée de mettre en place un système de gouvernance incluant le contrôle interne. En application de l'article 31 du Règlement, les ordonnateurs doivent quant à eux s'assurer que les procédures adéquates de contrôle interne sont en place pour les secteurs dont ils sont responsables.

230. Le Conseil de l'Europe s'est doté en 2019 d'un cadre de contrôle interne concernant la gestion financière, sur la base du référentiel de contrôle interne COSO<sup>98</sup>. Cette approche est déclinée dans un questionnaire d'auto-évaluation du contrôle interne (ICSAQ<sup>99</sup>) à travers une revue de 42 points<sup>100</sup> soumise chaque année à l'appréciation des ordonnateurs. Si ce cadre constituait une première étape vers une politique de contrôle interne en cours d'élaboration, l'Auditeur externe souligne que ce projet de politique doit élargir son périmètre au-delà des seuls enjeux financiers.

<sup>98</sup> Défini par le *Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*.

<sup>99</sup> *Internal Control Self-Assessment Questionnaire*.

<sup>100</sup> 150 questions étaient initialement prévues.

231. Le caractère transversal de la fonction implique un mode de gouvernance au plus haut niveau de l'Organisation associant les instances de direction et impliquant les directeurs généraux des grandes entités administratives. À l'instar de la gestion des risques, le *Senior Management Group* (SMG) pourrait être désigné comme l'instance de gouvernance du contrôle interne, ce qui faciliterait la diffusion de la culture du contrôle interne dans les pratiques managériales de l'ensemble de l'Organisation.

232. Les entités administratives disposent d'un mandat précisant leurs missions, leurs objectifs et leurs responsabilités. La gestion des risques figure ainsi dans le mandat de la Direction générale de l'administration (DGA). Toutefois, le contrôle interne n'apparaît que dans celui de la Direction de l'audit interne et de l'évaluation (DIO), en tant qu'elle est chargée de son évaluation. La nouvelle fonction de contrôleur interne ayant été créée auprès de la Trésorerie de l'Organisation (Trésorerie, des Paiements et de la Comptabilité - TPA), il conviendrait d'ajuster le mandat de cette dernière dans ce sens.

### **3. RAPPROCHER LE CONTROLE INTERNE DE LA GESTION DES RISQUES ET ACCOMPAGNER SA MISE EN ŒUVRE AU SEIN DES ENTITES**

#### **3.1. L'ARTICULATION AVEC LA GESTION DES RISQUES**

233. L'Auditeur externe a examiné la fonction de gestion des risques et son articulation avec le contrôle interne. Le Conseil de l'Europe a constitué dès 2016 une politique et des lignes directrices de gestion des risques. Il dispose désormais d'une soixantaine de registres des risques, auxquels s'ajoutent les répertoires du Bureau de la Direction générale des programmes (ODGP), renseignés dans l'outil de méthodologie de gestion de projets (*Project Management Methodology* -PMM). Une synthèse des principaux risques est arrêtée par le *Senior Management Group*, soit un ensemble de 17 risques opérationnels et 21 risques organisationnels. Ces risques sont documentés et font l'objet d'une cotation (avec un code couleur) ; les actions correctrices sont formalisées et suivies. L'utilisation d'un tableur peut sembler suffisante à ce stade. Le développement d'un outil dédié aux risques peut s'avérer lourd et coûteux pour un bénéfice sans doute limité dans l'organisation actuelle, mais la question se posera à terme pour faciliter l'intégration de la gestion des risques et du contrôle interne dans les procédures de gestion, automatiser les contrôles, assurer la traçabilité et la qualité des données et formaliser la piste de contrôle.

234. Les risques identifiés dans le cadre de contrôle interne en matière de gestion financière étaient recensés dans le questionnaire ICSAQ, qui constituait ce faisant un troisième registre des risques, d'ordre financier. Les risques identifiés au sein des registres diffèrent en partie de ceux ciblés par le contrôle interne. En outre, l'Organisation a initié des approches complémentaires par secteur. Le Plan d'action stratégique pour les technologies de l'information pour 2018-2022 prévoit un programme de sécurité et d'intégrité de données. En matière de ressources humaines, l'Organisation a mis en place un conseiller en éthique et dispose d'un corpus réglementaire étoffé. Enfin, l'Organisation a réformé son Statut du personnel, pour une entrée en vigueur en 2022. Une législation secondaire doit accompagner et étoffer ce nouveau Statut. Ces différentes approches favorisent donc le développement d'une culture de contrôle interne, sans toutefois que leur coordination soit pleinement assurée.

235. Les registres comprennent des actions d'atténuation des risques pour lesquelles des responsables ont été désignés, mais sans réelle articulation avec le contrôle interne centré exclusivement sur la gestion budgétaire. Le choix de créer la nouvelle fonction de contrôle interne au sein du TPA, chargé du contrôle financier, sans lien de rattachement évident avec l'entité où est située la fonction gestion des risques pourrait consolider une telle situation, mais la volonté affichée par les deux personnes en charge et par leur hiérarchie de partager la même vision et les mêmes orientations constitue, aux yeux de l'Auditeur externe, une assurance raisonnable quant au démarrage de la démarche.

236. L'Organisation devra pour autant veiller à ne pas s'exposer à une multiplication de ses objectifs et de ses actions qui ne couvriraient pas l'ensemble des risques existants. La rédaction de la politique de contrôle interne est l'occasion de définir les catégories de risques identifiées auxquels le contrôle interne doit répondre, d'élargir le panel existant aux domaines précités et de préciser les modalités de coordination des deux services.

#### **3.2. LES DISPOSITIFS DE CONTROLE INTERNE AU SEIN DES ENTITES**

237. L'Organisation s'appuie sur trois lignes de défense, dont la structure a été révisée dans le nouveau cadre en février 2021. Cette organisation permet de déléguer à chaque échelon compétent la mise en place de dispositifs appropriés, sous la supervision des autres lignes.

238. La propriété des risques revient aux managers des premières lignes, au sein des entités opérationnelles. À ce titre, il leur appartient de mettre en œuvre les dispositifs de contrôle interne, soutenus par la deuxième ligne constituée des services support. Les audits de la Direction de l'audit interne et de l'évaluation ont permis de tester le cadre de contrôle interne et de l'examiner au sein d'une entité en 2021. L'évaluation des dispositifs de chaque direction avance au rythme d'une entité par an et devrait continuer d'être progressivement mise en œuvre.

239. De surcroît, l'organisation et les niveaux de maturité en matière de contrôle interne sont manifestement hétérogènes en fonction des directions. Si la responsabilité du contrôle interne revient en principe aux ordonnateurs, la formalisation et la gestion du contrôle interne varient substantiellement d'une direction à l'autre. Ainsi la Cour européenne des droits de l'homme disposait d'un poste de contrôleur interne quand d'autres directions n'avaient pas clairement identifié les moyens, humains ou procéduraux, dévolus à cette fonction.

240. Sans préjuger de la qualité de ces dispositifs, l'Organisation a déjà entrepris de développer une offre d'accompagnement et de conseil auprès des directions volontaires, la nouvelle fonction de contrôleur interne constituant de fait un pôle de ressources à l'appui des directions pour identifier les risques, rédiger les protocoles et le développer les bonnes pratiques.

#### **4. RENFORCER L'ÉVALUATION DES RESPONSABLES**

##### **4.1. RENFORCER L'AUTO-EVALUATION ANNUELLE (ICSAQ) ET ÉTABLIR UNE SYNTHÈSE DES QUESTIONNAIRES**

241. Au terme de chaque exercice budgétaire, chaque ordonnateur titulaire d'une délégation de gestion de la Secrétaire générale remet à celle-ci une lettre de représentation attestant d'une gestion responsable de la délégation qui lui a été confiée pour l'ensemble des services placés sous son autorité. Dans ce cadre, il confirme qu'à sa connaissance les dispositifs de contrôle interne sont en place et fonctionnent. L'ordonnateur peut fonder son appréciation à l'appui du questionnaire ICSAQ.

242. Cette pratique est favorable au développement de la responsabilité et de l'engagement des ordonnateurs. Pour autant, la lettre semble en général faiblement documentée, l'attestation de l'ordonnateur se fondant davantage sur son propre jugement que sur l'explicitation de points de contrôle précis et traçables, d'anomalies détectées, et d'actions correctrices engagées. Le questionnaire d'auto-évaluation apparaît lui aussi comme une bonne pratique. Faute d'une documentation relative aux actions menées pour développer le contrôle interne, il est toutefois difficile de savoir s'il relève plutôt d'un exercice formel ou s'il est réellement utilisé dans les pratiques managériales comme outil de diffusion du contrôle interne. Au terme de l'exercice 2021, l'analyse des questionnaires par le contrôle interne traduisait néanmoins une tendance à évaluer de manière excessivement favorable les pratiques de contrôle interne, avec un taux moyen de 85,6 % de réponses « *fully functioning* » aux 42 points du questionnaire. L'Organisation gagnerait donc à renforcer cet outil par des justificatifs joints à l'auto-évaluation.

243. De plus, son application hétérogène au sein des différentes entités administratives en fait davantage un instrument d'acculturation au contrôle interne qu'un instrument d'évaluation, à ce stade de maturité du moins. Toutefois, ce questionnaire, auparavant facultatif, est devenu obligatoire en 2021. En outre, un travail de suivi et de synthèse des questionnaires a été réalisé pour la première fois par la fonction centrale de contrôle interne, renforçant son appropriation et tirant les enseignements en matière de bonnes pratiques et de fragilités.

##### **4.2. DÉVELOPPER L'APPRECIATION DU CONTRÔLE INTERNE LORS DE L'ENTRETIEN ANNUEL DES MANAGERS**

244. Les agents sont évalués annuellement lors d'un entretien se déroulant entre décembre et février. Prévu à l'article 22 du titre II des statuts du personnel, dont les modalités sont précisées par l'arrêté n°1356 du 12 mars 2014, ce dialogue entre les agents et leurs supérieurs hiérarchiques permet entre autres d'évaluer le degré d'atteinte des objectifs et constitue un vecteur essentiel du management individuel.

245. Au sein du guide de l'appréciation, le contrôle interne ne figure pas comme un élément de performance des responsables. Alors que les ordonnateurs délégués s'engagent personnellement à travers leur lettre annuelle de représentation et qu'ils remplissent à cette occasion le questionnaire ICSAQ, les appréciateurs pourraient utilement examiner avec eux les points saillants du questionnaire et leur degré d'engagement en ce qui concerne le contrôle interne. Une telle pratique, qui gagnerait à être généralisée au sein du Conseil de l'Europe à l'ensemble des managers, peut contribuer à ancrer le contrôle interne dans les comportements et les procédures de management de manière homogène. L'Auditeur externe invite également le Conseil de l'Europe à intégrer ces responsabilités au sein de la législation secondaire en matière de ressources humaines.

**Constat n°22** : L'Auditeur externe constate que le déploiement du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques s'effectue suivant un rythme et une méthode qui apparaissent satisfaisants.

## XI. SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES

246. Pour l'exercice précédent (exercice 2020), trois recommandations avaient été formulées. L'Auditeur externe estime que deux ont été entièrement mises en œuvre et une partiellement.

247. La première recommandation concernait les ressources humaines. L'Auditeur externe avait recommandé de « *placer en début du rapport sur les comptes budgétaires une brève explication relative au recours de l'Organisation au personnel temporaire et journalier au cours de l'exercice et une analyse succincte de l'évolution des effectifs en CDI, en CDD, temporaires et journaliers par rapport à l'année précédente* ». Trois paragraphes sont dédiés à cette question dans la partie liminaire des comptes de gestion budgétaire, et il convient donc de considérer la recommandation comme entièrement mise en œuvre.

248. La deuxième recommandation<sup>101</sup> portait sur la stratégie d'investissement de l'EDQM. Il s'agissait de déterminer de manière chiffrée la nature des investissements que l'EDQM comptait mener sur la période 2023. La résolution CM(2021)92 présentée le 8 septembre 2021 au Comité des Ministres expose la stratégie d'investissement à long terme de l'EDQM. Le plan d'investissement de 72 M € devrait s'échelonner de 2022 à 2029 afin de « *sécuriser l'avenir de l'Organisation pour les 15 à 20 années à venir et à limiter les risques potentiels* ». Le coût du troisième site, au cœur de ce plan d'investissement, est estimé à 40 M € et l'extension du pôle santé-innovation Metz à 5 M €. Outre ces 45 M €, la stratégie comprend 27 M € de provisions contestables sur leur principe. Ainsi, la recommandation ne peut pas être considérée comme entièrement mise en œuvre.

249. Comme évoqué dans le corps du présent rapport, la troisième recommandation, qui avait pour objet de renforcer le contrôle interne, est considérée comme mise en œuvre par l'Auditeur externe.

250. Il a constaté que le Trésorier du Conseil de l'Europe avait procédé à une revue annuelle de la mise en œuvre des recommandations reconnues par le Comité des Ministres et ses organes délégués lors de l'examen annuel des rapports d'audit externe sur les états financiers consolidés et la gestion budgétaire.

251. Le Conseil évalue à 65 le nombre de recommandations restant à mettre en œuvre au 1<sup>er</sup> avril 2022, dont une issue du rapport d'audit sur la gestion budgétaire 2017. L'Auditeur externe aboutit à un chiffre supérieur car il considère que l'une des trois recommandations formulées à l'occasion de l'audit de la gestion budgétaire 2020 n'a été que partiellement mise en œuvre tandis que le Conseil estime que les trois recommandations l'ont été.

252. Le tableau suivant présente le degré de mise en œuvre, tel qu'évalué par l'Auditeur externe, des recommandations issues des rapports d'audit externe sur la gestion budgétaire formulées au titre des exercices 2020 et antérieurs.

<sup>101</sup> Elle était libellée comme suit : « *L'Auditeur externe recommande que la Direction européenne de la qualité du médicaments et soins de santé détermine la nature précise des investissements qu'elle entend entreprendre sur toute la durée de la stratégie opérationnelle à moyen terme 2020-2023, et à chiffrer ces derniers selon un échéancier précis* ».

**Tableau n°31 : Suivi des recommandations en suspens sur la gestion budgétaire**

	Recommandations mises en œuvre depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2021	Recommandations restant en cours de mise en œuvre au 1 <sup>er</sup> avril 2022
Rapports d'audit sur la gestion budgétaire pour 2020 et années antérieures	3	2

Source : Retraitement de l'Auditeur externe.

253. L'Auditeur externe avait constaté en 2021 que, concernant l'audit des comptes de gestion budgétaire, trois recommandations issues des audits passés restaient à mettre en œuvre au 1<sup>er</sup> avril 2020, ce nombre s'élève désormais à deux au jour de dépôt du présent rapport.

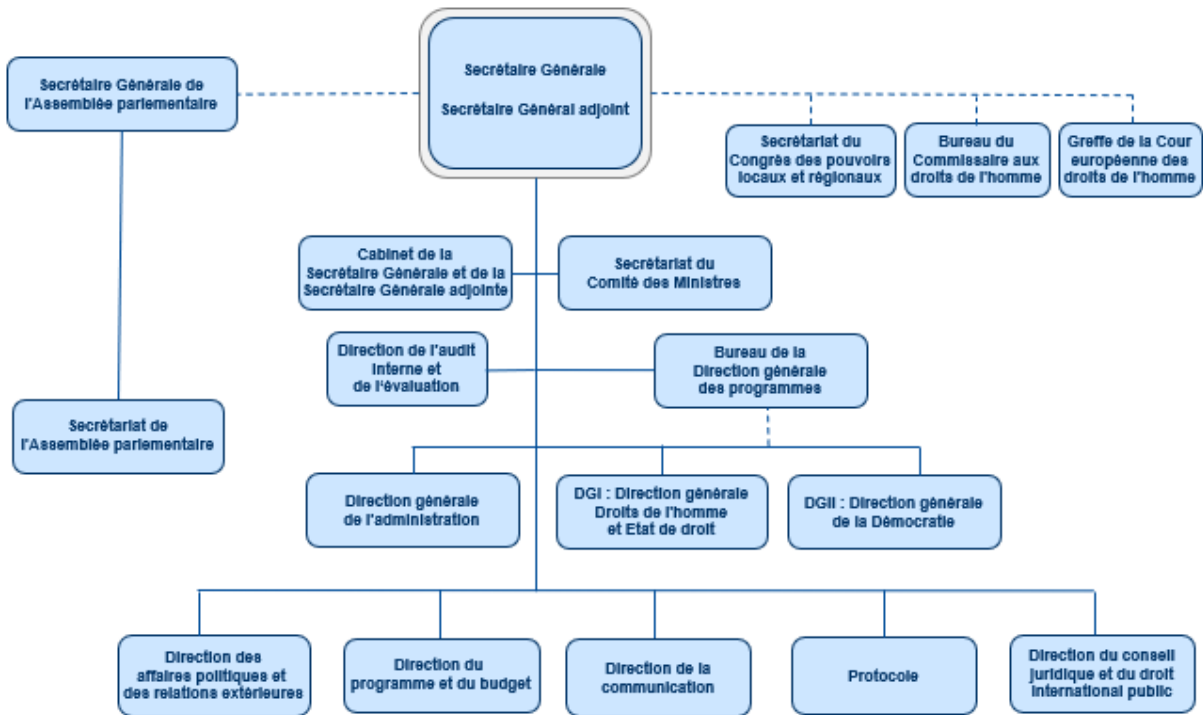
## **XII. REMERCIEMENTS**

254. L'équipe d'audit tient à adresser ses vifs remerciements à l'ensemble des équipes du Conseil de l'Europe qui ont répondu aux questions de l'Auditeur externe.

*Fin des observations d'audit.*

**ANNEXES**

**ANNEXE N°1 : ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CONSEIL DE L'EUROPE**



Source : Conseil de l'Europe.



**ANNEXE N°2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES****Trésorerie, Paiements et Comptabilité (TPA)**

- M. Mesut OZYAVUZ : Trésorier, chef de service de la trésorerie, des paiements et de la comptabilité
- Mme Isabelle HOFFMAN : responsable de la comptabilité
- Mme Rossella TUTINO : chargée du suivi des recommandations de l'audit externe
- Mme Gaëlle STEVENIN : chargée du contrôle interne

**Direction de ressources humaines**

- M. Alejandro ZAMORANO SAINZ : chef du département de la gestion du personnel

**Données métier**

- M. Richard WIEDER : correspondant informatique, données métier

**Direction du Programme et du Budget (DPB)**

- Mme Tara NAGLE : cheffe de division en charge du budget
- Mme Samira KESSOUR : DPB
- Mme Catherine DUBERNARD-ROCHY : cheffe de division en charge du programme

**Direction de l'audit interne et de l'évaluation (DIO)**

- M. Colin WALL : directeur
- Mme Elena KOUDRIAVTSEVA : cheffe de division audit interne

**Bureau de la Direction générale des programmes (ODGP)**

- M. Konstantin TROUSSEVITCH : chef de département
- M. Fredrik HOLM : chef de la division de la coordination centrale et gestion des risques

**Direction des services communs**

- M. Florian CESCO : chef de division du soutien transversal gestion des risques

**Direction générale Droits de l'homme et État de droit (DG I)**

- M. Yannick MENECEUR : chef de Division

**Direction générale de la Démocratie (DG II)**

- Mme Christine EY : chef de division

**EURIMAGES**

- M. Thierry HUGOT : chargé de l'évaluation des fonds
- M. Enrico VANNUCCI : directeur adjoint, directeur par intérim
- M. Sébastien VILLER : Assistant CCM Eurimages

**Direction européenne de la qualité du médicament et des soins de santé (EDQM)**

- Mme Petra DOERR: directrice de l'EDQM
- Mme Suzanne HENDERSON: chef de Division des affaires administratives et financières
- Mme Wendeline CHOUTEAU, section budgétisation, établissement des coûts et rapports financiers

**ANNEXE N°3 : COMPTES SPECIAUX PAR TYPE DE DEPENSES (EN MILLIERS D'EUROS)**

	Personnel	Opérationnel	Pensions	Total
<b>I. Comptes spéciaux du budget ordinaire</b>	<b>11 545,3</b>	<b>13 609,4</b>	<b>647,0</b>	<b>25 801,7</b>
Compte spécial services généraux	21,4	17,5	0,0	38,8
Compte spécial Programme	9 138,8	13 339,3	388,5	22 866,6
Compte spécial Assemblée parlementaire	57,0	236,6	5,7	299,4
Compte spécial Cour européenne des droits de l'homme	2 328,1	12,4	252,8	2 593,3
Compte spécial Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	0,0	3,6	0,0	3,6
<b>II. Comptes spéciaux des programmes conjoints</b>	<b>15 267,2</b>	<b>25 663,6</b>	<b>885,7</b>	<b>41 816,5</b>
Compte spécial Programmes conjoints	15 267,2	25 663,6	885,7	41 816,5
<b>III. Comptes spéciaux des accords partiels et/ou élargis</b>	<b>3 829,6</b>	<b>3 113,4</b>	<b>345,8</b>	<b>7 288,8</b>
Compte spécial Accord partiel élargi APES	72,0	18,3	0,8	91,1
Compte spécial Accord partiel élargi Groupe Pompidou	152,7	439,5	0,0	592,2
Compte spécial Accord partiel élargi Risques naturels EUR-OPA	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte spécial Accord partiel élargi GRECO	0,0	8,3	0,0	8,3
Compte spécial Accord partiel Démocratie par le droit	0,0	0,8	0,0	0,8
Compte spécial Accord partiel élargi Observatoire de l'enseignement histoire en Europe	0,0	10,7	0,0	10,7
Compte spécial Accord partiel élargi Centre de Graz	68,0	665,7	0,0	733,7
Compte spécial Accord partiel élargi Itinéraires culturels	0,0	8,1	0,0	8,1
Compte spécial Accord partiel de la Pharmacopée européenne	3 382,1	1 649,3	345,0	5 376,4
Compte spécial Accord partiel élargi Centre Nord-Sud	154,8	312,7	0,0	467,5
<b>IV. Autres comptes individualisés</b>	<b>6 120,5</b>	<b>16 074,7</b>	<b>553,4</b>	<b>22 748,6</b>
Compte spécial soutien administratif - Activités financées par les contributions externes	3 594,3	1 486,1	347,4	5 427,8
Compte spécial cessation de fonctions	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte spécial dépenses différées (contributions impayées)	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte spécial programmes d'investissement de l'EDQM	1 164,5	3 052,9	110,6	4 328,0
Compte spécial programme d'investissement général	1 361,7	11 535,7	95,4	12 992,8
<b>Total</b>	<b>36 762,6</b>	<b>58 461,1</b>	<b>2 431,9</b>	<b>97 655,6</b>

Source : Document CM(2022)100 add draft version 31 mars 2022.

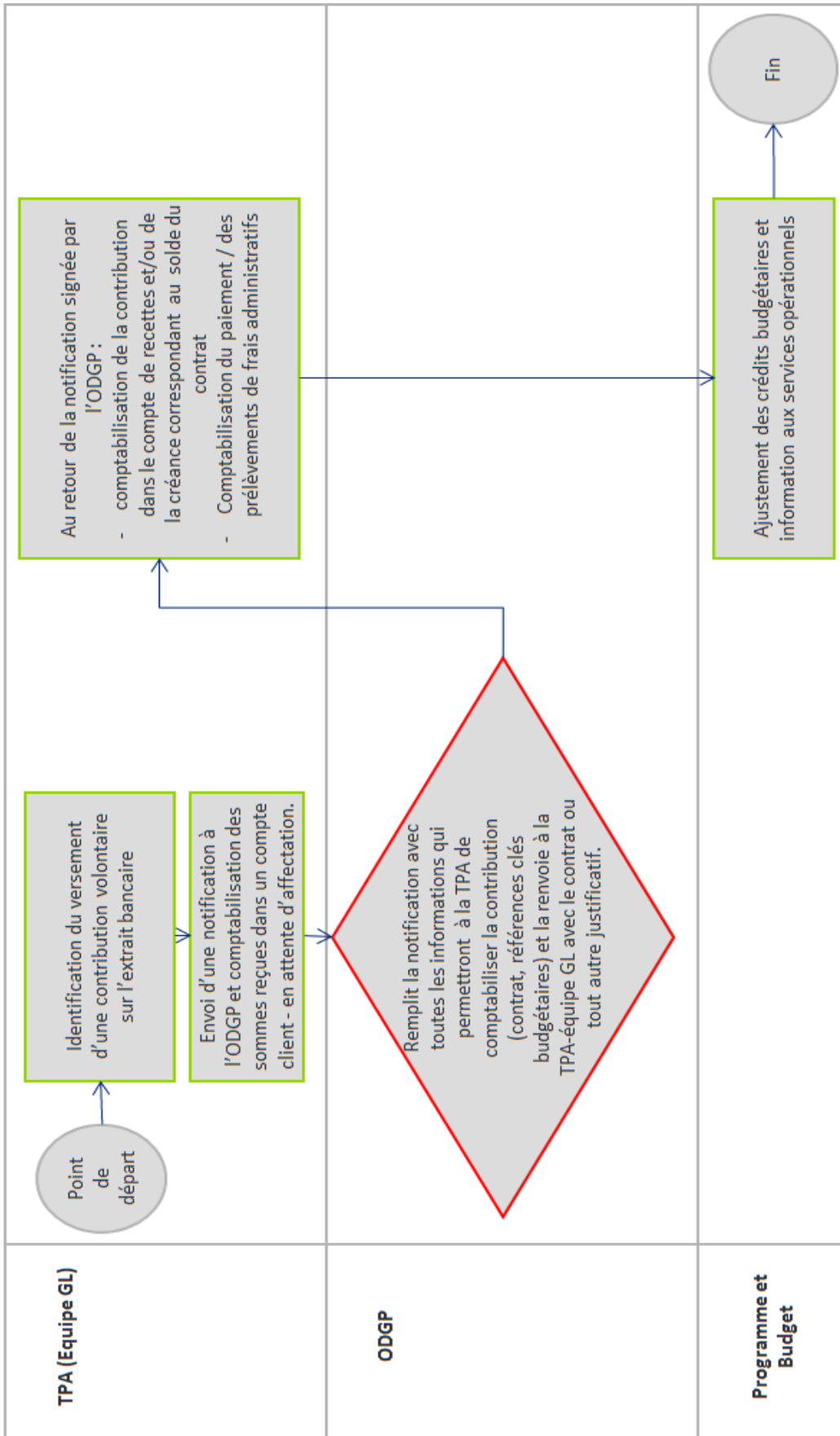
## ANNEXE N°4 : REGLES DE REPARTITION DES COÛTS INDIRECTS

Le prélèvement pour les coûts administratifs (7 % extrabudgétaire)	Dépenses encourues dans le budget ordinaire	
	Coûts indirects organisationnels couverts	La refacturation des coûts <sup>102</sup>
<p>Coûts indirects organisationnels éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les activités de cadrage générales couvert par les dotations budgétaires</li> <li>- les activités de conception du projet et de négociation (préparation de la conception, développement de propositions, négociations, accords juridiques, etc.) ;</li> <li>- la mise en œuvre de projets (gestion financière, administration, logistique, coûts informatiques, support sur le terrain, recrutement, etc.).</li> </ul> <p>Les coûts indirects financés par le prélèvement peuvent concerner les catégories de dépenses suivantes (tant les dépenses de personnel qu'opérationnelles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Dépenses liées aux bureaux (logistique, informatique, support terrain)</li> <li>ii. Frais administratifs liés à la mise en œuvre et à la gestion des activités extrabudgétaires pour l'Organisation (gestion, achats, comptabilité, ressources humaines, audit et évaluation et reporting)</li> <li>iii. Préparation, supervision et coordination de projets et participation à des activités liées à des projets.</li> </ul>	<p>Les activités de cadrage générales pour les ressources extrabudgétaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- programmation,</li> <li>-évaluation des besoins,</li> <li>-mobilisation des ressources,</li> <li>- relations avec les donateurs,</li> <li>établissement de bureaux extérieurs ...</li> </ul>	<p>A la suite de l'entrée en vigueur du nouvel arrangement contractuel en 2016 avec l'Union européenne (PAGODA – <i>Pillar Assessment Grant Or Delegation Agreement</i>), une nouvelle clause a été incluse dans l'Accord-cadre administratif entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe.</p> <p>Cette clause permet à l'Organisation de traiter certains coûts jusque-là considérés comme des coûts indirects d'un projet comme des coûts directs.</p> <p>Ces coûts sont retracés dans le compte « Refacturation des coûts gérée dans le compte spécial « Coûts administratifs – activités financées par des contributions extérieures » qui permet de gérer le prélèvement forfaitaire appliqué sur toutes les ressources extrabudgétaires en compensation des coûts indirects administratifs générés par ces ressources (CM(2013)123) tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loyers et charges afférentes</li> <li>- Coûts des technologies de l'information (TI)</li> <li>- Coûts médicaux et de sécurité</li> </ul>

Source : Note interne Réf. ► DPB 2018/14 du 4 octobre 2020 relative aux dispositions internes régissant le prélèvement pour coûts administratifs sur les contributions extrabudgétaires et la refacturation de coûts (compte spécial soutien administratif).

<sup>102</sup> CM (2016)129 14 septembre 2016.

**ANNEXE N°5 : SCHEMA DE SUIVI DES CONTRIBUTION VOLONTAIRES**



## ANNEXE N°6 : CONTRIBUTIONS DIRECTES DES ÉTATS (EN MILLIERS D'EUROS)

	2019	2020	2021	Évolution 2020-2021
<b>Membres du Conseil de l'Europe</b>				
Albanie	493,0	511,9	534,8	+4,47%
Andorre	236,6	242,8	262,5	+8,11%
Arménie	497,3	513,4	537,2	+4,64%
Autriche	5 624,5	5 830,6	6 014,7	+3,16%
Azerbaïdjan	1 217,5	1 132,7	1 108,5	-2,13%
Belgique	7 894,3	8 151,8	8 455,3	+3,72%
Bosnie-Herzégovine	583,2	601,8	603,2	+0,23%
Bulgarie	1 215,2	1 265,6	1 330,7	+5,15%
Croatie	1 076,0	1 107,6	1 157,6	+4,52%
Chypre	519,9	539,3	556,8	+3,24%
République tchèque	3 263,8	3 467,0	3 681,8	+6,20%
Danemark	4 638,0	4 835,5	5 004,6	+3,50%
Estonie	505,7	529,7	552,9	+4,38%
Finlande	3 529,4	3 623,0	3 755,5	+3,66%
France	38 659,0	39 420,5	40 297,0	+2,22%
Géorgie	539,5	555,8	582,2	+4,75%
Allemagne	36 914,0	37 723,0	38 254,2	+1,41%
Grèce	3 350,2	3 379,3	3 441,0	+1,83%
Hongrie	2 320,9	2 412,8	2 493,9	+3,36%
Islande	523,1	539,8	557,6	+3,30%
Irlande	3 960,8	4 487,0	4 802,5	+7,03%
Italie	35 873,4	36 610,1	37 323,1	+1,95%
Lettonie	589,1	620,1	638,3	+2,93%
Liechtenstein	381,5	392,1	400,4	+2,12%
Lituanie	824,3	861,7	893,1	+3,64%
Luxembourg	1 162,2	1 205,7	1 273,7	+5,64%
Malte	391	401,8	422,2	+5,08%
République de Moldova	360,6	370,7	378,8	+2,20%
Monaco	361,9	372,1	380,1	+2,14%
Monténégro	394,2	535,2	540,7	+1,03%
Pays-Bas	11 220,2	11 577,9	12 004,4	+3,68%
Macédoine du Nord	501,6	520,6	537,9	+3,31%
Norvège	5 798,3	5 680,8	5 797,2	+2,05%
Pologne	8 557,7	8 882,9	9 189,6	+3,45%
Portugal	3 360,4	3 372,8	3 513,4	+4,17%
Roumanie	3 778,9	4 002,4	4 225,4	+5,57%
Fédération de Russie	32 644,9	33 155,6	33 949,2	+2,39%
Saint Marin	144,7	148,0	148,3	+0,19%
Serbie	1 103,9	1 136,5	1 207,9	+6,28%
République slovaque	1 589,7	1 668,3	1 737,0	+4,11%
Slovénie	828,8	843,1	903,7	+7,19%
Espagne	18 748,9	19 301,1	19 939,0	+3,30%
Suède	7 358,2	7 624,9	7 743,5	+1,56%
Suisse	9 082,5	9 467,2	9 401,5	-0,69%
Turquie	14 318,7	15 226,8	15 478,0	+1,65%
Ukraine	3 789,1	3 827,5	4 112,7	+7,45%
Royaume-Uni	33 403,5	34 153,7	34 689,8	+1,57%
<b>Total États membres</b>	<b>314 129,9</b>	<b>322 830,5</b>	<b>330 813,0</b>	<b>+2,47%</b>
<b>Non membres du Conseil de l'Europe</b>				
Algérie	90,7	90,0	46,5	-48,29%
Argentine	0,0	1 066,8	0,0	-100,00%
Belarus	15,3	15,6	16,2	+4,10%
Brésil	90,6	87,9	87,4	-0,61%
Canada	1 051,1	1 182,5	1 080,7	-8,61%
Cap-Vert	9,9	10,1	10,3	+1,78%
Chili	10,1	10,3	10,7	+3,88%
Costa Rica	2,3	2,4	2,4	0,00%
Saint-Siège	15,1	15,4	15,6	+1,30%
Israël	50,5	58,8	56,9	-3,32%

Kazakhstan	8,0	7,5	20,8	+177,87%
Corée	49,3	50,4	52,4	+4,05%
Kosovo	4,0	4,1	4,1	+0,24%
Kirghizistan	1,6	1,7	1,7	+0,59%
Liban	10,5	11,4	11,4	-0,35%
Mexique	196,3	197,0	195,5	-0,79%
Maroc	90,0	94,1	95,9	+1,93%
Pérou	10,6	10,8	11,0	+1,76%
Tunisie	13,0	13,1	13,3	+1,15%
États-Unis d'Amérique	451,4	462,7	482,6	+4,29%
<b>Total États non membres</b>	<b>2 170,4</b>	<b>3 392,8</b>	<b>2 215,3</b>	<b>-34,71%</b>
<b>Total États membres et non-membres</b>	<b>316 300,3</b>	<b>326 223,3</b>	<b>333 028,3<sup>103</sup></b>	<b>+2,09%</b>

Source : Programme et Budget 2021 ajusté du Conseil de l'Europe.

<sup>103</sup> Le montant de 360 584 € relatif aux contributions volontaires des trois États non-membres (le Bélarus, le Kazakhstan, le Saint-Siège) signataires de la convention culturelle européenne sur le FEJ s'ajoutent au total des contributions en 2021.

**ANNEXE N°7 : EXECUTION DU BUDGET ORDINAIRE PAR NATURE DE DEPENSES EN 2021 (EN MILLIERS D'EUROS)**

Nature de la dépense	Droits de l'homme		État de droit		Démocratie		Services d'appui et autres		Total 2021	
		%		%		%		%		%
Personnel permanent	73 070,7	63,5%	6 962,8	45,5 %	21 129,0	50 %	37 713,9	44,5 %	<b>138</b> <b>876,4</b>	<b>53,9</b> <b>%</b>
Personnel temporaire	93,2	0,1%		0,0%	639,4	1%	1 027,2	1,2%	<b>1 759,8</b>	<b>0,7%</b>
Fonctionnaires mis à disposition	496,9	0,4%	180,0	1,2%	270,0	1%	198,5	0,2%	<b>1 145,4</b>	<b>0,4%</b>
Autres dépenses de personnel	625,3	0,5%		0,0%	27,5	0%	3 232,6	3,8%	<b>3 885,4</b>	<b>1,5%</b>
Réserve pour hausse de prix							2 414,8	2,9%	<b>2 414,8</b>	<b>0,9%</b>
<b>Total Personnel</b>	<b>74 286,1</b>	<b>64,6%</b>	<b>7</b> <b>142,8</b>	<b>46,6</b> <b>%</b>	<b>22</b> <b>065,9</b>	<b>52</b> <b>%</b>	<b>44</b> <b>587,0</b>	<b>52,7</b> <b>%</b>	<b>148</b> <b>081,8</b>	<b>57,5</b> <b>%</b>
Secrétaire Général		0,0%		0,0%	269,4	1%	642,6	0,8%	<b>912,0</b>	<b>0,4%</b>
Juges et Commissaire aux droits de l'homme	12 102,4	10,5%		0,0%		0%		0,0%	<b>12 102,4</b>	<b>4,7%</b>
Missions (personnel/ juges/ commissaire)	954,1	0,8%	419,6	2,7%	876,1	2%	753,7	0,9%	<b>3 003,5</b>	<b>1,2%</b>
Consultants et activités externalisées	810,7	0,7%	225,5	1,5%	837,7	2%	994,4	1,2%	<b>2 868,3</b>	<b>1,1%</b>
Frais de voyage/ séjour/ honoraires	5 262,7	4,6%	2 539,7	16,6 %	3 904,8	9%	266,0	0,3%	<b>11 973,2</b>	<b>4,6%</b>
Fonds de réception	72,2	0,1%	7,0	0,0%	135,4	0%	158,1	0,2%	<b>372,7</b>	<b>0,1%</b>
Interprétation	2 173,2	1,9%	580,1	3,8%	2 785,7	7%	463,6	0,5%	<b>6 002,6</b>	<b>2,3%</b>
Traduction	1 150,4	1,0%	409,8	2,7%	941,6	2%	2 281,0	2,7%	<b>4 782,8</b>	<b>1,9%</b>
Publications, documents et affranchissement	806,3	0,7%	178,7	1,2%	548,2	1%	969,4	1,1%	<b>2 502,6</b>	<b>1,0%</b>
Bâtiments, véhicules et équipements	90,0	0,1%	0,1	0,0%	46,3	0%	10 360,2	12,2 %	<b>10 496,6</b>	<b>4,1%</b>
Technologies de l'information	1 391,9	1,2%	45,9	0,3%	194,9	0%	5 032,4	5,9%	<b>6 665,1</b>	<b>2,6%</b>
Services audiovisuels		0,0%		0,0%	1,0	0%	197,7	0,2%	<b>198,7</b>	<b>0,1%</b>
Subventions à des groupes politiques		0,0%		0,0%	830,0	2%		0,0%	<b>830,0</b>	<b>0,3%</b>
Investissements (dotation)	720,0	0,6%		0,0%		0%	8 157,4	9,6%	<b>8 877,4</b>	<b>3,4%</b>
Dotations	438,6	0,4%		0,0%	3 714,5	9%	1 550,4	1,8%	<b>5 703,5</b>	<b>2,2%</b>
Indemnité ex-SG		0,0%		0,0%		0%	504,8	0,6%	<b>504,8</b>	<b>0,2%</b>
Autres types de dépenses	1 046,6	0,9%	187,3	1,2%	608,2	1%	1 230,0	1,5%	<b>3 072,1</b>	<b>1,2%</b>
Programmes conjoints	2 401,9	2,1%	2 504,7	16,4 %	1 262,4	3%	127,1	0,2%	<b>6 296,1</b>	<b>2,4%</b>
<b>Total autres dépenses</b>	<b>29 421,0</b>	<b>25,6%</b>	<b>7</b> <b>098,4</b>	<b>46,3</b> <b>%</b>	<b>16</b> <b>956,2</b>	<b>40</b> <b>%</b>	<b>33</b> <b>688,8</b>	<b>39,8</b> <b>%</b>	<b>87 164,4</b>	<b>33,8</b> <b>%</b>
<b>Total avant contribution au PRF</b>	<b>103 707,1</b>		<b>14 241,2</b>		<b>39 022,1</b>		<b>78 275,8</b>		<b>235 246,2</b>	
Contribution au Fond de Réserve pour les Pensions	11 322,6	9,8%	1 074,6	7%	3 635,0	9%	6 391,3	8%	<b>22 423,5</b>	<b>8,7%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>115 029,7</b>		<b>15 315,8</b>		<b>42 657,1</b>		<b>84 667,1</b>		<b>257 669,7</b>	

Source : Budget ajusté 2021.

**ANNEXE N°8 : PROGRESSION 2016-2021 DES DÉPENSES DU BUDGET ORDINAIRE PAR NATURE  
(EN MILLIERS D'EUROS)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Progression 2016-2021	Progression 2020-2021
Personnel permanent et fonctions	131 491	134 556	131 492	131 763	131 342	133 982	1,9%	2,0%
Personnel temporaire	8 312	7 658	5 783	5 923	6 955	5 761	-30,7%	-17,2%
Fonctionnaires mis à disposition	1 482	1 631	1 392	982	937	1 332	-10,1%	42,1%
Autres dépenses de personnel	3 844	3 382	3 492	3 744	2 791	3 491	-9,2%	25,1%
<b>Total Personnel</b>	<b>145 129</b>	<b>147 228</b>	<b>142 159</b>	<b>142 411</b>	<b>142 025</b>	<b>144 566</b>	<b>-0,4%</b>	<b>1,8%</b>
Secrétaire Générale/ Secrétaire Général Adjoint/ Secrétaire Générale de l'Assemblée Parlementaire	818	824	810	809	915	1 052	28,5%	14,9%
Juges et Commissaire aux droits de l'homme	11 156	11 354	11 228	11 597	12 078	12 165	9,0%	0,7%
Missions (personnel/ juges/ commissaire)	3 371	3 082	2 726	2 973	578	1 108	-67,1%	91,9%
Consultants et activités externalisées	3 492	2 942	2 788	3 023	3 929	4 160	19,2%	5,9%
Frais de voyage/ séjour/ honoraires	11 763	11 662	10 264	10 545	2 395	3 513	-70,1%	46,7%
Fonds de réception	422	334	323	374	105	100	-76,4%	-5,3%
Interprétation	6 445	6 234	4 819	4 792	4 618	6 382	-1,0%	38,2%
Traduction	5 156	5 180	4 487	4 649	4 647	4 303	-16,5%	-7,4%
Documents et affranchissement	3 022	2 728	2 416	2 441	2 392	2 304	-23,8%	-3,7%
Bâtiments, véhicules et équipements	11 983	11 327	11 454	11 749	11 724	12 166	1,5%	3,8%
Technologies de l'information	7 953	7 666	7 244	7 302	8 069	8 044	1,1%	-0,3%
Médias et relations publiques (services audiovisuels)	781	581	950	999	1 434	1 819	132,8%	26,9%
Subventions à des groupes politiques	778	769	772	828	834	834	7,3%	0,1%
Investissements (dotation)	11 070	11 190	8 592	8 877	14 232	9 056	-18,2%	-36,4%
Dotations	4 276	7 862	5 210	5 079	8 748	8 014	87,4%	-8,4%
Autres types de dépenses	4 123	2 653	2 254	2 339	1 673	2 640	-36,0%	57,8%
Programmes conjoints et plans d'action	7 785	6 432	6 452	6 296	6 296	6 296	-19,1%	0,0%
<b>Total autres dépenses</b>	<b>94 393</b>	<b>92 818</b>	<b>82 788</b>	<b>84 672</b>	<b>84 667</b>	<b>83 956</b>	<b>-11,1%</b>	<b>-0,8%</b>
Contribution au Fonds de Réserve pour les Pensions	18 243	18 464	17 218	17 984	22 742	22 424	22,9%	-1,4%
<b>Total avant provisions</b>	<b>257 765</b>	<b>258 510</b>	<b>242 164</b>	<b>245 068</b>	<b>249 435</b>	<b>250 945</b>	<b>-2,6%</b>	<b>0,6%</b>
Provisions pour recours contentieux	0	1 044	2 410	2 527	0	0	Non pertinent	Non pertinent
<b>Total après provisions</b>	<b>257 765</b>	<b>259 554</b>	<b>244 574</b>	<b>247 595</b>	<b>249 435</b>	<b>250 945</b>	<b>-2,6%</b>	<b>0,6%</b>

Source : Direction du Programme et Budget.